This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

76. e. 6

COLLECTION

DES MÉMOIRES

RELATIFS

A L'HISTOIRE DE FRANCE.

NÉGOCIATIONS DU PRÉSIDENT JEANNIN, T. III.

IMPRIMERIE DE A. BELIN, A PARIS.

COLLECTION

DES MÉMOIRES

RELATIFS

A L'HISTOIRE DE FRANCE,

DEPUIS L'AVÈNEMENT DE HENRI IV, JUSQU'A LA PAIX DE PARIS, CONCLUE EN 1763;

AVEC DES NOTICES SUR CHAQUE AUTEUR, ET DES OBSERVATIONS SUR CHAQUE OUVRAGE,

PAR M. PETITOT.

TOME XIII.

PARIS,

FOUCAULT, LIBRAIRE, RUE DE SORBONNE, N°. 9.

1822.

AVIS DU LIBRAIRE.

En réimprimant cette nouvelle édition des *Négociations du président Jeannin*, il nous a paru nécessaire de la collationner sur les manuscrits de la bibliothèque du Roi. Notre travail n'a point été infructueux : non seulement il nous a fourni l'occasion de corriger un grand nombre de fautes graves, ainsi que l'on pourra s'en convaincre par l'*erratum* qui suit le présent avis, mais il en est résulté une découverte fort importante. En effet, aucune des éditions des Négociations du président Jeannin n'est complète. Il y manque toute la correspondance depuis le 25 novembre 1607 jusqu'à la fin de l'année. Cette lacune coupe la correspondance diplomatique précisément à l'époque où elle offre le plus d'intérêt, c'est-à-dire lorsque Henri IV est sur le point de former une ligue avec les Etats des Provinces-Unies.

Nous avons lu avec attention la partie restée inédite jusqu'à ce jour, et nous croyons pouvoir affirmer qu'aucune raison de politique n'a pu dans le temps en interdire la publication. Un fait incontestable c'est que cette lacune existe dans toutes les éditions de Jeannin ; mais comment l'expliquer ? Il n'en est parlé dans aucune bibliographie, pas même dans la Bibliothèque historique du père Lelong, si riche en remarques de ce genre.

Il est probable que la partie assez considérable qui manque a dû former à elle seule un cahier du manuscrit, que ce cahier a été perdu, que l'impression n'a pas laissé d'être continuée, et que l'ouvrage a été mis en vente sans que l'imprimeur Le Petit se soit peut-être aperçu qu'il étoit tronqué. Ce qui donne du poids à cette conjecture, c'est le peu de soin qui, en général, a présidé à l'exécution typographique. Il n'est pas une seule page où l'on ne trouve des phrases

qui n'ont aucun sens raisonnable; vice qu'on a pu jusqu'à présent attribuer à l'obscurité du langage du temps, mais qui vient le plus souvent de fautes d'impression. C'est ainsi qu'on a mis *connoître* pour *consiste; imposés* pour *imputer; du trafic* pour *de celui; bientôt* pour *bien fort*, etc., etc. Toutes ces fautes sont reproduites dans les diverses éditions, et on y trouve de plus celles qui appartiennent à chaque imprimeur; en sorte que l'édition in-folio qui porte la date de 1656 est encore la moins mauvaise.

Il nous a semblé utile de prévenir les difficultés qu'un grand nombre de noms de convention offrent à la lecture, en les remplaçant par ceux des personnages qu'ils représentent. En cela nous n'avons fait que terminer ce qui avoit été commencé dans une bonne partie de l'ouvrage. Pour donner un exemple de la nécessité d'un pareil travail, nous citerons un passage tel qu'il a été imprimé dans les autres éditions, et que l'on retrouvera avec les véritables noms à la page 184 de ce volume.

« Nous sommes plus mal édifiés des *Asperges* que jamais, « *la Pomme* prenant ouvertement l'affirmative pour *le Ser-* « *gent*, et disposant comme il lui plaît du *Fruit*, comme je « crois que *l'Espine* vous aura mandé. Nous avons su que « *le Maître du verger* fait tenir à *la Buglose*, touchant ce « qui se fait où est *le Cicomore*, des langages tout con- « traires à ceux que l'on tient de sa part à *la Fleur* et au « *Bouton*. » Cependant il est des cas où le personnage auquel la lettre est adressée est lui-même représenté par un nom fictif, et à la troisième personne: comme le changement de ce nom auroit entraîné de grandes altérations dans le texte, nous avons indiqué le véritable nom en note, afin de ne pas obliger le lecteur à recourir à la clef qui se trouve au commencement des Négociations du président Jeannin.

Cette clef est elle-même très-incomplète; nous avons eu lieu de le reconnoître à mesure que nous nous enfoncions dans notre travail. C'eût été manquer notre but que de

donner notre édition avec les imperfections que nous avions signalées, dès lors que nous nous étions déterminés à la rendre plus correcte et plus complète qu'aucune de celles qui ont paru jusqu'à ce jour. Excités par cette émulation, nous n'avons pas craint de fouiller dans les manuscrits de la bibliothèque du Roi : quelque aride que fût ce travail, nous en avons été amplement récompensés par la satisfaction de pouvoir faire connoître à nos lecteurs un grand nombre de noms de personnages et de lieux désignés dans toutes les éditions précédentes sous des dénominations fictives, et qui ne donnent point de clef à l'aide de laquelle on puisse les reconnoître. Entr'autres citations nombreuses que nous pourrions faire en ce genre, nous nous bornerons à celles-ci : *la maison de la bibliothèque* pour le Pape ; *la Muscade* pour Amsterdam ; *Gonesse* pour don Pedro de Tolède, etc., etc. Nous aimons à croire qu'on nous saura quelque gré d'un travail qui tend à faciliter l'intelligence d'un grand nombre de passages de la correspondance du président Jeannin, qu'il seroit parfois impossible d'entendre sans cette sorte de traduction.

J. L. F. FOUCAULT.

Principales fautes corrigées dans le premier volume seulement, d'après les manuscrits de la Bibliothèque du Roi.

On lit dans la présente édition.	Leçons des autres éditions.
T. XI, p. 481, lig. 6, en ce point *consiste*..	*connoître.*
—p. 488, l. 16, on lui a *imputée*.....	*imposés.*
— *ibid.*, l. 24, *et les assureront*.....	*et les assurera.*
—p. 499, l. 10, S. M. *s'engage au secours particulier qu'elle ordonnera, se remettant S. M.*	Ce passage manque.
—p. 514, l. 19, *sans rien prétendre aux fruits*.....	*sans rien prendre aux fruits.*

On lit dans la présente édition.	Leçons des autres éditions.
T. XII, p. 25, l. 28, *bien fort*.....	*bientôt.*
——p. 27, l. 19, *qu'il ne haïssoit rien tant.*	*qu'il ne faisoit rien tant.*
——p. 55, l. 3, *étroitement*.....	*détroussement.*
——p. 83, l. 9, *profit*.....	*péril.*
——p. 98, l. 1, *d'avantager*.....	*davantage.*
——p. 150, l. 23, et suiv. *et presque autant que s'il étoit en guerre avec eux; il n'y aura que de bien assurer le commerce d'Espagne*.....	Ce passage manque.
——p. 154, l. 15, *et des particuliers*.....	*et particularités.*
——p. 159, l. 7, *trois cent soixante-quinze mille livres*.....	*trois mille soixante-quinze livres.*
——*ibid.*, l. 9, *deux cent mille écus*...	*deux cent mille livres.*
——p. 241, l. 25, *commencement*.....	*inconvénient.*
——p. 247, l. 5, *de cet office*.....	*de cette affaire.*
——p. 249, l. 24, *met ses amis*.....	*les a mis.*
——*ibid.*, l. 32, *avec l'intervention*.....	*avec l'intention.*
——p. 258, l. 17, *de la décharge*.....	*de la charge.*
——p. 260, l. 8, *doucement*.....	*aucunement.*
——p. 277, l. 25, *l'intention*.....	*l'intervention.*
——p. 278, l. 3, *avoir*.....	*avec.*
——p. 291, l. 8 et suiv. *et à cet effet faire en même temps deux traités, l'un général*.....	Ce passage manque.
——p. 296, l. 2, *du roi d'Espagne*.....	*du roi d'Angleterre.*
——p. 317, l. 15, *à cette provision si chacun y veut contribuer*.....	manque.
——p. 318, l. 3, *l'accorde ainsi qu'il vous dira*.....	*la corde ainsi qu'on vous dira.*
——p. 320, l. 21, *incertain*.....	*certain.*
——p. 323, l. 32, *trois cent mille*.....	*quatre cent mille livres.*
——p. 331, l. 14, *que n'aurons*.....	*que nous n'avons.*
——p. 355, l. 15, *maîtres*.....	*ministres.*
——p. 361, l. 3, *sa tête*.....	*son reste.*
——p. 365, l. 19, *en défiance*.....	*eu de France.*
——p. 367, l. 27, *et de fait notre ferme confiance est que*.....	*et de fait contre notre ferme confiance est que.*
——p. 376, l. 29, *mutuelle conservation et repos*.....	*mutuelle et repos.*
——p. 382, l. 21, *sourdes et*.....	*jour de.*
——p. 387, l. 29, *ici*.....	*ni.*

On lit dans la présente édition.	Leçons des autres éditions.
T. XII, p. 390, l. 22, *considérée*.....	*considérable.*
—p. 391, l. 22, *ouvertement*.....	*couvertement.*
—p. 398, l. 4, *plus*.....	*peu.*
—p. 401, l. 28, *Livourne*.....	*Lisbonne.*
—p. 403, l. 19, *nous aurons toute*.....	*nous aurions tous.*
—p. 409, l. 2, *à elle, afin*.....	*à celle fin.*
— *ibid.*, l. 7, *de l'intervention*.....	*de l'intention.*
—p. 410, l. 25, *ne se pouvoir*.....	*ne vouloir se.*
—p. 411, l. 1, *douze mille livres*.....	*douze mille écus.*
— *ibid.*, l. 3, *il*.....	*je.*
—p. 413, l. 9, *retenir*.....	*retirer.*
—p. 417, l. 18, *aussi la plainte*.....	*avec la plainte.*
—p. 419, l. 8, *qu'il sera contraint*.....	*qu'il sera content.*
—p. 420, l. 7, *ont pris pour donner but.*	*ont pris pour dernier but.*
—p. 423, l. 10, *des intentions fines*....	*des intentions et fins.*
—p. 427, l. 9, *à présent mettre*.....	*à présent non plus mettre.*
— *ibid.*, l. 25, *c'est une intention*.....	*c'est une invention.*
—p. 438, l. 26, *consentement n'a*.....	*contentement a été.*
—p. 441, l. 10, *aux Etats*.....	*aux autres.*
—p. 446, l. 30, *suspicion*.....	*suspension.*
—p. 448, l. 19, *convié*.....	*commis.*
—p. 451, l. 20, *affections*.....	*affectionnés.*
—p. 453, l. 12 et suiv., *et d'autant qu'à Dieu tout puissant est notoire ma sincère intention en ce traité de paix, je déclare avoir laissé Sa royale Majesté vraiment et singulièrement affecti ée au traité de paix, pour, par le moyen d'icelui*.....	*et d'autant que Dieu tout puissant est notoire de ma sincère intention en ce traité de paix, pour, par le moyen*.....
—p. 455, l. 11, *les siens*.....	*le sens.*
— *ibid.*, l. 25, *d'Autriche*.....	*d'Antioche.*
—p. 458, l. 12, *offices*.....	*offres.*
—p. 460, l. 2, *indirectes contraventions d'iceux*.....	*indirectes d'iceux.*
—p. 465, l. 20, *conférée*.....	*confirmée.*
—p. 466, l. 24, *pris*.....	*prié.*
—p. 474, l. 10, *clause*.....	*chose.*
—p. 479, l. 28, *fournissent*.....	*favorisent.*
—p. 482, l. 1, *de moi*.....	*de celle-ci.*

On lit dans la présente édition.	Leçons des autres éditions.
T. XII, p. 500, l. 7, *comme contre sujets rebelles*	*comme ennemis sujets rebelles.*
——p. 529, l. 30, *partialités*	*particularités.*
——p. 531, l. 26, *appartenant*	*et particulièrement.*
——p. 537, l. 8, *qu'ils entrent*	*que vous entrez.*
——p. 541, l. 10, *écu*	*état.*
—— *ibid.*, l. 11, *ennemis*	*amis.*
——p. 542, l. 5, *d'Angleterre*	*des États.*

SUPPLÉMENT

Au Catalogue des Livres qui se trouvent chez J. L. F. FOUCAULT, *rue de Sorbonne, n°. 9, à Paris.*

HISTOIRE D'ANGLETERRE, DEPUIS L'INVASION DE JULES CÉSAR, JUSQU'A LA RÉVOLUTION DE 1668, par D. Hume, et depuis cette époque jusqu'à 1760, par Smolett; traduit de l'anglais. Nouvelle édition en 16 vol. *in*-8. 88 fr.

LA TRES JOYEUSE, PLAISANTE ET RECREATIVE HYSTOIRE, composée par le loyal serviteur des faiz, gestes, triumphes et prouesses du bon chevalier sans paour et sans reprouche, le gentil seigneur de Bayart, dont humaines louenges sont espandues par toute la chrestienté; de plusieurs autres bons, vaillans et vertueux cappitaines qui ont esté de son temps; ensemble les guerres, batailles, rencontres et assaulx qui, de son vivant, sont survenues tant en France, Espaigne que Ytalie; un vol. *in*-8. Paris, 1820. 6 f.

LE PANÉGYRIQUE DU CHEVALIER SANS PEUR ET SANS REPROCHE, ou Mémoires de La Trémouille, par Jean Bouchet; un vol. *in*-8. Paris, 1820. 3 f. 50 c.

PRÉCIS DE L'HISTOIRE DE JEANNE D'ARC, SURNOMMÉE LA PUCELLE D'ORLÉANS, extrait de la collection des Mémoires relatifs à l'Histoire de France, publiée par M. Petitot; *in*-8. Paris, 1819. 2 f. 50 c.

HISTOIRE DE FÉNÉLON, par le cardinal de Bausset. Troisième édition, avec portrait; 4 vol. *in*-8, 1817. 24 f.

HISTOIRE DE BOSSUET, par le même. Nouvelle édition, avec portrait; 4 vol. *in*-8, 1819. 24 fr.

SUPPLÉMENT A L'ANCIENNE ÉDITION DU RÉPERTOIRE DU THÉATRE FRANÇAIS, en 23 vol. in-8. Paris, 1803. — 4 vol. *in*-8.

Ce Supplément forme les tomes 24, 25, 26 et 27. Il se compose d'un vol. de Tragédies et de 3 vol. de Comédies, et est orné de 11 gr. 40 fr.

OEUVRES DE PIERRE ET DE THOMAS CORNEILLE, avec les Commentaires de Voltaire et les Jugemens de La Harpe; 12 vol. *in*-8, portrait; belle édition, dont il paroît 6 vol. Prix de l'ouvrage complet. 54 fr.

CONTES DANS UN NOUVEAU GENRE, pour les enfans qui commencent à lire, par Madame ***. Nouvelle édition, ornée de quarante-huit sujets gravés; 2 vol. *in*-12. Paris, 1813. 6 fr.

Idem, relié. 7 fr. 50 c.

Dans ces jolis Contes, destinés aux enfans du premier âge, l'auteur s'est interdit presque tous les sujets touchans. Madame *** pense qu'il faut prendre garde d'éveiller avant le temps la sensibilité de ces petits êtres si dignes de toute notre sollicitude. « Faisons plutôt (dit-elle) rire « cet âge de ce rire d'innocence qui nous engage à sourire même au mi- « lieu de nos peines. Egayer les leçons de lecture, c'est ôter les pre- « mières épines d'un chemin également pénible au maître et à l'écolier. « Inspirer à l'enfant le désir de lire seul, c'est donner du repos aux « mères, qui sont enchantées de trouver ce moyen de diversion à des « jeux bruyans. Je n'ai pensé d'abord qu'à l'amusement du premier âge; « mais il seroit possible que le second prît plaisir à lire quelques-uns « de ces Contes auxquels j'ai donné plus d'étendue. »

LA SAINTE BIBLE, contenant l'Ancien et le Nouveau Testament, par de Saci. Nouvelle édition, ornée de 300 figures d'après Marillier et Monsiau; 12 vol. grand *in*-8. Exemplaire de souscription, fig. bonnes épreuves, cartonné en papier maroquiné, non rogné. 300 f.

LES NÉGOCIATIONS

DU

PRÉSIDENT JEANNIN.

Lettre de M. Jeannin à M. de Villeroy, du 25 dudit mois de novembre 1607.

MONSIEUR, je prévois bien que le Roi sera mal satisfait de la demande qu'ont faite les Etats, d'avoir trois millions par le traité de la ligue, et des allées et venues du Cordelier, pour un sujet si léger que celui qu'on met en avant; que Sa Majesté pourra aussi soupçonner qu'il y ait quelque chose de pis là-dessous, attendu même que lui avons ci-devant écrit que le sieur Barneveldt, conférant avec nous touchant la ligue et le secours dont les Etats pourroient supplier les deux rois, au cas que la paix se fît, n'avoit parlé que d'un million de livres chacun an, ès deux ou trois premières années. Aussi vous puis-je assurer qu'ai eu l'esprit fort travaillé pour sept ou huit jours, craignant que ledit Barneveldt, qui désire ardemment la paix, eût pu être reconnu ès propos qu'il avoit eus avec Verreiken, et le Cordelier, qui l'a vu seul plusieurs fois; que cette ligue empêcheroit le roi d'Espagne et les archiducs d'y entendre, et qu'à cette occasion il eût fait cette demande pour la reculer ou rompre du tout s'il étoit besoin, sachant bien qu'elle ne seroit jamais accordée, et que ce refus lui serviroit pour en dégoûter les Etats, qui la désirent de très-

grande affection, et pensent ne pouvoir rien faire qui ait de la sûreté pour eux sans cela. Mais, après m'en être mieux éclairci avec le prince Maurice, le comte Guillaume et quelques autres qui ont part aux affaires, et avoir aussi après dit comme toutes choses se sont passées en l'assemblée générale des Etats, j'ai reconnu qu'il n'y a autre dessein pour le général, sinon de tirer le plus qu'ils pourront de leurs Majestés pour subvenir aux grandes dépenses qu'il leur faudra faire ès premières années de la paix; et quant au prince Maurice, qu'il s'est promis, cette ligue étant fort recherchée par le Roi, qu'il pourroit en tirer sinon la somme entière qu'il n'espère pas, n'y approchant cet excès, du moins quelque partie d'icelle; que cet office envers son pays le rendoit toujours plus agréable et accroîtroit son autorité, et que Sa Majesté n'en seroit pourtant offensée contre lui, quand il aideroit après à faire qu'on s'accommodât à ce qu'il lui plairoit donner. Je n'ai laissé pourtant d'en avoir eu quelques paroles assez aigres avec lui, et de lui remontrer après amiablement, avec la confiance que montrois avoir de son affection envers Sa Majesté, sur l'assurance qu'il m'en a donnée, que cette façon de procéder étoit très-mauvaise, pouvoit beaucoup nuire à son pays, à lui-même aussi, et que le Roi, qui sait les obligations qu'ils lui ont, le soin qu'il a eu de leur conservation, et combien il peut encore être utile à l'avenir, en aura un très-grand dégoût et mécontentement, voyant qu'ils prétendent tirer, comme par obligation, de lui, ce qu'il ne doit pas, au lieu de l'en rechercher avec respect et soumission, soit par forme de prêt ou d'un bienfait procédant de sa

pure libéralité, et de sommes encore si excessives que la demande en est du tout déraisonnable.

J'ai aussi, pendant ce soupçon, vu à diverses fois le prince Maurice et le comte Guillaume, lesquels me sont pareillement venus voir, reconnoissant bien que j'en étois en peine; m'en suis découvert à eux, et, après que ne devois rien craindre pour ce regard, m'ont assuré même que le sieur Barneveldt n'oseroit dissuader cette ligue dans l'assemblée des Etats, ni tenir aucuns propos qui en approchent, et, s'il le faisoit, qu'il en seroit rejeté et haï. Je leur dis là-dessus qu'il pourroit proposer quelques autres sûretés pour les contenter, comme l'appui de l'Empire et de l'Empereur, ou l'alliance d'Angleterre, qui sera toujours moins suspecte au roi d'Espagne et aux archiducs que la nôtre; mais ils m'ont répliqué qu'ils connoissoient tous la foiblesse de l'Empire; outre ce qu'il est toujours gouverné par la maison d'Autriche, que les princes y sont le plus souvent divisés, foibles aussi pour le secours d'autrui, et que les protestans, qui désirent la conservation de cet Etat, ne leur conseilleroient même de s'y fier; qu'ils faisoient encore plus mauvais jugement de la volonté et du pouvoir du roi d'Angleterre; m'ont davantage promis et assuré tous deux que si on vouloit entreprendre de faire cette paix autrement qu'avec le contentement, appui et alliance de Sa Majesté, ils s'y opposeroient ouvertement, l'empêcheroient par effet; que ne devions aucunement douter qu'ils ne soient assez puissans pour le faire : et je crois ce qu'ils me disent; car j'ai eu à diverses fois des paroles avec eux de l'affection de Sa Majesté envers leur maison, et du désir qu'elle a de

procurer au prince Maurice toute la grandeur qu'il lui sera possible, pourvu que l'Etat s'y accorde, à l'effet de quoi elle emploieroit son autorité et ses moyens quand il seroit besoin. Leur ai aussi persuadé, autant que j'ai pu, qu'il seroit plus aisé de parvenir à ce dessein, la paix étant faite et les Etats étant connus libres et souverains, pour disposer de leur pays ainsi qu'il leur plaira, que si la guerre continuoit, comme j'estime qu'il est vrai ; mais cela me servoit aussi pour les induire plus aisément à ne point nuire au dessein que Sa Majesté a d'aider à la faire, puisque les Etats y sont disposés, comme aussi pour les lier plus étroitement avec elle, et leur faire rejeter toutes autres ouvertures et desseins qu'on leur eût pu représenter. Il est bien vrai qu'elle nous avoit aussi donné charge de chercher tous moyens pour fortifier sa maison ; or il n'y a que celui-ci seul qui le puisse contenter, encore qu'il ait jusqu'à présent fait comme les rameurs, qui ne regardent jamais le lieu où ils veulent aller, ni rien pareillement qui le puisse rendre capable de bien et utilement servir que cette seule dignité : aussi ne vois-je aucun moyen qui soit bon pour prendre assurance de cet Etat, jusqu'à ce qu'il soit entre les mains d'un prince qui se tienne obligé à Sa Majesté de ce bienfait ; car sont peuples muables sur lesquels le roi d'Espagne pourra toujours entreprendre par pratiques et artifices ; outre ce que, la paix faite, ils ne penseront plus qu'au trafic, et pourront devenir inutiles à eux et à leurs amis ; au lieu que s'ils avoient un prince, il les mettroit toujours en défiance de ce côté-là, auroit soin, pour son propre intérêt, d'en-

tretenir vigueur militaire qui est aujourd'hui parmi eux, ès entreprises et combats de mer. Et à la vérité si l'Etat, la paix faite, et eux devenus maîtres d'eux-mêmes et de leurs pays, entroient en cette bonne volonté envers lui, comme on le peut espérer, avec sage conduite et en lui rendant affectionné le sieur Barneveldt, j'estime que Sa Majesté auroit fait un bon acquêt, l'obligeant à deux choses : à savoir, de ne se marier qu'avec son contentement, et de rétablir l'exercice de la religion catholique en ce pays, sinon partout, ès endroits au moins où il est plus requis, dont on conviendroit.

Ce discours sert pour vous persuader que le prince Maurice, se sentant obligé des espérances qu'on lui a données du côté du Roi, s'opposera volontiers à tous desseins qui seront préjudiciables au service de Sa Majesté, et au sieur Barneveldt même, s'il nous vouloit tromper, ce que ne crois pas, nous assurant être assez puissant en cet endroit pour se faire suivre par les Etats, combien qu'il ne soit pas pour empêcher du tout la paix au cas que le roi d'Espagne veuille accorder ce qu'ils se sont promis devoir obtenir par le traité.

J'ai bien eu quelquefois crainte que le roi d'Espagne et les archiducs, qui lui avoient fait offrir, par le Cordelier, une grande alliance, de l'argent et des biens pour l'induire à favoriser la paix, ne fussent pour prendre eux-mêmes ce conseil d'aider à l'élever à cette dignité, en l'obligeant pour ce bienfait et le mariage d'une princesse de leur maison, et qu'à présent ils n'aient encore plus de sujet d'y penser pour rompre l'alliance des deux rois avec cet Etat;

dont ils sont bien avertis; car les Etats en ont délibéré en leur assemblée, et ne l'ont pas seulement requis défensive et pour la paix, mais offensive et pour la guerre, étant certain que le roi d'Espagne et les archiducs la craignent bien fort, et estimeront toujours que rien ne leur pourroit arriver de pis que cette ligue, qui conjoindra les deux royaumes de France et d'Angleterre, et les obligera à la défense mutuelle l'un de l'autre, au lieu que maintenant ils sont séparés et sans obligation de se secourir, ôtera le moyen audit sieur Roi de jamais recouvrer ce pays perdu par la paix, qui lui demeureroit néanmoins s'ils avoient un appui plus foible que celui-ci. Ce qu'il faut encore ajouter à cette perte, est que ledit pays lui deviendroit ennemi s'il entreprenoit quelque chose contre la France ou l'Angleterre; au lieu que si le prince Maurice en étoit fait seigneur par son moyen, il pourroit pratiquer une alliance entre les archiducs, l'Angleterre et lui, qui les sépareroit tous trois de l'alliance et amitié de France, et, en évitant cette conjonction d'eux et de cet Etat, empêcheroit que le pays ne lui fût point ennemi s'il vouloit entreprendre quelque chose contre nous; qui ne lui seroit pas un petit gain, ayant égard au mauvais état auquel sont ses affaires ici. Les Etats pourroient aussi goûter ce conseil et le recevoir comme une sûreté pour la paix, qui seroit cause de faire cesser l'inimitié d'Espagne contre eux, et de leur faire croire aussi qu'ils n'auroient plus besoin de l'amitié d'aucun autre prince.

Le sieur Barneveldt pourroit de même aider à les y induire, pour se conserver la bienveillance d'un

nouveau prince, de laquelle il pourroit plus espérer par cette obligation qu'il auroit acquise sur lui, que des peuples, qui sont toujours légers et ingrats, et ne peuvent souffrir qu'un particulier retienne longtemps quelque grande autorité parmi eux. Et quant au prince Maurice, le plus grand avantage étant pour lui, on ne devoit point douter de sa volonté; ainsi, pource que chacun pouvoit tirer quelque contentement et profit de ce dessein, je l'ai craint quelquefois, me représentant toutes ces considérations, sans jamais m'en découvrir, ni vous en mander aucune chose non plus, crainte de tout gâter, en vous donnant par delà quelques mauvaises impressions fondées sur des soupçons dont la vérité est si incertaine, qu'il y a bien souvent autant de danger à les prévoir trop subtilement et y ajouter trop de foi, qu'à ne les pas voir du tout ou à les mépriser entièrement; aussi n'y pensois-je plus du tout, d'autant que toutes choses sembloient être contraires, et le prince Maurice toujours si éloigné de la paix, si ouvertement ennemi de tout ce qui peut contenter le roi d'Espagne, comme aussi si peu satisfait du sieur de Barneveldt, qu'il n'y avoit aucune apparence de se mettre en peine d'un tel dessein, jusqu'à ce que le dernier soupçon provenant de cette demande contenue au projet de la ligue, et les allées et venues du Cordelier l'ont réveillé en mon esprit, et m'ont fait craindre derechef qu'ils ne fussent pour le rechercher et lui offrir, sinon tout ce que dessus, au moins quelque partie, jugeant bien qu'ils ne pourroient venir à bout de leur entreprise sans lui. Je ne laisse néanmoins de croire qu'il n'en est rien du tout, et qu'il y a tant

de raisons qui le doivent dissuader à tous, même au roi d'Espagne, plus fortes que celles ci-dessus déduites, qu'ils n'y voudroient jamais penser; car quant audit sieur Roi, il est prince catholique, qui se veut conserver, avec un dessein qu'il estime servir à sa grandeur : la réputation d'être ennemi de tous ceux qui se sont séparés de l'église romaine; qu'il lui seroit honteux de procurer ce bien à un prince qui a toujours été son ennemi; qu'il ne se pourroit jamais bien assurer de sa foi et de son amitié, attendu que son père a fait tuer le sien, et que ces pays demeurant en république par la paix, encore que la ligue des deux rois le puisse empêcher de les recouvrer par la force, elle ne lui ôte pas le moyen de le faire par pratiques et menées, en les obligeant, divisant et usant des artifices qui sont assez communs à ceux de sa nation : au lieu que s'il y a un prince qui y veille par son propre intérêt, il n'en doit plus rien attendre. Davantage ledit sieur Roi est assuré que le pays que tient à présent l'archiduc, lui doit écheoir quelque jour ou à ses successeurs rois d'Espagne, par le décès de sa sœur, qui est hors d'espérance d'avoir enfant. Or cette alliance, qu'il bâtiroit maintenant entre le roi d'Angleterre, l'archiduc, le prince Maurice et leurs Etats, lui nuiroit lorsque s'en pourroit servir l'archiduc contre lui-même, pour se maintenir en la possession des pays dont il jouit. Et, combien qu'on puisse dire que pour faire cesser cette occasion de dispute, on donneroit derechef les mêmes pays à l'archiduc, avec quelque nouveau mariage de même sang et famille, pour les retenir toujours en amitié, il est néanmoins

vrai qu'en usant de ce remède, les pays ne laisseront d'être séparés d'Espagne; et c'est ce qu'ils ne veulent pas, crainte d'amoindrir leur grandeur, ayant même appris que le feu roi d'Espagne n'eût jamais donné lesdits pays à sa fille s'il n'eût su qu'elle étoit incapable d'avoir enfans.

D'autre côté, il n'y auroit pas grande sûreté en ce dessein pour les Etats ni pour le prince Maurice même, puisque le roi d'Espagne et les archiducs étant joints ensemble, comme ils sont à présent, tout leur appui et secours dépendroit du roi d'Angleterre seul, qui n'est assez puissant pour s'opposer à eux, et ne voudroit aussi souffrir aucune incommodité, ni mettre les Etats en péril à cette occasion. Il n'y a pas grande apparence non plus que les Etats veuillent si à coup quitter cette souveraineté qu'ils recherchent avec tant d'ardeur, et que le sieur Barneveldt, qui n'est aimé du prince Maurice et sait l'avoir offensé, veuille se rendre auteur de cette conduite, afin d'avoir pour maître celui dont il doit craindre la grandeur. D'ailleurs le prince Maurice, qui est soupçonneux de son naturel, craindra tous ces présens qui viennent d'Espagne, et croira qu'ils sont empoisonnés, pensera aussi pouvoir parvenir à son dessein avec plus de sûreté et facilité, avec l'aide de ses amis et la bienveillance des Etats, que par la faveur de ses ennemis.

Je me suis un peu étendu sur ce discours, encore que rien ne soit sorti au dehors qui me doive faire craindre ce mal, pource que c'est à mon avis ce qui pourroit arriver de pis, et à quoi nous aurions moins de moyen de nous opposer pour le présent, et même si on intéressoit en quelque chose le roi d'Angle-

terre; car à tous autres desseins préjudiciables à sadite Majesté, nous pouvons tirer du secours du prince Maurice et de plusieurs personnes dans cet Etat, qui jugent sainement et sans passion ce qui leur doit être utile ou dommageable.

Je laisserai maintenant ces imaginations, dont vous ne vous devez, ce me semble, mettre en peine, pour toucher à ce qui est du fait présent. Je vois bien que les Etats auront grand besoin du secours du Roi pour les deux premières années de la paix, et que le roi d'Angleterre y mette aussi la main de son côté; ses députés en ont bien fait grande difficulté au commencement, mais ont montré après de se laisser vaincre, pourvu que ce qu'ils donneroient fût par prêts. Quinze cent mille livres, à savoir, un million pour Sa Majesté, et cinq cent mille livres de la part dudit sieur Roi, suffiroient pour ce secours, à le continuer deux ans, qui seroit deux millions pour Sa Majesté. Je considère bien que cette somme est grande, et n'en ose presque donner le conseil, craignant que Sa Majesté ne le trouve pas bon; mais il semble qu'après tant d'autres dépenses, celle-ci, qui est nécessaire pour tirer quelque utilité de tout ce qu'on a fait jusqu'ici, ne doit pas être refusée, afin d'obliger davantage ces peuples de rompre tous mauvais desseins, s'il y en avoit.

Considérez ceci, s'il vous plaît, et faites, je vous supplie, qu'ayons moyen de la servir. Je ne serai point mauvais ménager de sa bourse; mais ès dernières résolutions qu'on va prendre, il est besoin que soyons préparés à tout. Cette charge sera moindre de beaucoup que celle de la guerre, et pour peu de

temps. Outre ce, l'alliance que prétendons faire assurera encore mieux le repos du royaume, et empêchera plutôt le roi d'Espagne d'y entreprendre que la continuation de la guerre. Je la crains néanmoins, ne voyant encore rien de certain pour la paix, que ces peuples montrent toujours vouloir avoir à leur mot; et à la vérité, en ce qui est de la souveraineté, ils n'en sauroient rien quitter sans devenir inutiles à leurs amis. Nous prévoyons néanmoins que la plus grande difficulté du côté de leurs ennemis, sera sur les conditions qu'ils y voudront ajouter, et c'est à quoi nous avons à prendre garde pour ne souffrir qu'on y ajoute aucune condition qui soit préjudiciable à Sa Majesté.

Les députés d'Angleterre assurent que leur maître continuera pour la guerre si elle continue, nous faisant entendre qu'ils la désirent plutôt que la paix: ils se montrent au surplus en toutes choses si conjoints avec nous que ne sais qu'en juger, voyant ce que vous nous écrivez de l'intention de leur maître, de sa foiblesse, de son irrésolution et des poursuites que fait encore à présent son ambassadeur près du Roi; car, ou bien la sortie du comte de Tiron l'a changé, ou ses députés ne sont pas instruits de ses artifices, et s'ils le sont, on les doit tenir pour grands ouvriers à se dissimuler aussi bien que leur maître, qu'on dit être parfait en cet art, si on doit appeler dissimulation la patience de souffrir tout ou de flatter ceux qui lui font mal, au lieu de s'aider avec prudence de l'opportunité qui se présente pour s'en ressentir: mais je ne puis croire ce dernier d'eux, pource qu'en observant de près toutes leurs actions, même celles qui viennent des premiers mouvemens esquels les plus sages

sont bien souvent surpris, et n'ont pas le loisir de se servir de leur prudence et dissimulation, nous n'avons rien reconnu, sinon qu'ils ne se veulent point séparer d'avec nous, mais prendre tous conseils en commun. Je sais bien qu'on en peut user ainsi jusqu'à ce qu'il faille frapper le dernier coup, et que celui qui pense avoir trompé son compagnon croit qu'il est le plus habile. Ce qui est vrai pour le regard des princes qui traitent l'un contre l'autre; mais quand deux sont conjoints en une même cause et traitent ensemble contre d'autres, cette finesse doit être tenue pour lâcheté et trahison, encore que les hommes du temps auquel nous vivons, ne la nomment pas ainsi. Si ne pouvons-nous faire que ce que nous faisons pour nous garder d'eux, et de tous autres qui nous voudroient tromper, y ayant des inconvéniens qu'il est plus aisé de prévoir qu'il n'est de les éviter. Ils se promettent d'avoir réponse d'Angleterre au plus tard dans un mois, tant pour la ligue de paix sur le projet qu'avons vu ensemble et qu'ai dressé par leur avis, qne pour ce qu'il voudra faire aussi pour le secours de la guerre si elle continue. Que nous sachions aussi, s'il vous plaît, ce qui sera de la volonté du Roi, et comme nous aurons à nous y conduire; qu'ayons semblablement un pouvoir pour faire ladite ligue, dont la qualité du secours soit mise en général, et rapportée aux instructions qui seront secrètes, afin que nous nous puissions régler sur le même pied des autres dont vous m'avez quelquefois écrit. Quant aux Etats, que leur Roi leur donnera au double du leur; et pour l'Angleterre, j'ai vu, ès traités anciens, entre France et Angleterre, même du temps du roi François I et

Henri VIII, que le secours qu'ils se promettoient l'un à l'autre étoit comme égal. Nous serons sur les résolutions des affaires environ le temps que pourrons recevoir réponse de tout ce que dessus. C'est pourquoi je vous supplie que soyons lors si suffisamment instruit, qu'ayons de quoi prendre conseil sur les occurrences. Verreiken, qui est demeuré ici ès deux derniers voyages du Cordelier, ne nous a point vu, et quoiqu'il sache notre inclination à la paix, et que nous nous soyons offerts à les assister avec paroles d'efficace pour leur témoigner notre affection, je n'ai pas connu qu'ils s'y fient davantage; nous ne les en recherchons pas aussi pour ne donner des ombrages inutilement.

Le sieur de Barneveldt m'a dit que lesdits sieurs Verreiken et le Cordelier l'ont prié de faire en sorte, s'il est possible, que les Etats consentent qu'un Espagnol soit du nombre des députés en la conférence, comme étant chose que le roi d'Espagne désire. Je ne crois pas que soit pour y assister de la part dudit sieur Roi; car il faudroit qu'il eût charge et pouvoir de lui: or il n'y a point d'apparence qu'il ait voulu faire ce tort aux archiducs que de leur adjoindre un autre, ni qu'il désire entrevenir non plus en ce traité, qui ne semble pas honorable pour lui, si les choses y passent comme les Etats se promettent, encore que plusieurs estiment qu'il lui sera profitable, quoi qu'il leur accorde, si ces peuples étant en paix ne sont bien sages; mais ce député y sera, comme il est vraisemblable, de la part desdits sieurs archiducs, afin que ledit sieur Roi soit plus content de tout ce qui y sera traité; en quoi je ne vois aucune difficulté.

Je vous envoie la copie des lettres que l'Empereur a écrites aux Etats. On nous a dit que la diète de l'Empire se tient en ce mois, et que l'archiduc Ferdinand, beau-frère du roi d'Espagne, qui se doit trouver au nom de l'Empereur, aura charge d'y faire quelques propositions pour la paix de ces pays. Vous recevrez aussi la copie du projet de la ligue donné de la part des Etats, lequel a été changé en l'article qui contenoit la demande des trois millions, par deux fois, sur les conférences qu'avons eues avec eux, et enfin couché, comme il est par moi-même avec leur consentement; au lieu qu'ils faisoient revenir la dépense entière de l'entretenement des gens de guerre, ès premières années de la paix, à neuf millions de livres, et par ainsi le tiers qu'ils supplioient aux deux rois leur accorder à trois millions de livres. Nous leur avons montré que cette dépense ne sauroit revenir qu'à quatre millions cinq cent mille livres, ou à cinq millions tout au plus en la première année, et qu'on en pourroit diminuer encore quelque chose la seconde. Ce que toutefois ils n'ont pas accordé, mais dit que tout seroit vu et considéré avec les députés de leurs Majestés pour y prendre résolution, avec leur avis; ils ont ajouté à ce projet une remontrance qu'envoyons aussi. Croyez, monsieur, que ce n'est ouvrage fait que d'avoir à traiter avec ces gens ici, et qu'il faut beaucoup de patience pour surmonter les difficultés qui se présentent de jour à autre, non qu'ils aient faute d'affection et de respect envers Sa Majesté; mais ils ne considèrent pas assez le grand besoin qu'ils ont de son appui, croient trop que leur conservation est utile à son Etat, et qu'elle en doit avoir autant

de soin que s'ils étoient ses propres sujets ; disant qu'ils ont la même volonté de la servir, et s'imaginent maintenant qu'ils sont assez puissans pour résister à toutes les forces d'Espagne, puis soudain craignent tout, et, en nous représentant leur nécessité, confessent que, sans l'appui de Sa Majesté, ils ne peuvent subsister ni en paix ni en guerre ; mais on y est si avant, on y a déjà fait tant de dépenses, et tant de gens regardent quelle sera l'issue de cette affaire, qu'on ne doit rien omettre ni épargner, comme j'estime, pour la faire réussir à son honneur, contentement et profit. A quoi je vous peux assurer que travaille incessamment et avec autant de soin et d'affection que si c'étoit pour mon propre salut, n'y ayant aucun inconvénient qui y puisse arriver que n'aie prévu, et pour lequel éviter, je recherche et use de tous les remèdes qui peuvent dépendre de ma fidélité et diligence pour rendre mon travail utile et heureux, dont j'espère bien, nonobstant que je ne sois content de la façon de procéder de ceux qui manient les affaires ici, étant encore plus confirmé en cette opinion sur la fin de cette lettre que n'étois lorsque j'ai commencé à la vous écrire ; car j'ai différé deux jours à l'achever, sur un nouveau soupçon que les députés d'Angleterre nous vinrent donner, qu'ils avoient avis de bon lieu qu'on nous trompoit ; que le traité avec les archiducs se faisoit secrètement par quelques-uns ; que le prince Maurice même y avoit part, et qu'il étoit déjà bien avancé, montrant d'en être fort offensés et en grande peine : qui fût cause que m'en voulant éclaircir encore en particulier avec le prince Maurice, puis avec le comte Guillaume, je les ai vus derechef séparément, et re-

connu avec certitude qu'ils craignent toujours la paix; sont aussi fort disposés à suivre les volontés et commandemens de Sa Majesté, et qu'il n'y a personne dans l'Etat qui ose penser à traiter en secret ni qui soit assez puissant pour se faire suivre en telles pratiques : en sorte qu'en sommes à présent en repos et n'avons rien à craindre de leur côté. Ces derniers propos de tous les deux me font croire encore davantage que le soupçon, ou plutôt l'imagination, procédant de ma crainte dont vous ai écrit ci-dessus, est du tout sans fondement, et qu'il le faut ensevelir et cacher. Aussi, n'étoit, monsieur, que c'est à vous seul qu'ai écrit, j'eusse refait ma lettre pour ne vous en mettre en peine. Les députés d'Angleterre ont aussi désiré qu'ayons vu le prince Maurice ensemble sur ce sujet, dont ils sont aussi sortis bien satisfaits.

Nous avons encore depuis conferé ensemble par deux fois sur cette affaire, et fait ce même jugement que la paix aura de grandes difficultés sur l'article de la souveraineté, que le roi d'Espagne ne voudra accorder sans quelque modification; qu'aucuns dans cet Etat seront pour se contenter qu'on le couche dans le traité de paix ainsi qu'il est dans le traité de trève, et que c'est aussi le plus qu'on puisse espérer du roi d'Espagne. Néanmoins lesdits députés nous ont dit qu'il étoit raisonnable et nécessaire de le coucher par le traité avec toutes les clauses requises, pour faire que les rois d'Espagne présens et à venir, ensemble les archiducs, n'y puissent jamais rien prétendre, et disent même qu'ils conseilleront de rompre s'il n'est fait ainsi. Nous n'avons pas résisté à cet avis, et, à la vérité, l'intérêt des deux rois est que les Etats

soient vraiment souverains et en liberté de se pouvoir conjoindre avec leurs amis; autrement ils leur seroient inutiles. Mais nous avons ajouté après que cet article pourroit être cause de rompre la paix, et qu'ils avoient en ce cas besoin d'un secours plus grand pour faire la guerre que du passé même ès deux premières années. A quoi ils nous ont répondu qu'il étoit vrai, et que leur maître y contribueroit volontiers, pourvu que le secours fût modéré, raisonnable et bien employé, comme ils nous avoient toujours bien dit; l'avons ci-dessus déclaré et d'autrefois écrit à Sa Majesté; mais je le répète encore en cet endroit, pour ce qu'à la suite de ce propos je leur demandai s'il leur faut donner secours. Le ferons-nous, comme du passé sans contrat, ou bien traiterons-nous par quelque ligue ou confédération? Ils répondirent à l'instant qu'il valoit mieux se contenter de le faire comme du passé, et qu'on ne pourroit faire un traité de ligue sans rompre du tout avec Espagne. A quoi leur fut répondu qu'il est vrai, mais que difficilement les Etats se voudroient engager à la guerre là-dessus, et quand on ne feroit que cela pour eux, il seroit encore nécessaire d'en tirer cette promesse, qu'ils ne feront jamais aucun traité avec leurs ennemis, soit de paix ou de trève, sans nous; outre ce que les deux rois s'obligent l'un envers l'autre à la contribution de ce secours pour quelques années, et pource qu'il ne peut être secret, et qu'étant su par le roi d'Espagne, il pourroit prendre conseil de faire la guerre à l'un d'eux, qu'il étoit bon de penser aussi s'il ne seroit pas à propos que leurs deux Majestés fassent une alliance défensive, et se promettent un secours

mutuel au cas que l'un d'eux soit assailli par lui. Ils ont répondu que M. de Sully leur en avoit parlé en Angleterre lorsqu'il traita avec leur Roi, et que cela ne fut pas résolu, me demandant si j'avois point vu ce traité; et, après avoir entendu que non, m'ont dit qu'ils l'avoient et qu'ils me l'enverroient pour le voir, comme ils ont fait; qu'ils jugeoient ces assurances et traités être raisonnables et utiles aux deux rois. Prîmes résolution, à cette occasion, de les en avertir pour être informés de leurs volontés; leur ayant déclaré que cette proposition venoit de nous-mêmes et sur l'occurrence de l'affaire que traitions, non pour en avoir reçu aucun commandement, et qu'à la vérité c'est chose qui sembloit être si désirable et utile à leurs Etats qu'avions pensé leur en devoir faire l'ouverture.

Il est besoin, monsieur, que nos soupçons soient plutôt cachés que secrets, et surtout que le sieur Aërsens n'en connoisse rien ; car il écrit avec des gloses qui nuisent toujours. Croyez-moi, s'il vous plaît, et qu'il est vrai. Il a assuré les Etats du dernier quartier. Je crois bien qu'il sera à propos de le donner, mais est mieux de le différer jusqu'à janvier; car on verra lors ce qu'on doit attendre de l'issue des affaires. Je prie Dieu, monsieur, qu'il vous donne en parfaite santé très-heureuse et longue vie.

Votre, etc. P. Jeannin.

De La Haye, ce 25 novembre 1607.

Lettre de M. Jeannin à M. de La Boderie, dudit jour 25 novembre 1607.

Monsieur, je vous ai écrit il y a quelques jours, et adressé mes lettres à M. de Waudrenecq à Roterdam, qui me promit de les vous faire tenir bien sûrement. Les députés des provinces doivent être assemblés en ce lieu le 10 du mois prochain, pour délibérer et résoudre s'ils traiteront ou non, et avertir dans le vingtième l'archiduc de la résolution qu'ils auront prise. Nous croyons que sera de traiter; le désirons et les y disposons aussi en tant qu'il nous est possible, suivant le commandement que le Roi nous en a fait; mais nous sommes fort incertains de ce qui en aviendra, et entrés en quelques ombrages de la conduite d'aucuns particuliers des Etats, qui à la vérité a été inconsidérée, et telle que leurs amis et alliés ont eu sujet d'en prendre soupçon. J'estime néanmoins qu'il n'y a rien de pis. Les députés du roi d'Angleterre et nous n'avons toujours eu qu'un même avis, et s'ils continuent, nous aurons occasion de bien sentir de l'intention de leur maître, quoique les lettres que M. de Villeroy m'écrit tous les jours, contiennent que ne devons rien attendre de ce côté-là, et je sais qu'il en est mieux instruit que nous, et que ces députés peuvent user d'artifice jusqu'à ce qu'on veuille frapper le coup.

Les Etats nous ont fort recherché, Angleterre et nous, pour faire une ligue offensive et défensive, tant pour la paix que pour la guerre; nous n'avons toutefois voulu consentir qu'à la défensive et pour la paix: M. de Barneveldt en avoit dressé le projet par

l'avis et délibération des Etats ; mais, pour ce qu'elle n'étoit bien, ni en la forme ni en la substance, nous l'avons différé jusqu'au temps du traité, et dressé le même projet entre nous et les députés d'Angleterre, sans le communiquer aux Etats, pour l'envoyer devant nos maîtres et recevoir là-dessus leur commandement. C'est bien moi qui l'ai dressé, mais ça été à la prière des députés d'Angleterre et par leur avis, suivant néanmoins au plus près, en ce qu'avons estimé devoir faire le projet des Etats, même un article que M. de Barneveldt m'a dit avoir mis au sien comme en ayant été requis par M. Winood, l'un des députés d'Angleterre : qui est que les rois et les Etats s'obligent respectivement au secours l'un de l'autre, non-seulement contre un ennemi étranger qui voudroit entreprendre quelque chose contre eux, mais aussi contre les mouvemens de dedans. Ils montrent que leur maître sera disposé de faire cette ligue, qu'il aimeroit encore mieux la continuation de la guerre que la paix, et qu'il y contribuera sa part ; si c'est feinte ou vérité, je n'y connois encore rien ; mais je sais bien que seroit le bien et profit des deux royaumes, que les deux rois fussent très-bien ensemble.

Je vous supplie m'avertir de ce qu'apprendrez de l'intention dudit sieur Roi ; car nous en sommes ici en grande peine et doute, et craindrons tout jusqu'à ce que cet ouvrage soit parfait. Peut-être que la sortie du comte de Tiron, la réception d'icelui avec honneur en Flandre, et la crainte qu'il n'y ait du mal préparé chez lui, le rendront plus soigneux à désirer et rechercher notre amitié, et, à ce défaut, aussi d'autres qu'il a plutôt essayé jusqu'ici de flatter que de

mettre en état et devoir de leur résister. J'en attendrai votre avis ; et cependant M. de Russy et moi vous baisons humblement les mains, priant Dieu, monsieur, qu'il vous donne, en parfaite santé, heureuse et longue vie. Votre, etc. P. JEANNIN.

De La Haye, ce 25 novembre 1607.

Lettre de M. de La Boderie audit sieur Jeannin, du premier de décembre 1607.

MONSIEUR, je vous ai écrit par les deux ordinaires passés, tout ce que j'ai jugé digne de venir à votre connoissance, et toujours par la voie de Waudrenecq que m'avez ouverte ; celle-ci la tiendra encore. Ce que j'ai à ajouter à mes précédentes, est que j'ai vu depuis le sieur Carron, duquel j'ai appris que, nonobstant ce que m'avoit dit le comte de Salisbury sur cette ligue dont les Etats sont promoteurs, et nonobstant les respects qu'il disoit les retenir de la vouloir contracter ni publier, que la paix ne fût résolue, icelui comte lui a déclaré qu'ils y entreroient dès maintenant, mais avec eux seulement non avec nous : ce qui se rapporte à ce que je vous ai écrit ci-devant, et dont je me suis toujours douté. Ils tâchent de conserver leur crédit avec lesdits Etats le plus qu'ils peuvent, et témoignent n'être sans beaucoup de jalousie de celui que nous y avons ; mais outre cela ont si grand'peur d'offenser Espagne, qu'ils n'osent s'attacher à nous davantage. Je crois qu'ils pourroient faire plus sagement ; mais ce sera le temps qui le leur apprendra.

Il y a ici nouvelles d'un nouveau décret qu'a fait le

roi d'Espagne, par lequel il retient tout ce qui est venu par la dernière flotte appartenant aux marchands, qui monte, dit-on, à treize ou quatorze millions d'or, et leur baille des assignations au lieu, dont ils sont contens; ce qui ne doit être sans quelque grand dessein. Si là-dessus il fait la paix aux Pays-Bas, chacun doit penser à soi; car, encore que les siens publient que tous ses desseins sont maintenant tournés contre les infidèles, si crois-je qu'il aime trop la chrétienté pour cela. Je vous envoie une petite épigramme qui a été faite par deçà sur ladite paix, laquelle a deux ententes et peut être plus véritable à la réversion qu'au premier sens. C'est ce dont je vous puis entretenir pour ce coup, vous baisant très-humblement les mains, et demeurant, monsieur, votre, etc.

LA BODERIE.

A Londres, le 1 décembre 1607.

Lettre de messieurs Jeannin et de Russy, Roi, du 2 décembre, 1607.

SIRE,

M. de La Force s'en retournant en France, a désiré être porteur de nos lettres, par lesquelles nous donnons avis à votre Majesté de tout ce qui s'est passé ici depuis notre dernière dépêche. Le Cordelier, qui étoit parti pour aller à Bruxelles le 17 du mois passé, et devoit retourner six jours après, n'arriva en ce lieu que le 29, sur les cinq heures du soir; lui et le sieur Verreiken furent priés de se trouver le lendemain, à huit heures du matin, en l'assemblée des Etats, pour les informer de l'intention des archiducs;

où étant allés, le Cordelier leur dit qu'ils consentoient de leur donner l'original de la ratification, que ledit sieur Verreiken leur consigna par effet à l'instant; y ajouta après qu'ils désiroient d'eux cette modération de ne rien dire ou écrire dorénavant contre le roi d'Espagne qui le pût aigrir et offenser, puisqu'on étoit en voie d'un amiable accord et bonne paix, pendant lequel temps il étoit bien raisonnable de porter respect audit sieur Roi; les prieroient aussi trouver bon qu'un ou deux étrangers, c'est-à-dire autres que naturels des Pays-Bas, pussent assister à la conférence qui se fera pour ledit traité de paix, nonobstant que le contraire ait été accordé par le traité de la trève, et qu'ils en faisoient instance pour donner ce contentement audit sieur Roi, qui montroit le désirer. Les Etats nous ayant envoyé leurs députés incontinent après les avoir ouïs, pour nous faire entendre et aux députés d'Angleterre ce que dessus, et en prendre notre avis, nous leur dîmes, quant au premier point, qu'il étoit toujours bienséant et louable, pendant la guerre même, de parler avec respect des grands rois, encore qu'on prétende s'opposer à leur violence et hostilité avec les armes, et qu'à plus forte raison, le devoit-on faire lorsqu'on est sur les termes d'un traité; pour le second point, que nous nous en remettions à eux : bien me sembloit-il que c'est chose indifférente, et qu'on n'a pas accoutumé d'ôter le choix aux princes avec lesquels on traite, des personnes dont ils se voudroient servir.

Nous avons aussi su d'eux que ces étrangers, soit Espagnols ou Italiens, n'y seront pas comme députés du roi d'Espagne, mais de la part des archiducs, et

qu'ils feroient réponse incontinent auxdits sieurs Verreiken et le Cordelier, afin qu'ils s'en retournent, attendant le temps de la conférence. Et, par effet, ladite réponse leur ayant été faite le lendemain, ils ont promis de partir le jour d'après, qui est celui même auquel nous écrivons cette lettre. Deux jours avant la venue du Cordelier, lesdits sieurs députés d'Angleterre nous étoient venus voir au logis de M. Jeannin, où étoit M. de Barneveldt, en présence duquel ils nous firent entendre qu'ils avoient reçu lettres d'Angleterre pour réponse à l'avis donné par eux du premier voyage d'icelui Cordelier et séjour du sieur Verreiken en ce lieu, et que leur Roi et tout son conseil l'avoient trouvé fort mauvais; leur mandoient qu'on les trompoit; que tels voyages, sous prétextes feints et déguisés, se faisoient en effet pour autre occasion, et qu'on n'en pouvoit que mal sentir, puisqu'on leur céloit la cause; que lesdits Etats avoient aussi fait courir le bruit que, sans les députés des deux rois, ils eussent rejeté la ratification et toute condition de paix, mais que, leur ayant donné avis qu'elle étoit suffisante pour entrer en traité, ils ne l'auroient voulu faire, crainte de les offenser; qu'il étoit aussi vraisemblable tels bruits être semés avec artifice et mauvais dessein, attendu même que ceux qui manient les affaires nous avoient dit souvent et fait connoître, par leur conduite, que ce n'étoit pas leur intention de rompre là-dessus, mais plutôt de donner encore nouveau délai pour envoyer en Espagne, et attendre une autre ratification, qui nous sembloit le plus dommageable conseil qu'ils eussent pu prendre: par ainsi qu'il seroit plus utile pour eux

d'entrer en traité sans autre remise, afin d'avoir bientôt la paix ou se préparer à la guerre, que de demeurer plus long-temps en incertitude.

Ces propos furent tenus par M. Spencer avec véhémence et animosité, et approuvés par nous, tant pource qui regardoit le soupçon de ses voyages que les bruits qu'on avoit fait courir de notre avis donné sur la ratification; y ajoutant seulement que cet avis étoit fondé en très-bonne raison, et s'il étoit à donner, que nous en userions encore. Ainsi que devions même tenir à gloire d'être auteurs de la paix, puisque nous avions eu charge de deux grands rois, amateurs de la tranquillité publique, de faire tous offices convenables pour y parvenir; et si on en avoit fait courir le bruit avec quelque mauvais dessein, que notre intention ne laissoit pourtant d'être bonne et louable. Le sieur Barneveldt répondit à ces soupçons que M. Carron, qui étoit pour eux en Angleterre, leur en avoit autant écrit, et qu'il s'étonnoit bien fort comme tels ombrages pouvoient entrer ès esprits de ceux qui ont quelque connoissance de la constitution de leur Etat; et bientôt chacun seroit éclairci de leur sincérité, et qu'ils n'ont jamais pensé de faire chose aucune sans l'avis de ces deux rois. Quant à la ratification, qu'à la vérité ils l'eussent rejetée, sans notre avis, pource qu'elle devoit être pure et simple, et eux tirer ce profit, encore que la paix ne se fasse, d'avoir leur liberté et souveraineté du pays par la confession même de leurs ennemis; nous fit néanmoins assez connoître que les Etats n'avoient aucune volonté de rompre là-dessus, mais essayer seulement d'en avoir une autre en meilleure forme et sans con-

dition; nous sembla même qu'ils aimeroient mieux laisser couler l'année prochaine en trève, sur cette espérance de l'obtenir, que recevoir celle-ci. Ce que les députés d'Angleterre montrent de trouver fort mauvais, et que s'ils entroient derechef en cette cessation d'armes, que leurs ennemis se dégoûteroient, et eux n'auroient plus que faire ici. Leur avis fut secondé du nôtre; puis M. Winood entra en dispute avec le sieur de Barneveldt sur les mots contenus en ladite trève, en vertu desquels ils prétendent avoir suffisante déclaration de leur liberté et souveraineté; soutenant que cela n'étoit rien, si par le traité de paix cet article n'est couché bien spécifiquement, et avec les renonciations requises et nécessaires. M. Spencer en dit autant, et y insista bien fort; et si cette liberté et souveraineté n'est exprimée comme il appartient, ils ne seroient pas en état de se pouvoir conserver ni d'être utiles à leurs amis. Le sieur Barneveldt soutient le contraire, et que le roi d'Espagne faisant la même déclaration que les archiducs ont déjà faite, il y aura assez sans qu'il soit besoin d'autre expression, et néanmoins qu'il jugeoit à propos d'insérer à ce traité tout ce qui seroit requis pour contenter un chacun. Quant à la trève pour l'année prochaine, il la craignoit, la tenoit dommageable aussi bien que nous, et si elle n'étoit nécessaire à l'occasion du traité, qu'il la falloit rejeter du tout; en quoi rien ne seroit fait qu'avec notre avis.

Nous mandons à votre Majesté les particularités de toutes choses, et même la façon de procéder desdits sieurs députés d'Angleterre, qui est si contraire aux défiances qu'elle a de leur maître, et aux lettres que le

président Jeannin a reçues depuis deux jours de M. de La Boderie (à quoi nous ajouterons néanmoins plus de foi qu'à leurs paroles), que serons, à cette occasion, toujours en crainte et soupçon d'eux, jusqu'à ce que tout soit fait; aussi est-il bien certain, s'ils se dissimulent, et ne sont en même opinion lorsqu'il faudra traiter par effet, qu'ils couvent et cachent quelque chose de pis; car, encore que leur maître ait été conjoint du passé, en la défense des Etats, avec votre Majesté, s'y étant même obligé par le traité que M. de Sully a fait avec lui, si est-ce que les députés nous ont dit et protesté, depuis qu'ils sont ici, de ne s'en plus mêler, se séparer et prendre des conseils à part, sans vous offenser, Sire; ce qu'il craindra toujours de faire s'il n'a quelque secret traité avec Espagne et les archiducs, dont toutefois leurs actions et conduite n'ont rien fait paroître jusqu'ici. Lorsqu'ils auront eu réponse sur leur dernière dépêche, qui contient tout ce que lui avons mandé de nos conférences avec eux et les Etats, on en jugera avec certitude, et non plus tôt. Est vrai qu'il seroit bien tard pour y remédier, s'ils étoient assez puissans pour troubler nos affaires ici, et les Etats mieux disposés à les contenter que nous: ce que ne croyons aucunement; ne pouvant néanmoins de notre part, soit avec eux, le prince Maurice, le sieur de Barneveldt et tous autres qui ont quelque pouvoir au maniement des affaires, faire autre chose que ce que faisons pour nous garantir de tous ces inconvéniens. Nous jugeons bien que le traité de la ligue dont nous avons envoyé le projet, nous eût mis du tout hors cette crainte; aussi l'avons-nous recherché et désiré il y a long-temps,

autant qu'il nous a été possible, en gardant ce qui est dû à la dignité de votre Majesté ; mais diverses difficultés et empêchemens, dont nous avons donné avis selon qu'ils sont survenus, l'ont retardé. Nous ne perdrons le temps non plus ci-après, ausistôt que les députés des provinces seront arrivés et qu'aurons reçu son commandement sur ce sujet. Lesdits sieurs députés d'Angleterre nous ont encore dit avoir reçu lettres de leur ambassadeur qui est près des archiducs, par lesquelles il leur mande que Spinola pourroit bien être l'un des députés en la conférence, et que le comte de Tiron, qui a vu les archiducs, a reçu peu d'accueil d'eux et de toute la Cour, fors de Spinola, qui lui en a fait beaucoup; que ledit sieur comte a écrit à leur Roi des lettres pleines de respect et de soumission, pour excuser sa fuite sur la religion dont il cherche le moyen de jouir en sûreté, et sur le soupçon qu'il a eu que le vice-roi d'Irlande eût volonté de se saisir de lui à l'occasion de quelques mauvais et faux rapports qu'on avoit faits; n'ayant osé comparoir pour la haine qu'on porte aux catholiques en Angleterre, qui lui eût été le moyen de défendre son innocence; que les archiducs lui ont ordonné de se retirer, et qu'il étoit parti pour aller à Rome ou en Espagne; ne savent encore lequel des deux. Bien avoient-ils promis à sa femme, à son fils et à d'autres gentilshommes de sa suite, de demeurer à Louvain, où ils sont de présent. Le prince Maurice, qui a aussi entendu que ledit sieur Spinola pourroit être député à la conférence, a montré de le trouver fort mauvais, et qu'étant puissant en crédit et moyens, il pourroit pratiquer et corrompre quelques-uns, soit

gens de guerre ou autres, au préjudice de l'Etat, et qu'il ne le falloit souffrir.

Les députés des Etats qui étoient allés en Danemarck, sont retournés depuis trois jours, se louent bien fort du bon accueil qu'ils y ont reçu, des bons propos que le Roi leur a tenus, des présens qu'ils leur a faits; et disent aussi qu'il s'est fort soigneusement informé de l'état de leurs affaires; s'ils n'étoient point entrés plus avant en traité avec le roi d'Espagne que ce qu'ils lui en avoient dit, et quelle étoit l'inclination des députés de votre Majesté sur la paix ou la guerre; y ajoutant encore que les Espagnols étoient accoutumés de tromper quand ils peuvent, et qu'ils y devoient bien prendre garde. Ledit sieur Roi a envoyé deux députés, l'un conseiller en son conseil, l'autre un docteur qu'on dit être homme fort suffisant. Ils sont arrivés depuis trois ou quatre jours à Amsterdam, et sont attendus de jour à autre ici; un gentilhomme, qui est en ce lieu de la part du roi de Suède, pour essayer de lever des gens de guerre en ce pays, sur le bruit de la paix, est venu voir le président Jeannin, et lui a dit que son maître désiroit fort de traiter alliance et amitié avec votre Majesté, et obtenir quelque permission d'elle de lever des soldats français, dont il a parlé à M. de La Borde, qui voudroit bien être employé si votre Majesté l'a agréable, ne s'y étant toutefois voulu engager sans recevoir son commandement exprès là-dessus, lui ayant aussi dit qu'il ne le devoit faire autrement.

Le même gentilhomme a encore dit au président Jeannin qu'un habitant d'Amsterdam s'en alloit trouver votre Majesté de la part dudit sieur roi de

Suède, pour savoir si elle auroit agréable qu'il lui envoie des ambassadeurs à l'effet susdit, usant de cette façon pour la crainte qu'il a que le roi de Pologne, son ennemi, ne l'ait déjà prévenu; qu'il sait bien ledit sieur roi de Pologne avoir beaucoup de fiance en l'amitié du roi d'Espagne, duquel il est beau-frère, et que son Roi a cru qu'il pourroit à cette occasion espérer quelque chose de la vôtre. Le président Jeannin lui a demandé aussi comme son maître étoit avec le roi de Danemarck son voisin : à quoi il lui a répondu qu'il étoit mal, mais sans dissension ouverte. Lui a au surplus magnifié les moyens dudit roi de Suède; qu'il a en réserve grande somme d'argent amassée avec Espagne depuis dix ans, des mines d'argent, et surtout de cuivre et de fer en abondance; qu'il entretient aussi d'ordinaire plus de cent navires de guerre, dont il y en a quarante de six, sept ou huit cents tonneaux. J'ai bien ouï dire souvent à un gentilhomme qui a demeuré long-temps audit pays de Suède, que le roi de Danemarck a dessein sur ledit royaume de Suède, et recherchera tous les moyens qu'il lui sera possible pour y entreprendre. Cela fait soupçonner encore que lui et le roi d'Angleterre, déjà conjoints par étroite alliance, ne recherchent ensemble à cette occasion l'amitié du roi d'Espagne, pour s'en servir à ce dessein; mais ledit roi d'Espagne abandonnera, en ce faisant, le roi de Pologne son beau-frère; puis il doit plutôt désirer que ces deux royaumes de Suède et Danemarck soient possédés par deux rois que par un seul, et semble que votre Majesté y ait encore plus d'intérêt pour n'accroître la puissance du roi de Danemarck,

déjà conjoint avec l'Anglais. Et toutefois il semble expédient, si ledit sieur roi de Suède envoie vers elle, de tenir toutes choses en surséance jusqu'à ce que la résolution ait été prise ès affaires que traitons ici.

Quelques-uns ont reçu ici, depuis quatre ou cinq jours, des lettres d'Anvers, par lesquelles on leur mande qu'il y a eu derechef un nouveau combat de mer près Malaca, entre les Portugais, à eux joints plusieurs Indiens, et les Hollandais; que les Portugais y ont perdu neuf galions et cinq à six mille hommes, et les Hollandais, qui sont demeurés maîtres de ce combat, environ trois cents hommes et des navires, et qu'on tenoit la ville de Malaca avoir été prise après cette victoire : cette nouvelle n'est encore bien certaine. Les marchands de la compagnie des Indes d'Orient font partir quatorze grands navires dans sept ou huit jours pour faire ledit voyage, qu'on dit être les mieux équipés d'artillerie, voiles, matelots, soldats, et toutes choses qu'aucuns autres qui soient jamais sortis de ces pays. S'il y a rien qui excite le roi d'Espagne à donner la paix aux Etats, sera la crainte des voyages, esquels il reçoit ordinairement beaucoup de dommage, et doit craindre pis. Les sieurs Verreiken et Cordelier nous sont présentement venus voir chacun en nos logis, ont pris congé de nous, nous ont mercié des bons offices que faisons pour la paix, dont ils nous ont dit être bien informés, et priés d'y continuer. Ils ne sont entrés plus avant en propos, encore qu'ayons essayé de les y mettre; c'est qu'ils veulent demeurer couverts jusqu'à la conférence, ou qu'ils ne se fient non plus en

nous que du passé. Ont dit au président Jeannin en particulier, que M. le président Richardot se recommandoit à lui, qu'il seroit de la conférence, et se réjouissoit de ce qu'il auroit moyen de parler et de conférer lors avec lui. Nous prions Dieu, Sire, qu'il donne à votre Majesté et à sa royale famille une très-parfaite santé, très-heureuse et très-longue vie.

Votre, etc. P. JEANNIN et DE RUSSY.

De La Haye, ce 2 de décembre 1607.

Lettre de M. Jeannin à M. de Villeroy, dudit jour 2 décembre 1607.

MONSIEUR, le Cordelier a fait à son retour de Bruxelles un présent aux Etats de l'original de la ratification, qui les contente fort, encore que soit peu de chose. Il assure aussi partout où il passe, et ceux qu'il voit en ce lieu, qu'il tient la paix pour faite, soit qu'il sente ainsi qu'il soit vrai en effet, ou qu'on l'ait trompé lui-même. Le prince Maurice, au contraire, dit qu'elle ne se fera pas. Les mouvemens des Etats y inclinent toujours; mais s'ils ne sont trompés par ceux qui conduisent leurs affaires, ils ne l'accepteront que bonne et assurée. Nous n'avons rien à désirer ès propos des députés d'Angleterre, et ne laissons pourtant de craindre tous deux sur ce que le Roi nous en a mandé, et ce que vous, monsieur, et M. de La Boderie m'en avez écrit en particulier.

Ils montrent d'être fort soigneux de deux choses: l'une, que par le traité la souveraineté de ce pays soit quittée et remise aux Etats, précisément et en termes plus exprès qu'il n'a été fait par la trève;

l'autre, que s'il faut entrer en traité, soit pour avoir une paix entière et absolue, non une trève à longues années, disant avoir charge d'insister à ce que dessus, de conseiller ouvertement aux Etats de rompre si leurs ennemis en font refus, et même de se retirer plutôt que d'y consentir, nous ayant répété ces paroles fort souvent, et comme pour nous persuader d'en faire autant : je ne veux imaginer à quel dessein, vu que chacun croit qu'ils veulent la paix : vous nous l'avez écrit, et nous en faisons aussi le même jugement, combien qu'ils nous aient dit plusieurs fois qu'ils la veulent pource qu'ils croient ne la pouvoir empêcher. Peut-être seront-ils bien aises que prenions cet avis avec eux, pour feindre qu'ils y ont été emportés par nous, et après s'en départir pour en avoir le gré des archiducs et faire tomber la haine sur nous. Nous leur répondons, sur ces discours, qu'il faut être bien résolu d'assister les Etats d'un bon et puissant secours, si on leur veut conseiller fermement de rompre à cette occasion ; et, afin que les deux rois soient aussi assurés l'un de l'autre, et qu'ils ne s'abandonneront point, ni les Etats, au secours qui sera promis, qu'ils aient un traité par ensemble, sans lequel Sa Majesté ne s'y engagera jamais, et conseillera plutôt aux Etats de rompre pour quelque occasion que ce soit. Ils acquiescent encore à cela, et trouvent qu'il est raisonnable d'en user ainsi. S'ils vouloient faire ce traité par effet, ou si la ligue étoit faite avant le traité de paix, il y auroit quelque sûreté avec eux, mais non autrement. C'est toutefois notre intention, si ne recevons autre commandement de Sa Majesté, de nous rendre faciles à

tout, et n'insister à rien qui puisse rompre la paix, quand même les archiducs ne voudroient consentir que l'article de la souveraineté soit plus expliqué que par la trève, pourvu qu'on puisse faire notre ligue avec les Etats, en laquelle il y aura assez de sûreté pour eux et pour nous. Et à la vérité nous eussions été hors de grande peine si elle eût pu être faite plus tôt; mais s'il vous plaît vous souvenir de ce qu'avons écrit touchant les difficultés et empêchemens qui s'y sont rencontrés, et nous ont ôté le moyen d'y parvenir.

Jusqu'ici vous jugerez, monsieur, qu'il ne nous a été possible de faire mieux. Or tout est encore en son entier, et ne vois rien que devions craindre pour ce regard, sinon que cette seule considération empêche le roi d'Espagne de faire la paix. Le sieur de Barneveldt continue tous les jours à nous assurer de son affection. Le prince Maurice et le comte Guillaume le font aussi, et suis certain qu'il n'y a point de feintise en ceux-ci. J'en espère autant de l'autre, sans me l'oser promettre si assurément. C'est tout ce que pouvons faire que de ménager leur bonne volonté, et de ceux que reconnoissons affectionnés au service de Sa Majesté, prendre garde à ce qui se passe, lui en donner avis, recevoir ses commandemens, et faire sur les occurrences ce que jugerons devoir être utile pour ses affaires. Outre ce que l'ambassadeur d'Angleterre, qui est près des archiducs, a écrit aux députés qui sont ici, que Spinola pourroit bien être l'un des députés en la conférence pour la paix, d'autres l'ont écrit d'Anvers. S'il y vient lui-même, il est certain que c'est pour traiter en effet; et s'il y a aussi quel-

que secrète négociation, qu'on ne pouvoit choisir un plus puissant entremetteur, ni même plus propre pour faire des pratiques parmi les Etats ou gens de de guerre. Je le craindrois à cette occasion, avec ce que j'ai appris de plusieurs qu'il est mal affectionné à la France; car, encore que les députés n'aient jamais autre volonté que celle de leur maître, si peuvent-ils toujours beaucoup sur le choix des choses qu'on laisse à leur jugement. Le prince Maurice, qui a eu le même avis, dit qu'on doit empêcher qu'il ne vienne, pour les raisons ci-dessus déduites; et néanmoins quelques uns avoient cru, s'il venoit, que ce pourroit être pour traiter avec lui et chercher les moyens de lui donner contentement. Mandez-moi, je vous supplie très-humblement, ce que vous sentez de l'inclination dudit sieur Spinola envers ou contre nous. Il est d'un pays où les hommes sont subtils et fort artificiels.

Répondez-nous aussi, s'il vous plaît, particulièrement sur tous les points de nos précédentes lettres, nommément pour le regard de ce que Sa Majesté voudra donner aux Etats en faisant la ligue pour la paix; et qu'elle ne craigne point, s'il lui plaît, de me déclarer son dernier mot, dont je n'abuserai aucunement; et pareillement de ce qu'elle voudra faire pour le secours de la guerre, si la paix est rompue; et de considérer que pour relever les courages et prendre quelque avantage, il sera besoin qu'il soit plus grand ès premières années; comme aussi si elle le donnera par obligation, dont les Etats feront grande instance, ou seulement comme du passé; si elle n'entend pas aussi obliger envers elle

le roi d'Angleterre, afin qu'il ne s'en puisse retirer après l'avoir une fois accordé, comme il a ci-devant fait; et s'il y a quelques articles sur lesquels Sa Majesté veut qu'on insiste précisément, quand les Etats devroient même rompre à cette occasion, soit touchant ceux dont mention est faite ci-dessus ou autres, de nous en avertir par même moyen, afin qu'au temps des résolutions, lequel approche, nous soyons instruits de son intention sur tout ce qui se présentera, soit pour la paix ou la guerre. Car, encore que sachions bien Sa Majesté désirer la paix, y pouvant parvenir, avec les conditions requises pour la sûreté des Etats, en son contentement, le contraire pourroit néanmoins arriver, et nous être pressés, en une occasion présente, de nous ouvrir sur le secours pour la guerre, dont la remise pour recevoir nouveau commandement seroit dommageable.

Les députés d'Angleterre doivent être préparés à tout, et avoir charge et pouvoir de leur maître, de déclarer son intention sur les occurrences des affaires, ainsi qu'ils m'ont dit. J'ai bien la réponse du mémoire envoyé par M. de Preaux, qui satisfait à partie de ce que dessus; mais il y a eu quelque changement depuis aux affaires, qui me fait désirer cet éclaircissement, ensemble un pouvoir selon que l'avons écrit par nos précédentes dépêches. Je serai toujours en peine et incertitude jusqu'à la fin, quoiqu'on me promette qu'elle sera bonne, pource que je sais bien que la fidélité, la diligence et la prudence même sont comptées pour rien, et ne suffisent jamais pour exempter de blâme et calomnie un bon serviteur si son travail n'est heureux, tant s'en faut qu'il lui

puisse acquérir quelque grâce envers son maître. Mes vœux tendent donc à ce but de bien servir, et prie Dieu qu'il veuille favoriser notre labeur, et vous donner aussi, monsieur, en parfaite santé, heureuse et longue vie. Votre, etc. P. JEANNIN.

De La Haye, ce deuxième jour de décembre 1607.

Lettre de M. le duc de Sully à M. Jeannin, du 6 décembre 1607.

MONSIEUR, le Roi et nous tous avons reçu grand contentement à la lecture de vos lettres; car, encore qu'il y ait quelque chose aux procédures de ceux auxquels vous avez à négocier, qui ne soit selon notre goût, néanmoins cela nous éclaircit grandement, et nous fait juger le fondement que l'on doit faire sur telles humeurs, lesquelles, puisque vous connoissez bien, vous sauriez manier comme il faut.

A ce que je vois, les Anglais se gouvernent selon votre désir; mais ils me tromperont bien si, avant que toutes choses soient conclues, ils ne vous font voir une revirade de leur humeur. Quoi que ce soit, il faut porter ces peuples à la paix; car quand bien elle ne devroit guères durer, si en tirera-t-on toujours cet avantage qu'ils se pourront qualifier provinces libres et souveraines avec juste titre, par la renonciation de leurs seigneurs, et que leurs voisins et amis les pourront assister plus ouvertement, sans qu'on leur puisse objecter qu'ils secourent les rebelles d'autrui; car aussi-bien je craindrois que si maintenant l'on rentroit à la guerre, qu'il n'arrivât quelque séparation de villes ou provinces qui composent leur Etat, ou pour le moins aliénation de plusieurs vo-

lontés. Mais, si, la paix faite, ils sont contraints de revenir aux armes, à cause des menées et entreprises d'Espagne, ce sera avec plus d'animosité que jamais, par la connoissance du dessein que l'on aura eu de les circonvenir. Surtout ils doivent bien aviser quelle forme de gouvernement ils choisiront; car de prendre leur exemple sur les Suisses, ou autres peuples pareils, qui se sont mis en liberté, j'ai peur qu'ils se trompent, à cause de la différence des humeurs et situation des provinces; les uns étant gens rudes, tous formés à la guerre, et desquels le principal revenu consiste à l'éclat de leurs armes, à cause de la stérilité de leur pays et petit trafic que l'on y peut faire, n'y ayant point de mer ni de rivières, et les chemins de difficile accès pour la facilité d'icelui; tellement que toute leur sollicitude consiste à garder leur liberté et à se tenir armés, tant pour eux que pour tous autres qui ont de l'argent; et les conditions de messieurs les Etats sont toutes opposites. Si bien que s'il n'y a un, deux ou trois, ou jusqu'au nombre au-dessous de vingt, qui soient bien fort intéressés en la conservation de leur Etat et liberté, qu'ils s'occuperont tellement au trafic et à jouir de la paix et du repos, qu'il sera aisé de les attaquer, étant mal préparés.

Telles affaires mériteroient un discours plus étendu, mais vous entendez à demi mot, et puis les lettres du Roi et de M. de Villeroy vous instruiront si amplement, que les miennes ne peuvent être qu'inutiles; aussi ne les écrivois-je point principalement, et que pour vous assurer de la continuation de mon amitié et service, et vous prier de vous souvenir de frapper quelque coup pour M. le prince d'Espinoy mon cousin;

car le bon office qu'il recevra en cette occasion, tant par messieurs les Etats que par vous, je l'estimerai fait à moi-même, et me semble que les témoignages d'affection que j'ai rendus et puis encore rendre pour l'avenir à messieurs les Etats, méritent bien qu'ils fassent considération sur mes prières. Ce qu'espérant et d'eux et de vous, je prie le Créateur, monsieur, qu'il vous augmente ses saintes grâces et bénédictions; je vous baise les mains, et suis votre plus humble ami à vous faire service. Votre, etc.

MAXIMILIAN DE BETHUNE, DUC DE SULLY.

De Paris ce 6 décembre 1607.

Lettre du Roi, du 8 décembre 1607.

MESSIEURS Jeannin et de Russy, toute votre procédure et conduite sur la belle demande et proposition pour la confédération que ces sieurs prétendent faire avec moi et le roi de la Grande-Bretagne, que vous m'avez représentée par votre lettre du 26 du mois passé, que j'ai reçue le premier du présent, m'a été très-agréable; car elle a été en toutes ses parties conforme à mes intentions et fondée en raisons très-pertinentes. Je considère que plus je recherche de bien faire, en général et en particulier, auxdits sieurs, autant pour la paix que pour la guerre, sans autre considération ni acceptation que de leur prospérité et de la sûreté de leur Etat, plus ils s'imaginent que je le fais par nécessité: comme si je ne pouvois conserver mon royaume sans eux. De quoi volontiers je prendrois conseil de les désabuser une fois pour toujours, et retirerois tout-à-fait mon épingle du jeu, si je n'avois autant de soin de la cause publique que j'ai de mon

intérêt particulier. Vous m'avez donc servi, selon mon désir, d'avoir rejeté leur excessive demande en matière d'argent, avec le ressentiment que vous m'avez mandé. Pareillement je loue votre prévoyance et diligence à découvrir et renverser les desseins contraires et préjudiciables aux miens, ayant remarqué que vous n'omettiez rien à faire pour ce regard, comme je reconnois aussi qu'il est tout besoin que vous fassiez, tant pour les diverses humeurs et fins des gens auxquels vous avez affaire, que pour la qualité de la matière que vous traitez. Mais je me promets qu'enfin l'issue n'en sera que bonne et honorable pour moi, de quelque côté qu'elle penche, à la paix ou à la guerre, étant mon but tel que vous savez qu'il est, et vous en ayant confié la direction, que Dieu fera prospérer, s'il lui plaît, ainsi qu'il a fait ci-devant, par sa bonté infinie et extraordinaire, toutes mes autres actions. Je ne m'arrêterai à discourir et vous écrire mon avis, tant sur lesdits articles du projet de la susdite confédération dressée par lesdits sieurs les Etats, que sur la remontrance qu'ils vous ont faite, dont vous m'avez envoyé des doubles; car je n'approuve aucunement le style et la forme du premier, et faut, s'ils veulent que j'aie égard à l'autre, qu'ils m'y convient par des effets qui me contentent. Mais, après avoir mûrement considéré l'écrit que vous avez dressé de l'avis des députés d'Angleterre sur ce sujet, je l'ai trouvé très-bien en la forme et en la matière, et aurai à plaisir que ledit sieur roi de la Grande-Bretagne fasse d'icelui le même jugement; de quoi néanmoins je doute toujours comme du surplus de ses intentions; car je remarque que lui et ses

ministres, en Angleterre et ici, tiennent des langages qui ne s'accordent avec ceux de leursdits députés.

Le sieur de La Boderie m'a écrit deux choses: l'une, qu'ils ont trouvé mauvais que leurs gens aient conseillé avec vous, auxdits sieurs les Etats, de se contenter de la ratification du roi d'Espagne; et l'autre, qu'ils n'entendent faire avec lesdits Etats notre ligue défensive qu'après qu'ils seront tombés d'accord avec les archiducs. Vous pouvez juger par le premier la portée de leur conception, et par l'autre qu'ils craignent plus d'offenser le roi d'Espagne et les archiducs, qu'ils n'ont de désir de conclure ladite ligue. Pour moi j'estime toujours qu'il est meilleur de l'avancer que la retarder, car c'est jouer au plus sûr pour toutes les parties; par là vous ferez voir auxdits Etats une sûreté en la paix, ce qui en facilitera l'accord selon notre désir. Nous aurons aussi la nôtre en ce que nous devons et pouvons nous promettre d'eux. De quoi nous demeurerions incertains si nous attendions à traiter, après qu'ils auront fait leurs affaires avec les archiducs, lesquels, non plus que le roi d'Espagne, ne seront mieux édifiés et satisfaits du traité que nous ferons après la paix, que de celui qui l'anticipera, joint qu'ils ont déjà, par leur suspension d'armes, reconnu les Etats pour gens libres, sur lesquels ils ne prétendent rien. Que l'avancement de notredite ligue ne doive auxdits Espagnols et archiducs retrancher aucunement les espérances et considérations qui les ont mus d'entendre audit accord, je n'en doute point; mais je les vois si avant engagés en ce traité, et si désireux de le conclure, que je n'ai pas opinion qu'ils délaissent pour cela de passer outre,

mêmement si nous faisons ladite ligue, autant pour nous entresecourir et assister en cas de guerre, comme en celui de paix, ainsi que nous projetons. Au moyen de quoi je conclus que nous devons résoudre ladite ligue et confédération plus tôt que plus tard, devant que lesdits Etats aient arrêté entièrement leur traité avec lesdits Espagnols et archiducs. Toutefois vous devez faire que les Etats en soient les requérans et principaux poursuivans, tant pour la dignité et réputation qu'il faut toujours retenir de notre côté, que pour la faire trouver meilleure à eux-mêmes, et aussi y porter plus facilement les Anglais, lesquels je prévois se rendre très-difficiles, tant par inclination que pour nous contredire. Nous devons craindre aussi, quand lesdits Anglais sauront que lesdits Etats auront parfait ledit traité avec lesdits Espagnols et archiducs, qu'ils traversent ladite ligue, et qu'ils s'entendent sous main avec ceux-ci pour cet effet, voire qu'ils empêchent même que je n'en fasse une à part avec les Etats, lesquels, ayant lors leur compte, seront peut-être moins affectionnés et désireux d'y entendre qu'à présent, quand ce ne seroit que pour n'offenser le roi d'Angleterre ni leurs nouveaux amis. Néanmoins je remets toutes choses à votre jugement, auquel j'ai entière confiance.

Or j'ai avisé de promettre et accorder auxdits Etats, par mondit traité, de les secourir, en cas de rupture et d'infraction de celui qu'ils feront avec les archiducs en la forme portée par votredit projet, de six ou huit mille hommes de pied françois, qui seront par moi choisis, fournis et soudoyés, autant de temps que les Etats en auront besoin, pourvu, et non autrement, qu'ils s'obligent de leur part, si mon royaume est

assailli, de m'assister et secourir pareillement en vaisseaux de guerre, dont le moindre sera de trois à quatre cents tonneaux, ou en argent, à mon choix, à proportion de la moitié de la dépense à laquelle reviendra mon susdit secours de six ou huit mille hommes de pied, payés suivant les appointemens et soldes ordinaires de mon royaume, portées par les Etats, dont je vous envoie des doubles. J'entends aussi que le roi d'Angleterre s'oblige, par le même traité, de donner un secours auxdits Etats, sinon égal du tout au mien, au moins approchant d'icelui, soit en hommes ou argent, ainsi qu'ils conviendront ensemble; et, s'il est moindre que le mien, que celui que les Etats nous accorderont, soit aussi proportionné à la rate de l'un et de l'autre. Et quant au mutuel et réciproque secours que le roi d'Angleterre et moi aurons à tirer l'un de l'autre, en cas de guerre, j'estime que nous devons suivre et confirmer ce qui a ci-devant été convenu entre nous, le trentième jour de juillet 1607, lorsque mon cousin, le duc de Sully, passa en Angleterre pour visiter de ma part ledit Roi, et me conjouir avec lui de son heureux avénement à la couronne dudit pays, dont vous aurez ici une copie collationnée sur l'original signé de la main dudit Roi. Il sera besoin seulement de spécifier la solde qui sera donnée aux gens de guerre et aux capitaines, pilotes et mariniers des navires dont sera composé ledit secours mutuel, comme du port desdits navires, afin que tout s'accomplisse de bonne foi et sans difficulté, quand il écherra de ce faire. Mais si le roi d'Angleterre fait difficulté d'entrer, dès à présent, en ce traité de ligue défensive, sous prétexte de ne vouloir offenser lesdits Espagnols et les

archiducs, et de ne vouloir contrevenir au traité dernier qu'il a fait avec eux, et partant qu'il persiste de vouloir voir devant ce qui réussira de celui desdits Etats avec ces derniers, je veux que vous ne délaissiez d'arrêter et conclure, dès à présent, la confédération avec les Etats, afin que je ne demeure davantage à la discrétion des événemens, joint que j'ai grande occasion de me défier de la volonté et constance dudit roi d'Angleterre, pour la perfection de ladite ligue en la forme qu'elle doit être et que vous l'avez projetée, encore que ses députés aient fait contenance de l'approuver, mêmement quand il verra les Etats d'accord avec les archiducs. N'en remettez donc la résolution après ledit accord, si vous la pouvez anticiper, et ne laissez, pour ce que je vous mande, de faire votre possible pour y faire joindre et entrer en même temps le roi d'Angleterre; car la partie en sera toujours plus forte et estimée, quand elle sera composée de trois ensemble et sans séparation. Il sera bon de donner aux autres rois, princes, potentats, communautés et villes qui voudront y entrer, six mois de temps. Il faut aussi déclarer et spécifier par le susdit traité de ligue, au cas qu'en un même temps l'on fasse la guerre aux trois ou aux deux co-alliés ensemble, quelle sera l'assistance que nous nous entre-donnerons, comme vous verrez, par les articles dudit sieur de Sully, qu'il a été spécifié entre moi et ledit sieur roi d'Angleterre. Il me semble qu'il sera bon de prendre ce pied. Quant au partage des conquêtes sur l'ennemi commun, j'approuve ce qui en est porté par votre dit projet, comme je fais tous les autres articles d'icelui qui ne sont contredits par la précédente : mais il est nécessaire que nous

sachions, devant que de conclure ledit accord, ce que l'on prétend faire des villes d'ôtage que gardent les Anglais; car s'il faut qu'elles demeurent en leurs mains, leur roi sera grandement avantagé par-dessus moi, tenant et ayant en son pouvoir deux places si importantes. Eclaircissez-moi de ce point, car je le juge digne de grande considération. A quoi j'ajouterai qu'entre plusieurs raisons qui me meuvent d'offrir et fournir auxdits Etats le secours duquel nous conviendrons plutôt en hommes qu'en argent, c'est que je ne veux pas que mon argent soit employé à entretenir lesdits Anglais ni autres gens de guerre que ceux de ma nation, et à plusieurs autres dépenses dudit pays, comme je sais qu'il a été ci-devant.

J'entends aussi, avant que les Etats s'accordent avec les archiducs et les Espagnols, s'il faut que je les secoure de quelque chose pour une ou deux années, que ce soit en hommes et non en argent, comme de trois ou quatre mille hommes, en deux ou quatre régimens à mon choix; car c'est de quoi ils auront plus de besoin pour conserver leur Etat et les garantir des entreprises et surprises que l'on y pourroit faire; ne pouvant approuver ni consentir, comme j'ai dit, que mon argent serve à autres frais et moyens à récompenser ou contenter les capitaines et autres qui seront licenciés ou retenus en service par les Etats après ledit accord. Je présuppose et entends aussi, accordant ce dernier secours pour un ou deux ans, que ledit roi d'Angleterre sera content de leur en octroyer un, sinon égal au mien, du moins approchant d'icelui, moyennant quoi il sera facile auxdits Etats de munir leurs places de forces suffisantes pour les garder de

surprise, y contribuant et coopérant de leur part ce qu'ils doivent à la conservation de leur liberté et Etat; mais il faut aviser si le roi d'Angleterre accordant le susdit secours, pour ledit temps demandé, qui soit par prêt, et partant que lesdits Etats s'obligent à la restitution de l'argent qu'il y mettra, si nous devons faire pareille instance. Il me semble que j'y serai encore mieux fondé que lui, principalement s'il demeure nanti desdites places ostagères. Au moyen de quoi vous y prendrez garde et me servirez en cela le plus à mon avantage qu'il vous sera possible; vous déclarant, si lesdits Etats acceptent ladite assistance durant lesdites deux années, en hommes telle que je la leur offre, que j'insisterai moins audit remboursement que s'il falloit la fournir en deniers. Sachez aussi s'il faut, pour plus facilement engager le roi d'Angleterre audit secours pour lesdites deux années, que je fournisse en argent sa quote part, que je m'y disposerai, à la charge de le compter et rabattre sur ce qu'il prétend que je lui dois. Toutefois mettez peine de parer ce coup, si faire se peut, et n'en lâchez la parole qu'à l'extrémité, et quand vous connoîtrez ne pouvoir m'en garantir.

Or, s'il avient que les Etats ne tombent d'accord avec les archiducs, et partant soient contraints de reprendre les armes et recommencer la guerre, en ce cas je suis content de les assister, durant le temps que vous limiterez et conviendrez avec eux et les députés du roi d'Angleterre, le double de ce que ledit Roi accordera; comme s'il y veut entrer pour cinq cent mille livres par an, j'en exposerai un million, soit en gens de guerre ou en argent, à mon choix, par forme

de prêt ou de don, ainsi qu'il sera convenu entre nous. Mais je ne voudrois que le roi d'Angleterre en fût quitte seulement pour des promesses, et partant que demeurasse leur engagé audit secours, comme peut-être seroit l'intention des Anglais, et, pour ce faire offrir une grande somme, que la mienne seule fût suffisante pour soulager lesdits Etats, et les contenter sans débourser et fournir la leur, et par ce moyen rejeter sur moi seul ce fardeau; chose que je ne veux aucunement consentir ni endurer. Mais j'ai bien opinion que le roi d'Angleterre n'entrera qu'à l'extrémité en la susdite obligation pour la reprise et continuation de la guerre. Je pense pareillement que nous devons avoir le même but; car plus je considère quels sont les accidens qui peuvent naître de ladite guerre pour le présent et pour l'avenir, plus j'y remarque de péril pour lesdits Etats et ceux qui s'y engageront avec eux. Toutefois, s'ils ne peuvent obtenir de leurs adversaires des conditions de paix raisonnables et sûres, ils ne seront abandonnés de moi en leur juste guerre, non plus qu'ils ont été ci-devant, pourvu aussi que le roi d'Angleterre soit de la partie, et qu'il porte sa part du secours duquel ils auront besoin, comme il est raisonnable. Dont vous pourrez dire qu'en cas de guerre je doublerai l'offre que leur fera le roi d'Angleterre aux conditions susdites.

Souvenez-vous aussi du commandement que je vous ai fait pour le décompte et la reconnoissance des sommes desquelles j'ai ci-devant et jusqu'à présent secouru les Etats, afin qu'il soit pourvu à la sûreté du remboursement d'icelles, suivant ce que je vous ai ordonné en partant, et l'ouverture que je vous

ai depuis faite par la dépêche que vous a portée l'abbé de Preaux. La demande est si équitable que je me promets que lesdits sieurs y satisferont en une sorte ou autre ; pour quoi faire, je m'accommoderai toujours autant que je pourrai à l'état de leurs affaires.

Et, quant à la fourniture du dernier quartier du secours de la présente année, sachez qu'il n'a été fait aucune promesse à leur député de deçà, pour l'avancer comme vous avez écrit qu'il a mandé par delà; mais il en sera usé ainsi que je vous ai fait savoir par mes précédentes, avec déclaration et protestation. Toutefois, si lesdits Etats prolongent leurdite cessation d'armes pour un an ou pour plus de trois mois, comme l'on m'a avisé qu'ils ont fait ou délibéré de faire, non-seulement je retarderai ladite partie, mais qu'ils ne doivent s'attendre à la continuation de la même assistance pour l'année prochaine ; car je ne veux consumer mon argent en faveur d'une telle prolongation, qui ne servira qu'à les décevoir et empirer leurs affaires, comme je vous ai prédit. J'entends aussi, s'il faut rentrer en la guerre et que les Etats tirent de moi la susdite assistance, qu'ils me promettent aussi, par acte valable, de ne traiter à l'avenir paix ni trève, ou autre accord, sans mon consentement par écrit, signé de ma main et scellé du cachet de mes armes, pour ne retomber ci-après en la même surprise en laquelle je me suis trouvé lorsqu'ils ont fait leur cessation d'armes sans moi.

Vous demandez si j'aurai agréable, au cas de guerre, de m'obliger par contrat au susdit secours desdits Etats, ou si j'entends en user comme j'ai fait ci-devant. Je vous avise que je ne refuserai ladite obligation si elle est

jugée nécessaire, et si le roi d'Angleterre y veut entrer; car, comme je veux assister de bonne foi et sincèrement lesdits Etats, je ne ferai de difficulté de leur en donner les sûretés, qui seront estimées nécessaires pour encourager et contenter leurs peuples, sachant que, comme lesdits Espagnols et archiducs sauront la vérité dudit secours, en quelque forme qu'il soit donné, le mauvais gré qu'ils nous en sauront sera toujours semblable; joint que nous le pouvons dès à présent justifier, sur la déclaration de liberté et souveraineté que les Etats ont obtenue desdits archiducs par le traité de ladite cessation d'armes. Toutefois, si vous pouvez obliger audit secours le roi d'Angleterre, par autre voie que par contrat, j'aurai agréable que nous en soyons exempts; partant je remets le tout à votre jugement; mais je prévois, si les Etats ne modèrent leurs prétentions, et retranchent les espérances que j'entends qu'ils ont conçues de s'avantager par le traité de ladite paix avec les archiducs, qu'il sera difficile qu'elle réussisse. J'estime aussi que les archiducs aspireront plutôt à une trève de longues années, laquelle je ne suis pas d'avis que les autres rejettent, en cas qu'ils ne puissent obtenir une paix absolue. Et quant à l'article qui concerne leur souveraineté et liberté, ils doivent faire leur possible pour l'obtenir avec toutes les clauses les plus avantageuses et honorables qu'ils pourront; mais, en cas de refus, je suis d'avis qu'ils consentent de l'avoir tel qu'il a été accordé par ladite cessation d'armes, plutôt que de rompre et rentrer en guerre, car il est suffisant assez s'ils donnent bon ordre à leur gouvernement et affaires, pour, avec le temps, justifier et assurer le droit de liberté

et souveraineté, qui se fortifiera ou décherra selon la félicité ou infélicité de leursdites affaires.

Le principal et plus essentiel point auquel ils doivent donc penser et pourvoir maintenant, est à la forme de leurdit gouvernement après ladite paix, au moyen de maintenir la réputation de leurs armes et puissance, par mer et par terre, en paix comme ils ont fait en guerre, et à se munir et fortifier d'amis, en intéressant leurs voisins à leur conservation, comme je vous ai amplement écrit par mes précédentes. Enfin le pire conseil que les Etats puissent prendre, est de retarder et allonger cette négociation pour les raisons qui sont notoires à tous. Partant, opposez-vous-y tant que vous pourrez, vous servant de ma protestation susdite sur la continuation de mon secours, ainsi que je vous ai dit ci-devant.

J'ai vu la lettre que l'Empereur a écrite auxdits Etats, à laquelle j'estime qu'ils auront peu d'égard. Toutefois, comme ces peuples sont sujets à changer d'avis, vous devez continuer à observer toutes choses qui surviendront de cette part ou autre, sans rien négliger non plus que vous avez fait très-prudemment et à mon contentement jusqu'à présent. A tant, je prie Dieu, messieurs Jeannin et de Russy, qu'il vous ait en sa sainte garde. HENRI.

Et plus bas, BRULART.

Ecrit à Paris, le 8 décembre 1607.

Lettre de M. de Villeroy à M. Jeannin, dudit jour 8 décembre 1607.

Monsieur, vos lettres du vingt-sixième du mois passé ont fort contenté le Roi, pour le regard de ce qui vous concerne; mais il n'en est pas ainsi du procédé de ces messieurs, non-seulement envers lui, mais en leurs propres affaires; de quoi l'on peut accuser aucunement la constitution et forme de leur Etat et gouvernement, mais davantage la diversité et contrariété des opinions de ceux qui y régentent; de quoi il faut que leurs amis se ressentent; qui est ce qui a fâché le Roi, avec la considération du bien qu'il leur souhaite. Or, plus leurs demandes sont excessives et inciviles, moins favorablement seront-elles exaucées de nous. Vous apprendrez de la lettre de Sa Majesté à quoi elle a réduit ses offres, vous faisant certain de ses volontés sur tous les points que nous avons colligés des vôtres, et me semble si clairement que vous n'avez à désirer de moi aucune chose. Nous avons trouvé votre projet bien considéré et mesuré, sans avoir rien laissé à désirer ni changer pour ce regard; mais nous avons jugé celui de ces messieurs, en la forme et en la matière, défectueux et impropre pour l'œuvre que nous prétendons parfaire : donc nous nous attacherons au vôtre; mais nous doutons s'il sera approuvé d'Angleterre, car ce sont esprits pointilleux et glorieux, qui trouvent à redire à tout ce qui ne sort d'eux, et toutefois ne font rien qui vaille. M. de La Boderie vous aura écrit les propos que le roi d'Angleterre et le comte de Salisbury lui ont tenus sur le sujet de

cette ligue : croyez qu'ils en reculeront la résolution tant qu'ils pourront; et, après que la paix desdites provinces sera arrêtée, ils la reculeront de même sous prétexte toutefois et faisant toujours démonstration d'en vouloir être. C'est pourquoi nous désirons l'avancer, et seroit même expédient d'en faire en même temps une autre pour la guerre, en faveur desdites provinces, car celle-ci serviroit à disposer davantage les archiducs à la paix, et partant passer par dessus l'appréhension et le déplaisir qu'ils recevront de l'autre, et le dégoût qu'elle pourroit leur donner de ladite paix. Pensez-y, je vous prie; et me semble que ne devons nous arrêter au mécontentement qu'en auroient lesdits archiducs et Espagnols; car je crois que l'on ne peut rien ajouter à leur indignation pour ce regard; et si l'article de la souveraineté et liberté, accordé par la cessation d'armes, peut aucunement aider à couvrir et justifier notre action en cet endroit; mais, sans doute, les Anglais refuseront d'y entrer, car ils ont des fins toutes contraires aux nôtres. Leur ambassadeur continue à poursuivre le remboursement de leurs dettes prétendues, dont ledit sieur de Salisbury a redoublé aussi depuis peu la plainte et instance avec plus de nécessité, par mon avis, que de considération; mais nous sommes bien délibérés de voir la fin de nos négociations devant que d'y répondre plus cathégoriquement. Bien vous puis-je dire que si le roi d'Angleterre veut entrer en l'une et en l'autre confédération, que nous pourrons nous accommoder à payer sa quote part avec la nôtre, en déduction et acquit desdits dettes; mais il désire plus ce remboursement pour s'en jouer que pour s'en servir. A quoi vous

verrez bientôt clair, et prenez pour signe de confirmation de ce mien soupçon si ses gens tendent à ce retardement desdits traités.

Les propos que vous avez tenus au sieur de Barneveldt et au prince Maurice et au comte Guillaume, ont été bien reconnus et loués du Roi, lequel, certes, voudroit pouvoir faire pour le deuxième ce que vous proposez. Partant c'est bien servir Sa Majesté de parler en ce sens audit prince Maurice et aux siens, lesquels Sa Majesté doit pour toutes bonnes considérations fortifier, élever et supporter, ce qu'elle aura très-agréable que vous fassiez, s'assurant que vous n'y avancerez rien que bien à propos. Mais je vois peu d'apparence d'appréhender maintenant la conjonction du roi d'Espagne avec le prince Maurice, lui procurant cette dignité, pour les raisons déduites par votre dite lettre.

De quelque côté que vous tourniez les affaires, vous trouverez que ce fruit n'est encore mûr ni prêt à cueillir pour ledit prince Maurice; toutefois ce seroit imprudence de l'en dégoûter ou désespérer. Par la réduction que nous faisons à présent du secours que vous avez proposé de donner pour deux ans aux Etats, vous jugerez du naturel de Sa Majesté et de ceux qui l'assistent; car lui et eux ne manquent de bonne volonté ni de connoissance de l'importance de l'affaire; mais ils estiment qu'il n'y a rien à perdre à ne dire oui du premier coup. Or, selon que messieurs les Etats dresseront leurs affaires et se conduiront à l'endroit du Roi, en ses traités, ils seront aussi favorisés et satisfaits de son côté. Bâtissez sur ce fondement, sans toutefois nous engager à plus que ce que

l'on vous permet sans nouvel ordre, car, suivant ce chemin, ce que vous remontrerez ou conseillerez, sera mieux reçu; mais n'estimez pas que la sortie du comte de Tiron rende le roi d'Angleterre plus enclin à faire la guerre que de coutume. Cela l'a un peu ému du commencement, mais il en est maintenant revenu; car ses gens lui disent qu'il vaut mieux pour lui qu'il soit hors du pays qu'en Irlande, et qu'il y fera moins de mal. Je le crois ainsi. Ledit comte s'en va à Rome mendier sa vie, où il trouvera des esprits plus adonnés à leurs intérêts et vanité qu'à sa consolation.

Je redoute et appréhende bien plus un renouvellement de querelle entre le Pape et les Vénitiens; car depuis l'attentat tenté contre ce frère Paule, les cœurs sont grandement altérés de part et d'autre; et semble que Dieu ait ordonné un scandale de ce côté-là, qui aura suite très-dangereuse en la chrétienté, dont se prévaudra sans doute le roi d'Espagne, s'il peut une fois se délivrer de la guerre des Pays-Bas, et le Pape lui en donnera l'absolution volontiers pour un tel effet. Ledit Roi a retenu tout l'argent de la dernière flotte qu'il avoit assigné, et a fait un décret sur le paiement de ses dettes, qui a fort alarmé tous ses créanciers et marchands, partisans, et même le marquis Spinola. Quand ses prédécesseurs vouloient exécuter quelque entreprise de conséquence, ils usoient de pareils moyens. C'est pourquoi l'on soupçonne que celui-ci a le même but; mais ceux qui savent l'Etat présent d'Espagne, ne font ce jugement; ils attribuent le tout à la nécessité de leurs affaires et à un désir de les ménager mieux à l'avenir, qu'ils n'ont fait ci-de-

vant, pour mieux gaudir du repos et de la grandeur de leur Empire. Ils parlent toujours toutefois d'entreprendre en Afrique, en faveur de l'un des enfans du dernier prince; mais faisons nos traités où vous êtes, et tout cela s'évanouira, sans que nous y ayons dommage ni les Etats non plus, s'ils nous veulent croire. Si le pouvoir que le sieur de Sainte-Catherine vous a porté n'est tel qu'il doit être, je le corrigerai, me le mandant. Vous ne pouvez déconseiller les Etats d'admettre un Espagnol en la conférence qui doit être tenue avec ceux du pays que l'archiduc commettra. On dit que le marquis de Spinola prendra cette place, de quoi vous serez tôt éclaircis, puisque ces messieurs ont promis de déclarer leur délibération dedans le vingtième du présent. L'on nous a écrit de Bruxelles que le Cordelier a porté le consentement desdits archiducs, d'abandonner l'original de la ratification espagnole auxdites provinces sans tirer la contre-promesse qu'il avoit demandée, et qu'il a été convenu entre lesdits archiducs et Etats que les choses demeureront entre eux en l'état auquel elles sont, jusqu'à ce qu'autrement en soit ordonné, sans faire autre prolongation de trève. A quoi toutefois équipole ledit accord, puisque les choses dépendront, pour ce regard, de la volonté des parties, lesquelles déclareront et prolongeront les affaires comme bon leur semblera; dont nous nous donnerons moins de peine, pourvu que l'on ne prétende toucher ci-après à notre bourse, en nous entretenant de paroles, incertitudes et irrésolutions, comme l'on a fait jusqu'à présent. Nous reconnoissons les peines et travaux que nous avons rencontrés en vos négociations pour la

variété et diversité des esprits auxquels vous avez affaire, et la qualité des matières que vous traitez; mais nous espérons que vous surmonterez toutes choses, par la prudence et intégrité dont vous procédez en toutes vos actions, que nous savons vous avoir jà acquis telle créance et pouvoir par delà que votre vertu le mérite. En tous cas, nous croyons que ce que vous ne ferez pas ne le pourroit être par autre, quel qu'il soit. Au reste, je vous remercie de la continuation des faveurs que vous départez à mon neveu de Preaux, et vous prie de le mettre en besogne, et le nous envoyer par deçà quand il se présentera sujet digne de sa portée; et vous augmenterez les obligations que vous avez sur lui et sur tous les siens, particulièrement et spécialement, monsieur, sur votre très-affectionné serviteur et assuré ami.

DE NEUFVILLE.

A Paris, ce huitième jour de décembre 1607.

Autre lettre dudit sieur de Villeroy à M. Jeannin, dudit jour 8 décembre 1607.

MONSIEUR, nous estimons qu'il suffira à présent de faire paroître que le Roi est content et prêt d'entrer en l'affaire, en cas de refus du traité de paix, sans toutefois s'y engager plus avant; car ladite contenance fortifiera le courage du prince Maurice et de ceux qui redoutent ce traité de paix, découvrira l'intention interne du roi d'Angleterre et des Anglais, et pourra favoriser ledit traité envers les archiducs, lequel appréhendera le traité du roi de France, de celui d'Angleterre et de messieurs les Etats contre le roi d'Es-

pagne et sa suite. Nous tenons pour certain que les archiducs accorderont la paix, ou plutôt une trève à longues années, le conseil d'Espagne étant résolu. Nous voyons aussi que le Pape la désire et conseille, comme s'il avoit dessein après cela d'embarquer le roi d'Espagne contre le Turc ou contre les Vénitiens, desquels il se plaint plus que devant; et si je ne vois pas que ceux-ci se mettent en peine extraordinaire de le contenter.

On discourt que le fonds d'argent que prépare ledit Roi doit servir à tels effets, comme à intimider les Provinces confédérées, afin de favoriser lesdits archiducs en leur traité. Quant à la lettre de l'Empereur auxdites Provinces, encore qu'elle ne soit à présent de grande efficace envers le général, toutefois elle servira à ceux qui ne seront contens de ce qui se conclura, pour brouiller. Il semble que cette diète impériale soit encore retardée, puis que l'Empereur n'y comparoîtra en personne, mais seulement l'archiduc Ferdinand; je n'ai pas opinion aussi que les électeurs s'y trouvent que par leurs députés, et partant qu'il se résolve chose d'importance hors l'Empire; à quoi toutefois nous prendrons garde.

Le Roi a eu les rosiers de M. de Waudrenecq, qui lui ont été agréables. Il se porte très-bien. Il a donné à M. de Jambeville l'office de premier président de Rouen, qui a vaqué ces jours passés. L'on lui a ramentu vos services sur cette occasion : il a répondu qu'il vouloit mieux faire pour vous; et, certes, il montre d'être de jour en autre plus content de vous, et mieux reconnoître vos services et mérites. Au reste, nous vivons ici à l'accoutumée. M. de Sully a perdu son

second fils, qu'on avoit accordé avec la fille de M. de Schomberg, dont il a reçu grande affection, ni plus ni moins qu'a fait M. de Bouillon de sa fille aînée, décédée à Paris d'une espèce de maladie contagieuse, depuis quatre jours. Vous devez savoir aussi que le prince de Condé se conduit assez mal envers Sa Majesté, marri de quoi il ne lui a été promis de visiter Rome. Si cela continue et que le prince ne s'amende, il en arrivera du mal en une sorte ou autre, ce que vous ne direz, s'il vous plaît, à personne, et pour cause.

Je salue vos bonnes grâces de mes très-affectionnées recommandations. Je prie Dieu, monsieur, qu'il vous conserve en bonne santé.

De Paris, ce huitième jour de décembre 1607.

Votre très, etc. DE NEUFVILLE.

Lettre de M. de La Boderie à M. Jeannin, dudit jour 8 décembre 1607.

MONSIEUR, celle du vingt-cinquième novembre, que vous m'avez adressée par la voie du sieur Waudrenecq, m'est encore arrivée fort sûrement. Dieu veuille, et je l'espère, que celles que je vous ai écrites, des dix-sept et vingt-troisième du même mois, et premier décembre, aient fait le même. Si ainsi est, vous aurez été à mon opinion plus préparé à ce que vous aurez depuis reçu ou recevrez bientôt des députés anglais, sur la conclusion de cette ligue dont est question. En effet, ils ne veulent point de nous, et je ne les vois ni si beaux, ni si bons que nous nous en devions donner grand martel: que je ne crusse

pourtant que notre conjonction ne fût honorable et avantageuse à l'un et à l'autre, si fais; mais elle excéderoit encore de leur côté, vu le train que prennent leurs affaires; et au partir de là, tout ce que nous y saurions contribuer ne sont que des vœux, puisque l'effet de tout cela dépend des maîtres. Ils témoignent en tout ce qu'ils font ici une si grande crainte d'irriter Espagne, que cela est la seule cause de ce qu'ils traitent si mal leurs amis; et la rétribution qu'ils en auront, sera que j'ai peur qu'ils éprouveront, et possible plus tôt qu'ils ne croient, celui qu'ils craignent tant de rendre tel, et que leurs amis ne les connoîtront plus à leur commandement. Je me suis un peu étonné de voir, par la lettre, que leurs députés aient pressé le projet de cette ligue offensive entre nous tous, et la clause nommément que vous me remarquez y avoir insérée par la prière qu'en auroit faite le sieur Winood à M. de Barneveldt, vu que cela est tout contraire à ce que je reconnois par deçà; mais il faut que ledit sieur Winood et son compagnon ne connoissent tant leur maître et ceux qui gouvernent, comme je fais, ou bien qu'ils aient fait les fins pour découvrir ce que nous voudrions. En tout cela, comme j'ai dit, je ne vois mal que pour eux; car, pourvu que nous demeurions bien avec les Etats, et s'il se peut faire et, comme il y a grande apparence, mieux qu'eux, il se trouvera finalement qu'ils auront fait les fins sans l'avoir été.

Je plaignois votre solitude par ci-devant; mais maintenant que vous allez voir tant d'ambassadeurs de toutes parts, je vous plains moins. Vrai est-il qu'il vous sera difficile d'esquiver l'importunité de

quelques brindes; mais je suis bien d'opinion que vous prierez M. de Russy de vous secourir en cela, puisqu'aussi bien il est d'une frontière où l'on sait s'en escrimer. Je lui baise les mains et à vous très-humblement, et demeure, monsieur, votre très-humble et plus affectionné serviteur, LA BODERIE.

A Londres, ce huitième jour de décembre 1607.

Lettre de messieurs Jeannin et de Russy, au Roi, du 9 décembre 1607.

SIRE,

Le sieur de Sainte-Catherine arriva en ce lieu le troisième de ce mois, avec la réponse de votre Majesté à nos lettres du vingt-septième d'octobre et sixième novembre. Elle aura depuis reçu celles que lui avons écrites par le sieur de Monceau, que craignons lui avoir apporté peu de contentement, pource qu'elle contenoit la demande excessive des Etats pour la ligue en cas de paix, et les voyages du Cordelier : deux actions ensemble qui lui pouvoient donner du soupçon qu'il y eût quelque chose de pis, dont nous n'étions exempts, lors encore que pour ne trop travailler l'esprit de votre Majesté, nous eussions plutôt essayé de les diminuer que représenter au vrai. Or le temps nous en a si bien éclaircis, qu'il ne nous en reste plus rien, et pouvons assurer votre Majesté, encore que leur conduite en cet endroit n'ait été assez considérée, que l'intention n'a point été mauvaise, et que cette demande excessive est sortie de l'invention du sieur de Barneveldt, qui a pensé que l'espérance de ce bienfait, joint à la ligue, uniroit plus aisément toutes les Provinces au désir de rechercher la paix,

qu'aucunes rejetoient, et qu'ils ne laisseroient pourtant de se contenter à beaucoup moins.

Ce qu'il y a de plus fâcheux en eux tous, est qu'on ne peut faire prendre à ce corps, composé de tant de pièces, les conseils et résolutions qui sont nécessaires pour leur bien, avec la célérité que l'état de leurs affaires requiert; car leur façon de procéder a des longueurs et circuits de soi-même, leurs ennemis y en apportent encore avec artifice, dont ils ne savent pas se garder, d'autant que ceux qui désirent la paix trop ardemment, craignent tant de rompre, qu'ils aiment mieux se laisser tromper par cette longueur, que perdre l'espérance de la paix tout à coup. Et, combien que ce conseil soit le plus dangereux, nos prières et remontrances de leur intérêt et des grands inconvéniens qui peuvent arriver à cette occasion, ne sont toujours d'assez grande efficace pour les en détourner. Ce n'est pas la contradiction du prince Maurice qui est cause de ce mal, quoiqu'on ait dit à votre Majesté qu'il cherche tous moyens de rompre la paix, même avec violence s'il est besoin, et en prenant les conseils désespérés; n'ayant vu aucuns mouvemens en lui qui approchent de cette fureur; au contraire, il est sage et modéré en tous ses conseils et déportemens, souffrira sans doute la paix, encore que soit à regret, ne s'y opposera point, et se conformera du tout aux résolutions des Etats et aux avis que lui donnerons. Il nous l'a dit et protesté plusieurs fois, l'a fait jusqu'ici, se contentant de dire son avis sans aucune aigreur, et avons raison de croire qu'il y continuera. Il n'est point mal non plus avec le sieur de Barneveldt, lequel le respecte

bien fort, et confère souvent avec lui sur les affaires publiques ; non que veuillons dire qu'ils soient du tout bien unis, mais assez pour ne pas craindre que leur dissension soit de quelque préjudice à l'Etat; et peut-être n'est-il pas nécessaire qu'ils soient mieux, afin que le prince Maurice serve toujours de contre-poids pour retenir ceux qui voudroient courir trop inconsidérément à la paix, ou penser à faire chose qui soit au préjudice du contentement et service de votre Majesté; non que nous en ayons à présent aucun doute, mais on doit se défier de tout en la conduite d'une affaire si importante, jusqu'à ce qu'on soit à la fin. Qu'elle croie donc, s'il lui plaît, que la paix ne sera point rompue de son côté, ni par autre du côté des Etats, et que si cette rupture avient, que leurs ennemis en seront cause, non eux.

Nous craignons plus qu'ils ne soient pour consentir à la continuation de la trève pour l'année prochaine que toute autre chose; car nous y voyons déjà quelque commencement d'inclination ; et, si on n'y prend garde pour leur faire mieux employer le temps qu'ils n'ont fait du passé ni par notre faute, mais par la leur et par la tromperie de leurs ennemis, ils s'y trouveront portés par nécessité, pource que lesdits Etats, qui doivent être assemblés le dixième de ce mois, n'y seront tous pour traiter d'affaires avant le quatorze ou quinze, n'enverront le vingtième, comme ils ont promis, vers les archiducs, mais environ le vingt-cinquième seulement, pour les avertir de leur résolution, qui sera de traiter comme nous estimons; et notre avis sur la validité de la ratification servira beaucoup pour les induire à prendre ce conseil.

Les archiducs, de leur côté, n'enverront aussi leurs députés, la résolution étant prise de traiter plus tôt que vers le septième ou huitième janvier ; outre ce qu'ils n'ont envie de traiter à bon escient, mais de tirer la négociation en longueur, auront tant de moyens de le faire, et ceux qui craignent la rupture s'y accommoderont si volontiers, qu'il n'y a rien dont nous soyons plus en peine et conférions plus souvent avec le sieur de Barneveldt et les autres qui ont charge des affaires, que de ceci, pour leur en faire considérer les inconvéniens. On nous avoit même avertis qu'aucuns vouloient encore soutenir qu'on ne devoit point traiter sur la ratification envoyée d'Espagne, mais leur donner temps pour en faire venir une autre. Or nous avons tant contesté que chacun rejette maintenant cet avis. Le sieur de Barneveldt sembloit avoir eu au commencement quelque inclination à cette trève, se défiant qu'ils se pussent préparer à la guerre si à coup, et se plaignant de ce que les Anglais et nous ne leur avons rien offert qu'en général. Et à la vérité, s'ils n'y pensent autrement et demeurent toujours en l'incertitude où ils sont attachés, à cette seule espérance de paix, la trève leur deviendra si nécessaire qu'ils la recevront en grâce de leurs ennemis, lorsqu'ils la voudront accorder. C'est pourquoi nous les pressons tous les jours d'y travailler entre eux ; et pour nous, que ferons notre devoir assez à temps et quand il sera besoin, leur ayant fait connoître, et particulièrement au sieur de Barneveldt, que nous trouvons tous cette trève si mauvaise et dangereuse pour eux, que s'ils la faisoient pour plus de temps qu'il ne sera

requis pour traiter, ils n'y devoient espérer aucun secours de votre Majesté, craindre aussi d'être abandonnés de leurs autres amis et divisés entre eux-mêmes; en sorte qu'il approuve du tout notre avis, et dit qu'il faut traiter promptement ou rompre, alléguant lui-même aux autres les inconvéniens de cette longueur. Il vint au logis du président Jeannin, il n'y a que trois jours, où il conféra avec nous sur ce sujet assez long-temps; nous donna de nouvelles assurances de son affection envers votre Majesté, et que les effets nous en rendroient des témoignages si suffisans et assurés qu'aurions occasion de l'en louer et de nous y fier du tout.

Les députés d'Angleterre continuent aussi à nous dire les mêmes propos que du passé, et qu'ils attendent nouvelles de leur maître, de la dépêche qu'ils ont faite sur le sujet de la nôtre, envoyée à votre Majesté par le sieur du Monceau, qui contient en substance les discours qu'avons eus par ensemble touchant la ligue pour la paix, suivant le projet d'icelle; le secours demandé par les Etats au cas qu'elle se fasse, et celui pour la guerre si elle continue: nous assurant encore que leur Roi a agréable cette ligue entre les Etats, eux et nous. Bien étoit-il vrai qu'aucuns de son conseil estimoient qu'il seroit plus à propos de la différer jusques après la paix, pource que les Provinces-Unies ne peuvent être rendues capables de traiter, sinon lors, n'étant à présent libres pour le faire. Sur quoi leur avons répondu, puisqu'elle ne se fait sinon pour avoir lieu au cas que la paix s'en ensuive, que c'est tout autant que si elle étoit faite après la paix, et que la faisant devant, elle apporte-

roit cette utilité que les Provinces en accepteroient plus volontiers la paix, assistées d'un si puissant appui. Mais cette raison que pensions les devoir persuader est celle-là même qui en divertit leur maître; car M. de La Boderie a écrit au président Jeannin, le dix-septième du mois passé, que le comte de Salisbury, communiquant avec lui pour ce sujet, lui a fait connoître que le roi de la Grande-Bretagne, quoique très-mal satisfait de ce que votre Majesté n'a retenu le comte de Tiron, ne se vouloit néanmoins aucunement séparer d'elle, en ce qui touche la cause des Etats, soit pour la paix ou pour la guerre, et qu'il feroit très-volontiers cette ligue; lui semblant néanmoins qu'il la falloit différer jusques après la paix, avec cette seule raison, que si on la fait plus tôt, on rendra trop évident et affecté témoignage que les deux rois se veulent rendre auteurs de la paix, dont ceux qui ne la désirent, pource qu'ils la jugent peu assurée pour les Etats, auront mauvaise opinion. Il est certain que la demande de ce délai, provenant de personne qui est suspecte, sera toujours prise de mauvaise part, et qu'on doit aussi craindre tout ce qui sort de cet endroit; mais on ne les y peut forcer, et semble que cette considération les pourroit bien retenir, faisant paroître, par d'autres actions, qu'ils ne sont tant portés à la paix qu'on a ci-devant cru; car ledit sieur de La Boderie écrit, par la même lettre, ledit sieur Roi lui avoir encore dit qu'il s'étonnoit bien fort comme les députés de votre Majesté et les siens auroient approuvé la ratification d'Espagne, qui étoit si défectueuse. Le sieur Aërsens a même dit à M. de Russy qu'il savoit bien ses députés avoir

eté fort aigrement repris par les lettres qu'il leur a écrites. Joignant donc ensemble les conjectures, il y a plus de raison de croire qu'ils craignent la paix qu'autrement; ou bien toute leur conduite n'est qu'un pur artifice et déguisement, mais à quelle fin? encore n'y voyons-nous rien quand nous parlons du secours pour la guerre si elle continue. Ils montrent de même être bien assurés que leur maître y contribuera; et si nous leur répliquons notre soupçon, à cause de la déclaration faite par l'ambassadeur dudit sieur Roi, qu'ils avoient auparavant feint d'ignorer, ils répondent à présent que le sujet qui avoit mû leur maître de la faire, n'étoit pour refuser ce secours, mais pour ne le plus donner par les mains d'autrui; que la qualité du secours et la somme n'étoient aussi spécifiés par le traité fait avec M. de Sully; ainsi qu'il sera au pouvoir de votre Majesté, ce traité convenu, d'obliger leur maître à sommes infinies; qu'il l'auroit aussi fait lors pour empêcher que le secours qu'il vouloit donner ne fût su; mais qu'on avoit pris plaisir à le publier incontinent après ledit traité, plutôt pour lui nuire et le rendre odieux au roi d'Espagne, avec lequel il venoit de traiter, que pour aucune autre considération; et qu'aujourd'hui, ne se souciant plus qu'on le sache, il entend le donner par ses mains: nous assurant que son intention est telle, et que le reconnoîtrions par les premières lettres qu'ils recevroient d'Angleterre pour réponse à ce qu'ils ont écrit sur ce sujet. Nous prévoyons encore une autre difficulté à faire cette ligue avant la paix: à savoir, l'argent que demandent les Etats; car les députés d'Angleterre nous ont dit ouvertement et

plus fermement depuis peu de jours, qu'ils n'avoient fait auparavant, que leur maître fera grande difficulté d'en donner pour la paix, mais non pour la guerre. Il est néanmoins certain que les Etats en feront instance, et qu'ils en ont aussi besoin pour les deux premières années, encore qu'ils soient pour se contenter de ce qu'ils pourront obtenir. Le sieur de Barneveldt a dit au président Jeannin, depuis peu de jours, que le moyen d'y faire entrer les Anglais étoit de montrer qu'on la vouloit faire avec nous sans eux, qui est même ce que votre Majesté nous a mandé par ses lettres, et qu'il le proposeroit aussitôt que les députés des Provinces seroient venus, si lesdits sieurs députés d'Angleterre, après avoir reçu nouvelles de leur maître, qu'ils disent attendre de jour à autre, ne s'y disposoient eux-mêmes. Est vrai qu'il nous a prié de faire en sorte, envers votre Majesté, qu'elle leur accorde quelque notable somme ès deux premières années, pour leur aider à supporter les charges dont nous avons déjà ci-devant écrit et en attendons sa réponse. Bien la pouvons-nous assurer qu'il n'y aura aucune difficulté en cette ligue, et qu'elle se fera, sans doute, soit avant ou après la paix; mais pour l'avancer il n'y a meilleur moyen, sinon de leur offrir quelque secours. C'est donc le plus grand et dangereux mal, et celui que craignons le plus maintenant, que celui de la continuation de la trève pour l'année prochaine, pour les mêmes raisons que votre Majesté nous a prudemment représentées par ses lettres, bien certains que les archiducs y tendront avec autant d'ardeur que les Etats; et tous ceux qui leur veulent du bien ont sujet et raison de

s'y opposer et faire tous efforts pour l'empêcher.

Quand nous serons garantis de ce danger, la rupture est le mal qu'on doit le plus craindre après, et si elle avient sera sans doute du côté des ennemis et par leur faute et dureté; car, hors la souveraineté que les Etats prétendent absolument et sans aucune condition, ils sont pour s'accommoder à tout le surplus, et nous leur conseillerons de le faire plutôt que de rompre; mais en cet article on ne se peut relâcher de rien, autrement il n'y auroit aucune sûreté pour eux ni utilité pour leurs amis. Mais si leurs ennemis n'y veulent consentir, sinon avec des réserves dommageables à leur liberté et à leurs amis, il n'y aura plus autre remède sinon de les conforter à reprendre leur première constance, et, avec même union, vigueur et courage, chercher leur sûreté dans les armes; leur offrir, à cet effet, assistance et secours, non plus en général, mais déclarer quel, en particulier; à quoi il est nécessaire que soyons préparés à temps : que l'offre soit telle aussi qu'elle leur puisse donner espérance de bon succès, et leur faire rejeter la trève que leurs ennemis leur pourront présenter lors, pour les faire abandonner de leurs amis, les diviser entre eux, corrompre ceux qu'ils pourront, et après en avoir meilleur marché. Et en ceci votre Majesté considérera, s'il lui plaît, que le secours de deux millions ne sera suffisant ès deux premières années; la suppliant très-humblement nous excuser, si nous osons lui donner cet avis, pource qu'on prévoit bien que si le roi d'Espagne refuse la paix, il sera pour faire un grand effort l'année prochaine, afin de leur donner de l'étonnement, prendre avantage sur eux et les

contraindre d'accepter la paix à telles conditions qu'il voudra. Nous entendons bien qu'il n'est raisonnable qu'elle soit seule à l'offre de ce secours, qu'il est nécessaire que l'Anglais y contribue sa part, et s'y oblige même par traité, ou, s'il ne le veut faire, qu'en jetant ce défaut sur lui, on leur doit conseiller de s'accorder au mieux qu'ils pourront, et les y assister.

Vous n'êtes pas à délibérer, Sire, si cette guerre vous touche ou non : car vous y êtes engagé si avant que ne pouvez plus laisser perdre les Etats sans tomber au péril de l'inimitié du roi d'Espagne, qui se sent offensé du secours que leur avez déjà donné, lequel aura plus de moyen de s'en venger, ceux-ci étant réduits à sa merci, que s'ils continuent à lui faire la guerre avec votre aide et assistance, au cas qu'ils ne puissent obtenir la paix bonne et assurée. On peut dire aussi que si les dépenses qu'il faudra faire pour la continuation de cette guerre sont grandes, que celles des ennemis sont infinies au regard de celles-ci, et néanmoins qu'elles serviront beaucoup pour affoiblir la puissance d'Espagne, même s'il est attaqué ès Indes, où chacun juge que les armes de ce pays le peuvent plus offenser ; joint que les Etats lui seront amis plus utiles quand ils auront les armes en main, qu'étant désarmés par la paix, comme ils seront sans doute, quelque bien faite qu'elle soit : car le repos leur fera perdre cette vigueur militaire qui est en eux ; ils ne seront plus que marchands et négociateurs, et la friandise et commodité du trafic d'Espagne, les pratiques que ce Roi fera parmi eux, les bienfaits que quelques-uns en recevront, les lui rendront affectionnés ; puis il emploîra leurs navires, pilotes et mar-

chands ès Indes même, et partout où il en aura besoin, pour les gagner du tout et les rendre siens. Les alliances et amitiés que les Hollandais avoient prises ès Indes d'orient, avec la plupart des rois de ces contrées-là, avec lesquels ils se promettoient d'en chasser du tout les Portugais, s'évanouiront, et seront contraints ceux qui s'étoient déclarés leurs amis, de les rechercher après cette paix, et se soumettre à tout ce qu'il leur plaira. Il y a encore plusieurs autres grandes incommodités qu'il faut plutôt cacher que représenter, puisque la paix a été choisie comme étant encore moins dommageable que la guerre. Aussi n'avons-nous mis en avant ce que dessus, sinon pour faire connoître à votre Majesté que son argent ne sera pas du tout mal employé s'il faut que la guerre continue par force et pour n'avoir pu obtenir la paix.

Nous nous souvenons bien, Sire, qu'il est besoin d'établir quelque meilleure forme de gouvernement que celle qui est ici, pourvoir à la sûreté et contentement de M. le prince Maurice et de sa maison. Nous n'omettrons rien à tout, en ce qui peut dépendre de nous ; et, cependant, prierons Dieu, Sire, qu'il lui donne et à sa royale famille une très-longue vie et tout heur et prospérité.

De La Haye, ce neuvième jour de décembre 1607.

Vos très-humbles et très-obéissans sujets et serviteurs, P. Jeannin et Russy.

Lettre de M. Jeannin à M. de Villeroy, dudit jour 9 décembre 1607.

MONSIEUR, on ne peut rien faire ici qu'avec la longueur, à mon grand regret, parce que je connois bien qu'elle est trop préjudiciable, et qu'il est du tout nécessaire que les États sortent bientôt de l'incertitude où ils sont, par la paix s'ils la peuvent obtenir, sinon par une rupture qui les oblige et contraigne de rentrer en guerre, dont il est meilleur qu'ils en soient résolus tôt que tard, si ce mal doit arriver; étant bien certain que leurs ennemis savent, dès à présent, ce qu'ils doivent faire, se préparent, et ne leur faut plus de temps pour en délibérer. Ainsi quand ils désirent et cherchent des longueurs, sous quelque prétexte que ce soit, ce n'est que pour les diviser, et corrompre quelques particuliers, pour les tromper tous ensemble. Vous l'écrivez sagement par vos lettres, et nous le croyons aussi. C'est donc notre devoir d'empêcher que la trève ne soit continuée, sinon pour autant de temps qu'il sera besoin pour traiter. Et, comme je reconnois l'intention de Sa Majesté être du tout à la paix, qui est aussi l'inclination des Etats, et le plus sage et utile conseil pour se garantir de plusieurs périls et inconvéniens qui pourroient avenir par la continuation de la guerre, nous y apporterons toute la facilité qu'il nous sera possible, sans contester sur aucun article qui puisse être cause de rupture, si ce n'est pour le regard de la souveraineté, qui doit être accordée purement et sans aucune restriction ni condition; autrement les Etats deviendroient inutiles à leurs amis, et n'auroient eux-mêmes aucune sûreté.

Or il pourra arriver que le roi d'Espagne y fera beaucoup de difficulté; par ainsi les Etats seront contraints de rompre et se préparer à la guerre, en quoi ils auront grand besoin de l'assistance et secours de Sa Majesté et du roi de la Grande-Bretagne, et qu'il soit même plus grand et plus puissant pour quelques années qu'il n'a été du passé. Donnez donc ordre, monsieur, que soyons instruits de la volonté du Roi, pour ce regard, par les premières dépêches que recevrons; et faites considérer à Sa Majesté, s'il vous plaît, que le roi d'Espagne rompant la paix sera pour faire quelque grand effort d'entrée pour contraindre ces Provinces à recevoir telles conditions qu'il lui plaira, et que cette première frayeur, s'ils sont foibles, les pourra contraindre à prendre de dangereux conseils, et donner un grand avantage à ceux qui ont toujours désiré la paix, à quelque prix que ce soit, pour la faire accepter aux autres à conditions iniques et déraisonnables.

Les députés d'Angleterre disent toujours que leur maître parlera clairement lors, et contribuera volontiers au secours; mais, si c'est artifice ou vérité, il n'y a que les effets qui nous en puissent assurer. Bien devons-nous empêcher que les Etats ne rompent avant que l'avoir obligé à ce secours. Sa Majesté y a aussi grand intérêt, pour ne demeurer seule à porter ce fardeau; elle nous mande bien que pouvons faire la ligue pour la paix sans lui, en lui laissant place honorable pour y entrer, et que cette jalousie d'avoir commencé sera plutôt cause de l'y faire entrer. Le sieur de Barneveldt est de ce même avis, et nous promet d'y disposer les députés quand ils seront assem-

blés, si les Anglais continuent à faire les rétifs. Mais ce n'est pas ainsi de la ligue pour la guerre; car si on la fait sans ledit sieur Roi, il en sera bien aise, et se gardera bien d'y entrer après. C'est en quoi nous nous trouverons empêchés; car ces députés nous ont déclaré, depuis quelques jours, qu'il ne s'obligeroit jamais au secours pour la guerre qu'après la rupture, et il est trop périlleux d'attendre jusqu'alors; aussi cette façon de procéder donneroit grand soupçon, et ne saurions comment le prendre, vu que d'ailleurs ils montrent vouloir tendre à la guerre, si ce n'est que, en portant ensemblement, eux et nous, des difficultés à la paix, leur maître se promettra que, pour se séparer d'avec Sa Majesté, le roi d'Espagne recherchera son amitié, et lui pourra accorder ce qu'il prétend et recherche dès long-temps, à savoir, le mariage du prince de Galles son fils avec la fille d'Espagne, et les Provinces-Unies pour dot. Le sieur de Barneveldt, qui a autrefois ouï parler de ce dessein, dit qu'il pense ledit sieur Roi en avoir encore quelque espérance; peut-être aussi que le roi d'Espagne fait semblant d'y vouloir entendre de son côté, pour le retenir et empêcher de se joindre du tout avec nous et les Etats. Je n'estime pas toutefois qu'il se veuille disposer en effet à lui donner sa fille, attendu la religion de son fils, ni à quitter ce pays pour en agrandir l'Angleterre.

Ces difficultés doivent encore exciter davantage Sa Majesté à désirer la paix, en laquelle, les Etats l'obtenant avec la souveraineté, je ne vois rien qui ne soit avantageux pour elle et son royaume, même si avec la ligue des Etats, celle d'Angleterre y est

ajoutée, dont toutefois je vois bien, par ce que m'écrivez, qu'il se faut toujours défier jusqu'à ce qu'elle soit faite. Pour le regard des Etats, ils y sont bien disposés et la feront, soit devant ou après la paix, sans doute; et, combien qu'il soit meilleur de la faire devant, si est-il requis d'y procéder avec telle discrétion qu'il semble la recherche en être plutôt faite par eux que par nous; car seroit chose indigne de la grandeur du Roi de faire voir qu'on eût crainte qu'ils soient pour la refuser après la paix. Or, afin que cette volonté de la passer leur vienne, Sa Majesté nous déclarera, s'il lui plaît, au plus tôt, le secours qu'elle leur veut donner ès deux premières années de la paix; et qu'elle l'élargisse le plus qu'elle pourra, considérant que le secours ne sera que pour peu de temps, et que si l'amitié des États n'est du tout si utile, étant en paix, qu'elle seroit la guerre continuant; qu'elle évitera aussi d'autres dangers et inconvéniens dont cette guerre pourroit être cause. Il seroit bien désirable que les Anglais y entrent aussitôt que nous, pource que, par le projet qu'en avons fait, elle comprend aussi celle d'entre les deux rois et leurs royaumes; puis on pourroit craindre, eux n'en étant pas au commencement, que le roi d'Espagne et les archiducs prennent opinion là-dessus que ledit Roi se veut séparer d'avec nous, et la recherchent à cette occasion plus soigneusement pour le joindre avec eux; mais cette considération ne me retiendra pas quand serai éclairci de ce que le Roi veut donner, que ménagerai au mieux qu'il me sera possible.

Il n'est rien de tout ce qu'on a dit au Roi touchant le prince Maurice, lequel ne fait rien qui préjudicie à

la paix, s'entend fort bien avec nous, et avons toute occasion de nous louer de son affection pour le service et contentement de Sa Majesté. Il ne prendra aucuns conseils désespérés ni à part, n'en soyez point en doute ni en peine; et croyez, monsieur, que si la paix est rompue, ce ne sera du côté des Etats. J'ai même fait connoître au prince Maurice qu'il pouvoit espérer plus de fortune par la paix, se conduisant bien avec les Etats et conservant l'amitié de Sa Majesté, que par la guerre: aussi a-t-il quelquefois plus craint sa conjonction trop étroite avec le sieur de Barneveldt, que leur dissension, qui est fort diminuée et presque assoupie du tout, par les moyens qu'avons tenus pour lui faire connoître que seroit sa ruine s'il faisoit autrement; aussi que Sa Majesté s'en offenseroit. Ainsi si elle n'a rien dit à madame la princesse d'Orange, quand recevrez cette lettre, il n'est pas besoin de lui en parler, et si Sa Majesté l'a fait, j'enverrai au-devant d'elle pour la prier de ne lui en point parler jusqu'à ce que je l'aie vu. S'il eût été en cette disposition, nous n'eussions pas failli d'en avertir et d'apporter tout ce qui pouvoit dépendre de nous pour y remédier; il y a de l'artifice en cet avis, de quelque côté qu'il vienne, ou ceux qui l'ont donné sont mal informés. Cette affaire se manie à tant de ressorts, qu'avons crainte de tout, jusqu'à ce que tout soit fait, principalement du côté des Anglais. Mais, comme on approche du temps des résolutions, et qu'il est nécessaire que soyons suffisamment informés de l'intention du Roi sur toutes choses, soit pour le secours de la paix en faisant la ligue, ou de celui de la guerre si elle continue, je vous supplie très-humblement qu'avec votre

diligence et prudence accoutumée, nous ayons réponse à tout ce que dessus.

J'ai reçu les traités que m'avez envoyés; j'ai copie de celui fait par M. de Sully en Angleterre. Le roi d'Espagne n'a pas retenu l'argent de la flotte, que pour quelque grand dessein, et crains que ce ne soit pour ce pays et pour y faire un grand effort. Est vrai que si l'archiduc y peut faire la trève pour l'année prochaine, qu'elle lui sera encore plus avantageuse que ses armes; ce désir qu'il montre avoir à la trève nous fait croire qu'il n'a pu persuader au roi d'Espagne d'entendre à la paix. Peut-être aussi que ledit sieur Roi n'a arrêté cet argent que pour faire peur à ces peuples, et les induire à recevoir plus aisément une mauvaise paix, ou à faire la trève qu'il peut aussi bien désirer que l'archiduc; mais il ne se faut point endormir sur des conjectures si incertaines, et craindre même qu'il ne pense aussi bien à nous faire du mal en France qu'aux Etats ici, pour le commerce des Indes, que le Roi désire toujours d'attirer chez lui, si par la paix les Etats ne l'obtiennent. J'en ai parlé dès long-temps à deux personnes qui sont fort instruites de cette affaire et connoissent tous les marchands qui font ce trafic, lesquelles m'ont promis de s'y employer quand il sera temps, mais qu'on doit celer ce dessein pour maintenant. J'ai aussi parlé à trois bons capitaines de navires, qui ont fait les voyages, et à deux marchands de la compagnie des Indes d'orient, pour les sonder sur ce sujet. On pourra avoir marchands, navires et pilotes, faire fonds de quelque notable somme, et beaucoup de gens y entreront volontiers, pourvu que le Roi soit de la partie et y mette quelque chose

sous le nom d'autrui, croyant bien qu'il ne le voudra faire au sien, et que quelques bons marchands français y entrent aussi, afin que ceux de ces pays prennent plus de fiance que leur entreprise sera favorisée en France, et qu'il y aura de la sûreté pour eux, des priviléges même, et tout ce qui sera requis pour les y attirer et conserver.

Quant à l'argent du quartier qui reste, je vous supplie très-humblement que le fassiez accorder, et néanmoins qu'on diffère avec artifice, sans qu'on s'en aperçoive, jusque vers le quinzième de janvier; car, dans ledit temps, nous jugerons, presque avec certitude, comme toutes choses devront passer, et, s'il est accordé, vous nous en avertirez les premiers. L'agent des Etats qui est en Allemagne, leur a écrit que l'électeur Palatin devoit envoyer ici, dans quinze jours, un nommé le docteur Colly, qu'il nomme haut-président de son conseil secret.

On n'a aucunes nouvelles du côté de l'Empereur. Le roi de Danemarck a ici deux ambassadeurs depuis trois jours, l'un est gentilhomme de qualité, étant du conseil d'Etat dudit sieur Roi, l'autre un docteur auquel il se fie bien fort. Nous nous sommes vus ensemble. Ce ne sont que bonnes paroles, montrent qu'ils appréhendent la paix, en leurs premiers discours; mais ils prieront Dieu que tout succède bien aux Etats plutôt que de leur donner de l'argent. Quant à la déclaration demandée par M. le président de Charles, suivant la minute que m'avez envoyée, je pense me souvenir que le conseil vouloit restreindre la rémission du droit d'Aubaine aux provinces échangées, sans l'étendre plus avant. Il faudroit voir la réponse aux ar-

ticles, et si ce n'est chose pressée, remettre cette affaire à mon retour, ne me voulant dispenser d'en parler certainement sans voir pièces. Je prie Dieu, monsieur, qu'il vous donne en parfaite santé, très-heureuse et très-longue vie.

De La Haye, ce neuvième jour de décembre 1607.

Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

P. Jeannin.

Lettre de M. Jeannin à M. de La Boderie, du 10 de décembre 1607.

Monsieur, vos deux lettres, l'une du dix-septième du mois passé, et l'autre du premier de celui-ci, m'ont été rendues sûrement par l'adresse de M. de Waudrenecq. Ne soyez aussi en peine de celles qui me furent écrites pendant une maladie, car elles m'ont été rendues il y a long-temps, et j'estime que mes lettres que dites n'avoir reçues en accusoient la réception. Puisque cette voie du sieur de Waudrenecq est sûre, nous nous en aiderons, s'il vous plaît. Je vous y écrivis aussi le vingt-quatrième du mois passé. Nous sommes encore incertains si nous aurons la paix; les Etats y sont bien disposés de leur côté, et ne tiendra à eux qu'ils ne se mettent en repos; nous y aiderons aussi volontiers. Les députés d'Angleterre nous ont témoigné bien long-temps qu'ils avoient ce même désir; mais depuis quelques jours leurs procédures et ce que m'en avez écrit m'en font douter: si ne sais-je qu'en penser, y ayant apparence qu'ils rejettent notre alliance, ainsi que me mandez, par vos dernières lettres, l'avoir appris de M. Carron, et d'autre côté craignent les Espagnols; que leur but

doit être la paix, et que montrant le contraire, ils se déguisent ou bien prétendent laisser faire cette guerre par les Etats, assistés de nous, sans qu'ils s'en mêlent, ayant par ce moyen la grâce des Espagnols, nous la haine, et eux encore cette assurance et contentement que les Etats, appuyés de nous, ne se perdront point, sans toutefois qu'il leur coûte rien. S'ils ont ce dessein, ils seront trompés; car le Roi ne s'y engagera jamais seul, et conseillera plutôt aux Etats la paix telle quelle, que de le faire; et le roi d'Angleterre, qui semble mépriser notre amitié ou la rejeter avec quelque secret dessein contre nous, sera cause de tout ce mal, et peut-être aussi de faire prendre au Roi des conseils qui lui ont toujours déplu; car il est prince sage, qui saura bien juger que la raison et sûreté de son Etat requiert que, ne pouvant être bien avec ledit sieur Roi, dont il a désiré et recherché l'amitié, il en doit recevoir et accepter d'autres qu'on lui offre tous les jours, afin de n'être mal avec un chacun. Je m'étonne, à la vérité, comme ledit sieur Roi, tenu pour prince judicieux, ne considère mieux son intérêt; et qu'en ce qui est de cet Etat, le Roi n'y prétend rien à son préjudice, se contente, encore qu'il y mette le plus, qu'il demeure également ami de l'un et de l'autre; et, pour le regard de leurs royaumes, qu'ils n'ont rien à démêler ensemble, pourront faire une amitié féable et certaine, qui les garantiroit de tous inconvéniens, et lui en particulier, de l'ennemi qu'il craint le plus, et pense gagner en lui montrant qu'il n'est pas bien avec nous; comme s'il n'étoit en notre pouvoir de nous servir de cet artifice avec autant ou plus d'avantage

que lui. Puis, s'il croit la continuation de la guerre être utile à ces pays, et désire en effet que prenions ce conseil de les y porter, comme pense-t-il que Sa Majesté y veuille entendre à bon escient, si elle n'est du tout assurée de son amitié et du secours qu'il voudra donner? Peut-être a-t-il déjà quelque secrète amitié avec Espagne et les archiducs; et si cela est, c'est à nous de nous garder; mais il n'y a point d'apparence, s'il est vrai ce qu'on dit, que les desseins du comte de Tiron aient été fournis par le roi d'Espagne, et que lui l'ait su et découvert. Vous y prendrez garde s'il vous plaît, et me donnerez avis de tout ce que connoîtrez être de leur inclination, afin que puisse mieux servir ici. Notre but est la paix; et tant que ledit sieur Roi se conduira à la façon qu'il fait avec nous, Sa Majesté ne changera pas de résolution, mais essaiera plutôt en faisant la paix ici de l'avoir partout.

Si jugez à propos d'entrer en ces discours avec M. le comte de Salisbury, comme de vous-même, et en lui représentant l'intérêt commun des deux royaumes, je le laisse à votre prudence; vous les connoissez mieux que moi: mais il me semble que ne devons montrer d'être en souci de ce qu'ils feront; quand leur intention eût été bonne, nous eussions pu différer cette ligue dont vous ai écrit après la paix, suivant leur désir; mais, voyant leur irrésolution et le peu de fiance qu'il y a en eux, il vaut mieux passer outre si nous pouvons sans les attendre, les affaires finissant par là et avec cette ligue des Etats: encore n'y aura-t-il pas grand mal; mais elles eussent été mieux s'ils eussent voulu être non-seulement avec les

Etats, mais aussi entre nous. Ce que nous craignons le plus, est que le roi d'Espagne ne veuille point la paix, par ainsi que les Etats soient contraints de faire la guerre, ou, qui pis est, d'accepter une trève pour l'année prochaine, ne se voyant assez préparés pour faire la guerre; car cette trève donnera loisir et moyen aux Espagnols de faire des pratiques parmi eux, de les diviser et corrompre, et peut-être aussi séparer d'avec eux quelques uns de leurs amis et alliés. Nous les en dissuadons de tout notre pouvoir. Les députés d'Angleterre en ont fait autant, et s'ils y continuent de bonne foi, et que leur maître veuille donner secours pour la guerre, ainsi qu'ils assurent, comme notre Roi s'y offre de son côté, nous évitons le danger.

Vous jugerez bien, monsieur, la peine en laquelle je suis, principalement à cause de la mauvaise affection envers nous, ou irrésolution dudit sieur Roi et de son conseil; car, sans cela, soit que le roi d'Espagne fît la paix ou la guerre, tout iroit bien à l'avantage des Etats et des deux royaumes. Peu de temps nous en éclaircira mieux; mais je vois bien qu'il faut prendre toutes choses au pis. Quant au lieu où vous êtes, pour n'y être point trompé, écrivez-nous, s'il vous plaît, le plus souvent que pourrez. Les députés du roi de Danemarck sont ici; nous nous sommes vus sous bonnes paroles; montrent qu'ils désireroient plutôt la guerre que la paix; mais ils n'y apportent rien que les vœux. Les princes protestans y doivent envoyer dans peu de jours, à ce que l'agent des Etats qui est en Allemagne, a mandé. On n'a pour le présent aucunes nouvelles si

l'Empereur y enverra. C'est ce qu'aurez de moi pour ce coup. Je vous baise très-humblement les mains, et suis, monsieur, votre bien humble et très-affectionné serviteur, P. Jeannin.

A La Haye, ce 10 décembre 1607.

Lettre de M. de Villeroy à M. Jeannin, du 12 décembre 1607.

Monsieur, depuis vous avoir dépêché le courrier Picault, nous avons reçu des lettres de Bruxelles, par lesquelles on nous mande qu'enfin les archiducs ont consenti que l'original de la ratification d'Espagne sera laissé aux Provinces, sans tirer d'eux la contre-lettre ou promesse que l'on leur avoit demandée; de quoi nous espérons d'être faits certains par vos premières. L'on nous écrit pareillement qu'ils continuent de croire à Bruxelles que vous traversez et empêchez leurs affaires, où vous êtes tant qu'il vous est possible: ce qu'ils disent avoir découvert et appris, premièrement par votre conduite, et secondement par certaines lettres vôtres qui sont tombées en leurs mains. C'est pourquoi je vous écris la présente lettre, afin que vous vérifiez sur vos registres quelles sont lesdites lettres, et si, par le sujet d'icelles, ils ont dû prendre cette créance. Je n'en trouve point à dire de celles que vous nous avez adressées; la date et réception desquelles j'ai accusée par les miennes, à mesure que j'y ai répondu, ainsi que vous pourrez justifier par mesdites réponses; de quoi il vous plaira nous faire sages par vos premières. Pour moi, j'ai quelque opinion qu'ils ont tenu ce propos, plus pour justifier

leur silence en notre endroit sur cette négociation, que pour autre cause. Je sais aussi quelle est celle que vous leur donnez de continuer en leurs soupçons; enfin votre présence par dèlà leur est désagréable, parce que vous y servez le Roi fidèlement, empêchant que ces messieurs soient trompés et circonvenus, et qu'il ne soit rien fait au préjudice de Sa Majesté, qui est tout le contraire de ce qu'ils désirent, dont il faut vous savoir plus de gré que se mettre en peine de ce qui en aviendra. Avec cette occasion, je vous assurerai de la bonne santé de leurs Majestés, et qu'il n'est rien survenu depuis le partement dudit Picault, qui mérite vous être écrit. Ainsi je saluerai vos bonnes grâces de mes très-affectionnées recommandations, et prie Dieu, monsieur, qu'il vous conserve en bonne santé.

De Paris, ce douzième décembre 1607.

Votre très-affectionné serviteur et assuré ami,

DE NEUFVILLE.

Lettre de messieurs Jeannin et de Russy, au Roi, du 21 décembre 1607.

SIRE,

Le courrier qui nous a apporté les lettres de votre Majesté, du huitième de ce mois, arriva en ce lieu le quinzième. Elles contiennent la déclaration de sa volonté pour la ligue en cas de paix, et pour le secours aussi en cas de guerre. Nous lui avons écrit deux fois depuis lesdites lettres, auxquelles elle fait réponse, l'une par M. de La Force, et l'autre par le neveu de feu M. de Buzanval, et n'y a rien

pour le présent que puissions ajouter, sinon ce qu'avons fait depuis la réception desdites lettres; car les députés des Provinces, qui devoient arriver en ce lieu le dixième du mois, n'y sont venus tous que le vingtième, et nous ont dit, le prince Maurice et le sieur de Barneveldt, qu'ils ne furent encore jamais si diligens qu'à ce coup. Nous les presserons de ne plus perdre le temps. Ayant vu les députés d'Angleterre, pour leur faire entendre que votre Majesté nous a fait réponse sur tout ce dont nous avons conféré ensemble, et qu'étions prêts d'en traiter avec eux quand ils voudroient, ils nous ont dit qu'ils attendoient aussi ladite réponse, et s'assuroient qu'elle ne pouvoit tarder deux ou trois jours, et qu'ils nous la communiqueroient aussitôt.

Nous avons pareillement vu le prince Maurice et le comte Guillaume ensemble, pour leur rendre toujours ce respect de les tenir avertis de ce qu'estimions leur devoir communiquer. Nous en avons fait autant à l'endroit du sieur de Barneveldt, avec lequel nous sommes entrés plus avant en discours, pour lui faire connoître combien votre Majesté a mal reçu la demande excessive qu'ils ont faite par le projet de leur ligue, et qu'elle ne laisse pourtant de continuer sa bonne volonté envers eux, sur l'assurance que lui avons donnée qu'ils se contenteroient de ce qu'il lui plairoit, comme ils doivent faire sans marchander, pource que, procédant autrement, elle en demeureroit plutôt offensée que persuadée. Nous ne lui avons pas aussi déclaré du secours, sinon de cette façon, que si votre Majesté leur vouloit entretenir deux ou trois mille hommes de pied français pour quelque temps, et

que le roi de la Grande-Bretagne y voulût contribuer à proportion, ils auroient bien occasion de se louer de leur libéralité; et que plus tôt ils feroient cette ligue, pour assurer votre Majesté de leur bonne volonté, plus elle leur seroit utile et avantageuse; et que c'étoit aussi à eux de la requérir, non à vos Majestés de les en rechercher. Sa réponse a été telle que la saurions désirer, qu'ils y travailleront de jour à autre, en presseront même ceux d'Angleterre, leur diront que l'état de leurs affaires requiert cette célérité, et qu'ils la fassent avant que traiter avec les archiducs; et s'ils veulent différer, passeront outre sans eux, leur laissant place pour y entrer après : mais nous a priés de vouloir tant faire envers votre Majesté, qu'elle leur accorde quatre cent mille écus chacun an ès trois premières années, sans y comprendre ce qu'ils pourront tirer d'Angleterre, afin que l'affaire ait moins de longueur et plus de facilité; qu'il se défioit aucunement de l'intention des Anglais, sur ce qu'il sait leur Roi être toujours en espérance du mariage de son fils avec la fille d'Espagne, et d'avoir pour dot non-seulement lesdites Provinces-Unies, mais tous les Pays-Bas, et qu'on donnera contentement ailleurs aux archiducs; qu'il y a près de deux ans que les Espagnols, pour le gagner et joindre du tout à eux, lui firent proposer quelques ouvertures et assurances sur ce sujet, attendant que leur fille fût en âge pour accomplir le mariage, et, pource qu'aucuns du conseil d'Espagne mirent en avant lors que seroit agrandir les hérétiques, le duc de Lerme fit réponse qu'il valoit mieux que ledit pays fût quelque peu intéressé, et demeurer en bonne amitié et alliance avec leur Roi, que de le

laisser perdre pour en agrandir le royaume de France; aussi que ledit roi d'Angleterre consentiroit bien de remettre la religion catholique en son royaume, moyennant ce présent, qui seroit un plus grand bien pour la religion; qu'il reconnoissoit bien de sa part ce dessein être sans apparence, par les raisons mêmes que lui avons dites à l'instant; mais que ledit Roi, qui jugeoit ce mariage fort avantageux pour lui et son Etat, ne laissoit de s'en flatter sur la nouvelle espérance qu'on lui en a donnée depuis deux ou trois mois, ainsi qu'il a appris, étant vraisemblable que le roi d'Espagne les veut abuser maintenant, pour la crainte qu'il a de sa conjonction avec votre Majesté et lesdits Etats. Les députés d'Angleterre lui ont dit aussi que depuis ce même temps leurs gens sont mieux et plus favorablement traités en Espagne qu'ils n'étoient du passé, sans lui rien dire du surplus, fors que le roi d'Espagne a mandé au comte de Tiron qu'il ne le vouloit voir en ses pays pour ne faire préjudice à l'amitié qu'il a avec leur Roi; et tout cela peut servir à croître ses espérances et lui faire craindre d'offenser davantage celui qu'il ne craignoit déjà que trop. Par ainsi se défie que les Anglais ne traitent sincèrement ni avec eux ni avec nous, et qu'ils empêchent même secrètement cette ligue s'ils peuvent; qu'il avoit aussi la même défiance de ceux qui ne sont amateurs de la paix en leur Etat, et que les autres, qui la veulent et sont même désireux de donner tout contentement à votre Majesté, seront retenus, s'il y a de la froideur ès Anglais, pour ne déplaire à un prince qui a quelque pied et des forces dans leur Etat, si l'avantage présent qu'ils en recevront ne les y échauffe

et convie, attendu que ceux-ci ne rejeteront pas ouvertement ladite ligue, mais demanderont seulement qu'elle soit différée jusques après la paix; qui sera cause que les plus sages diront qu'on ne les doit point mécontenter en avançant le temps, puisque votre Majesté pourra être rendue aussi contente en la faisant après la paix que si on la faisoit devant; nous prioit de prendre ces raisons de bonne part, et que, de son côté, il feroit tout devoir de satisfaire au plus tôt à ce que votre Majesté désire; qu'il savoit bien cette ligue être nécessaire, et que chacun la rechercheroit après la paix, n'y ayant difficulté qu'à l'avancer au cas que l'Anglais demande avec instance qu'elle seroit différée jusqu'alors.

Nous sommes certains, Sire, qu'il nous a parlé d'affection et pour vous servir, et avons si grande connoissance de ce qu'il met en avant, que nous osons bien supplier très-humblement votre Majesté de s'élargir jusqu'à un million de livres par an, non durant les trois années qu'il a demandées, mais seulement pour les deux premières années (nous entendons pour sa part, outre ce que l'Anglais donnera), et prendre cette assurance de notre fidélité et affection à son service, que nous ménagerons ce dernier mot autant qu'il nous sera possible, sans nous en découvrir qu'à toute extrémité, et considérer, s'il lui plaît, que cette ligue est le fondement de tout ce qu'on prétend bâtir avec les Etats; qu'elle contraindra le roi d'Angleterre à se découvrir; et s'il y entre, pour la jalousie qu'il aura de votre Majesté, cette alliance le rendra suspect au roi d'Espagne, et lui fera croire que serez en meilleure intelligence ensemble que n'êtes en effet.

Au contraire, s'il la refuse, il offensera les Etats, perdra la créance qu'il peut avoir avec eux, et seront pour se séparer peu à peu de son amitié. En quoi il n'y a pas grand inconvénient si la paix se fait et qu'on découvre qu'il ait mauvaise volonté, dont ne pouvons encore rien dire, et n'en avons autre soupçon que celui qui est fondé sur ce que votre Majesté nous mande ce que M. de La Boderie lui a écrit et au président Jeannin, qui nous fera douter de tout jusqu'à ce que les députés nous aient dit sa réponse et exécuté ce qu'ils ont promis; bien la pouvons-nous assurer de ne lui avoir rien mandé touchant les propos qu'ils ont eus avec nous et répété plusieurs fois, qui ne soit très-véritable.

Nous avons autrefois cru, avant qu'avoir vu le traité entier fait en Angleterre par M. de Sully, que non-seulement la ligue avec les Etats étoit nécessaire, mais aussi entre votre Majesté et ledit Roi, et de le comprendre au même traité; ayant été induits à cette opinion sur ce que les députés d'Angleterre nous avoient donné copie d'icelui traité en la forme que l'envoyons, qui n'est que pour la convention concernant le secours des Etats, dont votre Majesté devoit supporter les deux tiers et lui le tiers; tous les articles suivans, qui sont ceux de la ligue, n'y étoient compris. Ainsi, n'estimant pas qu'il y eût rien de plus, avant qu'avons reçu la copie que M. de Villeroy nous a envoyée, nous désirons et jugeons cette ligue devoir être insérée à celle des Etats, comme nous croyons encore qu'il sera bien à propos de le faire si on peut, pour la réputation, et pour rendre cette alliance et conjonction de trois, publique, et la faire connoître à

chacun, au lieu que celle d'Angleterre avec nous est à présent secrète, et lui-même prend plaisir à la céler et nier; mais quand il ne sera fait, ledit sieur Roi ne laisse de demeurer obligé en vertu dudit traité, s'il a quelque soin de garder sa foi; et si ce traité ne l'oblige, l'autre qu'on fera ne sera pas de plus grande efficace pour l'y contraindre. Car, encore qu'il soit mis sur la fin dudit traité qu'on en passera un authentique et solennel, lorsqu'on renouvellera l'alliance, cela n'empêchera pas que l'écrit fait sous la signature privée dudit sieur Roi, ne soit pas fait et continué l'obligation entière; mais fait seulement connoître qu'on le vouloit lors tenir secret pour certains respects. Pour le regard de ce que votre Majesté aime mieux donner le secours en gens qu'argent, les Etats s'obligeront d'entretenir des gens de pied français, à proportion de l'argent qu'elle donnera, qui est en effet une même chose; mais ils désirent plutôt avoir l'argent et les payer par les mains de leurs officiers, parce qu'ils estiment qu'en les payant ainsi, ils leur auront plus d'obligation, et seront tenus à leur rendre plus de respect et d'obéissance, outre ce qu'ils peuvent craindre que cela n'amoindrisse l'autorité de leur nouvelle seigneurie. Si nous pouvons faire ce secours par forme de prêt, nous le ferons. Du moins vous serez traité, Sire, comme le roi d'Angleterre s'il est de la partie, et n'omettons d'ajouter au traité que si, pendant ces deux ans que votre Majesté entretiendra lesdits gens de guerre, elle en avoit besoin pour être attaquée hostilement dans son royaume par qui que ce soit, qu'ils seront tenus de les renvoyer incontinent.

Quant au secours pour la guerre, si la paix ne se fait, elle déclare par ses lettres qu'elle entend donner le double du roi de la Grande-Bretagne, sans définir et arrêter jusqu'à quelle somme, sinon qu'elle se veuille rapporter à la réponse du mémoire donné à M. de Preaux. Or, s'il faut renouveler la guerre, il sera bien requis, pour relever le courage à ces peuples, et leur donner moyen de repousser l'effort que le roi d'Espagne pourra faire à ce commencement, qu'ils soient secourus plus puissamment. Nous n'excéderons toutefois en rien ce que dessus, sans nouveau commandement, et ferons tout ce qu'il nous sera possible pour la paix, afin qu'elle soit délivrée de ce souci, de cette dépense, et des périls et inconvéniens qui suivent ordinairement les longues guerres. Nous n'avons plus qu'à nous assurer de la volonté du roi de la Grande-Bretagne, pour mettre l'issue de cette affaire du tout à couvert et la rendre heureuse; peu de jours nous en éclairciront, dont avertirons aussitôt votre Majesté.

Les députés nous sont présentement venus voir, ainsi qu'écrivions cette dépêche, lesquels nous ont dit n'avoir encore eu réponse; et, sur ce qu'ils ont bien reconnu qu'étions en quelque opinion contraire, nous l'ont assuré avec serment et qu'ils l'attendoient de jour à autre, se promettant qu'elle seroit si bonne qu'aurons occasion de croire qu'ils ont toujours procédé sincèrement et ouvertement avec nous; sont encore entrés en propos d'eux-mêmes sur le point de la souveraineté, et nous ont fait voir, comme du passé, qu'ils sont plus enclins à la guerre qu'à la paix; nous au contraire qu'avons charge de faciliter les moyens

de faire ladite paix, non de l'empêcher. Mais quand les deux rois seront bien assurés de l'amitié l'un de l'autre, par de bons traités authentiques et faits solennellement, non secrètement comme celui fait avec M. de Sully, tant pour la défense des Etats que de leurs royaumes, il sera aisé de faire que n'ayons ensemble qu'un même avis et résolution; et, jusqu'alors, en conseillant ce que penserons être du bien des Etats, nous prendrons garde aussi, avec la circonspection qu'il nous sera possible, qu'on ne vienne à une rupture, par le moyen de laquelle votre Majesté soit contrainte de les abandonner ou d'être seule à les secourir, voulant fuir l'une et l'autre également. Leur avons dit et répété souventes fois ce même propos, et qu'il étoit temps de s'ouvrir et déclarer en particulier, puisque sommes sur le point des résolutions; autrement il ne falloit pas espérer que, sans être unis et bien d'accord ensemble, nous pussions faire que les provinces n'aient entre elles qu'un même avis et résolution; et néanmoins cette diversité pourra être cause de les diviser, qui est le plus dangereux mal qui leur sauroit arriver.

Nous prions Dieu, Sire, qu'il donne à votre Majesté et à sa royale famille tout heur et prospérité.

A La Haye, ce 21 décembre 1607.

Vos très-humbles et très-obéissans sujets et serviteurs, P. JEANNIN et DE RUSSY.

Autre lettre de messieurs Jeannin et de Russy, au Roi, du 21 décembre 1607.

SIRE,

Depuis notre lettre écrite, les Etats nous ont envoyé leurs députés au logis du président Jeannin, où les députés d'Angleterre se sont trouvés. Leur proposition a été d'excuser ce qu'ils ne se sont assemblés sitôt qu'ils avoient promis, puis nous ont dit que la première chose dont ils ont délibéré en leur assemblée a été de faire la ligue avec les deux rois, sinon offensive et défensive, tant pour la paix que pour la guerre, suivant le projet qui nous a été ci-devant donné, au moins défensive et pour la paix; nous priant d'y vouloir entendre, dès à présent et avant qu'ils prennent aucune résolution sur le traité de paix. Les députés d'Angleterre et nous, étant retirés pour en conférer et leur faire réponse, M. Spencer a dit qu'il ne la falloit faire qu'après la paix, et que les Etats la désirent pour nous en rendre auteurs, et publier qu'ils ne l'eussent pas faite sans nous, comme ils ont déjà fait ci-devant quand nous avons donné avis de traiter sur la ratification venue d'Espagne; nous au contraire que tenions à gloire d'être auteurs de la paix, et que c'étoit le bien des Etats d'avancer cette ligue, qui sera vraiment cause de les porter tous ensemble et avec plus de facilité à la paix, quand ils la verront assurée par le moyen de cet appui. Enfin nous ont fait de nouveaux sermens qu'ils n'avoient encore eu réponse d'Angleterre; et qu'ils nous prioient de vouloir différer quatre ou cinq jours seulement; qu'il y auroit toujours assez

de loisir pour conclure et traiter cette ligue avant que les Etats aient pris résolution d'envoyer vers les archiducs, et qu'eux viennent au jour qui sera pris pour la conférence. Nous nous sommes laissés vaincre, pour ne montrer trop d'ardeur en cette poursuite, ne nous diviser d'avec eux pour un délai de si peu de temps, aussi qu'il est besoin qu'ayons réponse de votre Majesté sur nos lettres pour la pouvoir conclure sans eux, au cas qu'ils fassent difficulté d'y entrer. C'est pourquoi nous la supplions très-humblement de nous la donner sans remise, et nous donner pouvoir d'offrir ce que lui mandons être nécessaire pour surmonter toutes difficultés. Nous avons donc fait cette réponse aux députés des Etats, qu'avons agréable et désirons comme eux cette ligue qu'ils nous demandent, comme la jugeant utile pour unir toutes les provinces en ce désir d'accepter une bonne paix; mais que messieurs les députés d'Angleterre n'ayant encore eu réponse de leur Roi, désirent quatre ou cinq jours de délai, dans lequel temps ils se promettent de l'avoir et de nous dire leur résolution; qu'ils pouvoient délibérer cependant de l'affaire principale, afin de ne plus retarder à donner avis aux archiducs s'ils entreront en traité ou non, leur ayant représenté derechef que la longueur leur est très-dommageable, et qu'ils doivent sortir au plus tôt qu'ils pourront de l'incertitude en laquelle ils sont. A quoi ils ont répondu qu'ils y vacqueroient dès demain, et continueroient de jour en autre sans intermission jusqu'à ce qu'ils en soient du tout résolus. Il est certain que les Etats sont touchés du même désir que votre Majesté, qu'il y a sujet de douter de l'intervention des Anglais, et néan-

moins qu'ils montrent vouloir plutôt la guerre que la paix. Les députés de Danemarck ne sont venus à cette conférence ; les Etats ont été exhortés de les y appeler dorénavant, et nous-mêmes en avons parlé les premiers, dont les députés d'Angleterre nous ont su gré. Il sera ainsi fait à l'avenir.

Les députés de l'électeur de Brandebourg sont arrivés à ce soir, et ceux de l'électeur Palatin y sont attendus dans quatre ou cinq jours : ils tendront tous à la guerre, à ce qu'on nous dit; et si les archiducs ne consentent d'entrée cette souveraineté absolue que les Etats prétendent, il y a crainte que tout ne soit rompu. Le prince Maurice et le comte Guillaume nous sont venus voir au logis du président Jeannin une heure après le départ des députés des Etats et d'Angleterre. Nous leur avons dit ce qui s'est passé, mis en soupçon tant qu'avons pu de la conduite des Anglais qui les flattent sur cette démonstrance qu'ils font de vouloir la guerre, fait connoître que ce ne sont qu'artifices et déguisemens, et qu'en effet ils craignent le roi d'Espagne, et n'osent se joindre à notre amitié, ni secourir les Etats, pour ne lui déplaire. Aussi, en parlant de la guerre, ils ne disent jamais qu'ils veulent contribuer à la dépense d'icelle, et ne l'oseroient faire pour la même raison. Le roi d'Angleterre en effet seroit bien aise que votre Majesté l'entreprît, en eut la haine et fût sujet aux périls et événemens d'icelle, lui en demeurant exempt. Mais elle a trop de prudence pour se laisser tromper de cette façon; que la guerre à la vérité serviroit au dessein du roi d'Angleterre, que leur avons déclaré, pourvu qu'il n'en acquît pas la mauvaise grâce

du roi d'Espagne, et qu'il pût dire que c'est nous qu'en sommes cause, comme il le persuaderoit aisément si nous en supportions la dépense seule et lui n'y contribuoit rien. C'est ce que lui pouvons mander pour ce coup; priant Dieu, Sire, qu'il donne à votre Majesté et à sa royale famille tout heur et prospérité.

A La Haye, ce 21 décembre 1607.

Vos très-humbles et très-obéissans sujets et serviteurs, P. JEANNIN et DE RUSSY.

Lettre de M. Jeannin à M. de Villeroy, dudit jour 21 décembre 1607.

MONSIEUR, les lettres du Roi et les vôtres contiennent une instruction si particulière de la volonté et intention de Sa Majesté, qu'en sommes suffisamment éclaircis. Le pouvoir aussi est fort bien et en bonne forme, et tout y a été sagement considéré. Il me semble pareillement encore qu'il ne parle sinon des traités, conventions et alliances qu'on peut faire sur le sujet de la paix qu'en vertu de cette clause insérée sur la fin d'icelui pouvoir. Soit que la paix desdits Pays-Bas s'en ensuive ou non, on s'en peut servir pour faire toutes promesses, obligations, traités et alliances en cas de guerre aussi bien que de paix; mais, pour ce que Sa Majesté ne nous donne pouvoir d'offrir, pour la ligue présentement requise, pour assurer la paix, que le secours de trois ou quatre mille hommes de pied français, nous la supplions très-humblement de s'élargir davantage et d'offrir ledit secours en argent. Les Etats seront bien contens d'entretenir des gens de pied français à proportion de ce qu'on leur

donnera; mais ils désirent recevoir l'argent et les faire payer par leurs officiers, pensent par ce moyen en être mieux servis, respectés et obéis d'eux; et, s'ils acceptent presque encore cette vanité en leur nouvelle seigneurie, que tout dépende d'eux : en quoi il me semble qu'on les peut contenter, puisque Sa Majesté n'aura aucun intérêt pour ce regard. Quant à la solde desdits quatre mille hommes, en les payant l'année entière à raison de douze mois, afin qu'ils se puissent mieux entretenir et ne portent aucun dommage aux habitans des lieux où ils seront mis en garnison, elle ne sauroit revenir, soit suivant les Etats de France ou ceux de ces pays, à deux cent mille écus au plus. Par les lettres qu'écrivons au Roi, nous supplions très-humblement Sa Majesté de leur vouloir accorder, deux années durant, un million de livres chacun an, et les raisons qui nous meuvent de ce faire. Croyez, monsieur, que cette affaire est sujette à tant de mauvaises rencontres et inconvéniens, qu'on ne doit regarder à ces dernières dépenses pour y mettre une heureuse fin. Qu'elle prenne, s'il lui plaît, cette assurance de notre foi et loyauté à son service, que ne voulons pas épancher son argent mal à propos pour gratifier les Etats; au contraire que ferons toute l'épargne qu'il nous sera possible, pourvu que ses affaires n'en soient point gâtées; et néanmoins que ce désir de les bien faire ne sera cause de nous rendre prodigues en la distribution de son argent, étant notre intention de conduire les deux autant que pourrons, à savoir, le bon succès avec l'épargne de sa bourse, afin que notre travail soit autant agréable qu'utile.

M. de Russy a été voir M. de Barneveldt seul, sui-

vant la résolution qu'avions prise ensemble, sous prétexte de lui parler d'autres affaires. Il est aussi venu me voir, nous ayant priés, avec très-grande affection l'un et l'autre, que, pour lui donner moyen de mieux porter les affaires à la paix, selon le désir de Sa Majesté, et empêcher que les Anglais n'y nuisent, s'ils ont mauvaise volonté, dont nous sommes encore aux écoutes, il plaise à Sa Majesté leur accorder, les trois premières années de la paix, douze cent mille livres chacun an. Nous réduisons cette demande à un million, et pour deux ans seulement. Je vous supplie très-humblement de faire en sorte que le Roi y consente; j'en écris à M. de Sully, et le supplie aussi d'y vouloir aider. Vous jugerez bien tous deux que cette instance si pressée est sans autre dessein que du désir qu'avons de bien servir.

Vos lettres et ce que M. de La Boderie m'a écrit du roi d'Angleterre et de ses ministres nous mettent en grand doute : bien vous peux-je assurer que tout ce qu'avons mandé touchant les conférences qu'avons eues avec ces députés, est très-véritable, et qu'ils continuent encore à nous tenir les mêmes langages. Néanmoins, le sieur de Barneveldt a quelque soupçon que le roi d'Espagne ait de nouveau remis le roi d'Angleterre sur les espérances qu'il avoit eues du mariage de sa fille, pour le changer et disjoindre du tout d'avec Sa Majesté et les Etats, du moins d'avec nous, et craint qu'il soit tellement enchanté de cette imagination qu'il s'en promette quelque chose; par ainsi que cet espoir d'un côté et la crainte qu'il a toujours eue d'offenser cette grandeur d'Espagne, le retiennent et portent peut-être encore à faire pis : m'ayant

toutefois juré qu'il n'en savoit rien plus avant, sur ce que m'en suis voulu soigneusement informer de lui; mais il croit, si cette poursuite se faisoit de façon qu'on lui pût persuader que c'est à bon escient, qu'il accorderoit au roi d'Espagne de remettre l'exercice de la religion catholique en son royaume, et quitter du tout notre amitié et celle des Etats; aussi s'ils ne se vouloient ployer à ce qui lui plairoit. J'en ai bien aussi la même opinion, mais il n'y a point d'apparence qu'on la veuille acheter si chèrement que lui donner par effet ce qu'il prétend, à savoir, les Pays-Bas, et que les archiducs soient pour y consentir, quelque espérance qu'on leur donne de les pourvoir ailleurs. Je craindrois bien plus l'offre de ce mariage avec les Provinces-Unies; car le roi d'Espagne ne perdroit rien en le consentant, puisqu'il est aussi bien contraint de les quitter. Les Etats penseroient s'assurer du côté d'Espagne à cause de cette alliance, et être appuyés perpétuellement des forces et moyens d'Angleterre. Et quant audit sieur roi d'Angleterre, encore lui seroit-ce assez d'avoir lesdites Provinces-Unies, combien que le reste des Pays-Bas n'y fût compris. Mais tous ces discours ne semblent que songes propres à tromper seulement des esprits hébêtés et sans jugement; car telles alliances ne rendent pas les amitiés perpétuelles; et trouveroit enfin le roi d'Espagne, et ses successeurs, qu'on auroit donné beaucoup pour acquérir peu, ou plutôt qu'on auroit agrandi un prince, dont il craint déjà la puissance par mer, pour en recevoir du mal; sous espérance incertaine d'en faire à autrui, c'est-à-dire à nous, qui sommes, par la grâce de Dieu, en état de faire peur

et mal à quiconque osera entreprendre de nous attaquer. Est vrai qu'il ne lui coûteroit rien de promettre le premier, et qu'il entrevoit ce profit, d'empêcher notre conjonction, et de faire peut-être avec lui quelque dessein présent dont le bon succès le garantiroit des inconvéniens de l'avenir; mais il y a trop d'empêchemens et difficultés à le promettre même; et pour l'autre qui a son exécution présente, il lui seroit périlleux de le faire. Il ne faut pas trop craindre tels desseins ni les négliger du tout; bien crois-je pour certain que si ledit sieur Roi rejette notre amitié et ne se gouverne de bonne foi et comme il doit, en la cause des Etats, qui nous est commune avec lui, qu'il a quelque mauvais dessein et est du tout sans jugement, et je ne crois pas ce dernier, quoiqu'il soit craintif et peut-être irrésolu. Je ne vois encore rien aussi qui nous doive faire avoir si mauvaise opinion de lui; car ses députés montrent toujours de vouloir tendre à la guerre, qui est bien loin de ce dessein; et semble qu'ils ne rejettent la ligue avant la paix, sinon qu'elle serviroit à l'avancer et à y mieux disposer les Etats: on se doit toujours défier de tout ce côté-là. Ainsi sera à vous, monsieur, d'aviser avec votre accoutumée prudence s'il est point à propos, en ce doute, de chercher, par le moyen du Pape ou autrement, à diminuer les défiances que le roi d'Espagne a de nous; car il est vraisemblable que, s'il entroit en l'un de ces desseins, ce ne seroit que par désespoir, et pour ne pouvoir s'assurer de l'amitié de Sa Majesté. Nous prendrons garde soigneusement à tout ce qu'ils feront ici, avancerons cependant les affaires le plus que pourrons avec les Etats, et vous en donnerons

avis de jour à autre; mais je n'ai voulu retenir davantage ce courrier, afin qu'ayons prompte réponse, que vous supplie être telle qu'elle nous donne moyen de faire ce que le Roi désire.

M. de La Borde doit partir dans cinq ou six jours, par lequel vous écrirons ce que les Etats auront résolu sur le traité de la paix et pour toutes sortes d'autres choses. J'ajouterai encore ce mot sur ce que vous me mandez que le Pape et les Vénitiens sont pour venir aux armes; je ne sais comme il se peut faire, étant si sages d'une part et d'autre, qu'ils prennent de si dangereux conseils que de vouloir troubler toute la chrétienté, pour donner moyen au roi d'Espagne de s'accroître en Italie; en quoi, combien que Sa Majesté ait grand intérêt, si sera-t-elle bien empêchée d'y prendre un conseil qui soit exempt de tous dangers et inconvéniens. Bien me semble-t-il, s'ils se pouvoient joindre ensemble, Sa Majesté et le roi d'Angleterre, qui se dit ami des Vénitiens, qu'il seroit expédient de les laisser faire; car cette guerre donneroit moyen aux deux rois d'entreprendre sur les Pays-Bas, avec avantage et profit, pendant que ledit sieur Roi seroit occupé en Italie, outre ce que tel divertissement serviroit d'un grand secours aux Vénitiens, sans que le Pape eût tant d'occasion de s'en plaindre, que si elle les secouroit ouvertement avec des forces envoyées en Italie à cet effet. Et quand même le roi d'Angleterre se rendroit difficile d'entrer en notre alliance, aimant mieux celle d'Espagne, dont il seroit encore rechargé avec plus de chaleur cette guerre venant à se faire, il sembleroit néanmoins utile de prendre ce conseil, crainte qu'en étouffant cette guerre à sa naissance,

comme on a déjà fait la première, le roi d'Espagne, fortifié de cet appui, ne fût pour entreprendre contre nous avec plus de facilité; au lieu que ladite guerre occuperoit toutes ses forces, et y auroit moins de péril pour nous à donner du secours à nos amis chez eux que d'en attendre d'eux chez nous. Ceci est hors de ma charge, c'est pourquoi je ne m'en dois mêler. Je suis à présent tant assuré de la bonne volonté des Etats, que nous supplions aussi très-humblement le Roi de leur faire donner le dernier quartier de cette année, dont ils ont grand besoin et nous font tous les jours prière et instance.

Les députés d'Angleterre nous sont présentement venus voir, ainsi qu'achevions cette dépêche, et nous ont assuré n'avoir encore eu réponse de leur maître; y ajoutant des sermens pour nous le faire croire, sur ce qu'ils ont bien reconnu qu'avions quelque opinion du contraire, et sont derechef entrés, comme de coutume, en des propos qui font connoître qu'ils sont toujours plus enclins et désireux de la guerre que de la paix; et nous, au contraire, avons continué à leur dire que la paix est tellement avancée, qu'il y faut plutôt aider que de la reculer. Jugez, monsieur, combien cette façon de procéder est éloignée de ce qu'on en dit. Notre plus grande crainte est toujours la trève, à quoi la longueur de ces gens ici les porte. Nous ferons, comme avons déjà fait, toutes sortes d'efforts pour l'empêcher, jugeant qu'il n'y a rien si préjudiciable à eux et à leurs amis. Je prie Dieu, monsieur, qu'il vous donne en parfaite santé, très-heureuse et longue vie.

De La Haye, ce vingt-unième jour de décembre 1607.

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

P. JEANNIN.

Lettre du Roi, du 22 décembre 1607.

MESSIEURS Jeannin et de Russy, vous ayant instruit amplement de ma volonté sur les affaires que vous devez traiter par-delà pour mon service, par les dépêches que Sainte-Catherine et le courrier Picaut vous ont portées, il me semble qu'il ne me reste à vous faire autre commandement sur la vôtre du deuxième de ce mois, que j'ai reçue seulement le dix-huitième par le jeune La Force, ni même sur celle du neuvième, que j'ai depuis reçue par le neveu du feu sieur de Buzanval, que de vous faire savoir comme vous ferez de présent. Entrez au fond ès affaires que vous ayez aussi à me tenir diligemment averti de toutes occurences pour pouvoir vous départir mes commandemens à mesure que vous en aurez besoin; car vous savez qu'en tel cas il est souvent nécessaire de les changer et accommoder aux occasions qui se présentent. Vous avez donné bon conseil aux sieurs les Etats sur les deux points desquels ils furent requis par le Cordelier et Verrelken, quand ils leur ont déclaré la ratification d'Espagne.

Vous avez appris, par ma dernière, que je persiste en ma défiance première des intentions des Anglais; leurs langages sont si différens, que l'on n'y peut asseoir aucun jugement certain. Leur roi a blâmé votre ap-

probation de la ratification, et néanmoins je rejette la prolongation de la cessation d'armes. Il ne peut trouver bon que les Etats se contentent d'obtenir, par leur accord, la clause touchant la souveraineté pareille à celle qui leur a été accordée par ladite cessation d'armes, de plutôt se résoudre à la guerre que de s'en contenter; et toutefois je ne vois qu'il leur offre aucun secours certain en cas de guerre. Au contraire, quand on parle de cela, on il change sur-le-champ de propos, ou il dit qu'il ne veut contrevenir au traité qu'il a fait avec le roi d'Espagne. Il a dit ci-devant que pour cette considération, il n'entendoit entrer en confédération plus étroite avec lesdits Etats, qu'après qu'ils auroient parfait leur accord avec les archiducs; et maintenant il consent d'y entendre devant; mais il déclare vouloir faire son cas à part, c'est-à-dire, sans moi. Il ajoute aussi, s'il doit secourir lesdits Etats après la paix ou durant la guerre, que ce soit par ses mains, et non plus par les miennes, comme il a été pratiqué ci-devant, afin qu'il ne soit découvert par les Espagnols, et qu'il en ait tout le gré. Pareillement, il fait dire journellement aux archiducs, par son ministre qui réside près d'eux, que tout ainsi que depuis son traité avec eux, il n'a secouru lesdits Etats d'un sou, aussi se gardera-t-il bien de le faire ci-après, et qu'il continuera de favoriser la paix de tout son pouvoir. Son ambassadeur résidant ici a tenu le même langage touchant la séparation d'avec moi au traité que nous prétendons faire avec les Etats et son maître; sur quoi j'ai estimé vous devoir faire savoir que je juge, par telle diversité et contrariété de langage, que lesdits Anglais ont

très-mauvaise intention envers moi et mon royaume, qu'ils tendent à traverser et empêcher que je ne me lie plus étroitement avec lesdits Etats, lesquels ils voudroient sinon jeter du tout entre les bras, ou sous l'absolue domination des archiducs, du moins détacher d'avec moi, en faisant leur susdit accord, afin de rendre son amitié, correspondance et voisinage plus nécessaire aux uns et aux autres, et par ce moyen me priver entièrement des commodités que je puis espérer desdits Etats. C'est pourquoi, s'ils continuent ainsi de faire les longs et les fins, il faut résoudre et assurer notre fait avec lesdits Etats, sans eux, après toutefois avoir fait tout le possible pour les engager, soit pour la paix, ou pour la guerre; et me semble que vous pouvez en ceci gagner sur eux un jour avantage, en manifestant et découvrant leur malice et duplicité, comme s'ils dissuadent la paix mal à propos. Pressez-les donc de déclarer clairement et spécifiquement le secours qu'ils prétendent de donner auxdits Etats pour soutenir la guerre, offrant de ma part le double de ce qu'ils contribueront, avec conditions portées par mes précédentes; et si, au contraire, ils favorisent ladite paix, qu'ils disent ce qu'ils entendent faire pour lesdits Etats, avenant qu'elle soit violée ci-après, ou quelle aide ils entendent leur donner présentement pour conserver leur Etat les deux premières années de la paix. Ce sont les trois points sur lesquels je vous ai écrit mes intentions par mes dernières. Car les sollicitant et pressant de répondre nettement à telles propositions, vous découvrirez ce qu'ils ont dans l'estomac, et il faudra sur cela fonder après nos résolutions avec lesdits Etats; car si les Anglais

fuient ma conjonction, je ne veux pas laisser pour eux de traiter avec lesdits Etats. Au moyen de quoi ne faites difficulté d'entendre à la ligue proposée sans lesdits Anglais, même pour la paix; car je juge et reconnois avec vous plus que jamais qu'il faut faciliter ladite paix et y buter par préférence à toute autre chose. Etant donc lesdits Anglais si irrésolus, foibles, légers et infidèles en mon endroit qu'ils sont, vous ne laisserez de conclure vos traités avec lesdits Etats sans lesdits Anglais, encore que par mes autres lettres je vous aie obligés à n'offrir mon assistance auxdits Etats, sinon à condition que les Anglais y entreroient pour leur part; et néanmoins faites toutes sortes de devoirs et efforts devant que d'en venir là, pour, s'il est possible, disposer et faire résoudre lesdits Anglais d'entrer auxdits traités avec nous, étant certain que notre confédération étant composée de trois, sera plus estimée et utile à tous. Mais n'ayez pas opinion, quoi qu'on vous ait dit, que lesdits Anglais aient sujet quelconque d'espérer au mariage de l'infante d'Espagne, et moins qu'ils obtiennent pour dot lesdites Provinces-Unies. Ce sont toutes imaginations qui peuvent entrer dans l'esprit desdits Anglais, mais qui ne sont effectives.

L'on doit plutôt convier que rejetter Spinola et Richardot à être de la conférence que l'on prétend faire pour ladite paix; car comme ils sont plus puissans et autorisés que les autres, ils seront plus à propos aussi pour avancer les affaires: mais comme j'ai opinion qu'il faudra que les principales résolutions viennent d'Espagne, je prévois aussi qu'elles tireront fort à la longue, qui est le pire parti auquel les choses peuvent tomber pour lesdits Etats et leurs vrais amis, et celui

que j'appréhende le plus, comme je vous ai écrit par mes précédentes, avec mon intention sur cela, à savoir de ne continuer de mettre la main à la bourse l'année prochaine, comme j'ai fait celle-ci, si lesdits Etats ne me donnent sujet d'en user autrement. S'il faut que je traite sans lesdits Anglais, il sera plus besoin que jamais de savoir et considérer que deviendront les places ostagères qu'ils gardent, et que je sois éclairci au vrai du traité que les Etats feront avec eux, et pareillement ce que je pourrois espérer desdits Etats, avenant que lesdits Anglais se joignent ci-après avec les Espagnols et les archiducs pour me faire la guerre; car je dois tout craindre et attendre des uns et des autres, et prendre les choses au pis. Essayez aussi de profiter de l'intervention et présence des députés des autres rois et princes qui sont par-delà, pour favoriser les bonnes résolutions, et je me conduirai envers celui de Suède selon votre bon avis. J'ai eu à plaisir d'avoir été assuré par votre dernière de la bonne intention et conduite du prince Maurice; je n'ai rien dit à la princesse d'Orange de l'avis qui m'avait été donné de son désespoir. Je crois aussi que c'est un artifice inventé à dessein; de quoi je demeure à présent bien éclairci et en repos, louant vos considérations sur le procédé dudit prince Maurice envers le sieur de Barneveldt, ou à l'entière conclusion des affaires, qu'il faut donc presser et avancer tant qu'il sera possible, en évitant la prolongation de ladite cessation d'armes pour un an. Quant à la qualité et forme du secours que j'entends donner auxdits Etats, en tout cas, je vous l'ai si particulièrement écrit, que je n'y puis rien ajouter, persistant

à vouloir le donner en hommes plutôt qu'en argent, pour les raisons que je vous ai écrites. Sur quoi je finirai la présente, priant Dieu, messieurs Jeannin et de Russy, qu'il vous ait en sa sainte garde.

Ecrit à Paris, le vingt-deuxième jour de décembre 1607. HENRY.

Et plus bas, BRULART.

Lettre de M. de Villeroy à M. Jeannin, dudit jour 22 décembre 1607.

MONSIEUR, notre défiance de la volonté des Anglais aux affaires qui se présentent, augmente journellement, ainsi que vous apprendrez de la lettre du Roi; et croyons en vérité que tout ce que leurs députés disent et font par-delà, n'est que pour décevoir et faire résoudre l'accord avec les archiducs, et après traverser et empêcher le nôtre; car ils ne veulent point que nous prenions avec ces Provinces plus de crédit et d'autorité. C'est pour cela qu'ils font les bons valets, en se montrant soigneux de la souveraineté desdites Provinces, et de leur procurer une paix, non une trève à longues années. Cependant ils ne parlent qu'à demi et en termes généraux, de les secourir en cas de guerre, ni de s'obliger avec nous avant qu'on viole leur traité. Ce sont des trompeurs, vrais ennemis de la France, et qui préfèrent aussi imprudemment que malignement leur haine à leur propre bien; car ce le seroit de s'unir avec nous de bonne foi en cette action, suivant votre projet et les ouvertures qui ont été faites; mais ils ne sont pas capables de tels conseils, et si vous ne les embar-

quez par votre conduite, je n'espère pas qu'ils franchissent le saut avec nous. Je dis plus, s'ils le font, ils s'en dédiront bientôt, et joueront à la fausse compagnie. Toutefois, si nous pouvons les faire danser, ce sera toujours le meilleur, quand ce ne seroit que pour la réputation et pour servir d'exemple aux autres. Certes, j'estimerois qu'il y auroit plus de sûreté et d'honneur de s'unir et traiter avec l'archiduc; mais il semble que ce soit chose incompatible avec celui de Hollande, et davantage que la France ne doive ou puisse se fier d'Espagne, le monde étant composé comme il est. Or, si l'Angleterre refuse de s'unir avec le Roi en cas de paix ou de guerre, et de s'engager comme il faut envers les Etats pour rentrer au dernier parti susdit, il sera difficile que les Provinces désunies se maintiennent; car l'archiduc ne pourra ni voudra seul danser ce branle. Quoi avenant, il faudra par nécessité que la Hollande reçoive de l'archiduc telle loi qu'il voudra lui imposer, et me semble que c'est le but auquel visent ensemble le roi d'Angleterre, l'archiduc et le roi d'Espagne. Ces deux derniers artificieusement, et l'autre malicieusement et impudemment, se promettent que le temps rétablira enfin l'ancienne maison de Bourgogne, de laquelle l'Angleterre a autrefois tiré de grands avantages contre la France, sans que l'Espagne y puisse à l'avenir reprendre pied : en quoi je crois certes que le roi d'Angleterre et le comte de Salisbury s'abusent grandement; mais ils s'enivrent volontiers de cette espérance, tant ils sont transportés de haine et d'envie contre la France. Faites votre possible pour leur faire lever ce masque devant que

les Hollandais et l'archiduc soient d'accord; car nous pourrons après mieux choisir et prendre notre parti.

Les Etats nous font dire par le sieur Aersens qu'ils nous y seconderont, soutenant celui-ci que la paix ne réussira point. Il dit aussi que c'est l'opinion de son père, et que sans vos avis les Provinces n'eussent jamais accepté la ratification d'Espagne en la forme qu'elle est; et quand on lui demande ce que donc ils eussent fait, il répond qu'ils eussent contraint leurs ennemis d'en fournir une autre, ou qu'ils eussent rompu du tout cette négociation. Mais quand l'on demande sur cela avec quels moyens ils peuvent soutenir la guerre, ils répondent qu'ils s'assurent que nous ne les abandonnerons ni l'Angleterre aussi. Nous répliquons qu'ils s'assurent donc de ce dernier comme il convient, et qu'ils trouveront après leur compte de notre côté: mais tout cela n'est que discours. Vous leur avez donné un bon conseil quand vous avez été d'avis d'accepter ladite ratification, et d'entrer sur cela en conférence, quand même la paix ne devroit s'en ensuivre; car, reconnoissant que la faute en devra être imputée à leurs ennemis, cela servira à les réunir et encourager à la guerre. Mais le principal soin qu'ils doivent avoir, et ce à quoi ils doivent plus s'étudier, est premièrement de faire parler clairement les Anglais, et tirer aussi promptement après le dernier mot des archiducs pour la paix; et si ceux-là refusent de promettre, et ceux-ci de parler, certes, je prévois qu'eux et leurs vrais amis se trouveront bien empêchés, étant de leur côté composés comme ils sont, et du nôtre, en l'état duquel nous nous trouvons, personne ne pouvant donner conseil au Roi de prendre

sur soi toute cette querelle, même après les preuves qu'il a faites de la foi et constance de ceux qui conduisent les affaires où vous êtes. De sorte que je crains que les Etats soient à la fin contraints d'entendre aux ouvertures de l'Empereur, ou s'accommoder tout-à-fait au vouloir de l'archiduc. De quoi le roi d'Angleterre sera seul cause : et je vois certes que c'est le but auquel il vise ; car de s'attendre au parti de l'Infante pour le prince de Galles, il n'y a apparence quelconque de le faire ; et quand le sieur de Barneveldt fait contenance d'en avoir quelque soupçon, je crois que c'est pour donner martel au président Jeannin et à ses amis. Au reste, il faut tout craindre du marquis de Spinola et du président Richardot, car ils feront tout le pis qu'ils pourront à la France, se défiant entièrement du Roi et de ses ministres, comme ceux qui estiment en avoir été échaudés. Toutefois ils ne peuvent honnêtement ni doivent, ce me semble, être rejetés de la conférence, ainsi que Sa Majesté vous mande. Enfin, elle vous permet de traiter sans les Anglais, quand vous serez du tout désespéré de leur volonté. C'est le sujet principal de cette dépêche, n'ayant rien à y ajouter de plus à celle que le courrier Picaut vous a portée.

Il n'a été rien dit à la princesse d'Orange de l'opinion que l'on a eue du prince Maurice : elle est encore ici retenue, ce dit-elle, par le Roi ; mais je crois qu'elle appréhende bien autant le passage de la mer en cette saison.

Le Roi a pris plaisir d'entendre ce que vous m'avez écrit touchant les Indes d'orient ; il a toujours à cœur ce dessein. Un certain Espagnol écrit à M. de Vic la

lettre que je vous envoie; enquerrez-vous, s'il vous plaît par de-là, s'il y est connu; et quel état on en peut faire. Quant au dernier quartier de notre secours, Sa Majesté a délibéré de l'accorder : partant vous pouvez le promettre; et pour le regard de l'exécution, votre conseil sera suivi, espérant qu'entre-ci et le temps que vous cotez, vous pourrez voir clair aux affaires que vous traitez. Mandez-moi librement ce que vous êtes d'avis que l'on offre au sieur de Barneveldt: j'en userai comme il faut, et je vous presse de cela, parce que jusques alors nous ne parlerons qu'entre les dents. J'attendrai aussi votre retour pour réponse au président de Charlem; et je prie Dieu qu'il vous ramène bientôt, avec le contentement et la santé que vous souhaite, monsieur, votre très-affectionné serviteur et assuré ami, DE NEUFVILLE.

A Paris, le 22 décembre 1607.

Délibération des Etats, du vingt-quatrième de décembre, sur l'article de la souveraineté.

AYANT été mis en délibération sur la réponse de l'article du deuxième novembre dernier, donné aux commissaires des sérénissimes archiducs d'Autriche, l'on accordera d'entrer en communication et besogne sur la présentation du traité de paix ou trève pour longues années; ont les députés de toutes les Provinces-Unies, unanimement, sincèrement, et en bonne foi, promis, comme ils promettent par cette, l'un et l'autre, qu'en cas de progrès dudit traité et besogne, au premier article d'icelui, devroit être mis et accordé bien et clairement et expressément la qualité de Pro-

vinces-Unies, comme provinces et pays libres sur lesquels ni le roi d'Espagne ni les archiducs ne prétendent rien, et cela en la meilleure forme, sans qu'audit traité soient admis ou accordés aucuns points, aussi peu ès affaires spirituelles et d'Eglise, que séculières ou autres, contre ladite liberté; et, en cas que de la part dudit Roi ou archiducs soit persisté au contraire, que le traité sera rompu, et lesdits Roi et archiducs mis en leur tort, et en outre qu'avec vigueur et commune puissance de toutes les Provinces-Unies, et s'il se peut impétrer aussi des Rois, potentats et Etats qui favorisent leur cause, la guerre sera recommencée par l'aide de Dieu, et tout bon ordre mené à une honorable et assurée fin.

Fait en La Haye, le vingt-quatrième jour de décembre 1607.

Lettre de messieurs Jeannin et de Russy, au Roi, du 25 décembre 1607.

SIRE,

Depuis le départ du courrier Picaut, par lequel nous avons écrit à votre Majesté, les Etats se sont assemblés les trois jours suivans, matin et après dîner, et enfin ont résolu d'envoyer, par un trompette, aux archiducs la lettre dont lui envoyons la copie, qui contient en substance qu'ils sont prêts d'entrer en conférence avec leurs députés, en ce lieu de La Haye, sous les protestations et déclarations ci-devant par eux faites; consentent aussi la prolongation de la trève pour un mois ou six semaines, et deman-

dent que le nombre de leurs députés ne soit plus grand que de sept ou huit.

Les députés desdits Etats s'étant assemblés avec nous, ceux d'Angleterre et de Danemarck nous ont fait faire lecture de ladite lettre, disant n'y avoir voulu prendre une entière résolution sans leur avis. Nous leur avons sur ce demandé si ces mots de déclarations et protestations, dont mention est faite par ladite lettre, ne se rapportent pas à ce qu'ils ont toujours protesté et déclaré, s'ils n'entendent traiter sinon à condition que la souveraineté leur soit gardée absolument et sans aucune condition ni restriction: nous ont dit qu'oui, et que cette résolution avoit encore été prise et répétée de nouveau en leur dernière assemblée, et de ne traiter jamais autrement. Ils ont après été exhortés par nous d'envoyer ladite lettre par quelque homme de qualité, et que l'importance de l'affaire et le respect des princes auxquels ils écrivoient, le requéroient ainsi; mais ils ont répondu qu'il faudroit perdre trop de temps pour obtenir un passeport; et, quoi qu'ayons répliqué, ils ne se sont laissés vaincre, bien nous ont dit qu'ils en feront rapport à leur assemblée. Outre cette lettre que le trompette aura pour les archiducs, ils lui en doivent donner une autre pour le sieur Verreiken, par laquelle ils lui feront savoir, au cas qu'on veuille prendre un ou deux étrangers pour être du nombre des députés, selon que les archiducs avoient demandé, que ce ne soient personnes ayant des principales charges et commandement en leur armée, et ce pour en exclure le marquis Spinola, ne se souciant du choix de tous les autres. Ils se délibèrent d'envoyer cette lettre dès le

lendemain de Noël, et se promettent que les députés des archiducs pourront être ici dans le dix ou douzième de janvier. Aucuns des députés de l'assemblée des Etats ont désiré et fait instance que, dès à présent, l'article pour la souveraineté fût mis par écrit et envoyé aux archiducs, avec déclaration et protestation expresse, s'ils ne la vouloient accorder de cette façon, de leur déclarer qu'ils ne veulent et n'entendent entrer en conférence, ni aucun traité avec eux; mais cette opinion n'a été suivie.

Les députés d'Angleterre, lorsque nous sommes assemblés pour dire notre avis sur la lecture de ladite lettre et proposition à nous faite par les députés des Etats, ont fait cette même ouverture. Mais, voyant que notre avis étoit que seroit assez à temps de s'ouvrir et faire entendre les mots qui sont requis pour exprimer cette souveraineté lors de la conférence, et que les députés de Danemarck dissimuloient aussi à dire le leur, nous avons été tous ensemble de l'avis des Etats. Nous reconnoissons que le plus grand nombre va à la paix, selon que votre Majesté désire, et toujours à cette condition, que la souveraineté soit quittée absolument. Lesdits députés des Etats nous ont encore parlé de la ligue, et ceux d'Angleterre dit, comme de coutume, qu'ils n'ont eu nouvelles de leur maître; ce qu'estimons être vrai, mais qu'il le fait avec artifice; eux toutefois nous tiennent toujours de bonnes paroles, et se promettent que la réponse nous contentera.

Nous supplions très-humblement votre Majesté de nous faire au plus tôt entendre sa volonté sur les lettres que le courrier Picaut a emportées, afin

qu'ayons plus de sujet de presser ladite ligue ; ce que ne laisserons de faire dans deux ou trois jours, encore que pensions être bien assurés qu'il n'y aura aucun dommage en la retardation, et qu'il coûtera quelque chose de plus à l'audiencier ; mais cet ouvrage fait, l'esprit de votre Majesté sera plus en repos. M. de La Borde, qui est porteur de cette lettre, s'en va trouver votre Majesté, pour lui faire entendre qu'il est fort recherché pour aller en Suède, où il désire d'être employé, si elle l'a agréable et lui permet d'y aller, espérant de l'obtenir pour ce qu'il en deviendra plus capable de lui rendre quelque jour service. Il a bon nom par deçà, craint l'oisiveté, et lui semble que la paix qu'on attend ici, et que les gens de guerre tiennent déjà pour faite, sur la crainte qu'ils en ont, ôtera le moyen à ceux de sa profession qui ont du courage de s'avancer, s'ils n'en vont chercher les occasions au loin. Il a néanmoins été retenu à ne se point engager sans son commandement, suivant en cela son devoir et l'avis que lui en avons donné ; il a désiré qu'en donnions avis à votre Majesté, ce que faisons.

M. de Russy a été présentement voir le sieur de Barneveldt, qui lui a dit qu'ils avoient nouvelles d'Allemagne que les princes protestans ont résolu de se joindre avec eux, soit à la paix ou à la guerre, et de contribuer même aux dépenses de la guerre pour une sixième partie, comme il estime que les Anglais seront toujours irrésolus si on ne les presse, et qu'il le fera, n'y ayant rien que les Etats désirent davantage que de faire la ligue avec nous. Nous prions Dieu, Sire, qu'il donne à votre Majesté et à sa royale famille tout heur et prospérité.

De La Haye, ce jour de Noël 25 décembre 1607.

Vos très-humbles et très-obéissans sujets et serviteurs, P. JEANNIN et DE RUSSY.

Lettre de M. Jeannin à M. de Villeroy, dudit jour 25 décembre 1607.

MONSIEUR, vos lettres du 12 ont été envoyées par le maître de la poste de Calais, en Zélande, d'où on les a fait tenir à M. de Waudrenecq à Rotterdam, et de là ici, où les ai reçues le 22 de ce mois, cinq ou six heures après le départ du courrier Picaut. Vous me mandez que les archiducs continuent à se plaindre de ma conduite, et disent avoir surpris les lettres par lesquelles ils ont reconnu que j'empêche la paix: quant au premier, ils disent le contraire de ce qu'ils pensent, par artifice, et pour excuser la conduite d'eux-mêmes en notre endroit, nous ayant toujours tenus suspects comme ennemis. Or, ils sont mal informés, si les Etats, peut-être pour obtenir plus aisément d'eux ce qu'ils désirent, le leur font accroire, ou d'autres qui, en faisant mal contre eux, veulent néanmoins acquérir la grâce d'avoir bien fait; car depuis le commencement jusqu'à la fin je me suis toujours montré amateur de la paix: et même, sur vos premières lettres par lesquelles nous étoit commandé de la rejeter du tout, et déclarer, si les Etats la faisoient, qu'avons charge de nous retirer, et de ne les point assister, je fus si retenu et modéré, qu'on ne connut jamais que ce fût notre intention de les porter à la guerre. Depuis, les lettres du Roi et les vôtres, nous ayant toujours fait connoître que devions, sui-

vant notre intention, tendre à la paix, nous l'avons fait avec la discrétion et comme il étoit requis pour ne nous point rendre suspects à ceux qui vouloient la guerre, non plus qu'aux autres qui désiroient la paix, leur faire bien sentir de nous, afin de nous conserver plus d'autorité envers un chacun, et pour les conduire, par ce moyen, plus aisément à leur dessein, où il seroit besoin; et de notre façon de procéder, vous avons de jour en jour donné avis, pour être informés si Sa Majesté l'approuveroit, ce qu'elle a fait. Nous n'avons pas même résisté à l'ampliation de la trève, lorsqu'elle fut demandée par les archiducs, pour empêcher la division de la province de Zélande, qui vouloit lors plutôt se séparer des autres que d'y consentir. Au contraire, s'en étant remis à nous, nous les avons excités de se joindre à l'avis commun, et non plus à la révocation des navires, dont nous nous remîmes aux Etats sans vouloir dire notre avis, quoique telle demande ne fût raisonnable, et que les Etats eussent mieux fait de renvoyer d'autres navires que de révoquer ceux-là, comme un moyen propre pour induire le roi d'Espagne, qui désiroit à découvert ladite révocation, d'en donner plus tôt la ratification, comme ils étoient tenus faire par le traité de la trève pour l'obtenir, dont Sa Majesté même demeura aucunement offensée, estimant qu'on ne l'avoit pas dû accorder. J'ai été aussi auteur de faire approuver la dernière ratification envoyée d'Espagne, et le persuadai aux députés d'Angleterre, qui en faisoient au commencement difficulté, dont ils ont été blâmés par leur maître. Vous nous avez mandé que le Roi auroit agréable de faire la ligue avec les Etats, aussi bien

pour la guerre que pour la paix, pourvu que les Anglais voulussent entrer, et que Sa Majesté ne se soucieroit pas qu'elle fût sçue : mais, ayant reconnu que les Anglais en faisoient difficulté, ès conférences qu'avons eues à part avec eux, nous nous sommes abstenus d'en parler en public; bien dis-je quelque chose en particulier au prince Maurice et au sieur de Barneveldt, pour leur faire connoître la bonne volonté de Sa Majesté envers les Etats. Et, sur la demande que lesdits Etats nous fesoient de faire cette ligue défensive et offensive, même pour la guerre, nous fîmes les réponses qui vous ont été envoyées, par lesquelles nous rejetions la ligue pour la guerre, et acceptions celle pour la paix, comme propre, et qui sembloit même nécessaire pour induire ces peuples à se mettre en repos, leur donnant néanmoins assurance qu'ils ne seroient abandonnés, mais secourus et assistés s'ils étoient contraints de continuer la guerre. Sa Majesté a aussi approuvé cette réponse. Nous avons été long-temps en crainte que quelques particuliers de cet Etat puissant, pour se faire suivre, ne voulussent faire la paix trop précipitamment, et avec des conditions qui n'eussent été assurées pour eux ni utiles pour nous; et, à cette occasion, pour les retenir, j'ai conservé tant qu'ai pu l'affection et bonne volonté envers le Roi du prince Maurice, comte Guillaume, et des autres que connoissois enclins à la guerre, diminuant peu à peu l'aigreur de leurs esprits pour leur faire goûter la paix, et néanmoins nous servir d'eux pour les opposer aux autres, s'il eût été besoin. En quoi il a fallu prier divers personnages, et s'avancer plus ou moins du côté de la paix ou de la guerre,

selon les occurrences ; en sorte, néanmoins, que personne n'a pu prendre autre conjecture de notre volonté, sinon que le vrai but et dessein de Sa Majesté étoit d'aider à faire la paix, pourvu qu'elle fût bonne et assurée. Aussi ai-je parlé clair et de cette sorte avec Verreiken et le Cordelier, non comme un trompeur qui leur eût voulu persuader qu'aiderions à l'affaire comme il leur plairoit. C'est en somme ma conduite ; vous pouvant assurer, monsieur, que n'ai jamais suivi mon inclination, mais ce qui m'a été commandé ; et si j'ai failli, le Roi en est cause, car nous lui avons toujours donné avis de tout ce qui s'est passé, et il nous a fait l'honneur de l'approuver ; dont ai reçu plus de contentement que s'il m'eût donné quelque grande récompense, ne me souciant pas que les archiducs en sentent, et qu'ils m'en sachent bon ou mauvais gré, pourvu que mon maître en soit satisfait.

Je vous supplie donc, très-humblement, lui faire voir cette lettre, afin que Sa Majesté n'ait cette mauvaise impression de moi, qu'en le servant fidèlement, comme j'ai fait, je n'ai toutefois été assez discret et sage pour n'offenser ces princes dont elle désire conserver l'amitié ; vous pouvant dire avec vérité qu'ai toujours eu ce respect et dessein, mais après son service et en faisant ce qui m'étoit commandé. Or, les deux ensemble, la paix et la ligue défensive avec les Etats, quoiqu'elle ne soit dommageable, sinon à ceux qui voudront faire du mal au Roi et à son Etat, ne pouvoient pas contenter l'Espagnol et les archiducs, ni la première sans l'autre Sa Majesté. C'est pourquoi j'ai recherché à faire les deux ensemble, et

suis encore après à l'effectuer. Voilà, monsieur, comme je me suis conduit. Je crains, si les Anglais nous veulent tromper, qu'ils ne fassent bientôt la même plainte de moi ; car je n'ai pas envie de l'être, mais bien de nous conserver en union et amitié avec eux, s'ils procèdent sincèrement et effectuent de bonne foi ce qu'ils nous ont dit, promis et assuré en toutes nos conférences. Quant aux lettres que les archiducs disent avoir surprises, je n'en crois rien. J'ai vu mon registre, lequel contient la date de toutes les lettres que vous ai écrites et ceux qui les ont portées. J'ai reçu aussi les réponses du Roi et les vôtres, et ai trouvé qu'il n'y a une seule des miennes auxquelles n'ayez répondu. Je fais mes minutes de ma main ; je les fais mettre en chiffres en mon cabinet : ainsi ils n'en peuvent avoir aucune communication ; et si je me fie entièrement en celui qui les écrit, vous avez la même fiance aux vôtres qui déchiffrent. J'estime donc que sont des songes qu'ils mettent en avant ; je n'ai écrit à aucun autre chose qui me soucie qui ait été vue. Celui à qui j'ai souvent écrit, pource qu'il a toujours usé de même diligence envers moi, a été M. de Vic, gouverneur de Calais : or, il s'est plaint quelques fois de n'avoir reçu réponse de moi à plusieurs de ses lettres, dont la cause provenoit de ce que les porteurs alloient à Dieppe au lieu de passer à Calais ; peut-être que quelques unes de ses lettres ont été perdues. Je ne fais point de minutes de celles-là ; mais, encore que lui aie quelquefois écrit comme à un homme qui craint la paix, et qui me représentoit par toutes ses lettres l'utilité de la guerre, si n'auront-ils pas vu, quand elles seroient

toutes en leurs mains, qu'ayons eu charge de préférer la guerre à la paix.

J'ajouterai encore ce mot à ce que je vous ai écrit par le courrier, qu'il est vrai, comme j'estime, que les députés d'Angleterre n'ont reçu réponse de leur maître; mais qu'il l'a différée à dessein pour nous ôter le moyen de faire la ligue avant le traité des archiducs. Or, si c'est pource qu'il veut la guerre en effet, et craint que cette ligue n'excite davantage les provinces à désirer la paix, comme elle fera, ou pour quelque autre occasion, je n'en sais rien; mais il a dit cette raison à M. de La Boderie, qu'en la faisant plus tôt, seroit se rendre auteur de la paix, montrant de fuir cette réputation, comme si elle lui tournoit à blâme; et ses députés nous ont dit autant. On peut conjecturer, s'il est sur les espérances du mariage dont vous ai écrit, et d'avoir pour dot cet Etat, qu'il fera tout ce qu'il pourra pour porter les Etats à la guerre, sans vouloir qu'on croie néanmoins que soit pour lui, pour n'offenser le roi d'Espagne; et se serviroit volontiers de nous et des moyens du prince Maurice; puis feindroit d'avoir été contraint de nous suivre, pour ne l'avoir pu empêcher; ne seroit après la ligue avec nous, pour montrer qu'il n'y a aucune amitié; et s'il donnoit quelque chose aux Etats, seroit sous main, en secret, et sans y être obligé, pour le nier et s'en départir aussi quand il voudroit. Cet artifice, s'il en pense user, est trop grossier pour nous surprendre : il est bien vrai, si la paix est faite, qu'il est entièrement hors d'espérance de ce dessein; car les Etats ayant obtenu la souveraineté par la paix, ne le choisiront jamais pour maître, je le sais fort

bien, et qu'ils sont du tout éloignés de cette inclination ; et s'ils ont jamais envie de changer leur république en principauté, qu'ils prendront un prince si foible qu'il dépende du tout d'eux, et ne soit assez puissant pour user d'un commandement absolu au préjudice de leurs franchises et priviléges ; au contraire, si la guerre continue, les Etats s'en pourront aussi bien lasser dans un an ou deux, qu'ils ont déjà fait ; aussi pourra bien le roi d'Espagne et lui, sous main, faire des pratiques lors pour induire les particuliers qu'il saura enclins à la paix, de trouver bon son dessein ; fera le même envers le roi d'Espagne, qui sera bien aise de sortir de la guerre par ce moyen, et en perdant ce pays, qu'il ne peut aussi bien conserver, consentir qu'il soit mis ès mains d'un prince qui deviendra son ami et sera du tout séparé d'avec nous. Je ne laisse de voir beaucoup de difficultés en ceci, qu'il ne pourra jamais surmonter ; mais j'estime, s'il veut la guerre, qu'il y est induit par cette espérance ; et néanmoins il reconnoîtra que nous continuons toujours d'aller à la paix ; car aucuns nous ont dit qu'il ne pense pas encore qu'ayons ce désir à bon escient, et qu'il juge ne le pouvoir empêcher. Il sera pour y aller plus vite que nous, afin d'en avoir la grâce et publier qu'il en est auteur. Nous y procéderons avec tout respect envers eux, autant qu'il nous sera possible, mais nous avons cru qu'il étoit bon d'en donner ce soupçon au prince Maurice, afin qu'il ne soit trompé par leurs feintes et apparences. Le 21, 22 et 23, les Etats se sont assemblés, matin et après-dînée, pour prendre résolution sur l'affaire principale, comme ils ont fait, ainsi que verrez par

la lettre qu'ils écrivent aux archiducs, dont nous envoyons copie et la nôtre au Roi.

Je vous supplie très-humblement qu'ayons bientôt réponse aux lettres du courrier Picaut, pour nous donner moyen de faire la ligue avant la paix. Ayant parlé, il y a trois jours, au sieur de Barneveld sur les villes ostagères que tiennent les Anglais, il m'a dit qu'ils ne les peuvent retirer qu'en les payant, et qu'ils leur doivent bien huit millions de livres; mais sont assurés qu'ils composeroient volontiers à trois ou quatre millions, au moins l'ont-ils voulu faire plusieurs fois; et n'étoit les grandes dettes dont ils sont chargés, ils le feroient incontinent après la paix; mais sera le plus tôt qu'ils pourront. Je voulus sentir si en leur prêtant partie de cet argent, pour retirer lesdites villes, ils seroient pour les consigner ès mains de Sa Majesté. A quoi il me répondit qu'ils aimeroient beaucoup mieux qu'elles fussent tenues par le Roi que par les Anglais; mais s'ils en avoient quelque soupçon qu'ils n'y consentiroient jamais, et seroient même pour leur devenir ennemis; qu'ils avoient autrefois pensé de mettre ès mains de Sa Majesté L'Écluse et Ysendick pour se décharger des dites garnisons qui y sont, et lui donner quelque assurance de leur affection; et si cela étoit mis en avant, il estimoit que les Etats y pourroient être induits; mais, que pour ne troubler la paix qu'il désire toujours ardemment, il n'en falloit parler aucunement à présent. Je lui ai aussi tenu propos des dettes du passé; mais il dit que les Etats ont toujours cru que c'étoit don et non prêt; qu'ils ne s'en sont aussi jamais obligés pour le rendre, et qu'ils ont fait de si

grandes dépenses de leur côté en une guerre qu'ils prétendent avoir été cause de tenir le royaume en paix, qu'on leur en devoit plutôt donner qu'en demander; bien se veulent-ils souvenir perpétuellement de ce bienfait pour en rendre service à Sa Majesté, aux siens et à la Couronne, avec laquelle ils demeureront inséparablement unis, et contribueront toujours tout ce qu'ils auront de moyens pour la conservation d'icelle. Il n'oublia pas là-dessus les promesses et assurances que le Roi lui donna à Angers, de rompre la paix avec l'Espagnol dans trois ou quatre ans. Nous ferons le mieux que pourrons pour ce regard, dont toutefois j'espère peu, mais mieux de leur amitié, s'ils donnent un bon ordre à leurs affaires. Nous différons à parler pour les raisons qu'avons ci-devant écrites.

Je suis, monsieur, votre très-humble et très-affectionné serviteur, P. JEANNIN.

De La Haye, ce 25 décembre 1607.

Autre lettre dudit sieur Jeannin à M. de Villeroy, dudit jour 25 décembre 1607.

MONSIEUR, depuis vous avoir écrit, le sieur de Barneveldt m'est venu voir; lequel m'a apporté l'acte de leur assemblée, qui contient la foi qu'ils se sont donnée les uns aux autres de ne faire aucun traité si la souveraineté ne leur est quittée absolument, et sans aucune condition; ils ajoutent par icelui, *soit au spirituel, ecclésiastique ou séculier*. Ils se fussent bien passé d'y mettre cette adjection, laquelle fait connoître qu'ils ne veulent pas qu'on leur parle de faire

changement en la religion; mais ils ne tiennent point de mesure; et de blâmer les choses faites, cette répréhension les offenseroit et ne serviroit de rien. Il s'est aussi plaint à moi de ce que ceux qui veulent la guerre disent toujours que traiter est aller en Espagne, combien qu'il soit autant résolu d'exposer sa vie pour aider à conserver la liberté commune qu'aucun autre qui soit dans l'Etat. Je l'ai consolé et exhorté de prendre courage, qu'il sera assisté de nous à toutes occasions, et, l'ouvrage fait, loué d'un chacun; et quand même tout seroit rompu, que son travail ne laissera d'être utile, en ce qu'ils auront fait connoître qu'il ne tient qu'à eux que la paix n'ait été faite. M'a encore demandé si Sa Majesté avoit point eu avis que le roi d'Espagne a remis du tout les Pays-Bas aux archiducs, se départant des conditions insérées en leur traité de mariage à son profit, et consentant qu'elles soient tenues pour nulles, afin qu'ils aient entière liberté de disposer de toutes choses ainsi qu'il leur plaira. Je lui ai dit que non, du moins que n'en avions aucun avis; lui m'a répondu en avoir entendu quelque chose, et par personne qui le pourroit savoir. Je suis aussitôt entré en opinion s'il est vrai, ce qui est difficile à croire, que le roi d'Espagne le fait pour n'avoir la honte de quitter la souveraineté desdits pays, et sous des promesses secrètes qui lui seront faites par les archiducs, qui seroit encore pour induire les provinces voisines d'aider à cette paix, puisque la jalousie de sa grandeur viendroit à cesser par ce moyen, comme aussi pour persuader aux Etats que n'ayant plus rien à traiter qu'avec les archiducs, ils n'ont plus besoin de rechercher l'al-

liance d'aucun prince pour assurer leur repos; et qu'en se donnant la foi les uns aux autres, à savoir, eux et les sujets des archiducs, de demeurer en perpétuelle confédération et amitié, et de tenir pour ennemis ceux qui voudroient violer la paix, ils n'auront plus rien à craindre. J'en ai fait sentir quelque chose au sieur de Barneveldt, et quand le roi d'Espagne et les archiducs useroient de ces déguisemens, qu'ils ne laisseroient d'être toujours bien ensemble et en étroite amitié, pour se servir l'un l'autre au besoin; qu'ils le devoient aussi croire, pour n'être point trompés et s'appuyer, nonobstant ce, de l'alliance de leurs amis. Il m'a confessé qu'il est vrai, et qu'ils se garderoient bien de faire autrement, qu'il me communiqueroit aussi toujours de toutes choses avec si grande confiance, que rien ne seroit fait qu'avec mon avis, reconnoissant la grande affection de Sa Majesté envers leur Etat, et notre prud'hommie et sincérité à leur donner bon conseil. Je le vois aussi fort résolu de traiter promptement, ou de rompre, ou de croire, si les archiducs parlent encore de renvoyer en Espagne, sur quelques difficultés qui surviendront au traité, qu'on les veut tromper; et je ne l'ai pas ôté de cette opinion, mais au contraire l'y ai conforté, pource que j'ai le même sentiment, et que si on entroit en telles longueurs, seroit le vrai chemin de faire la trève pour l'année prochaine, qui seroit un très-dangereux conseil pour eux et pour leurs amis. Il m'a aussi dit, comme il avoit fait le matin à M. de Russy, que leur agent qui est en Allemagne, leur a écrit que les électeurs Palatin et de Brandebourg avoient résolu d'entrer en alliance pour les sécourir et con-

tribuer à la dépense, si la guerre continue, me priant aussi d'écrire à Sa Majesté, de laquelle doit dépendre leur principal appui, d'accroître en ce cas son secours; ce que lui ai promis faire, et assuré du tout de sa bonne volonté envers leur Etat et envers lui aussi en particulier, qu'elle reconnoît instrument très-utile pour la conduite des affaires; m'a outre demandé mon avis sur la réponse qu'ils sont tenus faire à l'Empereur, que lui ai dit devoir être pleine de respect et soumission, excuser ce qu'ils ne lui ont donné avis du traité auquel ils sont prêts d'entrer, ayant cru que les archiducs, qui appartiennent de si près à Sa Majesté, lesquels en ont été les premiers auteurs, lui en auroient aussi donné avis; et que pour eux, ayant été invités d'y entrer à conditions honorables et assurées, ils eussent pensé faire chose sujette à blâme de la refuser ou user de quelque délai : mais quoi qu'il avienne, soit paix, qu'ils désirent de toute leur affection, ou continuation de la guerre, qu'ils fuiront autant qu'il leur sera possible, ils seront toujours très-enclins à lui rendre très-humble service, et auront perpétuelle mémoire du soin que Sa Majesté a pris du passé pour les mettre en repos.

M. de La Borde s'en va par delà, pour faire trouver bon, s'il peut, au Roi son voyage en Suède; il est recherché pour servir en charge honorable, qu'il ne veut néanmoins accepter sans son commandement exprès; il vouloit partir au même temps que le courrier Picaut; mais je le priai de différer pour trois ou quatre jours, afin de porter la résolution des Etats; ce qu'il a fait volontiers. Il a désiré que je vous rende ce témoignage de lui, qui est véritable. Je prie Dieu,

monsieur, qu'il vous donne, en parfaite santé, très-heureuse et longue vie. P. JEANNIN.

De La Haye, ce vingt-cinquième jour de décembre 1607.

Lettre du Roi, du 29 décembre 1607.

MESSIEURS Jeannin et de Russy, je reconnois des langages qu'on vous a tenus sur la ligue défensive que l'on propose faire avec moi et le roi d'Angleterre, qu'ils ont toujours opinion que cette union et alliance m'est si nécessaire que je ne puis régner ni conserver mon royaume sans icelle, qu'ils veulent que je l'achète à poids d'argent, comme s'ils pouvoient mieux s'en passer que moi. Je ne veux entrer en la connoissance ni jugement de leurs affaires; mais je sais bien que les miennes sont, grâces à Dieu, en état que je puis me passer de mes voisins, autant pour le moins qu'ils peuvent se passer de moi, et si par delà ils en jugent autrement, ils s'abusent, et sont mal informés de l'état présent de mon royaume.

J'ai cru être de la sûreté et le bien desdits Etats que nous fissions de présent ladite ligue. Je ne veux nier aussi que je n'en puisse tirer utilité. C'est pourquoi je vous ai commandé non-seulement d'y entendre, mais d'y contribuer des offres dignes de moi et de l'affection que je leur porte, soit en cas de paix ou de guerre, sans marchander. Vous savez quelle est la charge que je vous ai donnée; davantage je n'ai omis aucune sorte d'office et de devoir de bon frère et voisin envers le roi d'Angleterre, pour l'exciter et disposer d'être de la partie, afin de la fortifier, atten-

dant ses députés comme celui qui a toujours préféré la cause publique à la particulière. Davantage, je n'ai laissé, pour le retardement et tergiversation desdits députés, ni pour l'incertitude avec laquelle ces sieurs m'ont entretenu depuis que vous êtes par delà, de leur continuer mon secours, en mettant la main à la bourse aussi libéralement que si leurs ennemis eussent été à leurs portes et en temps de guerre. Nul autre n'a fait cela que moi; toutefois j'en ai désiré d'eux une reconnoissance ou satisfaction extraordinaire et séparée des autres. C'est à vous d'en répondre; car je vous ai adressé tous mes commandemens. J'ai véritablement été d'avis, lorsqu'on a parlé de ladite ligue défensive, d'en avancer la négociation et conclusion, afin d'en être d'accord devant qu'ils traitent avec les archiducs, d'autant que j'ai cru qu'il étoit utile à tous et à eux plus qu'aux autres; car, comme ils eussent été éclaircis et assurés par delà de ce qu'ils peuvent espérer de nous en paix et en guerre, leurs ennemis les eussent respectés en leurs traités plus qu'ils ne feront, sachant qu'ils ne seront certains de notre appui. Ils eussent aussi traité plus hardiment et sûrement, se ressentant appuyés de nous en cas de paix et pourvus de moyens de recommencer la guerre. Ne pouvant obtenir une paix salutaire, donc ils eussent traité à cheval, c'est-à-dire avec réputation pour garder leur avantage. C'est la seule considération qui m'avoit mû d'affectionner l'avancement de ladite ligue, et pour y parvenir offrir d'y contribuer ce que je vous ai mandé. Mais maintenant les Anglais non-seulement improuvent cette anticipation, mais aussi se laissent entendre ne vouloir entrer en ladite ligue

avec moi, prétendant faire leur cas à part avec lesdits Etats; sur quoi je vous ai mandé et permis, par ma dernière dépêche envoyée par Calais, de traiter donc sans eux s'ils persistoient en ce propos, sans m'être arrêté à la considération du mécontentement et reproche de la part d'Espagne et desdits archiducs, de laquelle lesdits Anglais montrent d'être retenus, tant j'ai désiré favoriser lesdits Etats, fortifier leurs courages et leur bien faire en cette occasion; mais je change maintenant de conseil, voyant qu'ils abusent ainsi de ma fidélité et bonne volonté.

Vous leur avez fait sentir que je pourrois les secourir, en cas de paix, de trois ou quatre mille hommes de pied, payés de mes deniers par mes officiers pour deux ans, afin de les soulager aucunement de la dépense qu'il leur conviendra faire pour garder leurs places après ladite paix jusqu'à ce qu'ils aient assuré leurs affaires; au lieu de quoi ledit sieur de Barneveldt demande douze cent mille livres par an durant trois ans, et semble qu'on fasse tort à leur souveraineté que de les secourir de gens de guerre qui sont payés par autres que par eux. Certainement je suis très-mal édifié de cette réponse; car cette même offre méritoit d'être reçue avec actions de grâces: elle est sans exemple en temps de paix, et jamais prince n'a secouru son voisin et allié de gens de guerre qu'il n'en ait fait le paiement par ses officiers; eux-mêmes l'ont ainsi pratiqué en mon endroit, comme ont fait tous les autres quand ils m'ont secouru; mais leur but est de se jouer de mon argent, et l'employer non à soudoyer les Français, mais à en entretenir d'autres, ou peut-être payer leurs dettes. Vous estimez qu'ils se con-

tenteront d'un million pour deux ans; sachez que je n'ai volonté quelconque de fournir ladite somme; je puis avec icelle dresser et mettre en mer, en peu de temps, un bon nombre de vaisseaux ronds et de galères, pour me fortifier en l'une et en l'autre mer, sans que je dépende de la volonté de mes voisins ni d'autres que de la mienne. C'est à présent de leur armement duquel mon royaume a besoin pour me garantir de toutes entreprises; outre cela, le faisant de moi-même et sans acheter et emprunter l'aide de personne, je n'offenserai nul de mesdits voisins, comme il aviendra si je traite de présent avec lesdits Etats, principalement devant qu'ils aient acquis entièrement droit souverain auquel ils aspirent. Partant, si lesdits Anglais persistent de leur côté en la difficulté qu'ils ont faite d'entrer en ladite ligue devant que lesdits Etats aient fait ou failli leur accord avec les archiducs, et ceux-ci de se contenter de mes offres pour la paix ou pour la guerre, dites-leur que je suis content de m'accommoder au conseil et désir desdits Anglais, et à cette fin remettre notredit traité après l'année, pour ne me séparer d'eux, encore que je connoisse bien que ceux-ci ne recherchent cette remise que pour pouvoir après rompre avec le temps notre ligue; mais je suis conseillé d'en prendre le hasard plutôt que d'augmenter mes offres, et me charger seul de l'ennui et de la dépense de notre ligue, principalement s'il faut recommencer la guerre; de quoi néanmoins je reconnois qu'en Espagne et en Flandre ils n'ont aucune volonté, pour le peu de moyen qu'ils ont de soutenir la dépense d'icelle; tant s'en faut qu'ils tirent de leur décret avantage, qu'il les privera

de tout crédit pour long-temps; et quant aux deniers qu'ils en tireront, ils les consommeront à vivre l'année prochaine, qu'ils prévoient et savent que leur flotte doit manquer, de façon qu'ils n'auront de quoi faire aux Pays-Bas l'année prochaine, les efforts qu'ils appréhendent par delà, et qu'eux-mêmes publient pour maintenir la réputation de leur puissance. Tellement que, si lesdits Etats sont bien servis en cette négociation, ils y auront autant d'avantage que les autres; ils n'ont qu'à éviter la longueur; car elle sera affectée et recherchée par lesdits Espagnols, en espérance de profiter d'icelle en laissant ou diminuant le corps desdits Etats. Pour mon regard je m'accommoderai à tout, pourvu que je sois exempt de mettre ci-après la main à la bourse durant ces irrésolutions, comme sont les Anglais et les autres, à quoi je suis tout résolu et de m'étudier à profiter du temps, à l'exemple des autres, puisque je sais que les effets de ma franchise et bonne volonté ne servent qu'à induire ceux qui les reçoivent à me renchérir leur alliance, jaçoit qu'elle leur soit aussi nécessaire pour le moins qu'elle me peut être utile. Davantage, vous savez qu'ayant été continuellement pressé par l'ambassadeur d'Angleterre de faire payer à son maître ce qu'il prétend que je lui dois, j'ai voulu vérifier sa dette, et ai trouvé non-seulement que je ne lui dois rien, mais qu'il faut compter ce que j'ai fourni pour lui auxdits Etats, en vertu du traité fait par ledit duc de Sully, qu'il m'est redevable d'une bonne somme; ce qui a été justifié sur les pièces mêmes que ledit ambassadeur a produites jusqu'à présent: de quoi j'ai commandé être dressé un état au vrai, pour vous

être envoyé par le premier. Ce que je vous mande, pource qu'ayant cru ci-devant qu'il en alloit autrement, je vous ai commandé sentir et accorder par ladite ligue, de fournir sur le compte dudit roi d'Angleterre, et en déduction de la susdite dette, un tiers de la somme dont nous conviendrions secourir ensemble lesdits Etats en cas de guerre, et de tirer les deux autres tiers de ma bourse; à quoi il ne faut plus que vous m'obligiez pour ledit Roi, puisque je ne lui dois rien plus. Il faut donc se contenter d'offrir pour moi les deux tiers de ce que ledit Roi contribuera en la manière que je vous ai mandé par mes précédentes. Continuez à m'écrire le plus souvent que vous pourrez; quant aux deniers du dernier quartier de la présente année, l'on commencera à les compter et mettre entre les mains du sieur Aërsens, après le premier jour de l'an, et serez averti quand ils seront prêts à voiturer, à point nommé. La présente servira de réponse à la vôtre du vingt-unième, que j'ai reçue le 25 du présent par le courrier Picaut. Je prie Dieu, messieurs Jeannin et de Russy, qu'il vous ait en sa sainte garde.

Ecrit à Paris, le vingt-neuvième jour de décembre 1607. HENRI.

Et plus bas, BRULART.

Lettre de M. de Villeroy à M. Jeannin, du 29 décembre 1607.

MONSIEUR, il faut servir son maître comme il lui plaît. Vous verrez en sa lettre la résolution qu'il a prise sur la proposition du sieur de Barneveldt; il

dit qu'il veut accroître son crédit à ses dépens, et qu'il abuse de sa facilité, voulant lui enchérir et survendre l'anticipation du traité qu'il a montré désirer, comme il en étoit fort affamé, et qu'il n'étoit plus utile à eux qu'à nous. Ce procédé lui est très-désagréable, et pourroit le faire cabrer tout-à-fait, comme il a plusieurs fois écrit. Il dit qu'il veut, contre son naturel et sa coutume, apprendre à faire profit du temps et de la dissimulation, comme font les autres, et croit le pouvoir faire sans péril, aussi bien et peut-être mieux qu'eux : Dieu veuille conduire la barque et vous fortifier de son saint Esprit en cette action. L'on dit que le roi de la Grande-Bretagne a depuis peu fait fouetter par les rues et arracher les oreilles à un ministre puritain qui avoit prêché contre les évêques de sa religion, et qu'il montre moins d'aigreur contre les catholiques que devant; toutefois il est offensé d'un nouveau bref que le Pape a écrit aux Anglais catholiques, qui a été accompagné d'une lettre du cardinal Bellarmin, pour les exhorter à ne jurer le serment auquel ledit Roi veut les astreindre. A quoi l'on dit que ledit Roi doit faire répondre au premier jour. Ses actions sont si diverses que l'on ne sait quel jugement l'on en doit faire : peut-être en viendrez-vous mieux à bout où vous êtes que nous.

Au reste, monsieur, je désirerois recouvrer pour mon argent une ou deux tentes de tapisserie de quatre ou cinq cents écus la pièce, de celles que l'on m'a dit se faire et rencontrer à vendre par delà. Je vous prie de commander au sieur de Sainte-Catherine, ou autre des vôtres, qu'il fasse cette diligence et ménage pour moi sans bruit, s'il vous plaît; je n'en suis pressé, et

suffira que je les aie à votre retour. Toutefois, sitôt que vous me manderez qu'elles auront été achetées, je vous enverrai l'argent pour les payer; je ne ferai de difficulté de prendre celles qui auront jà servi, pourvu qu'elles ne soient usées. Je vous prie de m'excuser de la peine que je vous donne. En me commandant pour votre service, et vous remerciant toujours du soin que vous avez de mon neveu, je prie Dieu, monsieur, qu'il vous conserve en bonne santé, et me recommande très-affectueusement à votre bonne grâce.

De Paris, ce 29 décembre, au soir, 1607.

Votre très-affectionné serviteur et assuré ami.

DE NEUFVILLE.

Autre lettre de M. de Villeroy à M. Jeannin, dudit jour 29 décembre 1607.

MONSIEUR, il est vrai que le Roi est très-mal content de la demande du sieur de Barneveldt; il dit qu'il veut faire les affaires de son pays à ses dépens en abusant de sa crédulité et facilité. Le Roi dit que vous devez parler à d'autres qu'audit sieur de Barneveldt, afin que sa bonne volonté soit étendue et reconnue. Je ne trouve d'empêchés que ceux qui sont en besogne comme vous. Enfin nous ne voulons accroître ni changer nos offres, et voulons payer nous-mêmes nos gens; nous disons que ces messieurs le doivent désirer si, par effet, ils veulent y employer notre argent et non ailleurs; car ce leur sera honneur et avantage qu'il soit su et vu de tous que nous leur donnons ce secours ouvertement. Ce que nous pourrons légitime-

ment faire ci-après, étant tenus pour souverains; et c'est la cause seule pour laquelle cet ordre n'a été tenu ci-devant, ayant voulu couvrir notre secours. Nous entendons que lesdits gens de guerre qui les serviront, fassent serment de les bien et fidèlement servir, tout ainsi que s'ils étoient payés par leurs mains et de leurs deniers, comme il a été toujours pratiqué en cas semblable. Nous avons toujours désiré, comme nous faisons encore, arrêter notre ligue défensive devant l'accord des archiducs; mais le procédé du sieur de Barneveldt, joint à la froideur des Anglais, nous fait changer de conseil, ainsi que le Roi vous écrit. Partant, si vous ne pouvez disposer les Etats de se contenter de ce que vous avez charge de leur accorder en cas de paix, il faudra remettre la partie après ledit traité des archiducs fait ou failli; et néanmoins je crains, pour mon regard, que nous n'en aurons lors si bon marché, par la malice du roi d'Angleterre et du comte de Salisbury.

L'on dit que le prince Maurice a envoyé un Anglais à l'un et à l'autre, qui leur a porté quelque parole secrète contre la paix ou pour son particulier, à votre déçu et même du sieur de Barneveldt. M. de La Boderie l'a écrit par deçà; informez-vous-en sans le découvrir : nous faisons bien état, en cas que l'on reçoive nos offres pour la paix, que l'on nous renverroit nos gens, si nous entrions en guerre par deçà, ainsi que vous avez coté par vos lettres. Le pouvoir qui vous a été envoyé est suffisant pour traiter et résoudre tout ce qui sera par vous jugé nécessaire, suivant les commandemens du Roi, portés par ses lettres. Je vous dirai sur cela qu'il me semble que

vous devez faire mettre par écrit tous les articles qui peuvent être accordés entre nous et les Etats pour fonder notre ligue ; y ajoutant aussi ceux des Anglais s'ils veulent y entrer, afin que nous considérions le tout ensemble ici sans nous en découvrir par parcelles, ni essayer de tirer de nous plus que ne voulons accorder, devant que nous sachions au vrai l'utilité que nous pouvons faire état d'en tirer ; car cette incertitude augmente notre défiance et nous rend plus difficiles. Nous continuons à dire que nous voulons gratifier et obliger le sieur de Barneveldt ; mais nous désirons sur la qualité de la gratification avoir votre avis avant que d'en lâcher la parole, afin de n'offrir trop ni trop peu. Le Roi m'a commandé de le vous faire savoir. Nous interprétons à art les discours que vous a faits ledit sieur de Barneveldt, de l'espérance nouvelle que le roi d'Espagne a donnée au roi d'Angleterre. Toutefois celui-ci hait tant les Français qu'il n'y a rien à quoi il n'entende pour leur nuire, et ne voyons pas que le Pape soit capable d'éclaircir et assurer le roi d'Espagne de l'amitié et foi de Sa Majesté. L'on dit que le président Richardot ira où vous êtes avec le marquis d'Ancre et Verreiken ; en ce cas vous aurez loisir d'entretenir le premier ; mais il est si outré contre le Roi et ses gens, que je n'ai pas opinion qu'il y ait rien à gagner avec lui. Tout ce que vous discourez par votre lettre des accidens qui menacent l'Italie, si la querelle d'entre le Pape et les Vénitiens renouvelle, comme chacun en a crainte, est véritable.

Mandez-nous ce que les Etats entendent faire des villes ostagères tenues par les Anglais, et ce que nous devons espérer d'eux en reconnoissance et revanche

des deniers desquels nous les avons ci-devant secourus, sans toutefois les en presser, sinon lorsque vous jugerez qu'il sera à propos de le faire. Je vous envoie ce paquet par un des gens de M. le prince d'Orange, que M. Aërsens m'a adressé allant vous trouver, vous priant m'avertir de la réception d'icelui; et je vous assurerai de la continuation de la bonne santé de leurs Majestés et de toute leur royale maison. Je n'ai rien à ajouter à ce que le Roi vous écrit des dettes d'Angleterre, sinon que ç'a été M. de Sully qui en a vérifié l'état avec l'ambassadeur; et comme celui-ci est trouvé redevable pour son maître, il n'a été moins surpris et étonné que très-déplaisant. Vous pouvez juger de quelle façon cette nation traite avec nous, par l'échantillon du traité de M. de Sully qu'ils vous ont délivré par delà : croyez qu'ils ont une dangereuse queue pour nous. Je prie Dieu, monsieur, qu'il vous donne en santé bonne et longue vie.

De Paris, le vingt-neuvième jour de décembre 1607.

Votre très-affectionné et assuré serviteur.

DE NEUFVILLE.

Lettre de M. de La Boderie à M. Jeannin, dudit jour 29 décembre 1607.

MONSIEUR, mes dernières sont du huitième de ce mois; depuis je ne vous ai point écrit pour n'avoir rien reconnu qui méritât vous avertir de plus que ce qui est porté par mes précédentes. J'ai reçu cette semaine les vôtres du dixième du présent, auxquelles je vois le jugement que très-prudemment vous faites du mal qui peut également arriver aux affaires com-

mures, par le peu d'intelligence entre notre Cour et celle-ci, et l'utilité au contraire qui reviendroit à l'une et à l'autre si cette dernière y marchoit avec plus de franchise et de sincérité. C'est chose que j'ai représentée par deçà principalement plus d'une fois; mais la défiance qu'on témoigne y avoir de nous, ou pour mieux dire crainte qu'on a d'irriter l'Espagne, est si grande que, quelques raisons qu'on puisse alléguer en faveur de ce qui seroit souhaitable, elles sont étouffées par le goût que ce Roi prend au repos présent où il est plongé; car il est si grand qu'il n'appréhende rien au monde que d'en sortir, et y est tellement entretenu par quelques uns des principaux qui sont autour de lui, qu'ils lui en sont d'autant plus chers et tant mieux payés de ceux qui les poussent que les autres, qui possible seroient d'autre avis, et qui aux autres choses paroissent avoir plus d'autorité, sont contraints céder en celle-ci, de peur de déplaire et se ruiner; possible aussi que leur profession étant plus pacifique que martiale, et les commodités qu'ils en retirent plus apparentes en un temps qu'en l'autre, cela est cause, avec l'air du pays qui n'incline ni eux ni aucun des autres à nous vouloir bien, qu'ils ne s'y opiniâtrent que de bonne sorte. Tant y a qu'il ne faut point faire accroire qu'aucune considération de prudence les puisse émouvoir à se tirer volontairement de la condition où ils se trouvent, et que tandis que l'Espagne leur laissera quelque espérance de pouvoir bien vivre avec elle, comme il me semble que de part et d'autre ils en font tout le devoir, qu'il leur est impossible qu'ils fassent rien qui lui puisse déplaire, ou du moins dont ils ne se préparent l'excuse aussi-

tôt qu'ils en feront le dessein. Le moyen qu'ils tiennent pour entrer en la ligue, dont les pressent messieurs les Etats, en est un grand témoignage. Du commencement ils ne la vouloient faire qu'après la paix conclue, pour pouvoir dire aux Espagnols qu'ils n'y avoient consenti tant qu'ils auroient cru lesdits Etats leurs ennemis. Depuis, ayant su que nous nous délibérions de passer outre, et que respect ne nous retenoit point, de peur que nous ne nous acquissions par ce moyen plus d'autorité qu'eux parmi lesdits Etats, ils ont déclaré ou doivent déclarer bientôt d'y vouloir entrer, mais pour n'avoir lieu ladite ligue toutefois qu'après la paix faite; et, pour complaire auxdits Espagnols, et leur montrer qu'ils ne veulent avoir aucune intelligence avec nous qui leur donne ombrage, ils font, comme je vous ai dit ci-devant, bande à part et méprisent notre alliance. Je ne leur ai fait aucun semblant, ni de le savoir ni d'en faire compte, tant pour le commandement que j'ai d'en user ainsi en pareilles rencontres, que parce qu'en effet j'ai bien jugé que je n'y gagnerois rien, et aussi, pour dire la vérité, qu'il y aura plus à mon opinion d'avantage pour nous de traiter seuls qu'avec eux : car leur foiblesse en toutes choses étant désormais aussi reconnue et en Espagne et en Hollande, comme y étant au contraire admirée la puissance que le Roi notre maître a acquise à son royaume, notre conjonction avec lesdits Etats, séparée d'eux, fera que lesdits Etats dépendront toujours plus de nous que d'eux, et que l'Espagne même, nous voyant renforcés de cette alliance, craindra plus de s'attaquer à nous qu'à eux.

Ce Roi témoigne être mal satisfait desdits Etats,

et tous les jours lui en sort quelque parole; depuis peu même il a dit tout haut qu'ils faisoient tout contre sa volonté, mais qu'il falloit qu'ils s'apprêtassent à lui rendre ce qu'ils lui devoient; qui n'est pas la plus mauvaise humeur en quoi nous le devons souhaiter d'être, et suis bien d'avis que nous fassions de tous côtés ce que nous pourrons pour l'y nourrir. Il est fâché qu'ils fassent la paix, et voudroit bien qu'eux et nous eussions la guerre, et les incommodités qui en dépendent perpétuelles, et cependant aller à la chasse et faire bonne chère tout à son aise, être hors de peur des Espagnols, et pouvoir dire ce n'est moi qui vous a fait le mal; mais ce dessein est trop grossier; et m'étonne comme lui et les siens, qui s'estiment si fins, ont pu se persuader qu'il leur dût réussir longtemps. C'est chose que je n'ai guères tardé à remarquer quand j'ai été ici, et sur laquelle je loue Dieu que Sa Majesté se soit résolue de se délivrer de soin et de dépense; je plains seulement qu'il ne l'ait fait plus tôt. J'espère que ce sera le meilleur conseil qu'elle eût pu prendre, et à l'accomplissement duquel tous ses serviteurs doivent conspirer avec elle, comme je vois que vous faites très-utilement de votre côté. Je prie Dieu vous y donner tout bonheur jusqu'à la fin et en parfaite santé, monsieur, très-longue vie, vous baisant très-humblement les mains.

A Londres, ce 29 décembre 1607.

Votre très-humble et très-affectionné serviteur.

LA BODERIE (1).

(1) Cette lettre est la dernière de la partie *inédite* des Négociations du président Jeannin, dont il est parlé dans l'Avis placé en tête de ce volume.

Lettre de M. de Villeroy à M. Jeannin, du dixième de janvier 1608.

MONSIEUR, vous n'aurez lettre que de moi pour cette fois, encore que le Roi ait reçu les vôtres du mois passé, par le sieur de La Borde, arrivé ici seulement le huitième du présent, au soir. C'est pour vous avertir que ce jour-là l'ambassadeur de l'archiduc vit le Roi, et lui dit que, ayant appris d'un certain provincial des Jésuites du pays de Flandre, qui a naguères passé par le régiment des gardes allant à Rome, que, en parlant à Sa Majesté de la paix que poursuit l'archiduc avec les Provinces-Unies, il avoit trouvé Sa Majesté, non-seulement disposée à favoriser un si bon œuvre, mais quasi offensée de quoi ayant découvert sa bonne intention aux gens de l'archiduc, on en avoit fait peu de compte, il en avoit averti à l'instant ledit archiduc et ses ministres, qui lui avoient donné charge de voir Sa Majesté sur ce sujet, et lui dire que si plus tôt ils n'avoient fait requérir sadite Majesté de favoriser leur poursuite, c'avoit été pource qu'ils avoient jusqu'à présent douté du vouloir de messieurs les Etats, de sorte qu'ils étoient incertains s'ils entreroient en traité; mais puisque vous en êtes aujourd'hui éclaircis par la déclaration que les Etats en avoient faite, les archiducs prioient instamment Sa Majesté de les assister, en cette occasion, de son pouvoir et crédit, et même de vous commander, et à M. de Russy, de vous joindre à ses gens, pour ensemble faire instance du rétablissement de la religion esdites Provinces; ajoutant à cela plusieurs

paroles choisies pour y disposer le Roi d'y faire son possible. Sa réponse a été qu'il avoit souvent dit fort librement audit ambassadeur son intention sur ladite paix, comme il avoit fait à plusieurs autres qui avoient passé ici, et même au Cordelier; de façon que ce provincial des Jésuites, auquel véritablement il l'avoit fait déclarer, n'en avoit pu dire davantage audit ambassadeur que Sa Majesté avoit fait elle-même; que si la raison qu'il lui représentoit maintenant avoir retardé l'archiduc d'en faire jusqu'à présent autre compte, étoit la seule qui l'avoit retenu, il le prenoit en bonne part, et vouloit qu'il crût que comme il ne vouloit aller aux noces sans prier, aussi iroit-il toujours au devant de toutes les occasions qui se présenteroient de bien faire au public, et particulièrement auxdits archiducs et à sa suite, qu'il chérissoit pour plusieurs raisons générales et particulières, qui devoient l'induire à ce faire; partant qu'il vous en feroit une recharge expresse; qu'il parloit de recharge, parce que c'étoit les premiers et plus exprès commandemens qu'il vous avoit faits, vous envoyant où vous êtes, lesquels il vous avoit continués et reitérés depuis que vous y étiez arrivé. Toutefois, qu'il ne vous ordonneroit pas de vous joindre à eux pour le fait de la religion, non par faute de zèle et d'affection, car vous abondiez en l'un et en l'autre, mais parce que vous saviez que tel office seroit mal reçu et inutile esdites Provinces, même ne pouviez conseiller à l'archiduc d'y entrer pour l'opiniâtrer, s'il vouloit avancer et faciliter la paix: de quoi ladite Majesté lui a voulu même déduire les raisons, lesquelles ont été bien prises. A la suite de ce dis-

cours ledit ambassadeur s'est fort loué de votre procédé, disant l'archiduc être bien informé du bon devoir que vous faisiez pour la paix, combien que les Anglais donnent tous les jours à entendre que tout ce que les autres font n'est que feinte, et que le Roi, en son âme, craint et traverse ce bon œuvre ; mais que l'archiduc est à présent pleinement éclairci du contraire, de quoi il se ressent très-obligé à Sa Majesté.

Après ce propos, ledit ambassadeur en a mis un autre en jeu, duquel il a voulu aussi faire accroire au Roi que ledit provincial lui avoit dit avoir particulièrement fait ouverture à sadite Majesté, qui l'avoit approuvé, qui est du mariage de madame Christine avec le prince d'Espagne, et en ce faisant les rendre successeurs de la Flandre, et de tout ce qui en dépend, après le décès de ceux qui en portent le titre, et par ce moyen séparer pour jamais ces pays-là de ceux d'Espagne, et de la puissance du roi d'Espagne. De quoi il avoit aussi averti les archiducs, lesquels avoient tellement loué et approuvé ladite ouverture, qu'ils lui avoient donné charge d'en remercier le Roi, et de savoir sur cela son intention ; laquelle ils protestoient non-seulement de vouloir embrasser, mais d'en entreprendre la négociation envers le roi d'Espagne, se promettant de la faire réussir au gré et contentement des parties ; ajoutant à cela plusieurs bonnes et belles paroles, pour faire estimer cette proposition et la bonne volonté de ceux de la part desquels il parloit. Le Roi a montré, par sa réponse, bien recevoir ce propos ; a reconnu ledit provincial lui en avoir parlé, et comme il a ci-devant toujours volontiers entendu à sem-

blables propositions, mû de son affection à la tranquillité publique, aussi avoir répondu de même audit provincial, et vouloir continuer encore envers ledit ambassadeur; ne pouvant sinon louer et priser la bonne intention des archiducs; mais qu'il lui sembloit qu'il appartenoit au Pape de conduire et traiter ce fait, pour les raisons qui devoient l'obliger à ce faire, et l'y rendre propre et utile, ce que ledit ambassadeur a fait paroître bien recevoir et approuver. Je vous prie de faire entendre ces deux points au Cicomore (1), et non à autre, car le Roi le désire ainsi, spécialement pour le regard du dernier, afin qu'il ne soit su que de lui, ni même qu'il vous en ait été écrit, pour les raisons que vous pouvez mieux juger. Sa Majesté croit que ces langages sont pleins d'artifice pour l'endormir, et puis pour le décréditer envers les Etats; joint qu'il ne croit pas devoir espérer grande utilité de l'espérance de ce mariage, l'effet duquel dépend du temps, et ce qu'il engendrera. Toutefois, si cet ambassadeur a eu charge de lui tenir ce propos, il dit qu'il sera bien difficile que le sieur Richardot, voyant le Cicomore, ne s'en découvre à lui, ou bien n'en mette en avant quelque autre de pareille étoffe, où ledit Cicomore pourra pénétrer plus avant en l'intention plus secrète de l'archiduc, et aussi du roi d'Espagne.

Nous désirons donc que vous prépariez ledit Cicomore à veiller, pour ce regard, ledit Richardot, sans qu'il connoisse qu'il ait su lesdits discours de l'ambassadeur, ni qu'il s'aperçoive que Sa Majesté pense à choses semblables. Il faudra que le temps et votre

(1) Le président Jeannin, auquel cette lettre est adressée.

conversation vous donnent l'opportunité et l'occasion de parvenir à ces éclaircissemens ; de quoi nous remettons la conduite à votre prudence et fidélité. En lisant au Roi votre première lettre du 25, suivant votre désir, Sa Majesté a jugé que vous aviez conçu de l'avis que je vous avois donné par la mienne du douzième, du bruit que les archiducs faisoient courre des empêchemens que vous donniez à la paix, et de vos lettres interceptées, qu'elle y avoit ajouté quelque foi ; dont elle a été marrie pour la peine qu'elle a cru que cela vous a donnée ; mais elle désire que vous perdiez cette opinion, vous assurant que c'est chose qui n'est onques entrée en son esprit, étant bien mémorative des commandemens qu'elle vous a faits, et mieux informée de votre obéissance et loyauté en l'exécution et observation d'iceux. Je reconnois aussi véritablement que le contentement qu'elle a de vos actions augmente journellement à mesure qu'elle en est informée, tant par vos lettres que par les rapports que lui en font tous ceux qui retournent du pays ; au moyen de quoi mettez votre esprit en repos pour ce regard ; et si les Anglais se plaignent de vous, nous savons bien qu'ils en seront seuls causes, et que ce sera contre raison. Leur maître vit avec nous comme de coutume ; certes, nous avons pour le moins autant de sujets de nous en défier que d'en espérer. Dieu veuille qu'il nous trompe, comme font ceux qui parlent du mariage de leur prince, aux conditions que vous nous avez écrites ; car jamais les Espagnols ne quitteront à leurs voisins un tel morceau, duquel il seroient par trop fortifiés. Je crois que ledit Roi sera bien aise de

nourrir et faire durer la guerre, pourvu qu'il n'y mette rien du sien, et qu'il y embarrasse ses voisins. Continuons de favoriser une bonne et assurée paix, nous y aurons honneur et profit.

Nous avons su les réponses de Barneveldt sur les villes cautionnaires, et sur l'argent qui a été déboursé par Sa Majesté. Elle n'est contente de l'une ni de l'autre, et prévois que le roi d'Angleterre demeurera nanti des premières, avec quoi il conservera son pouvoir dedans le pays, et nous ne tirerons pour l'avenir que du vent et des paroles de tout ce que nous y aurons mis. Nous commençons aussi à espérer peu de fruit de la ligue qui a été proposée, depuis que nous avons vu qu'ils nous renchérissent l'avancement de la conclusion d'icelle, devant leur accord avec les archiducs, comme vous avez connu par la réponse que nous avons faite à la dépêche apportée par Picaut. Nous n'avons rien à vous dire sur la lettre que ces sieurs ont écrite aux archiducs, ni sur le résultat de leur souveraineté, puisque c'est chose faite. Nous n'avons point ouï parler aussi de cette remise entière du droit que la couronne d'Espagne s'est réservé en la cession des Pays-Bas, dont Barneveldt vous a dit avoir pressenti quelque chose. Je crois avec vous que c'est par artifice; à quoi il sera facile de pénétrer en peu de temps; mais nous ne croyons pas que ces sieurs soient si résolus, qu'ils rompent la négociation qu'ils auront commencée, s'ils s'aperçoivent que les archiducs les remettent au conseil d'Espagne : ce sont rodomontades de peuples. Nous faisons peu de compte aussi des offres de l'électeur Palatin, de l'électeur de Brandebourg, ni de leurs semblables. Sa Majesté dit

qu'elle se gardera de se méprendre sur icelles. Sa Majesté a approuvé votre avis sur la réponse à la lettre de l'Empereur, lequel ne parle plus d'envoyer en cette assemblée les comtes de Hanau et Ernest de Mansfeld, car les Espagnols ne les ont agréables. Vous avez pareillement donné bon conseil à ces messieurs, d'attendre à traiter l'article de leur souveraineté en la conférence, sans en rechercher la résolution devant que d'y entrer. Voilà, monsieur, ce que le Roi m'a commandé de vous écrire; à quoi j'ajouterai l'assurance de la continuation de la bonne santé de leurs Majestés et de mon service, en priant Dieu, monsieur, qu'il vous conserve en bonne santé, longue et heureuse vie, me recommandant très-affectueusement à votre bonne grâce et de M. Russy.

De Paris, ce dixième jour de janvier 1608.

Votre, etc. DE NEUFVILLE.

Traité de la ligue défensive faite par messieurs les ambassadeurs du Roi, au nom de Sa Majesté, avec messieurs les Etats-Généraux des provinces-unies des Pays-Bas, le vingt-troisième jour de janvier 1608, avec la ratification d'icelui par lesdits sieurs les Etats.

LES Etats-Généraux des provinces-unies des Pays-Bas, à tous ceux qui ces présentes verront salut.

Comme ainsi soit que le vingt-troisième de ce mois de janvier, l'an seize cent et huit, un traité d'alliance et confédération ait été fait et accordé en ce lieu de La Haye, entre messire Pierre Jeannin, sieur de Monjeu, chevalier, conseiller du Roi Très-Chrétien en son conseil d'Etat, et messire Hélie de La Place, sieur de Russy, aussi chevalier, conseiller et gentilhomme

ordinaire de sa chambre, au nom et comme procureurs spéciaux, en vertu des lettres de commission, pouvoir et procuration dudit sieur Roi Très-Chrétien, du vingt-troisième jour de novembre dernier, d'une part; et les sieurs Corneille de Gent, sieur de Loenen et Menerswick, vicomte et juge de l'Empire et de la ville de Nimègue; messire Jean d'Olden-Barneveldt, chevalier, sieur de Tempel-Rodenrys et avocat d'Etat, garde du scel, chartres et registres de Hollande et West-Frise; messire Jacques de Maldrée, chevalier, sieur de Heyes, et premier représentant les nobles aux Etats et conseil de Zélande; Nicolas de Berckt, premier conseiller de l'Etat de la province d'Utrecht; Ernestus d'Ailva de Herwey, grietman d'Oost-Dongerdeel; Jean Slooth, sieur de Sallictz, drossart du pays de Wollenhoo, et châtelain de la seigneurie de Cumders; et Abel Coenders de Helpen, sieur Enfaen et Cantes, au nom et comme députés et commis spécialement à ce par lesdits sieurs Etats-Généraux, en vertu des lettres de commission et procuration, du 22 de ce mois, d'autre part, dont la teneur ensuit. Comme ainsi soit que les très-hauts, très-puissans et très-excellens princes, Henri IV, par la grâce de Dieu, Roi Très-Chrétien de France et de Navarre, et Jacques, aussi par la même grâce de Dieu, roi de la Grande-Bretagne et d'Irlande, aient ci-devant été priés et requis par leurs très-chers et bons amis messieurs les Etats-Généraux des provinces-unies des Pays-Bas, de les vouloir assister de leur autorité et conseil, pour mettre leur Etat, affligé d'une longue guerre, en quelque bon et assuré repos, pour lequel obtenir ils étoient prêts d'entrer en conférence avec très-hauts, très-puissans

princes les archiducs, tant en leurs noms, que de très-haut, très-puissant et très-excellent prince, le roi d'Espagne, en ce qui le peut toucher; et que pour satisfaire à leur désir, et aider à l'avancement d'un si bon œuvre, ils aient envoyé dès long-temps au lieu de La Haye, en Hollande, près d'eux, aucuns de leurs plus spéciaux et fidèles serviteurs, conseillers en leur conseil d'Etat, lesquels y ont travaillé avec grand soin, et fait assez connoître par toutes leurs actions et conduite, qu'ils n'avoient rien plus à cœur que de leur procurer ce bien, en recherchant avec eux, qui étoient touchés de ce même désir en leur Etat, les moyens de surmonter les difficultés, qui sembloient y pouvoir donner quelque empêchement. En quoi ils auroient reconnu et appris tant d'eux que des députés desdits sieurs les Etats, avec lesquels ils sont entrés souvent en conférence sur ce sujet, que les guerres passées avoient laissé une si grande défiance ès esprits de leurs peuples, que le seul et vrai moyen de la faire cesser, et leur persuader d'embrasser tous ensemble, et d'une même volonté, les conseils qui les pouvoient faire jouir de ce bonheur, seroit qu'il plût auxdits sieurs Rois se rendre garans de l'observation de la paix, et leur promettre par un traité d'alliance et de confédération, fait avec eux avant la conclusion d'icelle, de prendre leur défense contre tous princes, potentats et autres personnes quelconques qui voudroient entreprendre de l'enfreindre et violer; ayant les députés desdits sieurs les Etats, suivant les délibérations prises en leur assemblée générale, prié et requis instamment par plusieurs fois les députés desdits sieurs Rois de les en

avertir, ce qu'ils auroient fait ; et leurs Majestés, après mûre délibération sur cette affaire, consenti et accordé d'y entendre, tant pour le bien et repos desdits sieurs Etats que des princes avec lesquels ils avoient à traiter, dont ils désirent conserver l'alliance et amitié, ce qu'ils estimoient pouvoir mieux faire, la paix étant bien établie et sincèrement gardée, que si cette longue et périlleuse guerre venoit à continuer, qui pourroit être cause de troubler quelque jour, par divers accidens, le repos de plusieurs princes et Etats qui pensent avoir intérêt en l'événement d'icelle. Et néanmoins, étant les députés desdits sieurs Rois, pressés de faire et passer dès à présent ledit traité par lesdits sieurs les Etats, qui le jugeoient plus utile et advantageux pour eux, fait avant la paix que différé après la conclusion d'icelle, ceux dudit sieur roi de la Grande-Bretagne s'en seroient excusés, à cause de quelques difficultés concernant les affaires particulières dudit sieur Roi, avenues entre eux et lesdits sieurs Etats ès dernières conférences qu'ils ont eues par ensemble, sur lesquelles leur étoit besoin recevoir nouveau commandement avant que pouvoir passer outre.

Nonobstant quoi lesdits sieurs les Etats n'auroient délaissé de continuer leur prière et instance envers les députés dudit sieur Roi Très-Chrétien, pour les induire à faire et passer entre eux dès maintenant icelui traité, les assurant que ledit sieur roi de la Grande-Bretagne ne feroit aucune difficulté d'y entrer après. A quoi ayant consenti, pour les considérations susdites, cejourd'hui vingt-troisième jour de janvier, l'an mil six cent huit, furent présens en leurs

personnes messire Pierre Jeannin, sieur de Monjeu, chevalier, conseiller dudit sieur Roi Très-Chrétien en son conseil d'Etat et privé, et messire Hélie de La Place, sieur de Russy, aussi chevalier, conseiller et gentilhomme ordinaire de sa chambre, au nom et comme procureurs spéciaux en vertu des lettres de commission, pouvoir, et procuration dudit sieur Roi Très-Chrétien, du vingt-troisième jour de novembre dernier, d'une part : et les sieurs Corneille de Gent, sieur de Loenen et Menerswick, vicomte et juge de l'Empire et de la ville de Nimègue ; messire Jean d'Olden-Barneveldt, chevalier, sieur de Tempel-Rodenrys, avocat d'Etat, et garde du scel, chartres et registres de Hollande et West-Frise ; messire Jacques de Maldrée, chevalier, sieur de Heyes, et premier représentant les nobles aux Etats et conseil de Zélande ; Nicolas de Berckt, premier conseiller de l'état de la province d'Utrecht ; Ernestus d'Ailva de Herwey, grietman d'Oost-Dongerdeel ; Jean Slooth, sieur de Sallictz, drossart du pays de Wollenhoo, et châtelain de la seigneurie de Cumders ; et Abel Coenders de Helpen, sieur Enfaen et Cantes, au nom et comme députés et commis spécialement à ce par les Etats-généraux desdites provinces assemblés à présent en ce lieu de La Haye, en vertu des lettres de commission et procuration du vingt-deuxième de ce mois, d'autre part, et ont fait par ensemble esdits noms le traité d'alliance et confédération qui ensuit.

I.

Premièrement, ledit sieur Roi Très-Chrétien a promis et promet assister de bonne foi lesdits sieurs les

Etats, pour leur donner aide en ce qu'il pourra à obtenir une bonne et assurée paix, s'il plaît à Dieu la leur donner, se mettre en tout devoir de la faire garder, et les défendre eux et leur pays de toute injure, violence et invasion contre tous princes, potentats, et autres personnes quelconques qui voudroient entreprendre d'enfreindre et violer ladite paix, soit directement ou indirectement, et les secourir à cet effet de dix mille hommes de pied à ses frais et dépens, pour autant de temps qu'ils en auront besoin.

II.

Et si les forces de leurs ennemis étoient si grandes, qu'il fût requis pour la conservation d'iceux de leur donner un plus grand secours, promet encore de l'accroître d'autant de gens de guerre à cheval et à pied, que ses affaires et la sûreté de ses royaumes et pays lui pourront permettre, à la charge toutefois que cet outre-plus sera par forme de prêt, aux frais et dépens desdits sieurs les Etats, pour en être remboursé, lui ou ses successeurs, après la guerre finie, et aux termes dont ils conviendront par ensemble.

III.

Et, pource qu'il est expédient de tenter tous moyens pour faire réparer par voies amiables les attentats, si aucuns étoient faits contre, et au préjudice de la paix, avant que venir aux armes, les agresseurs seront requis et sommés de ce faire. Et s'ils refusent ou diffèrent plus de trois mois, le secours sera donné sans autre remise; n'entendant toutefois ledit sieur Roi de le retarder jusques après l'expiration de ce délai, quand

les entreprises auront été faites à force ouverte par surprise de places, ou par quelque saisie générale faite par autorité publique, mais d'y accourir incontinent, et envoyer ledit secours au plus tôt qu'il pourra, après en avoir été prié et requis.

IV.

En reconnoissance de quoi, et des autres grandes faveurs et assistance que lesdits sieurs les Etats ont reçues de Sa Majesté, ils ont promis et seront tenus, si ledit sieur Roi est assailli ou troublé en ses royaumes et pays, par quelque prince et potentat que ce soit, de le secourir et assister incontinent, après qu'ils en auront été requis, de cinq mille hommes de pied, qui est la moitié du secours promis par ledit sieur Roi; et ce pour autant de temps qu'il en aura besoin, et aussi à leurs frais et dépens.

V.

Et sera à son choix de le demander en gens de guerre, ou bien en navires de guerre équipés, fournis et armés, ainsi qu'il appartient, de munitions de guerre, victuailles, pilotes, mariniers, et soldats aussi, si ledit sieur Roi le désire, lesquels navires ne pourront être moindres que de deux à trois cents tonneaux, et le prix et estimation dudit équipage et secours de mer évalué et arrêté, selon le projet contenu en un écrit particulier, signé d'une part et d'autre, et qui sera tenu pour inséré au présent traité.

VI.

Promettent aussi audit sieur Roi, au cas qu'il ait besoin d'un plus grand secours, de l'en aider et assis-

ter, soit par mer ou par terre, en gens ou navires, avec autant de soin et d'affection qu'ils reconnoissent y être tenus et obligés, sans rien épargner de ce que la sûreté de leur Etat leur pourra permettre de fournir et avancer; à la charge toutefois que lui ou ses successeurs seront pareillement tenus de les rembourser de l'outre-plus dudit secours après la guerre finie, et aux termes dont ils conviendront par ensemble.

VII.

Lesdites forces ainsi promises, et qui doivent être données d'une part et d'autre, seront employées, selon que celui qui aura demandé le secours jugera être requis, soit dans son pays pour se défendre, ou ailleurs s'il est trouvé plus utile pour sa conservation.

VIII.

S'il avient que ledit sieur Roi donne secours auxdits sieurs les Etats, ou eux à lui, l'assailli ayant reçu ledit secours, ne pourra faire aucun traité avec l'agresseur sans le consentement exprès de l'autre.

IX.

Le présent traité n'aura lieu qu'après la paix, et continuera dès-lors, non-seulement à la vie dudit sieur Roi, mais aussi durant celle de son successeur et héritier en ses royaumes, pays, terres et seigneuries, pourvu qu'il le confirme dans l'an et jour du décès d'icelui; à quoi ledit sieur Roi entend l'obliger autant qu'il lui est permis, et que cette alliance, comme faite avec ses Etats et Couronne, soit perpétuelle.

X.

En conséquence duquel traité les sujets et habitans dudit sieur Roi et Etats, vivront en bonne amitié, et auront le trafic libre entre eux, et dans l'étendue des Etats et pays l'un de l'autre, tant par mer que par terre, de toutes denrées et marchandises dont le commerce n'est prohibé et défendu par les ordonnances qui ont lieu esdits Etats et pays, sans qu'ils soient tenus payer plus grands droits pour lesdites denrées et marchandises qui entreront esdits royaumes, pays et Etats, ou qui en sortiront, que ceux qui ont accoutumé d'être payés par les naturels habitans et sujets.

XI.

Lequel traité sera ratifié bien et duement par les Etats-généraux de présent assemblés au lieu de La Haye, dans trois jours, et par ledit sieur Roi deux mois après, comme aussi dans pareil temps par les provinces qui ont envoyé leurs députés en ladite assemblée; et lesdites ratifications délivrées d'une part et d'autre en bonne et due forme en même temps; et deux autres mois après, les publications qui auront été faites dudit traité partout où il appartiendra. Fait au lieu de La Haye l'an et jour susdits, signé par lesdits sieurs députés, et cacheté de leurs armes esdits noms; étant signé, P. Jeannin, Helie de La Place, Cornelis van Gent, Jean van Olden-Barneveldt, J. de Maldrée, Nicolas Berckt, Ernest d'Ailva, Jean Slooth, Abel Coenders van Helpen, et cacheté de leurs respectives armes. Ont iceux sieurs Etats

ledit traité ratifié, approuvé et confirmé, le ratifient, approuvent et confirment par cettes, promettant de le garder, entretenir et observer inviolablement, sans jamais aller ou venir au contraire, directement ou indirectement, en quelque sorte et manière que ce soit, sous l'obligation et hypothèque de tous les biens et revenus desdites Provinces-Unies en général et en particulier, présens et à venir. En témoin de quoi ont lesdits sieurs Etats fait sceller ces présentes de leur grand sceau, et signer par leur greffier, le vingt-cinquième jour de janvier, l'an mil six cent huit. Signé J. de Maldrée. Et plus bas est écrit, par ordonnance d'iceux sieurs les Etats, Aërsens, et scellé sur lacs de soie blanche d'un grand scel en cire rouge, aux armes desdits sieurs Etats.

Lettre de messieurs Jeannin et de Rusty, au Roi, du vingt-huitième janvier 1608.

SIRE,

Depuis nos lettres du 25 du mois de décembre, que le sieur de La Borde a rendues à votre Majesté, nous avons différé de lui écrire, encore qu'ayons reçu les siennes du vingt-deuxième et vingt-neuvième dudit mois, dès le treizième du présent, par le valet-de-chambre de M. de Châtillon, qui les prit à Calais, et les apporta en ce lieu, pource qu'il nous sembloit qu'il valoit mieux faire ainsi, que continuer toujours à lui mander des incertitudes. Or, depuis ledit vingt-cinquième du mois passé, qui est la date de nos dernières lettres, nous nous sommes continuellement employés pour faire la ligue avec mes-

sieurs les États, sur les offres contenues ès lettres que nous avoit apportées le courrier Picaut, essayant de les en faire contenter, encore qu'eussions supplié votre Majesté, par deux dépêches, de nous donner pouvoir d'offrir jusques à un million de livres chacun an, ès deux premières années de la paix, s'il en eût été besoin, pour surmonter les difficultés qui se rencontroient à la faire devant la paix, tant du côté des Anglais que de ceux qui désirent la continuation de la guerre, les derniers prenant ce prétexte qu'il ne falloit pas mécontenter les autres, puisqu'ils ne refusoient cette ligue, mais demandoient seulement qu'elle fût différée jusques après la paix. En quoi il nous est apparu manifestement que l'intention des Etats étoit de s'accommoder dès lors à la volonté de votre Majesté, si la crainte d'offenser les Anglais, fondée sur des considérations qui méritent plutôt excuse que blâme, ne les eût retenus. Car ils ont des places et des forces dans leur Etat, et ils sont prêts de traiter avec eux, pour ce qu'ils leur doivent, revenant à près de neuf millions de livres, dont ils se promettent obtenir rabais de la moitié, ou d'un tiers au moins; et il leur sembloit qu'ils perdroient cette espérance en leur donnant quelque mécontentement. Nous aurions donc conféré souvent sur ce sujet avec le sieur de Barneveldt, comme avec celui qui conduit tous les autres; et qu'avons reconnu très-affectionné, même depuis quelque temps, à l'endroit de votre Majesté, pour lui faire comprendre que les Etats ne devoient rien espérer d'elle, que ce qui étoit contenu ès lettres qu'avoit apportées le courrier Picaut, dont lui fîmes communication de quelques articles, lui disant

que s'il jugeoit la ligue utile avant la paix, comme il nous avoit toujours déclaré, qu'on se devoit contenter desdites offres, sans prétendre rien de plus pour le présent; mais qu'étant faite, et se remettant à son bon vouloir et plaisir, ils pourroient espérer mieux. Sur quoi nous ayant promis de s'y employer d'affection, et si les Anglais n'y vouloient consentir, de disposer de tout son pouvoir les Etats pour la faire sans eux, il y travailla en sorte que leurs députés firent cette déclaration aux députés d'Angleterre, nous présens, le deuxième jour de janvier, qu'ils jugeoient cette ligue si nécessaire avant la paix, qu'ils avoient pris résolution de la faire dès lors avec celui des deux rois qui le premier y voudroit entendre; nous suppliant néanmoins d'y entrer conjointement, et que si le faisions ensemble, sans remise, ils nous en auroient très-grande obligation.

A quoi nous consentîmes de notre part, leur disant que votre Majesté jugeoit comme eux qu'elle devoit être plus utile avant la paix, et nous commandoit à cette occasion de suivre en cela leur désir, exhortant lesdits députés d'Angleterre d'en faire autant. Ce qu'ils montrèrent prendre de bonne part, nous priant toutefois de la différer pour trois ou quatre jours seulement, dans lequel temps ils s'assureroient d'avoir réponse de leur Roi, dont les Etats et nous aurions contentement; au bout duquel temps, qui fut le sixième de janvier, les députés des Etats vinrent encore parler à eux et à nous, étant assemblés en notre logis, nous répétant toujours la même prière avec affection. Et lors, lesdits députés d'Angleterre firent entendre qu'ils avoient eu réponse de leur Roi, et

déclaration de sa volonté, touchant les offres qu'il entendoit faire, qu'ils proposèrent à l'instant, les magnifiant bien fort, à savoir : qu'il donneroit, en cas de paix enfreinte, vingt navires de guerre de quatre, cinq et six cents tonneaux, fournis et équipés d'artillerie et munitions de guerre, victuailles, pilotes, mariniers et soldats, le nombre desquels soldats seroit de trois mille cinq cents au moins ; et pour le secours de terre, six cents chevaux et six mille hommes de pied : lesdits deux secours ensemble, mais pour six mois chacun an, et à la charge d'être remboursé de cette dépense après la guerre. Et que les Etats seroient tenus lui donner un pareil secours par mer à son besoin, sinon en grandeur de navires, en plus grand nombre de vaisseaux pour égaler le sien, et les deux tiers de celui de la terre. Et quant au secours pour les premières années de la paix, que leur Roi en trouvoit la demande étrange, et néanmoins, si votre Majesté en accordoit quelque chose, qu'il s'y accommoderoit aussi. Nous leur dîmes encore lors le nôtre, qui étoit de huit mille hommes de pied, et qu'elle offroit pour autant de temps que les Etats en auroient besoin, sans limitation de six mois chacun an, et sans demander aucune répétition de la dépense ; qu'elle se contentoit pareillement de la moitié du secours à son besoin, pourvu que le leur fût comme le sien à leurs frais, étant commodité et soulagement à l'allié qui demande secours, de le recevoir, sans être tenu de rendre l'argent, mais seulement de s'en revancher en pareil cas, qui peut-être n'avient de long-temps, ou jamais. Nous y ajoutâmes aussi les quatre mille hommes de pied qu'elle offroit pour les deux pre-

mières années de la paix. Sur quoi les députés des Etats firent déclaration ouverte, au même instant, qu'ils estimoient plus notre secours aux conditions que l'offrions, que celui dudit sieur roi d'Angleterre, qui sembloit en apparence plus grand; et qu'ils ne pouvoient consentir au secours qui leur étoit demandé en récompense, pource qu'il n'est aucunement proportionné à leurs forces et moyens; qu'ils entendoient même nous prier de mettre celui que nous requérions d'eux au-dessous de la moitié, comme de douze portions à cinq.

Après lesquelles propositions faites d'une part et d'autre, lesdits députés d'Angleterre ajoutèrent à la leur, combien qu'ils aient charge de faire ladite ligue dès à présent, que c'étoit néanmoins à condition, et non autrement, qu'on traiteroit par même moyen avec eux de quelques affaires particulières qui sont entre les Etats et leur Roi, qu'ils pouvoient achever en trois ou quatre jours, si les Etats y vouloient apporter la même diligence qu'ils feroient de leur côté, étant prêts d'en conférer dès le lendemain, et qu'ils n'avoient rien à leur demander qui ne fût clair et certain. Ayant pris dès lors heure au lendemain pour en traiter, et enfin, après s'être assemblés par trois jours consécutifs, le sieur de Barneveldt nous rapporta qu'il n'y avoit moyen de s'accorder en peu de temps, et qu'ils entendoient traiter avec le roi d'Angleterre, et près sa personne, des choses dont lesdits députés leur avoient parlé, qui étoit pour les villes cautionnaires, qu'ils prétendent garder pour l'avenir avec plus grand nombre de gens de guerre qu'ils n'ont fait du passé; pour le commerce de leurs marchands; et touchant

une nouvelle obligation qu'on leur demande de toutes les sommes qu'ils doivent, dont ils ne vouloient arrêter le compte, ni passer ladite obligation ici, pource qu'ils se promettent d'en obtenir un grand rabais dudit sieur Roi, lequel ses députés ne pourroient faire. Voyant cette difficulté, et les artifices et faite des Anglais, nous fîmes ouverture au sieur de Barneveldt qu'il vaudroit mieux faire une ligue générale des deux rois avec eux, qui contiendroit la promesse et obligation d'un secours mutuel de toutes les forces et moyens d'un chacun d'eux, et réserver d'y ajouter les particularités d'une part et d'autre après la paix faite, sans suspendre néanmoins l'effet de la ligue générale, qui demeureroit toujours en sa force, sinon en ce qu'il y seroit dérogé par la particulière qu'on feroit après; lequel approuva cet expédient, et dit qu'il en parleroit le jour même, qui fut le dixième de ce mois, aux députés d'Angleterre, comme il fit, et nous rapporta qu'ils l'avoient, après quelques disputes, consenti, qu'il le proposeroit semblablement, le lendemain onzième, en l'assemblée des États : ce qu'il fit; puis nous rapporta, le douzième, qu'ils le trouveroient bon, nous priant de le dresser, comme nous fîmes le treizième, et fut communiqué par nous le quatorzième aux Anglais, qui en dirent autant après l'avoir considéré à loisir. Les États le virent encore le même jour, qui en furent contens, et nous sembloit lors qu'il ne restoit plus qu'à traiter, suivant la forme de ladite ligue qu'envoyons à votre Majesté. Mais le lendemain quinzième les députés d'Angleterre, qui en avoient retenu une copie, nous vinrent voir, et nous dirent qu'ils avoient depuis mieux considéré l'ar-

ticle..... d'icelle ligue, auquel ils désiroient quelque petit changement, en ce qu'il contenoit que cette ligue générale demeureroit toujours en sa force et vigueur, sinon en ce qu'il y seroit dérogé par la particulière qu'on feroit après, nous priant de mettre que ladite ligue générale demeureroit en suspens, jusques à ce que la particulière fût faite; qui étoit en effet l'anéantir du tout, dont nous leur fîmes connoître qu'étions fort offensés, et qu'ils ne traitoient avec nous avec la sincérité qu'il convient entre ministres de princes qui sont unis, et embrassent la défense d'une même cause.

Sur quoi ils nous firent plusieurs protestations du contraire, avec sermens et en colère, y ajoutant cette raison qu'ils en demeuroient là et étoient contraints d'en user ainsi, pource qu'ils savent bien que, si cette ligue générale étoit faite, ils n'auroient jamais raison des Etats pour les affaires particulières qu'ils ont à traiter avec eux; ainsi qu'ils s'étoient résolus, pour cette seule considération, de ne faire l'un sans l'autre. Et toutes les raisons que leur pûmes dire pour les changer ne servirent de rien, si bien qu'il nous fallut tenter derechef les moyens de la faire seuls, et entrâmes là-dessus en nouveau discours avec le sieur de Barneveld, nous adressant toujours à celui-ci, pource qu'on ne fait rien sans lui; lequel, continuant en même affection, proposa avec ardeur en l'assemblée des Etats, le dix-septième, qu'il étoit expédient de faire ladite ligue avec nous, fût générale ou particulière, sans plus attendre les Anglais. Sur quoi les députés des Etats, en nombre de sept, nous vinrent trouver le lendemain, et traitèrent avec nous des conditions de cette

ligue deux jours consécutifs, puis en firent rapport en l'assemblée des Etats, et nous prièrent de la dresser, comme nous fîmes le vingtième, la communiquant le même jour à M. de Barneveldt en particulier, et de là aux Etats, qui y changèrent fort peu, et la résolurent en leur assemblée le vingt-deuxième, pour la conclure et signer d'une part et d'autre le vingt-troisième; mais la conclusion et signature en fut encore remise au vingt-cinquième, et ne fut signée que ledit jour, quoique la date soit du vingt-troisième, pource que leur délibération du vingt-deuxième contenoit qu'elle seroit passée ledit vingt-troisième jour. Or la cause de ce délai fut sur ce que les députés d'Angleterre dirent qu'ils étoient prêts de passer la ligue générale avec nous, lesdits députés des Etats nous étant venu prier de le trouver bon. A quoi leur fîmes réponse qu'avions prévu, comme il étoit vrai, qu'ils en useroient ainsi, que savions bien qu'ils ne le faisoient que pour la remettre après la paix, et si c'étoit leur bien d'approuver cette remise qu'y consentions; mais que nous ne voulions pour le présent en faire aucune autre que celle dont étions demeurés d'accord par ensemble. Bien leur promettions-nous, encore qu'elle fût passée, d'en faire une autre avec eux, quand ils le voudroient, par effet, non avec dissimulation, et en ce faisant de rompre lors celle-ci, mais non plus tôt. Les difficultés qu'il y a eu d'achever cette ligue, qui nous avoit auparavant donné tant de peine, n'ont pas été grandes vers la fin en ce qui touche les Etats; car l'opportunité du traité auquel ils sont prêts d'entrer, le besoin qu'ils ont de notre assistance et de l'autorité de votre Majesté en cette

affaire, leur a fait oublier la crainte qu'ils avoient d'offenser l'Anglais, et tous autres respects et considérations autrefois mis en avant par eux. Ils ont bien toujours insisté, avec supplication et soumission, à la demande d'un million de livres pour les deux premières années de la paix; mais leur ayant dit qu'ils ne devoient espérer cela par les conditions de la ligue, qu'il falloit faire sans marchander, et que votre Majesté y pourroit après être plus aisément disposée, en quoi leur promettions faire toutes sortes de bons offices, sans néanmoins les assurer que de quatre mille hommes de pied, sur quoi ils se remirent, touchant ledit secours, à sa discrétion, n'ayant laissé pourtant de passer ledit traité sans y rien insérer desdits quatre mille hommes, ni en requérir aucune promesse de nous; disant qu'ils aimoient mieux ainsi faire et attendre ce qu'il lui plairoit en ordonner, considéré même que n'offrions ce secours de quatre mille hommes, sinon à condition qu'ils en rendroient autant, au cas que votre Majesté fût ci-après assaillie en ses royaume et pays, outre celui auquel ils seroient obligés par la ligue. Ils nous ont aussi bien fort prié de mettre dix mille hommes de pied, au lieu de huit mille, pour le secours en cas de paix enfreinte; nous remontrant que celui des Anglais étoit beaucoup plus grand, et néanmoins que votre Majesté avoit plus de forces et de moyens, et s'étoit toujours montrée plus affectionnée envers eux.

Ce qui fut cause, après plusieurs refus, eux continuant toujours en leur première instance, de nous y faire consentir, aussi que nous jugions ledit secours être promis en un cas, qui vraisemblablement ne doit

jamais arriver, n'y ayant apparence que le roi d'Espagne veuille faire cette paix pour entreprendre de la rompre après par les armes; joint qu'en ce faisant, nous les avons obligés au secours de la moitié, dont ils faisoient très-grande difficulté, disant que seroit présomption à eux d'égaler leurs forces et moyens à la moitié des siennes; mais pour couvrir telle inégalité et les exempter de ce blâme, nous prioient mettre en l'article quatrième, qui contient l'offre de cette moitié, qu'ils le faisoient en considération des grandes faveurs et assistances qu'ils ont reçues d'elle du passé. Ce qu'on ne leur a pu refuser, encore que fussions en quelque doute ces mots être ajoutés par eux pour en induire que le secours du passé étoit gratuit; mais ils ne peuvent avoir cette signification précise ni rien qui en approche, étant certain que le prince qui donne secours à son allié au besoin, lui fait grande faveur et assistance, quoique ce soit en intention d'être remboursé, quand il attend que la guerre soit finie pour s'en faire payer et ne demande aucuns intérêts. Nous avions aussi demandé cette moitié de secours en cinq mille hommes de gens de pied, navires, ou argent, au choix de votre Majesté; mais ayant fait difficulté d'y ajouter ces mots *en argent*, s'ils n'avoient le même choix au secours qu'elle leur donne, on a estimé qu'il seroit mieux de les ôter que d'accorder leur demande. Nous voulions encore que les moindres navires fussent de trois à quatre cents tonneaux; mais ils nous prièrent de mettre seulement de deux à trois cents, et qu'ils ne laisseroient de nous secourir des plus grands qu'ils auroient.

Ils ont aussi désiré et requis avec grande instance

que l'article dixième, qui contient la permission du trafic des sujets ès pays l'un de l'autre, fût couché tel qu'il étoit par le traité d'alliance que M. de Bouillon fit avec eux en l'an 1596; et nous l'avons mis au plus près comme celui-là, estimant qu'il n'y a rien de contraire aux ordonnances par lesquelles les droits qu'on prend sur les denrées qui entrent au royaume ou en sortent, sont aussi bien payés par les Français que par les étrangers; et néanmoins, crainte qu'il n'y eût en cela quelque préjudice aux fermes, nous avons tiré promesse d'eux, par laquelle ils en consentent la réformation, s'il est trouvé qu'ainsi soit. Nous pouvions mettre en ce traité un article qui semble être ordinaire, que les rois et princes qui voudront entrer en ladite ligue, y seront reçus dans un certain temps; mais nous n'avons pas jugé à propos de le faire ici; car l'obligation n'étant que pour secourir les Etats et eux nous, sans qu'elle soit réciproque des rois et princes qui y voudroient entrer l'un envers l'autre, cela eût été inutile, et n'eût servi que pour faire connoître qu'on désiroit assembler des ennemis contre le roi d'Espagne et les archiducs, sans néanmoins en recevoir aucun fruit; car, pour le regard des Etats, ils le sauront bien faire d'eux-mêmes, et tirer pareilles obligations des autres princes qui voudroient traiter avec eux, sans que nous nous en mêlions. Autre chose eût été, si le roi d'Angleterre eût voulu faire cette ligue conjointement, et aussi bien avec votre Majesté qu'avec les Etats, car cette clause eût, en ce cas, été nécessaire, comme nous l'avions mise au projet de la ligue que lui avons ci-devant envoyé. Aussi est-il certain que le roi de Danemarck ne fera autre chose qu'écou-

ter, et que ses résolutions dépendront toujours des conseils d'Angleterre. Et quant aux deux électeurs, quoiqu'ils soient désireux d'une bonne ligue pour la guerre, ils ne diront rien pour la paix, et n'est pas grand besoin aussi pour maintenant de les y exciter; car sera assez à temps de le faire après la paix conclue s'il est jugé à propos. Nous n'avons non plus mis cet article en la ligue, si votre Majesté et les Etats étoient assaillis ensemble, ce qu'ils auroient à faire, considérant qu'elle étoit faite pour l'observation de la paix, et qu'il falloit montrer le plus qu'on pouvoit que ce n'étoit à autre dessein, aussi que, si cas advient, la raison et le soin de la commune conservation enseignera assez ce qu'on devra faire, et chacun n'y sera lors que trop disposé.

Nous mîmes encore en avant qu'il falloit faire cette ligue pour la trève à longues années aussi bien que pour la paix; mais les Etats dirent que cela présupposeroit qu'ils sont disposés de recevoir ladite trève, et néanmoins plusieurs d'entre eux sont d'avis contraire. Votre Majesté verra que, par le proeme de la ligue, le roi d'Angleterre y est nommé, comme si les deux rois l'eussent dû faire ensemble, les Etats l'ayant ainsi désiré pour la réputation, et afin que chacun croie que ledit sieur Roi ne les a point abandonnés, et pource qu'ils s'assurent aussi qu'il y entrera bientôt; à quoi estimant qu'elle n'avoit aucun intérêt, et au contraire que cela peut servir pour lui ôter le moyen de s'en prévaloir vers les archiducs, nous l'avons consenti. Ils n'ont pas approuvé non plus qu'ayons qualifié lesdits sieurs archiducs, seigneurs souverains des Pays-Bas, dont ils jouissent à présent avec si mauvaise rai-

son, qu'elle ne mérite pas d'être insérée ici, à savoir, qu'ils ne sont seigneurs, sinon à certaines conditions et non vrais entiers souverains. Nous vous pouvons dire avec vérité, Sire, que cette ligue a rempli ce pays d'une grande joie, et qu'ils en vouloient faire des réjouissances publiques par toutes les villes de leur Etat; mais nous leur avons dit que seroit assez à temps après la paix faite. Ce ne sont plus parmi eux que louanges de votre Majesté, et que chacun connoît bien maintenant qu'elle n'a autre but et dessein que leur salut et conservation; n'ayant pas cette même opinion des Anglais, des artifices et difficultés desquels ils se plaignent, et le feroient plus ouvertement, n'étoit qu'ils sont retenus par les plus sages, qui jugent bien qu'ils ont encore besoin de leur bienveillance et faveur, et qu'on ne les peut mécontenter en ce temps ici sans péril. C'eût été bien le meilleur que nous eussions traité ensemble eux et nous avec les Etats; mais il n'y a eu aucun moyen de les y faire venir, et votre Majesté ne nous commandoit de la différer après la paix, sinon au cas que les Etats ne se voulussent contenter de ses offres. Et à la vérité, en considérant le peu d'assurance qu'il y a en la foi et amitié du roi d'Angleterre, ou plutôt le soupçon qu'on doit avoir de sa mauvaise volonté, et d'autre côté qu'il est aussi malaisé de bâtir quelque amitié qui soit sincère avec l'Espagne, il semble bien qu'on ne pouvoit prendre un meilleur conseil que d'achever cette ligue, qui assure votre Majesté des forces et de l'amitié de cet Etat. La venue du marquis Spinola, qui doit arriver demain, donne sujet à plusieurs de discourir, et leur semble plus bonnement qu'il y vient avec

résolution entière de faire la paix. Si sommes-nous en crainte que ce ne soit pas comme on la demande, et qu'il ait quelque secret dessein pour essayer de la rendre autant utile au roi d'Espagne, qu'il semble qu'elle doive être honteuse. Car si la souveraineté est quittée simplement, et sans autre obligation qui leur apporte quelque profit, l'attente du roi d'Espagne ne sera plus que sur la mauvaise conduite des Etats, et ce qu'il se promet qu'ils oublieront le métier de la guerre avec le temps et ne seront plus que marchands; sur ce qu'il les pourra pratiquer, corrompre, diviser ou gagner. Or il y a des remèdes pour se garantir de tels inconvéniens, qu'ils sauront bien pratiquer, s'ils sont sages et veulent suivre les conseils qu'on leur peut donner; ou au contraire quitter les droits pour lesquels lui et son père ont combattu si long-temps, est une action qui doit avoir sa louange ou son blâme à l'instant qu'elle sera faite; et sembleroit plus favorable et honorable à un si grand prince de la laisser faire et achever du tout aux archiducs et à ses ministres, comme s'accommodant à leur désir et à la très-instante prière qu'ils lui en ont faite, pour se mettre en repos, que d'y faire employer ledit sieur marquis, lequel ne peut être de cette partie, étant serviteur particulier et général de l'armée dudit sieur Roi, sans faire connoître à chacun que c'est lui-même qui, par nécessité et impuissance, quitte ce qu'il ne peut plus garder. C'est donc ce qui nous met en doute qu'il n'ait quelque autre dessein auquel il se veuille attacher pour en faire profit.

Ce sera à nous de prendre garde que ce ne soit au dommage de votre Majesté, comme nous ferons avec

soin et vigilance, autant qu'il nous sera possible, la ligue faite étant déjà un bon moyen de s'en garantir; car il est certain que cette république, qui est à sa naissance, pour se mettre en quelque réputation d'être d'une foi constante, afin de faire désirer et estimer son amitié, ne se départira aucunement de ce qu'elle a fait avec votre Majesté. Par ainsi, si les Espagnols ont quelque mauvaise intention, ils seront contraints s'en départir ou s'assurer qu'ils auront ceux-ci pour ennemis, avec lesquels néanmoins ils cherchent de vivre en paix. Cette ligue empêchera, par même moyen, les Anglais de se joindre du tout avec l'Espagne, et les fera demeurer au moins en neutralité, crainte d'être mal avec les Etats, dont les députés publient tous les jours vouloir conserver l'amitié avec si grand soin, qu'ils mettront tout pour eux quand il sera besoin. Il semble donc que cette ligue doive assurer le repos de votre Majesté et de son royaume, et qu'il a été bon de la faire avant la paix, pour se mettre à couvert de tous inconvéniens; elle en a toujours fait aussi ce jugement. Il est vrai que l'Anglais pourra essayer de s'en prévaloir envers les archiducs, et eux seront pour espérer davantage de son amitié à cette occasion que de celle de votre Majesté. Mais nous essayerons de persuader à leurs ministres que la principale cause de l'avancement de la paix est cette ligue, et que ce sont les amateurs du repos en cet Etat qui l'ont désirée et poursuivie avec autant de chaleur, que ceux qui veulent la continuation de la guerre ont apporté d'ardeur pour la rompre. Que nos actions aussi à la suite de celle-ci, feront mieux juger, que toute autre chose, l'intention de

votre Majesté avoir toujours été d'aider au repos. Le pis qui puisse arriver de cette conférence, et que nous craignons aussi le plus, est qu'on remette encore les affaires en quelque négociation et longueur, soit sous prétexte d'envoyer en Espagne ou autrement, et que les députés des archiducs tendent cependant à faire une trève de trois, quatre ou cinq ans, et, s'ils ne peuvent mieux, pour un an; car tout cela ne vaudroit rien, sinon avec cette condition que lesdits archiducs déclarent précisément, tant en leurs noms que du roi d'Espagne, qu'ils tiennent les Provinces-Unies pour Etats libres, sur lesquels ils ne prétendent rien, et en cette qualité traitent et accordent ladite trève avec eux; qui seroit bien autrement qu'il n'est contenu en la précédente trève faite avec eux, par laquelle ils ne les reconnoissent tels, sinon à l'effet seulement de traiter une paix ou trève à longues années, et non plus avant. Mais il est certain qu'ils n'accorderont jamais ladite trève de cette façon; car étant finie, ils n'auroient plus aucun sujet de recommencer la guerre. Or la crainte que nous avons de voir finir les affaires par cette trève, est fondée sur ce que les députés des archiducs feront vraisemblablement tout ce qu'il leur sera possible pour y parvenir, d'autant qu'il n'y a rien de si utile pour eux; et nous doutons bien fort que les Etats ne soient assez sages pour se garantir de ces inconvéniens.

Déjà prévoyons-nous qu'ils se vont jeter d'eux-mêmes en ce précipice, en ce que plusieurs d'entre eux veulent qu'on demande l'article de la souveraineté et liberté, en termes beaucoup plus exprès qu'il n'est contenu en la trève faite avec les archiducs, et

qu'on y insiste du tout, et à leur refus qu'on rompe; et même aucuns y ajoutent des mots peu nécessaires, qui toutefois offensent, et sont aucunement honteux à consentir, comme de ne plus prendre le titre et porter les armes desdites Provinces-Unies; car la souveraineté quittée, cela suit de soi-même sans qu'il soit besoin d'autre expression. Or les députés des archiducs auront occasion de dire là-dessus, qu'ils n'ont promis, sinon de les tenir et reconnoître pour Etats libres, sur lesquels ils ne prétendent rien, et d'obtenir pareille déclaration du roi d'Espagne. Le mot de souveraineté n'y est pas même; mais il est vrai qu'il est inclus en celui de liberté, et en ce qu'ils déclarent ne rien prétendre sur lesdites Provinces-Unies. Demanderont donc, puisqu'ils désirent quelque chose davantage, qu'on leur donne du temps pour le faire entendre aux archiducs, et envoyer de là en Espagne; qui est à vrai dire un délai de trois mois, et en conséquence la trève pour cette année. Et ceux qui veulent la guerre seront peut-être aussi peu considérés, et penseront par ces délais trouver moyen d'empêcher la paix; ainsi ils aimeront mieux consentir à la trève que de voir la paix faite dès à présent. Je sais bien qu'ils diront qu'on doit seulement donner un mois ou six semaines, et aucuns d'entre eux qu'il sera bon de voir cependant si on peut demeurer d'accord des autres articles, qui seroit moindre mal; mais les choses remises à un voyage d'Espagne, quoiqu'on ait pris ce temps court, il y aura toujours moyen d'allonger, et personne ne sera d'avis de rompre, faute de donner un mois de plus, et après ce mois un autre. On pourra bien faire con-

noître à ceux qui sont amateurs de la paix, qu'on se doit contenter des mots contenus en la première trève, si on ne peut obtenir mieux, les mettant dans le traité en la façon qu'avons dit ci-devant, et la plupart des provinces s'y laisseront aller comme nous estimons. Mais s'il y a trop de contradiction et d'opiniâtreté ès autres, qui soit pour les diviser, ils consentiront plutôt à la nouvelle trève que de rompre, ni souffrir cette division, qui seroit cause de leur entière ruine.

Nous y donnerons de notre part tous les conseils qui pourront le plus faciliter la paix et les tenir en union; mais il nous est malaisé de prévoir ce que feront les Anglais, à cause des variétés qui sont en leur conduite. Bien nous semble-t-il qu'ils chercheront d'amadouer et flatter plutôt les archiducs que de les offenser, encore qu'ils feignent par leurs propos d'aimer mieux la guerre que la paix; mais ce n'est que dissimulation et artifice. Les Etats s'attendent et ont grand besoin du secours du dernier quartier, s'il plaît à votre Majesté l'ordonner, et pour le premier quartier de cette année se promettent encore que, pendant les trois mois qui sont nécessaires pour savoir s'ils auront paix ou guerre, qu'userez de même bonté envers eux; ne l'osant espérer hors cedit temps, sur ce que nous leur avons dit souvent qu'ils ne peuvent continuer la trève pour plus long-temps, sinon à son grand déplaisir et en danger de se ruiner eux-mêmes; ainsi qu'elle ne vouloit rien mettre du sien pour aider à leur faire du mal. M. de Preaux est porteur de cette dépêche, ayant estimé que votre Majesté auroit agréable d'entendre par lui tout ce qui s'est passé en cette affaire, dont il est fort bien ins-

truit, s'en étant rendu soigneux, afin qu'il soit plus capable de lui faire quelque jour très-humble service ès charges esquelles il sera employé. Nous lui en avons aussi communiqué volontiers, pour avoir reconnu sa discrétion à taire ce qui ne doit être su. Nous prions Dieu, Sire, qu'il donne à votre Majesté en parfaite santé très-longue et très-heureuse vie.

De La Haye, ce 28 janvier 1608.

Vos très-humbles et très-obéissans sujets et serviteurs, P. JEANNIN et RUSSY.

Lettre de M. Jeannin à M. de Villeroy, dudit jour vingt-huitième janvier 1608.

MONSIEUR, les affaires ont des saisons et sont quelquefois pleines de difficultés, puis tout à coup deviennent faciles. Nous avons toujours travaillé pour faire la ligue sur les offres contenues ès lettres qu'apporta le courrier Picaut, encore qu'eussions désiré quelque plus ample pouvoir pour nous en servir au besoin; et bien nous a pris, puisque Sa Majesté ne vouloit accroître ses offres, de ce qu'avons pu achever ce qu'elle désiroit sans cela. C'est Barneveldt qui a tout fait. Ainsi que le Roi ne trouve étrange, s'il lui plaît, si je m'adresse toujours à lui, et si son nom est en tous les endroits de nos lettres : car la vérité est que tous ceux qui désirent la paix en l'assemblée générale, qui est le plus grand nombre, dépendent tellement de lui, qu'ils approuvent sa conduite et tous ses avis sans les contrôler ni autrement considérer. Or il a jugé et cru qu'il aura grand besoin de l'autorité du roi et de nos conseils, pour achever ce qu'il a entrepris, qui est de

faire la paix. Par ainsi qu'il étoit temps de nous donner contentement ; aussi que cette ligue serviroit beaucoup pour unir toutes les provinces au dessein qu'il embrasse. Vous ne sauriez imaginer la joie et le contentement qu'ils montrent tous d'en avoir, les louanges qu'ils publient de Sa Majesté à cette occasion, et le mécontentement qu'ils ont du refus fait par les Anglais d'y entrer, ne pouvant aucunement approuver leurs excuses. Cette ligue a déjà été envoyée par toutes les provinces et communiquée aux ambassadeurs. L'Anglais essayera sans doute de faire son profit, s'il peut, envers les ministres des archiducs, du refus qu'ils ont fait, comme si c'étoit pour leur respect; et nous au contraire de ce que nous y sommes entrés, par la recherche de ceux qui sont amateurs de la paix, et contre la volonté et nonobstant la contradiction des autres qui veulent la guerre. Cette ligue nous assure maintenant contre les soupçons qu'on pouvoit avoir de la conjonction des Anglais avec l'Espagne, et qu'ils seront retenus de nous faire la guerre l'un et l'autre, crainte d'avoir les Etats pour ennemis, avec lesquels l'Espagnol recherche la paix; et les ministres de l'autre publient tous les jours ici que leur maître veut mettre tout au besoin pour leur conservation. Par ainsi l'issue de la conférence en laquelle on va entrer, semble ne pouvoir plus être préjudiciable à Sa Majesté, dont j'étois auparavant en quelque doute, non pour me défier de la bonne volonté des Etats, mais que leur trop grand désir à la paix ne leur fît souffrir et recevoir quelques conditions qui ne nous vinssent à gré, et ce soupçon croissoit quand je considérois les artifices des Anglais, qu'on pouvoit prendre pour

indice et présomption violente, qu'ils désiroient plutôt l'amitié du roi d'Espagne que la nôtre. Ce qui est à craindre à présent, est que ne puissions faire la paix, et que les ministres des archiducs ne cherchent quelque prétexte de tirer les affaires en longueur pour faire une nouvelle trève; et déjà j'en vois l'occasion sur ce qu'on leur veut demander la souveraineté avec trop grande expression et avec des mots qui peuvent offenser: car ils pourront répondre, si on requiert d'eux pour ce regard autre chose que ce qui est contenu au premier traité de la trève avec eux, qu'il faudra envoyer en Espagne. Mais si les Etats sont sages ils éviteront cet inconvénient; car les mots de la première trève couchés comme il appartient, et comme je saurai bien faire s'ils me veulent croire, seront aussi bons et significatifs que tout ce qu'ils prétendent y ajouter. J'essaie d'en rendre capables tous ceux qui ont part au maniement des affaires; mais qui veut la guerre ne peut approuver ce qui facilite la paix. Si estimé-je que nous aurons beaucoup d'autorité pour persuader un chacun, à cause de la bonne opinion qu'ils ont tous de l'affection du Roi envers cet Etat, et de sa prudence; aussi qu'il faut espérer, si les députés des archiducs viennent avec volonté et résolution d'avoir la paix, non de tromper, qu'elle se fera, du moins une trève à longues années, à laquelle néanmoins résistent plusieurs de ceux qui désirent la paix. Mais je suis toujours en grande défiance que le marquis Spinola n'a pas pris cette charge pour faire un présent aux Etats de la souveraineté, sans y ajouter des conditions qui puissent apporter quelque notable profit au roi d'Espagne, et fais là-dessus des

discours qu'il n'est pas besoin jeter au dehors, puisque nous sommes si près du temps pour voir ce qui en aviendra.

J'ai vu par vos lettres du dixième de ce mois, qui m'ont été rendues le vingtième, l'ouverture faite au Roi par le père provincial des Jésuites, confirmée par l'ambassadeur des archiducs, et de leur commandement exprès, dont je n'ai communiqué à personne. Sa Majesté a fait fort sagement de l'approuver, et remettre à en traiter par l'entremise de notre saint Père. Il est vrai que cette ouverture contient un projet de si loin, et qui est sujet à tant d'incertitude, et, quand il succéderoit bien, qui a si peu d'utilité pour le royaume, que feindre de l'approuver, ou l'avoir agréable en effet, ne nous peut apporter autre commodité, sinon qu'il servira pour entretenir les deux rois en quelque amitié, pendant qu'ils seront en cette espérance de faire alliance de leurs enfans, ou qu'ils en auront même passé les traités, s'il est jugé à propos de le faire pour prendre plus de confiance l'un de l'autre. Et cela, toutefois, ne doit pas être estimé peu; car il donnera le moyen à Sa Majesté, qui a travaillé toute sa vie, d'achever ses jours en repos, et à monseigneur le Dauphin le loisir de croître pour entrer quelque jour en un royaume paisible, priant Dieu qu'il soit, si tard qu'il soit, lors et quand la Couronne lui écherra, capable de conduire le royaume par lui-même et par sa propre prudence; puis cela servira pour diminuer la grande recherche que le roi d'Espagne fait de l'amitié du roi d'Angleterre, qui, par ce moyen, sera plus soigneux de la nôtre, et de garder et confirmer de nouveau le traité que M. le duc de

Sully a fait avec lui. Hors ces considérations, il n'y a rien pour nous en ce mariage, lequel n'ôtera pas même la jalousie qu'on a de voir les Pays-Bas joints et unis avec la couronne d'Espagne, car le seigneur de ces pays sera fils ou frère du roi d'Espagne, et pourra demeurer Roi lui-même, si son frère aîné mouroit sans enfans. Le mariage seroit bien plus à propos de l'Infante d'Espagne avec le second fils de France, ou le troisième, qui seroit encore plus éloigné de la Couronne, si Dieu en donnoit un, lui accordant pour dot, non tous les Pays-Bas, car la maison d'Autriche ne fait point de si grands présens, mais la dot même que constitua l'empereur Maximilien à sa fille Marguerite d'Autriche, lorsqu'il fit le traité de mariage d'elle avec le dauphin de France, depuis Roi de France sous le nom de Charles VIII, qui étoit des comtés d'Artois et de Bourgogne; et vaudroit mieux quitter, moyennant ce, pourvu que la cession desdits comtés fût perpétuelle, soit qu'il y eût enfans ou non, les droits du royaume de Navarre que le roi d'Espagne tient, sans autre titre que celui qu'un Pape ambitieux et ennemi de la France donna, sans pouvoir et sans raison, à Ferdinand, roi d'Arragon, dont la poursuite contre lui ou ses successeurs, toujours juste, ne peut faillir d'être utile, lorsqu'elle sera entreprise en sa saison: mais c'est chose comme j'estime plutôt à désirer qu'à espérer; et suffira qu'évitions la guerre avec eux pour maintenant, puisque nous avons si peu de fiance en l'amitié d'Angleterre, et qu'on peut encore craindre pis de cet endroit. Si M. le président Richardot m'en parle, je ne montrerai pas d'en rien savoir, puisque vous me le mandez ainsi; mais je n'oublierai rien de

ce qu'estimerai à propos pour le préparer à croire que Sa Majesté est très-bien disposée à l'amitié des archiducs. Le prince Maurice et Barneveldt croient toujours que les députés d'Angleterre auront, au premier jour, pouvoir pour traiter la ligue entre les deux rois et avec les Etats, et lesdits députés nous en disent autant; et je désire qu'il soit vrai, car cela croîtroit plutôt l'envie du roi d'Espagne d'être bien avec nous, qu'elle ne seroit cause de l'en éloigner; n'étant aussi ladite ligue que défensive, elle ne nous ôteroit pas le moyen d'en faire une pareille avec lui.

Le Roi nous mande de faire connoître les tromperies et artifices des Anglais : elles ne sont que trop connues sans nous; car, encore qu'ayons été modestes et respectueux pour les cacher, crainte de faire voir que nous sommes mal ensemble, leur conduite avec les Etats les a découverts du tout. C'est maintenant au Roi de se conduire avec les Etats comme il lui plaira pour le secours des deux premières années de la paix. Ils désirent toujours le million de livres, c'est-à-dire l'entretenement d'environ six mille hommes de pied, et nous n'avons offert que quatre mille hommes, encore à condition qu'ils le rendent au besoin, avec le secours auquel ils sont obligés par la ligue. Sa Majesté se résoudra si elle veut ajouter quelque chose de plus que l'entretenement desdits quatre mille hommes, ou remettre la condition insérée en notre offre. Ils ont fort insisté d'avoir l'argent pour payer lesdits gens de guerre, et je ne vois pas qu'il y ait aucun intérêt, puisqu'ils entretiennent pour l'argent qu'on leur donnera; ils disent l'avoir toujours fait du passé, et qu'il n'en est arrivé aucun inconvénient. Ils ont même prié

et requis instamment qu'avenant le cas du secours de dix mille hommes pour la paix enfreinte, on leur donne l'argent pour les payer, dont leur avons fait refus entier, et que c'étoit contre la coutume des princes et Etats qui donnent secours les uns aux autres; qu'eux-mêmes aussi en avoient usé autrement à l'endroit de Sa Majesté. S'il lui plaît accroître ce secours, et se laisser vaincre en ce qui sera du paiement des gens de guerre, pour lesdites deux premières années de la paix, on en aura ici du contentement. Et pour le dernier, je vois bien qu'il y a quelque profit au changement des espèces, et l'intérêt particulier emporte toujours le public. Vous m'avez mandé plusieurs fois que le Roi étoit en grande peine de ce que deviendront les villes cautionnaires. Je vous ai déjà répondu que c'est un mal nécessaire qu'il faut souffrir, pource qu'on ne le peut corriger qu'avec le temps; et n'y a personne qui le désire avec tant de passion que les Etats, pour se délivrer des mains et des liens de si fâcheux amis. Je n'ai pressé jusqu'ici pour essayer d'assurer le remboursement des sommes que les Etats ont reçues de Sa Majesté. Nous sommes mal fondés en titre, et semble, à voir comme on y a procédé, qu'on pensoit assez faire lors d'entretenir la guerre, et feu M. de Buzanval nous l'a dit lui-même. Mais nous ferons dorénavant ce qui nous est commandé, dont, toutefois, je n'espère pas beaucoup. Le comte de Hanau doit venir ici bientôt de la part de l'Empereur, à ce que m'a dit M. de Collis; mais j'ai vu lettres d'un sien secrétaire à M. de Waudermil, gendre de Barneveldt, avec lequel il a de l'amitié, par lesquelles il lui mande de la ville de Hanau même, où est à pré-

sent ledit comte, par lettres qui sont du quatorzième de ce mois, que son maître est retourné fort content devers l'Empereur, qui l'a fait de son conseil et de l'Empire, et lui a aussi parlé de ce voyage; mais qu'il ne lui sembloit pas que ce fût chose prompte. Dom Rodrigue, duquel vous m'avez écrit, est fort connu ici, et tenu d'un chacun pour homme qui est grand dépensier, et qui promet beaucoup, mais fait peu. On dit aussi qu'il a trompé M. le prince Maurice de plus de dix mille écus, et des marchands de ce pays qui avoient avec grands frais fait équiper une flotte pour aller aux Indes sous sa charge; ils sont ici depuis environ deux ans; car il consuma tout sans bouger de la rade. Il a depuis été en Suède, et maintenant est en Angleterre, où il ne fait ses affaires; il sera pour aller voir le Roi, s'il y est tant soit peu invité. J'ai parlé à M. de Preaux pour ce qui touche Barneveldt: je sais qu'il est discret pour se taire.

Il y a ici un fort honnête gentilhomme, nommé M. de Schomberg, lequel a quatre cents hommes entretenus en ce lieu; il est fort désireux d'être tenu pour serviteur du Roi. Il m'a dit qu'il avoit des obligations de près de cent mille écus qui lui sont dues par la couronne de France, comme héritier de son père, et qu'il consentira de quitter tout s'il est honoré d'une pension de cinq ou six cents écus par Sa Majesté, qu'il désire non pour le profit, la somme n'étant telle qu'elle le puisse beaucoup accommoder, mais pour être reconnu son serviteur, et en cette qualité être quelque jour employé à son service. Il a la réputation d'avoir du courage, et me semble aussi sage. Il reçoit souvent des lettres de M. le prince d'Anhalt, par les-

quelles j'ai reconnu qu'il l'a en fort bonne estime; j'en écris un mot à M. le comte de Nanteuil son parent, comme il a fait aussi lui-même. Je ne m'emploie pas volontiers pour affaires d'argent, sachant bien que j'y ai mauvaise grâce et peu de pouvoir; mais quand il est bien employé, il sert mieux que tenu en réserve. J'ai pensé, monsieur, qu'il ne se pouvoit présenter une meilleure occasion d'envoyer M. de Preaux par delà, qu'avec le traité de la ligue que Sa Majesté a montré désirer avec si grande affection et non sans raison. Je vous peux assurer que je regretterai fort son absence. Il est capable d'être employé, et fera toujours bien partout. C'est pourquoi vous appartenant de si près, il mérite, monsieur, que vous en ayez soin. M. de Franchemont s'en va avec lui; il aura besoin de votre faveur; je vous supplie très-humblement l'en vouloir assister. Le marquis Spinola, le président Richardot, le secrétaire Mancicidor, Espagnol de nation, le commissaire Cordelier et le sieur Verreiken sont attendus dans deux jours en ce lieu, si le dégel ne les empêche de passer, lequel est cause qu'on ne peut venir de là ici, douze ou quinze jours durant, et jusqu'à ce qu'il ait reglacé de nouveau pour aller sur la glace, ou que le dégel entier permette d'aller par eau. Je prie Dieu, monsieur, qu'il vous donne en parfaite santé très-longue et heureuse vie.

De La Haye, ce 28 de janvier 1608.

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

P. JEANNIN.

Lettre de M. de Villeroy à M. Jeannin, du deuxième février 1608.

Monsieur, nous sommes en très-grande peine de n'avoir reçu aucunes lettres de vous depuis celles du vingt-sixième de décembre apportées par La Borde. Nous savons que les députés d'Espagne et de Flandre sont de présent arrivés à La Haye pour commencer leur traité, que le marquis Spinola et le secrétaire Mancicidor sont du nombre, contre la résolution que l'on a publiée que ces messieurs avoient prise, et qu'ils s'y sont acheminés, *cum fustibus et armis*, sans avoir rien laissé au logis de nécessaire et utile à leur dessein. Ils nous ont fait dire vouloir avoir bonne intelligence avec vous et en espérer assistance; et Sa Majesté aura bien agréable que vous leur donniez occasion de s'en louer, autant que son service vous permettra de le faire, ainsi que nous vous avons écrit par nos précédentes. J'ai su qu'ils ont mené avec eux un frère de la femme de M. Aërsens, greffier des Etats, s'en promettant bonne assistance, ainsi qu'ils font de plusieurs autres du pays, et même du prince Maurice et de Barneveldt. Nous avons su qu'ils doivent réserver à traiter le point de la religion le dernier, afin de rompre sur icelui, s'ils ne reçoivent contentement aux autres, et au contraire ne s'en formaliser que modestement s'ils tombent d'accord des autres. Nous sommes plus mal édifiés des Anglais que jamais, la reine d'Angleterre prenant ouvertement l'affirmative contre Sa Majesté, et disposant comme il lui plaît du roi d'Angleterre, comme je crois que M. de La Boderie vous aura

mandé. Nous avons su que ledit roi d'Angleterre fait tenir aux archiducs, touchant ce qui se fait où vous êtes, des langages tout contraires à ceux que l'on tient de sa part aux Etats et au Roi. Ils sont malins, doubles et trompeurs, comme nous vous avons souvent écrit. Délivrez-nous le plus tôt que vous pourrez de l'incertitude et angoisse en laquelle nous vivons par faute d'avoir de vos nouvelles. Nous en accusons les gelées qui ont été ici très-rigoureuses, et ont recommencé depuis hier, mais non avec telle violence. Il nous semble que vous pourriez de présent vous aider de la voie de Flandre, en prenant passe-port des députés des archiducs, et adresser vos paquets à M. de Berny, écrivant en chiffre; car ils n'oseroient les faire détrousser, parce que nous userions de représailles sur les leurs qui vont en Espagne; peut-être aussi les pourriez-vous faire passer par l'Angleterre. En quelque sorte que ce soit, faites-nous savoir de vos nouvelles au plus tôt, et vous nous ferez grand plaisir.

Cependant je vous assurerai de la continuation de la bonne santé de leurs Majestés, et de toute la maison. Il n'y a que le pauvre M. de Montpensier qui décline à vue d'œil, au grand regret d'un chacun. M. de Savoie fit prendre prisonnier à Turin, le onzième du mois passé, M. d'Albigny, lequel fut mené à Moncallier, en la prison en laquelle il avoit si long-temps tenu madame l'amirale de Châtillon, où il est mort le 17, six jours après; les uns disent pour n'avoir voulu manger en ce temps-là qu'une pomme cuite, et les autres par faute de bon appareil, ou autrement. Son capitaine des gardes a été envoyé aux galères, ses deux secrétaires, en un cul de fosse, et toute

sa famille dissipée. Roncas est toujours prisonnier, et traite-t-on contre lui assez extraordinairement, de façon que l'on a opinion que l'on lui fera faire le saut bientôt. M. de Jacob est de présent à Chambéry, commandant en Savoie sous l'autorité du duc et du prince, et ne savons encore au vrai les causes de ces mutations; mais on dit que nous en devrons être bientôt informés par ledit Jacob, qui doit venir trouver le Roi de la part dudit duc. La querelle du Pape avec les Vénitiens ne va pas bien : aussi ceux-ci ont condamné sévèrement Le Badouere, qui étoit ambassadeur ici devant celui qui y réside de présent, pour avoir communiqué en secret, et sans permission, avec le nonce résidant à Venise, contre leurs lois. Il doit demeurer en prison fermée un an, être incapable de leurs conseils, et de tenir bénéfices en leur Etat, et toutefois avec défenses d'en sortir. Ce fait renouvelle les plaies de ce différend, et pourra engendrer des maux nouveaux, si Dieu n'y remédie, comme je l'en supplie de tout mon cœur, et qu'il vous conserve, monsieur, en parfaite santé, me recommandant très-affectueusement à votre bonne grâce.

De Paris, ce deuxième jour de février 1608.

Votre, etc. DE NEUFVILLE.

Lettre de M. Jeannin à M. de La Boderie, du cinquième février 1608.

MONSIEUR, depuis vos lettres du huitième du mois de décembre, je n'en ai reçu aucunes de vous, et ne vous en ai point aussi écrit depuis le 10 dudit mois, toutes choses ayant été si incertaines, même pour le

regard de la ligue, dont les Etats faisoient instance à messieurs d'Angleterre et à nous, qu'il n'y a eu rien de résolu jusqu'au 25 du mois de janvier, qu'elle fut passée entre les Etats et nous, sans y comprendre le roi d'Angleterre, quoique ses députés eussent toujours fait démonstration d'y vouloir entrer, jusqu'à la veille du traité, qu'ils déclarèrent ne le pouvoir faire, si les Etats ne demeuroient, par même moyen, d'accord avec eux de quelques affaires particulières qui leur sont de très-grande importance, touchant les villes qu'ils tiennent en ce pays, le trafic de leurs marchandises, et les sommes qui leur sont dues, dont ils désireroient arrêter le compte, et convenir des termes pour l'acquittement d'icelles sommes. Or les Etats disoient ne le pouvoir faire en peu de temps, et qu'ils aimoient mieux en traiter en Angleterre près la personne du Roi, duquel ils se promettoient obtenir quelque grâce, qu'avec lesdits sieurs députés, qui sont obligés de suivre la rigueur des conventions. Au moyen de quoi, pressés par eux, nous fûmes enfin contraints, à leur instante prière et poursuite, de passer outre audit traité. La vérité est que tous ceux qui désirent la paix ici, ont autant desiré et recherché l'avancement de ce traité, que les autres qui la craignent ont essayé avec toutes sortes d'efforts et artifices de l'empêcher; et vous peux assurer aussi qu'il a mis cette créance en l'esprit d'un chacun, que le Roi veut la paix à bon escient, non avec feinte et dissimulation, comme on avoit ci-devant publié, dont les Etats lui savent gré et s'en tiennent autant obligés, qu'ils sont mal satisfaits des Anglais à cette occasion. Je ne sais pas si les archiducs en feront le même ju-

gement ; mais il est bien vrai que toutes les Provinces embrassent la paix, à cause de ce traité, avec plus d'affection qu'elles ne faisoient auparavant ; que tout le contenu en icelui n'est aussi que pour la conservation d'icelles, et qu'il ne doit commencer d'avoir lieu, sinon dès le jour qu'elle sera faite ; qu'avons encore omis sciemment plusieurs clauses qu'on a accoutumé de mettre ès traités de ligues et alliances, pour ne donner jalousie aux princes qui y peuvent avoir intérêt, et leur faire connoître qu'on n'a autre dessein que de favoriser la paix, comme c'est en effet le principal but de Sa Majesté. Nous n'avons pourtant oublié ce qui étoit requis pour la rendre utile : je vous en envoie la copie. Les députés des archiducs, qui sont messieurs le marquis Spinola, le président Richardot, le secrétaire Mancicidor, le commissaire Cordelier, et le sieur Verreiken, sont arrivés en ce lieu le premier de ce mois : nous les avons vus le lendemain sur le soir. Cette première visite s'est passée en complimens d'une part et d'autre, eux nous ayant dit qu'ils se promettoient beaucoup de notre aide et assistance pour la paix ; et nous, déclaré que c'étoit notre intention d'y aider sincèrement et de bonne foi, suivant le commandement de Sa Majesté, comme nous ferons en effet. Je ne vous saurois dire encore quelle en sera l'issue ; bien est-il certain que les Etats y sont très-bien disposés de leur côté ; et si les archiducs quittent la souveraineté sans restriction, qu'il n'y a rien au surplus dont on ne puisse demeurer d'accord. Mais je me défie toujours que ledit sieur marquis ne soit pas venu ici pour leur faire ce présent si absolument, qu'il n'en veuille retirer quel-

que autre profit ; et s'il ne le peut obtenir, qu'il ne recherche quelque moyen de mettre l'affaire en longueur ; et enfin de faire continuer la trève pour cette année, qui est le plus dangereux conseil que les Etats sauroient prendre pour eux, et qui seroit aussi le moins agréable à sadite Majesté. Nous essaierons de l'empêcher tant qu'il nous sera possible, et aurions bien moyen de le faire avec facilité, si les députés d'Angleterre et nous étions mieux d'accord pour leur donner conseil, sans autre considération que l'intérêt commun.

Ainsi que j'achevois cette lettre, la vôtre, du 29 décembre, m'a été rendue, par laquelle je reconnois qu'on ne doit rien attendre de bon du lieu où vous êtes, et qu'on pourroit même soupçonner que la défiance qu'ils ont de nous, provenant de leur naturelle inclination à nous haïr, jointe à la crainte d'Espagne, ne fût plutôt pour les exciter à faire pis, que nos recherches propres pour leur faire prendre quelque meilleur conseil. C'est pourquoi j'ai encore plus de contentement de ce que nous avons surmonté les grandes difficultés qui nous empêchoient de faire cette ligue ; car elle retiendra ledit sieur Roi de se joindre avec l'Espagne contre nous, de peur d'avoir l'inimitié des Etats, que les siens publient tous les jours vouloir conserver soigneusement ; et le roi d'Espagne pareillement, qui recherche la paix avec eux, s'abstiendra d'entreprendre sur nous, pource qu'en ce faisant il les auroit derechef pour ennemis. Si suis-je bien d'avis que les Etats entretiennent au mieux qu'ils pourront ledit sieur roi d'Angleterre, d'autant qu'il a des places et des forces dans cet Etat,

avec lesquelles, s'il se joignoit au roi d'Espagne et aux archiducs, il pourroit beaucoup aider à leur ruine. Il nous doit suffire que nous soyons mieux ici que lui, comme nous sommes à présent sans doute, et que les Etats aient loisir de composer amiablement de ce qu'ils lui doivent pour s'en acquitter à certains termes, et par ce moyen retirer leurs places. Sera à nous après d'essayer à les joindre plus étroitement à notre amitié. Je vous donnerai avis de ce qui aviendra ci-après. Cependant je vous baise très-hublement les mains, et suis, monsieur, votre bien humble et plus affectionné serviteur, P. JEANNIN.

A La Haye, ce cinquième février 1608.

Lettre de M. de Villeroy à M. Jeannin, du neuvième février 1608.

MONSIEUR, je hasarde celle-ci par la voie de M. de Berny, l'ambassadeur des archiducs ayant assuré le Roi que nos paquets passeront à vous dorénavant sûrement par cette voie. C'est pour vous faire savoir que l'abbé de Preaux arriva ici le quatrième de ce mois, avec vos lettres du vingt-huitième du précédent, lesquelles furent incontinent dévorées; car comme nous n'en avions reçu depuis le 26 de décembre, nous en étions affamés. Nous avons approuvé et loué votre traité en la forme et en la substance, bien marris que les Anglais n'y sont entrés, mais contens de quoi vous n'avez laissé de passer outre sans eux. Nous avons passé le secours des dix mille au lieu de huit mille hommes, en cas d'infraction de paix; mais nous n'avons pas délibéré de changer celui des quatre mille durant les deux

années de paix, ni la forme de les payer par nos mains, encore que nous ayons approuvé la condition à laquelle vous avez obligé par votre promesse les Etats. Celui des impôts n'a été contredit, et j'espère qu'il passera, tellement que la promesse des Etats sera inutile ; de quoi nous vous éclaircirons mieux par notre ratification, qui sera sursise pour quelques jours, dedans lesquels nous pourrons avoir quelque lumière du progrès de leurs traités ; dont on juge diversement, d'autant que l'on dit que le conseil d'Espagne entend que le point de la religion soit vidé par préférence aux autres, et qu'il soit opiniâtré jusques à une rupture. On a dit les archiducs avoir reçu un nouvel ordre très-exprès d'en user ainsi ; de quoi vous vous serez bientôt aperçu. Les archiducs ont de nouveau fait prier Sa Majesté de favoriser leur traité, non-seulement en l'article de la religion, mais aussi en tous les autres : ce que Sa Majesté a promis vous commander, sur la protestation que leur ambassadeur lui a faite, qu'ils entendent s'y conduire entièrement par l'avis que vous leur donnerez.

Ils veulent aussi que nous croyions que l'archiduc a volonté de se mieux entendre et lier avec Sa Majesté que jamais, dont, s'il est ainsi, le président Richardot ne tardera guères à se découvrir à vous. La reine d'Angleterre a naguères fait un affront public au Roi, en la personne de M. de La Boderie son ambassadeur, en faveur du roi d'Espagne : ç'a été en un bal. Après cela, le comte de Salisbury a bravé le ministre de l'archiduc assez indiscrètement. Ce sont tous artifices pour enfariner le monde ; et semble que Sa Majesté ait délibéré de retirer d'Angleterre

son ambassadeur, afin de le garantir de semblables rencontres, préférant, comme ils font, aussi injustement que impudemment ou malicieusement, l'amitié d'Espagne à celle de France, parce que le premier paie mieux que le dernier. Le fait des Vénitiens avec le Pape va toujours mal, et si je crois qu'il empirera, comme fait tous les jours le bon M. le duc de Montpensier, au commun regret de toute la France, tellement qu'à peine passera-t-il le mois prochain. Au demeurant, avisez s'il est point à propos que vous fassiez un tour en France, si par delà ils s'engagent à une prolongation de trève et de leur négociation qui vous en donne le loisir. Je vous prie de m'en mander votreavis par une lettre à part. Je prie Dieu, monsieur, qu'il vous conserve longuement en parfaite santé.

De Paris, le neuvième jour de février 1608.

Votre, etc. DE NEUFVILLE.

Lettre de messieurs Jeannin et de Russy, au Roi, du seizième février 1608.

SIRE,

Depuis le départ de M. de Preaux, il n'y a eu moyen d'écrire à votre Majesté, à cause des grandes gelées qui empêchoient le chemin, par terre et par mer, d'ici en Zélande ; maintenant que le dégel le permet, et que ce jeune gentilhomme qui s'en va en France s'offre, nous le faisons. Les députés des archiducs arrivèrent en ce lieu le premier de ce mois, sur les quatre heures du soir ; M. le prince Maurice, accompagné de M. le comte Guillaume, du comte

Henri, son frère, deux autres seigneurs de sa maison, et quelques gentilhommes français et anglais, leur fut au-devant à demi-lieue; les rues étoient si pleines pour les voir, tant de ceux de La Haye que des autres villes, qui y étoient venus exprès par curiosité, ou pour se réjouir de cette venue, qu'on n'y pouvoit passer, et a duré cette affluence et fréquence de gens devant le logis du marquis Spinola jusqu'à présent, plusieurs ayant encore, pendant ledit temps, fait effort pour entrer en son logis, et le voir. Ce que lui et ses collègues ont pris pour un témoignage que ces peuples désiroient ardemment la paix; mais ce n'étoit en effet qu'une grande curiosité qui leur est coutumière, quand des étrangers de nom, ou de la part de quelques grands princes, arrivent; car ils en firent autant à notre venue, et y continuèrent plusieurs jours. Nous fûmes voir lesdits sieurs députés le lendemain sur les quatre heures après midi, pour les saluer, et nous réjouir de leur arrivée pour un si bon œuvre que celui pour lequel ils étoient venus, y ajoutant qu'avions charge et commandement de votre Majesté de les y assister, aider et servir en ce que nous pourrions; dont ils montrèrent être fort assurés, et qu'ils savoient bien qu'ès choses passées nous y avions déjà fait tous bons offices, dont ils nous remercièrent, et prièrent d'y continuer. Ils nous rendirent cette visite le jour d'après, avec tous bons propos et mêmes prières d'employer le pouvoir que votre Majesté a envers les Etats pour les aider à faire la paix. Leur première conférence avec les députés des Etats s'est passée à voir les procurations d'une part et d'autre. Celle des archiducs pour leurs

députés, qui contenoit pouvoir de traiter tant en leurs noms que du roi d'Espagne, a été trouvée suffisante; comme aussi l'autre dudit sieur Roi auxdits sieurs archiducs, qui n'est que du dixième janvier, par laquelle il leur permet de traiter en son nom, et de substituer qui bon leur semblera à cet effet. Les mots spéciaux desdites procurations sont pour tenir et connoître les Etats-Généraux libres, et déclarer qu'ils ne prétendent rien sur eux; et cela suffit avec les clauses générales qui y sont ajoutées, même la promesse de ratifier. On traitera après du point principal, à savoir de la liberté et souveraineté que les Etats avoient, en leur assemblée générale, mis par écrit entre eux, d'un commun accord; lequel fut depuis racoutré par nous, pource qu'il ne nous sembloit en bonne forme, sans toutefois rien changer en la substance. Nous lui envoyons les deux.

Lorsqu'ils en traitèrent premièrement, rien ne fut donné par écrit; mais M. de Barneveldt, qui est l'un des députés, fit seulement entendre que les Etats ne vouloient entrer en aucun accord, sans être premièrement assurés qu'on traitera avec eux comme avec gens libres, qui ne dépendent que d'eux-mêmes, et sur lesquels le roi d'Espagne et les archiducs, tant pour eux que pour leurs successeurs, ne prétendent aucune chose. Ce que leur étant consenti à l'instant sans aucune difficulté, il survint un incident qui émut quelque contention entre eux : c'est que la procuration des archiducs étant sur la table, l'un des députés des Etats la prit, et, regardant le sceau au bout duquel les écussons particuliers des dix-sept provinces étoient mis, combien qu'aux titres que

prenoient les archiducs les noms des Provinces-Unies ne fussent exprimés, dit hautement qu'il sembloit qu'en retenant les armes et écussons, on vouloit encore réserver quelque droit et prééminence sur eux; par ainsi qu'il étoit nécessaire d'exprimer en la déclaration de leur liberté, qu'ils ne pourroient plus s'attribuer les noms, titres et armes des Provinces-Unies, au droit desquelles ils renonçoient. A quoi M. le président Richardot fit réponse que les archiducs avoient omis sciemment, en leur procuration, les noms et titres des provinces dont ils ne jouissoient pas; mais que *et cætera*, mis sur la fin, conservoit leur droit pour le surplus; que les Etats n'avoient aucun intérêt en ce port de noms, titres et armes, quand bien leurs princes voudroient continuer de les prendre et porter, non plus que les rois de France ne reçoivent point de dommage et méprisent ce que les archiducs prennent le titre de ducs de Bourgogne, et les rois d'Angleterre celui de France; qu'ils ne pensoient pas toutefois que ce fût leur intention de le faire : mais de leur prescrire si rudement cette loi, et exprimer qu'ils ne les pourront prendre, il étoit trop dur, et seroit les offenser sans raison, et sans qu'il en soit besoin pour la sûreté des Etats, puisque ces mots *de ne rien prétendre sur eux* signifioient tout, et les dépouilloient de tout droit et prétentions. Rien ne fut arrêté en cette conférence, mais le tout remis à en délibérer. Les Etats ajoutent là-dessus un mot à leur écrit pour exclure ledit sieur Roi et les archiducs, du port des armes, et des noms et titres (ainsi qu'il est contenu dans l'écrit qu'envoyons, qui n'est pas si bien qu'eussions désiré, puisqu'ils le

vouloient mettre ; mais, en faisant le traité, on peut racoutrer tout quand on est d'accord de la substance), le donnent auxdits sieurs députés, et déclarent qu'ils n'entendent point s'en départir.

M. le président Richardot étant venu voir particulièrement le sieur Jeannin, par deux fois, et nous lui ayant rendu depuis cette visite ensemblement, lui dîmes qu'à notre avis ils ne devoient faire aucun refus d'accorder cette demande aux Etats; car en déclarant qu'on ne prétend rien sur eux, il ne leur est pas loisible, en conséquence, de prendre le nom, les armes et titres de ce qu'ils ont quitté; que les exemples par lui allégués étoient fort différens, pource que ces princes n'avoient quitté leurs droits, mais prétendoient toujours y retourner, ou le pouvoient dire ainsi. Il répondit que c'étoit assez de quitter tout sans y ajouter cette expression, qui est injurieuse et honteuse, et qu'ils n'avoient charge de le faire. Enfin, après quelques disputes, et sur ce que lui dîmes que les Etats ne s'en départiroient jamais, il se laissa vaincre, puis entra à diverses fois en une autre dispute avec nous, pour les places que les Etats tiennent en Brabant et en Flandre; nous disant qu'il n'étoit raisonnable, s'ils laissent et quittent aux Etats les droits qui leur appartiennent ès Provinces-Unies, qu'ils retiennent ces places sur eux, et aient, par ce moyen, des garnisons jusques aux portes de Bruxelles; qu'ils remettroient encore, en récompense desdites places, une ville qu'ils tiennent en Over-Yssel et Lingen, une bonne et forte place qui appartient à M. le prince Maurice; et lui étant dit qu'ils y devoient ajouter ce qu'ils tiennent au

duché de Gueldre, il fit réponse qu'ils s'en garderoient bien, en paroles qui faisoient assez connoître qu'ils les vouloient conserver. En quoi nous jugeons que l'Empereur et l'archiduc, qui ont quelque prétention ès pays de Clèves et Juliers, ne se veulent dessaisir de ce qu'ils tiennent en Gueldre, proche et joignant lesdits pays, d'autant qu'il leur peut servir pour y entrer et entreprendre dessus. Or, étant bien assurés que les Etats rompront plutôt que de rendre les places de Brabant et Flandre, qui, à la vérité, leur sont de très-grande importance, quand même les archiducs les voudroient accepter toutes démantelées, et consentir qu'elles ne puissent être fortifiées à l'avenir, comme nous avons reconnu qu'ils feroient volontiers, traitant de cette ouverture avec ledit sieur président Richardot, nous avons, à cette occasion, essayé de lui persuader qu'il falloit remettre cette dispute de l'échange de places, après la paix faite, et prendre jour et lieu, pour le traité de paix, pour s'assembler à cet effet, lui remontrant que ceux qui craignent la paix en cet Etat, dont le nombre est toujours grand, auroient un beau sujet pour l'empêcher, sur la demande desdites places; car ils disent que le roi d'Espagne et les archiducs ne les sauroient prendre par les armes en six ans; et que les ayant recouvrées par la paix, s'ils la veulent rompre après, il leur sera aisé, ces passages ouverts, d'entrer en Hollande et Zélande, et de séparer même ces deux provinces l'une de l'autre. Ce qui cessera, si on remet à traiter de cette affaire après la paix; car les esprits étant lors mieux préparés à se vouloir du bien, il seroit aussi plus aisé de s'en accorder; et s'ils ne le pouvoient

faire entre eux-mêmes, qu'en agréant et priant les deux Rois d'être médiateurs, on trouveroit sans doute des expédiens pour les sortir de cette affaire avec contentement. Ce que nous estimons en effet être vrai; mais ledit sieur président ne peut goûter cette remise, pource qu'ils n'entendent pas donner un échange égal pour ces places, ains mettre en considération les droits qu'ils quittent; dont après la paix on ne fera plus de compte comme de chose déjà acquise.

Nous étions en délibération de lui faire quelque autre ouverture, à savoir s'ils se contenteroient qu'il fût dit par le traité de paix que les Etats seront tenus rendre lesdites places au bout de quatre, cinq ou six ans, en les démantelant toutefois avant que d'en faire la restitution, dont les deux Rois demeureroient garans, à la charge que pendant ledit temps ils les tiendroient comme villes de sûreté. Nous lui pensions aussi remontrer que, pour induire plus aisément les Etats de consentir à cette ouverture, il seroit besoin que le paiement des garnisons d'icelles fut fait des deniers des archiducs, comme de places qui seroient siennes dès le jour de la paix; mais nous nous en sommes abstenus, pource qu'eux étant demeurés d'accord avec les Etats du point de la souveraineté, au lieu de traiter de cet échange comme ils avoient auparavant délibéré, ils sont entrés sur le commerce des Indes, tant d'orient que d'occident, requérant les archiducs que les Etats s'en abstiennent du tout, et eux, au contraire, que la liberté d'y aller leur demeure entière. Surquoi il y eut grande contestation, et aperçut-on au visage du marquis qu'il étoit fort offensé de ce que les députés des Etats se montroient si obstinés à dé-

fendre cette liberté. M. le président Richardot entra aussi en colère à cette occasion, et leur dit que le roi d'Espagne ne quittera jamais les actions qu'il a sur ces pays, et n'accordera non plus le commerce d'Espagne, si eux ne se départent du trafic des Indes; et que les deux ensemble qui leur étoient si avantageux, méritoient bien qu'on lui donnât ce contentement. Ils se séparèrent lors sans rien faire, et avec quelque altération. Les Etats en délibèrent maintenant: sur quoi les intéressés en ce trafic, dont le nombre est grand, pource que plusieurs qui ne sont nommés en cette société, y ont mis leur argent, font grand bruit, et ceux qui ne veulent la paix se joignent aussi à eux. Davantage, chacun juge que ce trafic leur doit apporter à l'avenir très-grande utilité, et que c'est le seul moyen d'entretenir leurs peuples en quelque vigueur militaire.

Nous envoyons à votre Majesté un sommaire discours présenté aux Etats de la part du conseil des marchands sur ce sujet. On pense bien pouvoir obtenir que la compagnie des Indes continuera son trafic pour le temps qui lui reste, qui est encore de dix ans: mais ni eux ni les Etats ne se veulent contenter de cela: car ils disent qu'ils perdront le trafic dès le premier jour, si on sait qu'ils n'y puissent plus aller ledit temps passé; que les princes et les peuples desdits pays se retireront de leur amitié à cette occasion, et rechercheront celle des Portugais, qui seuls devront demeurer près d'eux. Nous aiderons à sortir de cette affaire au mieux qu'il nous sera possible; mais les Etats ont déclaré jusques ici qu'ils ne veulent recevoir aucun autre expédient, sinon qu'ils tra-

fiquent comme ennemis par delà la ligne, tout ainsi que les Français, sans pourtant rompre la paix, ou bien qu'il leur soit permis de trafiquer de gré à gré ès ports des Espagnols, en vertu de la paix, qui donne cette liberté de commerce aux alliés et amis ès terres et pays l'un de l'autre, et ès ports et havres des autres rois et princes desdits pays qui le voudroient permettre par le droit des gens, s'arrêtant opiniâtrement là-dessus; qui nous fait craindre que cette difficulté ne soit pour rompre la paix, si les uns et les autres ne remettent quelque chose de leurs prétentions. Nous avons toutefois estimé, sans attendre ce qui en aviendra, que nous devions avertir votre Majesté de ce qui s'est passé, comme nous ferons au plutôt du surplus; priant Dieu cependant qu'il donne à votre Majesté, sire, et à sa royale famille, tout heur, prospérité et contentement.

De La Haye, ce 16 de février 1608.

Vos très-humbles et très-obéissans sujets et serviteurs, P. Jeannin et de Russy.

Lettre de M. Jeannin à M. de Villeroy, dudit jour seizième février 1608.

Monsieur, trois jours après l'arrivée des députés des archiducs, M. le président Richardot, accompagné de M. Verreiken, me vint voir en particulier, répéta encore cette visite le lendemain, et y fut plus d'une bonne heure et demie à chaque fois, dont les députés d'Angleterre prirent jalousie, pource qu'eux l'étoient allé voir, et il ne leur avoit rendu lors cette visite; où au contraire il avoit commencé le premier

chez moi, et répété encore la même visite avant que la leur rendre, ni que je me fusse aussi acquitté de ce devoir en son endroit : ce qui ne m'étoit pas avenu toutefois par vanité et dessein, mais pour avoir été travaillé trois jours d'une colique graveleuse bien fort rude, qui m'ôta le moyen de le voir chez lui avant qu'il fût venu pour la seconde fois vers moi. Je vous dirai donc, monsieur, que ledit sieur président me déclara plusieurs fois qu'il prenoit une entière confiance en nous, étant déjà très-bien informé que nous aidions à la paix, que nous y avions beaucoup de pouvoir, et que les archiducs ne la pouvoient espérer que par le moyen de Sa Majesté. Je lui répondis qu'ils n'avoient pas toujours eu cette opinion, mais qu'on les avoit trompés, car notre instruction portoit de favoriser entièrement la paix, comme j'offrois de lui faire voir quand il voudroit, afin qu'il en fût plus assuré ; que toutes nos actions avoient aussi tendu à ce but, lui déclarant particulièrement ce qu'avions fait du passé, et si nous avions quelquefois dissimulé notre affection en cet endroit, pour nous conserver quelque créance auprès de ceux qui tendoient à la guerre, c'étoit avec désir de les gagner, et ramener par raison, comme nous avons fait la plupart d'eux ; que la dernière action, à savoir de la ligue pour la paix, recherchée et poursuivie avec aussi grande instance par ceux qui la désirent, qu'elle a été empêchée par les autres qui veulent la continuation de la guerre, étoit encore celle qui a le plus servi pour ôter à ces peuples toute défiance, et l'appréhension qu'ils ont eue dès long-temps qu'on cherchoit

à les tromper et ruiner par la paix, puisqu'on ne l'avoit pu faire par la guerre, eux ayant commencé de croire, à cette occasion, qu'avec un tel appui la paix ne pouvoit faillir d'être bien assurée. Et, sur ce que ledit sieur président me dit qu'on lui avoit fait entendre que ladite ligue étoit aussi bien pour la guerre que pour la paix, je lui répondis qu'on l'avoit mal informé, la tirai même de ma cassette, lui en fit lecture, lui dis tout ce qui s'étoit passé sur ce sujet, et les raisons pourquoi les Anglais n'y étoient entrés avec nous, parlant toujours d'eux comme de ministres d'un prince avec lequel le nôtre est fort bien, encore qu'aie trop de conjectures pour croire qu'ils n'en usent pas ainsi. J'ai après fait entendre audit sieur président, que je n'avois failli de rapporter au Roi ce que l'archiduc me donna charge de lui dire de sa part pour la paix avec les États, lorsque je le fus trouver à Nieuport, il y a environ cinq ans; mais que Sa Majesté avoit découvert en ce même temps la conspiration qu'on dressa contre elle et son Etat avec le feu maréchal de Biron. Et, combien qu'elle crût tous ces desseins avoir été forgés en Espagne, sans que les archiducs y eussent aucune part; qu'étant néanmoins contraints de suivre tous les mouvemens qui viennent de cet endroit, elle estima que ce n'eût été prudence de s'employer à mettre ces pays en paix, pour donner plus de moyen au roi d'Espagne de lui en faire mal; qu'à la vérité dès ce temps-là Sa Majesté eut plus de soin des Etats qu'elle n'avoit eu auparavant; car, au lieu qu'elle leur rendoit seulement à certains termes l'argent qu'ils lui avoient prêté en sa grande néces-

sité, ne voulant rien faire de plus, pour violer la paix elle s'élargit davantage; mais, ayant depuis jugé que la continuation de cette guerre pourroit être cause de mettre le feu par toute la chrétienté, elle auroit pris conseil de chercher les moyens de la faire finir, et commandé bien expressément, il y a plus de deux ans, à feu M. de Buzanval, qui résidoit de sa part près desdits sieurs les Etats, de les induire de tout son pouvoir à la paix; chose si notoire dans le pays, que le défunt y est encore regretté, et sa mémoire en bonne odeur à cette occasion; qu'il pouvoit donc juger par ce discours très-véritable le mal, depuis la paix, être plutôt venu du côté de l'Espagne que du nôtre, et croire quand on voudra vivre avec sa Majesté en bonne et sincère amitié, qu'elle y sera toujours très-bien disposée, même à l'endroit des archiducs, qu'elle sait n'avoir eu aucune part en toutes ces brouilleries.

Sa réponse fut pleine de bons propos, et me voulut faire sentir qu'on avoit moyen de faire des alliances pour s'assurer davantage l'un de l'autre; qu'il en avoit déjà été parlé; et qu'elles pourront être telles qu'aurons intérêt à faire que la paix avec les Etats soit avantageuse pour eux. Je louai et approuvai son discours, montrant toutefois de ne rien savoir de plus particulier, et qu'il y avoit long-temps que je n'avois reçu lettres du Roi; à savoir depuis le dernier décembre, comme il est vrai. Et lors il me dit qu'il s'assuroit que j'en saurois plus par les premières lettres, et qu'il s'en ouvriroit aussi lors davantage avec moi; que le roi d'Espagne, les archiducs, et tous leurs ministres sont catholiques, et désirent plus l'alliance des princes de cette qualité

que des autres, auxquels ils n'ont recours qu'au besoin seulement, non avec élection ou affection. Nous écrivons au Roi tout ce qui s'est passé avec les députés des archiducs jusqu'à présent. C'est à bon escient que le roi d'Espagne et les archiducs veulent la paix; mais le premier veut ôter aux Etats la liberté d'aller aux Indes, tant d'orient que d'occident; et c'est aussi la seule utilité qu'il peut espérer de ce traité. Les Etats s'opiniâtrent au contraire à la retenir, du moins pour les Indes d'orient, et y aura très-grande difficulté à la leur faire quitter, pource que les deux provinces de Hollande et Zélande y ont très-grand intérêt, et demeurent fermes à ne s'en point départir. Or elles ont beaucoup de pouvoir sur les autres. Nous ferons tout ce qui nous sera possible pour y trouver des expédiens, afin d'empêcher qu'on ne rompe à cette occasion. Quant aux archiducs, leur intérêt est en la restitution des places de Brabant et Flandre, sur quoi les Etats ne sont délibérés non plus de leur donner aucun contentement. Bien estimé-je, si on peut remettre cet article après la paix, qu'il y aura moyen d'en sortir mieux que maintenant. On m'a parlé de transférer ce commerce des Indes en France, et les marchands de la compagnie disent hautement que si on le leur veut ôter, ils se retireront en France ou en Angleterre pour le continuer. Ce n'est le temps de s'en découvrir; car il n'est à propos que les députés des archiducs sachent que Sa Majesté a ce dessein; ni les Etats aussi, pour ne les mettre en soupçon que l'aimions mieux pour nous que pour eux, dont ils nous sauroient très-mauvais gré. J'attendrai ce qui se passera pour faire opportunément ce qui m'a été com-

mandé. Je prie Dieu, monsieur, qu'il vous donne en parfaite santé très-longue et heureuse vie.

De La Haye, ce 16 février 1608.

Votre très-humble et très-affectionné serviteur,

P. JEANNIN.

Lettre de M. de Villeroy audit sieur Jeannin, dudit jour seizième février 1608.

MONSIEUR, vous aurez ici un duplicata de la lettre que je vous ai écrite le 9 de ce mois, et vous ai envoyée par la voie de M. de Berny, afin de vous ouvrir ce chemin pour nous faire savoir de vos nouvelles plus commodément et souvent, en vous assurant que vous ferez plaisir au Roi, si vous pouvez trouver moyen de le contenter en cela, tant il désire savoir à point nommé et ponctuellement ce qui se passe où vous êtes. Je vous envoie la présente avec la voiture du dernier quartier de l'année passée, qui n'a pu être comptée ni prête plus tôt : car vous savez que les paiemens des derniers quartiers des deniers du Roi ne se font à jour préfix. J'estime que madame la princesse d'Orange passera avec cette compagnie : pour le moins a-t-elle pris congé de la Cour en cette intention, et a désiré porter ce secours à ses amis ; sans la rigueur de l'hiver, elle fût partie plus tôt, ainsi qu'elle vous dira. Elle va résolue de se conduire pour le service du Roi et le bien de ceux qui lui appartiennent, entièrement par votre bon conseil et avis, Sa Majesté l'ayant aussi assurée que vous procurerez et favoriserez en son nom l'avantage des siens autant qu'il vous sera possible, et aurez pouvoir de le faire. Aussi est-ce

certainement l'intention de Sa Majesté, ainsi qu'elle vous a souvent commandé et savez très-bien. Mais nous lui avons dit qu'il est besoin que le prince Maurice se déboutonne et confie en vous, c'est-à-dire au Roi, plus qu'il n'a fait jusqu'à présent, en prenant et épousant franchement le parti qui est jugé de tous plus utile et salutaire à la cause commune; à quoi ladite dame a promis d'employer son crédit et ses conseils sincèrement. M. de Vic nous a écrit de Calais, le huitième de ce mois, la mort soudaine du sieur de Sailly, qui résidoit en ladite ville pour le service des Etats, ainsi qu'il disoit ses adieux pour s'embarquer, mandé par eux, et nous a envoyé un projet d'un avis qu'il prétendoit donner auxdits sieurs sur l'ordre et la forme du gouvernement de leur Etat après la paix. Et, d'autant qu'il nous a mandé vous en avoir fait tenir autant, je ne vous en dirai les particularités; mais seulement qu'il mérite d'être considéré, car son but est bon. Il faut seulement voir si les moyens d'y arriver sont faisables, et seront pour contenter ceux qui y ont intérêt; et aurons à plaisir que vous nous fassiez savoir ce qui vous en semble, et si vous en aurez conféré avec Barneveldt. En tous cas nous disons, si, en faisant ladite paix, ils ne règlent et établissent leurdit gouvernement autrement qu'il est, qu'ils se diviseront bientôt, dont leur ruine s'ensuivra, et ne sera après au pouvoir de leurs amis et alliés de les en garantir, comme vous avez eu charge de leur remontrer.

Nous vous renverrons l'abbé de Preaux après votre première dépêche, avec la ratification que vous avez promise, ainsi toutefois que je vous écris par mon autre lettre, depuis laquelle M. de Sully, qui a voulu

examiner à loisir la contrepromesse que vous avez tirée des Etats sur l'article des daces et impositions, m'a fait entendre qu'il n'estime pas que les étrangers, qui trafiquent en ce royaume, les paient plus grandes que les Français, si ce n'est en brouage pour la ferme des trente-sept sous, et à Bordeaux pour la comptablie, de quoi il doit s'instruire et éclaircir davantage: car il ne fait pas état de consentir aucune diminution desdites impositions, pour la conséquence et que cela romproit les fermes. Au reste, vous saurez qu'il y a ici un homme nommé Mathieu Coulhés, qui autrefois négocioit par delà, pour faire venir en ce royaume un marchand nommé Pierre Linges, qui trafiquoit aux Indes, et promettoit d'établir ce commerce en Bretagne, lequel est maintenant décédé, qui dit y avoir un autre marchand par delà, nommé Isaac Maire, qui est trop plus expérimenté auxdits voyages des Indes, et a beaucoup plus de pouvoir, de connoissance et de crédit; et suite que ledit Linges, lequel offre de servir Sa Majesté en cette occasion, et même de la venir trouver dès à présent, pour lui en faire les ouvertures nécessaires, desquelles il promet qu'elle recevra contentement. Mais il ne veut être découvert aucunement par delà ni en ce royaume, jusqu'à ce qu'il soit d'accord avec nous des conditions, sous lesquelles il entend dresser et établir ledit commerce.

Sur cela Sa Majesté n'a été d'avis qu'il vienne à présent par deçà; mais qu'il trouve moyen de vous voir pour vous faire sa proposition, et la résoudre avec vous, disant Sa Majesté qu'elle approuvera et

tiendra pour arrêté tout ce que vous conviendrez ensemble, ainsi qu'elle m'a commandé vous en écrire : car elle est assurée que vous ne consentirez et accorderez rien qu'à propos ; et vous dirai qu'il me semble que vous ferez bien de m'avertir du dernier mot de ce personnage pour recevoir sur icelui les commandemens de Sa Majesté devant que de conclure aucune chose ; mais à ouïr parler ce Mathieu Coulhés, il semble que nous devions tirer de ses propositions tant d'utilités et avantages que nous n'y ferons difficulté quelconque. Je vous envoie une lettre du Roi pour ledit Maire non suscrite, afin que, si notre paquet tomboit en mauvaise main, il ne soit découvert, tant il craint cela sur toutes choses. Sa Majesté a promis pour vous que vous ne le découvrirez à personne, en l'assurant qu'il peut se confier en vous comme en Sa Majesté même, au moyen de quoi je vous prie vous y conduire selon son désir. Ledit Coulhés m'a dit qu'il écrira par cette voie audit Maire, et qu'il me baillera son paquet ; s'il le fait, vous l'aurez avec la présente, à laquelle je n'ajouterai que mes très-affectionnées recommandations à vos bonnes grâces. Car nous n'avons rien de nouveau d'Espagne, d'Italie, ni de Piémont et d'Angleterre, non plus que d'Allemagne, qui mérite vous être écrit. Le Roi a un peu senti la goutte depuis quatre jours ; mais elle est si gracieuse qu'elle ne l'empêche de jouer ni de dormir. Nous parlons d'aller à Fontainebleau dans le vingtième de ce mois, que la Reine sera fort avancée en son neuvième mois pour faire ses couches audit lieu. Cependant Sa Majesté pourra, après Carême prenant, visiter Chantilly.

Monsieur le connétable est allé devant préparer la maison. Je prie Dieu, monsieur, vous conserver en bonne santé longue et heureuse vie.

De Conflans, ce seizième jour de février 1608.

Votre, etc. DE NEUFVILLE.

Lettre de M. de Sully à M. Jeannin, du vingt-sixième février 1608.

MONSIEUR, j'ai toujours estimé la monarchie d'Espagne être du nombre de ces Etats-là, qui ont les bras et les jambes fortes et puissantes, et le cœur infiniment foible et débile; et tout au contraire notre empire français être de ceux qui ont les extrémités destituées de puissance et de vertu, et le corps d'icelles merveilleusement fort et vigoureux: différences qui procèdent de leur situation et du naturel des nations dont ils sont composés. Ces considérations m'ont toujours fait insister et conseiller, avec fermeté, qu'il falloit attaquer le cœur et les entrailles de l'Espagne, que j'estime, pour le présent, résider aux Indes orientales et occidentales, lesquelles ayant été le seul fondement de la grandeur d'Espagne, sera, par sa ruine, le bouleversement de sa rude domination, sans néanmoins devoir prétendre pour nous la conservation et possession de telles conquêtes, comme trop éloignées de nous, et, par conséquent, disproportionnées au naturel et à la cervelle des Français, que je reconnois à mon grand regret n'avoir ni la persévérance ni la prévoyance requises pour telles choses, mais qui ne portent ordinairement leur vigueur, leur esprit et leur courage, qu'à la conservation de ce qui leur touche

de proche en proche, et leur est incessamment présent devant les yeux, comme les expériences du passé ne l'ont que trop fait connoître : tellement que les choses qui demeurent séparées de notre corps par des terres ou des mers étrangères, ne nous seront jamais qu'à grande charge et à peu d'utilité. Tous lesquels discours ayant pu être faits par les Espagnols et par messieurs des Etats aussi bien que par moi, ont aussi pu être la cause des délibérations auxquelles ils sont tombés, et dont il s'agit maintenant.

Car les premiers se voyant attaqués dans les Indes, et les affaires disposées à augmenter cette agression plutôt qu'à la discontinuer, et s'imaginant, à cause des imprudentes propositions faites par le sieur Aërsens, sans aucune charge de nous, que nos desseins et nos espérances se portoient à la domination des Pays-Bas, et par conséquent des Indes, aussitôt ils prirent résolution de détourner ces deux périlleux orages par toutes sortes d'expédiens, quelque honteux et dommageables qu'ils puissent être, et comme sont trouvés tels d'un chacun la renonciation de la souveraineté de toutes les terres qui sont possédées par messieurs des Etats; lesquels, de leur part, croyant aussi que les ouvertures faites par ledit Aërsens, comme de lui-même, procédassent de notre résolution, et que notre amitié n'avoit pas pour but de les délivrer absolument et de les mettre en liberté de toutes façons, mais, au contraire, de les soumettre à notre domination, rendant, par ce moyen, leur sujétion plus absolue, et conséquemment plus difficile à secouer, aussi toutes leurs inclinations se porteront à convenir et accorder des choses auxquelles ils n'avoient jamais pensé

auparavant. Toutes lesquelles raisons m'étant infinies fois passées et repassées par l'esprit, elles m'ont fait juger et maintenir constamment qu'il étoit impossible d'empêcher qu'ils ne se portassent à la paix, et, par conséquent, qu'il étoit à propos, si nous ne voulions ouvertement irriter et offenser les uns, et nous rendre supects aux autres, que nous devions conformer nos conseils à la condition des temps, et à l'état présent des affaires, et suivant icelles embrasser et autoriser les conseils doux et pacifiques; puisqu'aussi bien les généreux et magnanimes n'étoient pas de saison, et que quand ils eussent été suivis, ce n'eût été qu'à regret, tant par eux que par nous-mêmes. Car, de leur part, ils n'eussent jamais repris les armes qu'à demi, et sans être en partie divisés, et nous, de la nôtre, n'eussions pas contribué tout ce qui eût été nécessaire pour soutenir une telle débilité.

Il est donc nécessaire plus que jamais que vous continuiez vos prudens avis et conseils vers eux, sans changer de forme de procéder, et que vous persuadiez à ces peuples de ne s'arrêter pas à vouloir obtenir tous leurs désirs et toutes les conditions nécessaires pour l'entier établissement de leur domination et fondement absolu d'une république; car jamais Etats qui aient été ne s'établirent en cette forme tout en une fois et du premier coup, mais peu à peu. Ce qui semblablement et sans doute arrivera à ceux-ci, pourvu qu'à l'entrée du gouvernement ils le sachent bien connoître eux-mêmes, et, usant de la prudence requise, n'établissent pas une telle forme qu'elle se ruine en se créant, comme sans doute il arrivera s'ils ne sont bien sages. Et surtout faut prendre

garde que par leur traité ils ne quittent pas un pouce de terre, d'autant que celui qui restitue sur-le-champ et en effet, a toujours le dommage; car, quant aux promesses de l'avenir, ce sont papiers et paroles que le vent emporte; et puis il est nécessaire de laisser dans les provinces voisines une saveur et un levain qui puisse engendrer aux peuples d'icelles un continuel désir de se joindre pièce à pièce à ce corps mis en état de liberté, lorsqu'ils sentiront quelque oppression de leurs princes : chose qui arrivera infailliblement, si l'on reconnoît parmi messieurs des Etats un bon ordre et un gouvernement assuré. Or, comme les Suisses ont fondé le leur par leurs tumultes, par leurs armes, et par l'âpreté et stérilité de leurs montagnes, il faut tout au contraire que messieurs des Etats s'établissent par prudence, par ordre, par or, et par la fertilité et commodité de leurs terres et de leurs mers. Que, s'ils peuvent obtenir la liberté du trafic en Espagne, il est bon, pourvu que tous leurs vaisseaux, ou la plus grande part, ne s'y rencontrent jamais en même temps, de peur que, par la rétention d'iceux, leur force ne se trouvât débilitée, et donnât sujet de les attaquer.

Quant à celui des Indes orientales et occidentales, il est à désirer qu'ils le puissent faire; car ce seroit être en état de s'accroître soi-même, et de diminuer autrui. Mais quand l'un ou l'autre, ou tous les deux, leur seront déniés, si n'estimé-je pas que pour cela ils doivent différer de conclure leur traité de paix; car il leur sera toujours extrêmement avantageux, ne quittant rien en terre, d'obtenir un titre authentique, par lequel, à la vue de tout le monde et à

l'opinion de tous hommes, ils se puissent tenir et qualifier république libre et souveraine, et par conséquent capables de faire ouvertement et publiquement alliance et confédération avec tous princes, et notamment avec ceux qui ont intérêt à les conserver et à les empêcher que jamais ils ne retournent en la sujétion dont ils seront sortis; ains, au contraire, seront tenus de favoriser leur accroissement, à la diminution de ceux qui, étant autrefois leurs seigneurs, seront devenus leurs compagnons. Que s'il manque après quelque chose à souhaiter, le temps et les occasions feront naître les moyens de l'obtenir, comme nous l'avons vu pratiquer et à Venise et parmi les Suisses, qui, de peu se sont accrus en la puissance où nous les voyons maintenant: car si une fois les armes et les pensées de la guerre sont tirées hors des Pays-Bas par le roi d'Espagne, la considération de l'éloignement de ces Provinces, et la souvenance des périls, frais, peines et travaux qu'il y aura rencontrés par le passé, le fera penser deux fois à s'y embarquer avec les forces convenables pour y mettre une dernière fin.

Tous ces discours auroient besoin d'être plus étendus; mais n'étant faits que pour vous qui entendez à demi-mot, je m'en abstiendrai, et aussi qu'ils ne vous doivent assujétir à aucunes de mes raisons et conseils; car les lettres du Roi vous peuvent servir de règle et de guide certains pour vous y conformer entièrement. Quant à l'affaire de mes cousins d'Espinoy, je vous prie de vous en souvenir comme vous m'avez promis; et, lorsque l'on viendra à parler des échanges et jouissance des terres et seigneuries que

les particuliers d'un parti ou d'autre ont dans les provinces de l'autre, il sera facile de faire tomber cela à propos. Et s'il est dit que chacun rentrera dans le sien, cet article étant général, il sera pour nous, et y faut insister, si aussi les biens demeurent perdus, sauf aux princes de récompenser chacun leurs partisans. Vous pouvez prier messieurs des Etats d'avoir souvenance que feu M. le prince d'Espinoy a perdu ses biens pour avoir tenu leur parti; et, par conséquent, qu'ils sont obligés de mettre ses enfans au nombre de ceux qu'ils doivent récompenser. Tout ceci n'est dit que par forme d'avis, remettant à votre prudence et affection toute la conduite de cette affaire; m'assurant que, comme vous avez été l'auteur du commencement de leur bien, vous voudrez être aussi celui qui y aura donné la perfection, afin qu'eux et moi vous en ayons l'obligation toute entière; laquelle reconnoissant comme je dois, vous nous trouverez toujours disposés à nous en ressentir en toutes les occasions, et moi, particulièrement, à demeurer, monsieur, votre, etc.

MAXIMILIEN DE BETHUNE, DUC DE SULLY.

De Paris, ce 26 février 1608.

Lettre de M. de La Boderie à M. Jeannin, du vingt-septième février 1608.

MONSIEUR, le peu que j'ai eu à vous dire, a été cause que je suis demeuré muet si long-temps. Cependant j'ai reçu depuis quatre jours les vôtres du cinquième de ce mois, avec copie de la ligue qu'avez contractée avec messieurs les Etats, dont je vous

remercie bien humblement. Dejà l'avois-je vue par le moyen de M. Carron, et m'en étois infiniment réjoui, comme de chose que je juge devoir être de tous côtés de grande réputation à Sa Majesté, et de non moindre utilité avec le temps. La nouvelle en a été reçue ici avec autant d'étonnement que de déplaisir; car, d'un côté, on ne se pouvoit persuader que nous fussions si résolus; et d'ailleurs on reconnoît bien que par ce moyen nous avons gagné le dessus avec les Etats, qui est ce qu'on craignoit le plus. Je disois toujours bien que les députés anglais seroient d'accord avec vous, jusques à ce qu'on vînt à fondre la cloche. Vous l'avez éprouvé, et me réjouis que c'ait été avec tant de gloire pour vous, et avantage pour notre maître. Depuis cela ils auront eu charge de contracter avec les Etats, quasi de la même sorte que vous. Bien ont-ils long-temps barguigné par deçà avec ledit sieur Carron pour la quantité du secours, voulant tenir ferme sur l'égalité : néanmoins, à la fin, ils se sont réduits au pied du nôtre; sinon, possible qu'une partie de ce que nous promettons en hommes, ils le promettent en vaisseaux. Et de plus, on m'a assuré qu'ils doivent proposer une autre ligue entre eux et nous, le roi de Danemarck, les princes protestans et les Etats, pour la défense commune des uns et des autres; mais ils ont tant fait les fins, et ont si long-temps attendu qu'on les priât, que je ne sais ce qu'on en trouvera bon en notre Cour, encore que pour moi j'estimerois que, puisque nous ne pouvons trouver de sûreté ni d'avantage en l'amitié d'Espagne, nous ferions mieux de nous assurer celle-ci, sans nous arrêter sur des pointilles. Ils ont fait ces

jours ici une galanterie, dont le Roi notre maître est fort offensé, et non sans cause, d'avoir reçu l'ambassadeur d'Espagne à voir un ballet qu'a fait cette Reine, contre ce que je me suis laissé entendre m'y sentir intéressé. Dès l'heure le Roi me voulut payer de dire que ce n'étoit point lui qui l'y appeloit; qu'il s'y étoit convié lui-même et en avoit prié la Reine, et au lieu de cela me voulut convier à un festin. Je fis réponse qu'il étoit le maître chez lui ou le devoit être, et refusai ledit festin, dont il fut fort courroucé. Depuis, sur l'occasion du mariage de M. d'Adinton Ramezai, celui qui lui sauva la vie en Ecosse, cette affaire s'est rhabillée; de sorte que je crois que Sa Majesté en devra demeurer satisfaite. J'ai été convié au festin public qui s'est fait pour ladite noce de la part dudit Roi, et pour l'honorer du nom du nôtre, comme le prince qui sait l'aimer le plus, et avoir reçu plus de contentement de sa salutation. Les noces de celui qui la lui a causée, avec déclaration que ce que l'ambassadeur d'Espagne s'étoit trouvé en l'autre, c'avoit été par sa recherche et importunité contre la volonté de Sa Majesté, et sans qu'il l'en eût prié; et que par le traitement qu'il me feroit, chacun connoîtroit la différence qu'il faisoit de lui à moi; sous cette déclaration et assurance, j'acceptai de m'y trouver, et de fait, j'y ai été traité tout d'autre sorte.

Il y eut bal devant et après souper, où je fus toujours auprès dudit Roi, personnellement, ou écoutant ou parlant à lui, et avec démonstration d'une grande privauté; et la vérité est qu'en l'autre il ne dit jamais une parole audit ambassadeur. Au partir de là je

soupai au festin public de la noce, où ledit ambassadeur ne mangea qu'en une chambre privée avec un officier de la maison; et durant le souper, le Roi me voulut encore favoriser de m'envoyer dire par le vicomte de L'Isle, grand chambellan de la Reine, qu'il étoit marri que la coutume d'Angleterre ne lui avoit pu permettre de se trouver à ladite table pour y boire à moi et me faire bonne chère; mais qu'il ne laissoit de faire le premier et me prioit de l'autre. A tout cela ma femme fut conviée aussi de sa part, et le soir il nous mena voir un autre ballet que dansèrent douze des principaux seigneurs de cette Cour, où il nous fit encore, à ma femme et à moi, toutes les courtoisies qu'il lui fût possible, et jusques à ma fille : il se la fit approcher, et la baisa deux ou trois fois (qui ne lui est pas chose ordinaire), et voulut qu'elle dansât avec le petit duc d'Yorck son fils; en somme il n'oublia rien pour me contenter. Je les ai trouvés si hagards quand je suis arrivé ici, si mal contens de mon prédécesseur, et si remplis de la vanité que la recherche qu'avoient faite d'eux tous les princes de la chrétienté à l'avénement dudit Roi à cette couronne leur avoit fait naître, que j'ai eu beaucoup de peine à les remettre. Toutefois je les vois, ce me semble, en meilleur état; et la démonstration que nous avons faite depuis un an de ne nous soucier guères d'eux, et de pouvoir faire nos affaires sans eux, n'y a pas nui. Ils ne sont nullement encore assurés du côté d'Irlande; et pour avoir plus de moyen de se défendre de ce côté-là, s'ils y sont attaqués, ils font un emprunt d'un million de livres sur les meilleures bourses de cette ville, qui y cause beaucoup de rumeurs et de

mécontentement. Leurs affaires enfin ne sont point en si bon état, qu'ils n'aient, Dieu merci, plus grand besoin de nous, que nous d'eux. C'est tout ce que je vous en puis dire pour ce coup, vous baisant les mains très-humblement, et demeurant, monsieur, votre très-humble et très-affectionné serviteur,

LA BODERIE.

A Londres, ce vingt-septième février 1608.

Lettre du Roi, du vingt-septième février 1608.

MESSIEURS Jeannin et de Russy, vous avez été avertis de l'arrivée ici de l'abbé de Preaux, porteur de votre dépêche du 28 du mois de janvier, par les lettres particulières que le sieur de Villeroy a écrites par mon commandement, à vous sieur Jeannin, les 9 et 16 du présent. La première vous a été envoyée par l'adresse du sieur de Berny, et l'autre accompagnée du *duplicata* de celle-là, par l'occasion du retour par delà des navires sur lesquels les deniers du dernier quartier de l'année passée ont été chargés et envoyés. Vous aurez su par icelles quel a été le contentement que j'ai reçu du traité d'alliance et confédération que vous avez fait en mon nom avec ces sieurs, suivant mes commandemens, et pourquoi j'ai différé de vous envoyer la ratification d'icelui jusqu'à présent, ayant désiré voir auparavant quelque acheminement à celui que le roi d'Espagne et les archiducs étoient sur le point de commencer; non que j'aie eu dessein de me régler sur leur conduite, ni varier de ma première résolution, ou rien innover ou changer audit traité, mais simplement pour voir quel

jugement les députés desdits princes feroient d'icelui à leur arrivée par delà ; de quoi vous m'avez éclairci par vos lettres du 16 de cedit mois, que j'ai reçues le 24, comme nous avons depuis fait celle que vous, sieur Jeannin, avez écrite de votre main audit sieur de Villeroy le 19. Je vous dirai donc en un mot, par la présente, que vous m'avez servi, en la confection dudit traité, entièrement selon mon désir et mon expectation, tant en la matière qu'en la forme et au temps que vous l'avez conclu. Aussi je vous en envoie par le même abbé de Preaux mes lettres d'approbation et ratification, accompagnées d'une particulière adressant au corps des sieurs les Etats, par laquelle j'ai voulu leur faire savoir ma satisfaction, qui leur sera exprimée plus au long par vous, en la leur délivrant, aux termes que vous jugerez plus propres et convenables, dont je me remets à vous, voire même d'en surseoir la présentation, à cause de la présence des députés des archiducs, ou autrement, selon que vous aviserez être pour le mieux. Car, comme vous m'avez servi en tout ce qui s'est passé avec tant de prudence, loyauté, et si heureusement, que j'en suis avec raison très-content, et vous en sais le gré que vous méritez, je veux aussi me confier et entièrement remettre à vous de tout ce qui reste à faire par delà pour mon service, tant pour l'exécution dudit traité, qu'aux autres occasions qui se présenteront durant que vous y serez. Certainement j'eusse bien désiré que les Anglais fussent entrés avec nous audit traité, suivant le projet que vous en aviez fait; car il eût été plus favorable auxdits Etats sur l'entrée de la conférence avec les députés desdits

archiducs. Vous y avez fait votre devoir et votre possible; mais vous avez encore mieux fait d'avoir passé outre sans eux, pour les raisons que vous m'avez représentées. L'on m'a écrit d'Angleterre qu'ils sont à présent marris de s'en être ainsi départis, et qu'ils ont volonté de l'amander, en suivant le chemin que vous leur avez tracé; mais j'en attendrai les effets pour le croire; surtout il faut prendre garde que ce qu'ils feront n'altère ou change ce que que nous avons fait. Ils se vantent qu'ils porteront avec eux au traité qu'ils feront, le roi de Danemarck et les électeurs, et autres princes qui ont leurs députés par delà, pour magnifier et faire plus estimer leur alliance; mais je crois, si le premier les suit, que les autres prendront parti avec nous aussi volontiers qu'avec eux, en cas qu'ils veulent bâtir leur ligue sur ce fondement de la paix, à notre imitation. A quoi vous prendrez garde; car je ne me puis promettre de la volonté et prudence desdit Anglais, qu'ils prennent en cette occasion parti avec nous, comme ils devroient faire pour notre commun avantage, s'ils étoient aussi jaloux de leur propre bien, qu'ils me donnent argument de croire l'être de ma prospérité. Toutefois je veux être plus sage qu'eux; partant, s'ils vous donnent par leur procédé sujet d'espérer de se laisser persuader d'entrer en notre union, vous en faciliterez l'effet autant que vous connoîtrez que vous le pourrez dignement faire.

Sachez aussi que l'on m'a mandé d'Angleterre que ledit Roi fait état de faire couler des gens de guerre secrètement dedans les places qu'il tient par delà, pour fortifier les garnisons qui y sont, et par ce moyen

mieux s'assurer d'icelles pour l'avenir, disant ne vouloir pour ce regard demeurer à la discrétion de ceux du pays et desdites places, ainsi qu'ils ont fait jusques à présent : de quoi vous avertirez ceux que vous jugerez à propos qu'ils le sachent. Le sieur Aërsens, député desdits sieurs les Etats, m'a requis de deux choses en me présentant leurs dernières lettres. La première de leur continuer mon assistance, du moins pour ce premier quartier de la présente année, telle que je leur ai donnée l'année passée, puisqu'ils n'ont prolongé la cessation d'armes, qui a été la seule cause pour laquelle il dit que je leur ai fait déclarer par vous que je ne leur continuerois ledit secours; et l'autre, d'augmenter celui que je leur ai accordé pour les deux premières années de la paix, pour les mêmes raisons qu'ils vous ont représentées par delà; mais je me suis excusé de l'un et de l'autre, lui ayant dit que lesdits sieurs devoient avancer leur traité avec les archiducs, afin de sortir des grands frais qu'ils font en l'incertitude en laquelle ils vivent; que je dois aussi penser à mes affaires, et me préparer contre tous accidens, avec plus de soin et jalousie que devant, voyant le roi d'Espagne à la veille d'être déchargé de la guerre des Pays-Bas par le moyen de leur traité. Car, encore qu'il fasse contenance de vouloir vivre en paix avec moi, et qu'il en ait à l'aventure autant de besoin que nul autre, toutefois les choses d'Italie étant encore en branle, à cause de ce qui se passe entre le Pape et les Vénitiens, qui n'est encore bien composé, je devois ménager et conserver mes moyens pour obvier aux inconvéniens qui pourroient naître de tels mouvemens; et d'autant plus que j'étois averti que l'on

propose de faire une nouvelle ligue entre le Pape, ledit roi d'Espagne et le grand-duc, sous prétexte de faire la guerre aux Turcs, laquelle ne me peut être que suspecte, même voyant que ledit roi d'Espagne commence d'armer par mer fortement aux royaumes de Naples et de Sicile; et vous dirai que j'en ai telle jalousie, que j'ai délibéré, s'ils poursuivent lesdits armemens, d'aller moi-même en Provence pour assurer cette côte, car je ne la veux laisser à la merci de mes voisins; et j'estime ce voyage si nécessaire, que si lesdits sieurs Etats étoient d'accord avec lesdits archiducs, et la reine ma femme accouchée, je partirois à la même heure pour le faire : ce que vous direz auxdits sieurs, s'ils continuent à faire instance du secours du susdit quartier.

Quant à celui de quatre mille hommes pour lesdits deux ans, je n'entends aussi de l'augmenter; et me semble qu'ils doivent plutôt entendre à persuader le roi d'Angleterre de leur accorder la même assistance, qu'à me presser d'accroître la mienne. Davantage, j'entends que lesdits quatre mille hommes soient payés par mes officiers, et non par leurs mains, comme je vous ai toujours mandé, et a toujours été pratiqué en cas semblable, et même par eux en mon endroit, lorsqu'ils ont envoyé leurs gens à mon secours; car, comme je vous ai prédit, je ne veux ni n'est raisonnable que l'argent qui sort de ma bourse gratuitement, soit employé à autre usage, ni manié par autres que par mes officiers. Et s'ils craignent la dispensité du paiement desdits gens de guerre, tant en la solde qu'en la forme, avec les autres du pays, j'aurai bien agréable que cela soit réglé avec

eux et par leur avis, pourvu que lesdits deniers soient toujours administrés et distribués par les mains de mes officiers, la gestion desquels ils pourront contrôler; et aime mieux me passer et les décharger du secours réciproque qu'ils ont consenti par la promesse particulière que vous en avez faite. Toutefois, si vous pouvez les faire départir du maniement desdits deniers, sans vous relâcher de ce point, je l'aurai toujours à plaisir : mais, quoi qu'il y ait, je veux que mesdits officiers aient ledit maniement, et me semble qu'ils doivent se contenter que j'aie permis jusques à présent qu'il en ait été usé autrement, chose qu'ils n'auroient jamais consenti en cas semblable; joint que je sais bien que le maniement qu'ils ont fait a apporté plus d'utilité et commodité aux particuliers qu'au public. Mais j'ai volontiers passé l'article des dix mille hommes, au lieu de huit mille que je vous avois permis de leur accorder en cas de guerre, au préjudice de la paix.

Quant à l'article du commerce, pour le regard du paiement des droits, ledit sieur de Villeroy vous a écrit la difficulté qui s'y est rencontrée. Mais elle est de si petite importance, qu'elle ne mérite pas qu'ils s'en formalisent; car il n'est question que d'une dace de trente-sept sols que les étrangers paient en Brouage et à Bordeaux pour la comptablie, qui excède de douze ou quinze sols ce que paient mesdits sujets. Ce qui a toujours été, et est encore ainsi pratiqué, et à quoi l'on ne peut pas toucher pour la conséquence; car les autres nations prétendroient pareille modération, et emprunteroient les noms et vaisseaux des sujets desdits Etats pour me frustrer dudit droit.

Mais celui-là, ni les autres ne seront à l'avenir augmentés sur eux par-dessus ceux que paieront mes sujets, ainsi que vous leur avez promis par le dixième article dudit traité. Je me contenterai aussi que les navires desquels ils doivent m'assister, soient du port que vous avez convenu avec eux, et approuve la considération qui vous a mû de laisser place par ledit traité aux autres rois et princes qui voudroient ci-après y entrer : mais il n'est pas à propos aussi qu'ils la prennent en celui d'Angleterre, ainsi que j'ai dit ci-devant; partant vous y aviserez pareillement. Vous avez bien fait d'avoir retranché l'article du mutuel et réciproque secours, en cas que nous fussions assaillis par armes en même temps et ensemblement; car, comme vous dites, nous aurons lors tout loisir, et serons assez obligés d'en convenir et y pourvoir. C'a été prudemment fait aussi de n'avoir fait mention de la trève à longues années, et de quoi ces sieurs se sont contentés de recevoir la déclaration qui concerne leur liberté, ainsi qu'il a été couché par l'article duquel ils sont tombés d'accord, lequel je vous confesse que je n'estimois pas devoir passer si facilement qu'il est avenu. La franchise et simplicité avec laquelle les archiducs y ont procédé véritablement témoigne et vérifie assez le désir et besoin qu'eux et les Espagnols ont d'être déchargés de la guerre desdits pays : mais aussi peut-on inférer de là qu'ils s'attendent de tirer dudit accord des profits et avantages équipolens, soit dans lesdits pays ou ailleurs. Car j'ai appris par vos dernières comment ils débattent à présent l'article de la navigation des Indes d'orient, et les langages que vous a tenus le président Richardot sur

l'échange qu'ils prétendent obtenir des villes et places de Flandre et Brabant, avec votre réponse et vos raisons sur iceux. Ce sont deux points de grande conséquence ; mais comme il me semble que ce premier regarde plus l'intérêt de la compagnie desdites Indes, qui est composée de marchands particuliers qui ne sont pas même tous résidens et habitués auxdits pays des États, que le public, aussi je l'estime moins important que l'autre; car de celui-ci dépend du tout l'union et sûreté desdites provinces après ladite paix. Au moyen de quoi je suis bien d'avis qu'ils relâchent plutôt quelque chose de ladite navigation, que d'entendre audit échange, quelque récompense et offre qu'on leur fasse; car je prévois, s'ils quittent lesdites places de Flandre et de Brabant, qu'ils doivent faire peu de compte de ce titre de liberté que l'on leur a cédé, d'autant que la conservation et l'effet d'icelle dépendra de la foi et discrétion de ceux auxquels ils les auront cédées. Je n'approuve aussi qu'elles soient démantelées, ni qu'elles demeurent auxdits Etats pour certain temps en qualité de villes de sûreté, ni même que les capitaines et gens de guerre qui les garderont soient payés des deniers desdits princes.

Abstenez-vous donc de faire aucune ouverture de ma part ni de la vôtre qui facilite ledit échange, ou autorise lesdits princes auxdites places pour le présent ni pour l'avenir, et plutôt les dissuadez d'entendre audit échange que d'en faciliter l'accommodement ; car j'estime, comme je vous ai dit, ledit article plus important que tous les autres, et vaut mieux qu'ils les contentent en icelui de la navigation des Indes, que de souffrir qu'il soit fait brêche au-

cune à l'autre. En quoi néanmoins vous vous conduirez avec telle discrétion, que les uns ni les autres n'aient occasion de nous reprocher la rupture de ladite paix; car c'est moins mon intention que jamais d'être auteur d'icelle; mais je ne veux aider à circonvenir ceux que j'aime et qui se fient en moi. Au reste, je suis très-content de votre conduite envers les députés desdits archiducs, et le serai que vous continuyez à leur donner toute occasion de se louer de vos déportemens, en favorisant et facilitant en mon nom leur accord, autant que le bien de mon service vous le permettra, comme je me promets que vous saurez très-bien faire. J'ai su que lesdits députés réservent à traiter le point de la religion pour la fin, pour pouvoir rompre sur icelui leur traité, s'ils ne sont contens des autres, et, en ce faisant, conserver la réputation de laquelle ils ont toujours montré être jaloux, et pour émouvoir et acquérir la bienveillance des catholiques qui résident audit pays, lesquels ils obligeront à eux par cette démonstration, soit que la guerre recommence ou finisse, leur donnant à entendre qu'ils auront préféré le repos de leurs consciences à celui du pays: chose que je crois qu'il sera difficile auxdits sieurs les Etats d'éviter: toutefois vous en avertirez ceux que vous en jugerez dignes. Et si les députés desdits archiducs requièrent votre aide en cette instance, comportez-vous-y si sagement, que les uns n'aient sujet de publier que j'aie manqué en cette occasion de zèle au rétablissement de notre religion audit pays, et les autres de se plaindre que j'aie voulu favoriser l'artifice et le dessein de ceux-là à leur préjudice.

Je ne vous écrirai rien par la présente du soin et égard que doivent avoir ces sieurs, d'assurer leur république par une bonne forme de gouvernement, telle qu'elle est nécessaire pour maintenir leur union et concorde ; car je vois qu'ils ont à présent d'autre besogne taillée assez pour les occuper, joint qu'il faut qu'ils voient s'ils s'accorderont avec lesdits Etats. Mais cela fait, j'estime qu'il sera très-nécessaire qu'ils y pourvoient vivement, et sant intermission ; de quoi vous ne perdrez l'opportunité de les exhorter et presser quand elle se présentera. Vous aurez aussi en recommandation tout ce qui concerne mon cousin le prince Maurice, suivant les commandemens que je vous ai faits par vos instructions, et réitérés par toutes mes dépêches : car c'est chose que j'affectionne grandement. Vous aurez soin aussi de tous ceux de la même maison, et favoriserez pareillement les affaires de mon cousin le prince d'Orange, pour lesquelles il a envoyé par delà un des siens, auquel vous direz le commandement que je vous en fais. Mais évitez surtout cette prolongation de trève pour un, deux ou trois ans, à laquelle je crains fort avec vous que les parties se laissent aller à la fin, quand elles verront ne pouvoir tomber d'accord à leur contentement des conditions de la paix, comme j'ai donné charge audit abbé de Preaux vous dire, avec mes intentions sur tous les points contenus en la présente. A tant, je prie Dieu, messieurs Jeannin et de Russy, vous avoir en sa sainte garde.

Ecrit à Paris, le vingt-septième jour de février 1608.

HENRI.

Et plus bas, par apostille est écrit :

Messieurs Jeannin et de Russy, je veux que vous favorisiez de ma recommandation les affaires du prince d'Espinoy, où elles en auront besoin, comme si c'étoient les miennes propres. Partant, ayez-en soin et en faites votre devoir, et vous me ferez service très-agréable. HENRI.

Et plus bas, BRULART.

Lettre de M. de Villeroy à M. Jeannin, dudit jour 27 février 1608.

MONSIEUR, j'ai répondu à vos lettres du 28 du mois passé, par les miennes des neuf et seize du présent, qui vous ont été envoyées par les adresses que le Roi vous écrit par la sienne que la présente accompagne; et le 24 nous avons reçu les lettres des 16 et 19. Le jour devant le sieur Aërsens et le sieur du Maurier en reçurent le premier de ses maîtres, et l'autre du sieur Waudrenecq, par lesquelles ils donnoient avis de la résolution de l'article de la liberté, en la forme que nous apprîmes le lendemain par vosdites lettres qu'il a été accordé. Toutefois vous avez oublié à faire mettre en votre paquet les doubles de l'écrit qui en a été dressé, comme de celui qui concerne la navigation des Indes, proposé premièrement par les sieurs Etats, et depuis changé par M. Richardot; mais nous n'avons pas laissé de les voir par la communication que nous en a faite M. Aërsens. Partant vous ne devez vous en mettre en peine. J'en ai accusé votre indisposition. Le Roi est très-content des propos que vous avez tenus audit sieur Richardot pour la justification de ses

intentions et actions passées et présentes, ainsi qu'il est porté par la lettre que vous m'avez adressée, et même a trouvé bon que vous lui ayez fait voir notre dernier traité, afin de le mieux éclaircir de la franchise et sincérité de Sa Majesté. Nous avons tenu le même langage à l'ambassadeur des archiducs, lequel ne prend moindre plaisir que l'autre à parler de l'alliance que je vous ai mandé avoir été proposée, se persuadant que cette considération doit mouvoir à désirer et favoriser les conventions de la paix en faveur des archiducs, ce qui m'est un peu suspect; car je ne sais ce que nous devons espérer de cette ouverture. Mais le Roi a montré tellement la goûter, lorsque l'ambassadeur des archiducs lui en a parlé, qu'il leur est avis que Sa Majesté est très-désireuse d'entendre à ce marché; de quoi ils voudroient profiter, dès à présent, sur les occasions qui se présentent. Toutefois il leur a été dit qu'il faut que le Pape en soit le médiateur, et que cela ne peut être conduit par l'entremise d'un autre. Tellement que l'on est attendant de ses nouvelles sur ce sujet, duquel il fut parlé au cardinal Barbarini quand il partit d'ici, et toutefois il n'en a encore mandé aucune chose. Il faut présumer que le Pape aura voulu en écrire en Espagne devant que de s'y engager plus avant. Je ne suis pas d'avis que vous celiez davantage au sieur Richardot la connoissance que vous avez de ladite proposition; car, sans doute, il l'attribueroit à artifice, étant bien informé de ce qui en a été traité ici, et sachant la fiance que le Roi a en vous.

Je ne suis pas d'avis aussi que, parlant de ce fait au sieur Richardot, vous l'en dégoûtiez, comme, peut-

être, il jugera qu'il y a assez de raison de le faire, vu le peu d'utilité que la France en doit espérer. Mais il vaut mieux les laisser en cette espérance que de les en ôter, puisqu'ils ne proposent point d'autres partis, et qu'il est difficile de séparer d'Espagne l'archiduc, ni de l'assurer de la foi du Roi, lequel remet toutefois cette conduite à vous-même. Je n'ai rien à ajouter à ce que vous écrit le Roi sur les articles de la navigation des Indes, et l'échange des places de Brabant et de Flandre. Enfin nous jugeons ce dernier trop plus important que l'autre, et disons que les Etats perdront avec leur belle liberté leur pays s'ils quittent lesdites places, ce qui ne leur aviendra de ladite navigation. J'ai sur cela demandé à Sa Majesté si les archiducs opiniâtrent ledit échange, et qu'ils rompent la paix sur cela, si elle entendoit que les Etats y fussent confortés par nous et de sa part. J'ai reconnu qu'elle ne désire être auteur d'une telle rupture, tant parce qu'en effet elle ne la désire pas, la reconnoissant préjudiciable à son service, que pour n'être par ce moyen obligée à la garantie et aux charges d'icelle envers les Etats; et c'est pourquoi elle vous en écrit aux termes que vous verrez en sa lettre: de quoi j'ai estimé devoir vous avertir, afin que vous sachiez que nous ne sommes pas plus amateurs de la guerre que nous étions à votre partement. Nous croyons certainement, si lesdits Etats quittent lesdites places en tout ou en partie dès à présent, ou dans certain temps, et les Anglais retiennent aussi les cautionnaires, que ces messieurs feront naufrage dedans peu d'années contre l'écueil de leur prétendue souveraineté, sans qu'il soit après au pouvoir de la France de les garantir; car il faut faire

compte qu'à la longue les Anglais feront banqueroute à la France et auxdits Etats, ce qui n'aviendra de la privation ou d'un règlement que l'on peut faire de la susdite navigation des Indes ; joint que cette compagnie des Indes peut transporter ailleurs son siége, où elle ne sera guères moins utile au général desdits Etats, que si elle est maintenue dans leur propre pays.

Le sieur Aërsens a dit à M. de Preaux qu'il choisira plutôt en ce cas l'Angleterre que la France ; ce que l'on a voulu imputer à faute d'affection de sa part. Mais lui en ayant parlé depuis, j'ai reconnu qu'il redoutoit notre amirauté, la multitude de nos officiers, la sujétion des capitaines et gouverneurs de nos provinces et places, et la mauvaise foi et justice que l'on dit régner en ce royaume. A quoi je lui ai remontré qu'il sera facile de remédier au gré et contentement de ladite compagnie. Je ne sais si je l'ai persuadé ; mais je sais bien que Sa Majesté affectionne la remise d'icelle en son royaume plus que je ne vous puis écrire, et s'attend bien que vous ne perdrez l'occasion de la servir en cet endroit, quand vous le jugerez à propos. Cependant elle a bien pris ce que vous lui avez remontré sur ce sujet par la fin de madite lettre. Il ne me reste plus qu'à vous parler du fait de Barneveldt et de la gratification qu'il mérite. Enfin nous ne voulons point donner d'argent comptant ; car nous disons que l'on oblige les hommes par tels moyens, dont le bras est aussitôt refusé que reçu : mais nous sommes contens de donner une pension de douze mille livre par an, et la faire payer au commencement de chacune année par avance, et commencer par celle-ci, ainsi que vous dira plus particulièrement M. de Preaux :

lequel vous est très-obligé avec tous ses amis, et moi plus que tous, des faveurs que vous lui départez, desquelles je ne puis assez affectueusement vous remercier, en attendant qu'il se présente occasion de m'en revancher par quelque bon service envers vous et les vôtres. C'est un jeune diable qui désire apprendre à tonner pour se rendre digne de servir; partant je vous prie de continuer à le mettre en besogne, s'étant rendu assez agréable à Sa Majesté en ce voyage dernier. Monsieur, il vous devra la meilleure partie de sa fortune, comme à celui qui premier lui aura mis les armes en la main. Je prie Dieu, monsieur, qu'il vous conserve longuement en parfaite santé.

De Paris, ce vingt-septième jour de février 1608.

Votre, etc. DE NEUFVILLE.

Autre lettre dudit sieur de Villeroy audit sieur Jeannin, de même date.

MONSIEUR, mon neveu n'a pu être dépêché tout-à-fait plus tôt qu'à présent; il vous dira plus de nouvelles que je ne vous en puis écrire : de façon qu'avec les lettres qu'il vous porte, tant du Roi que des particuliers, vous n'aurez faute de bonnes instructions en ce qu'il vous représentera. Le Pape et les Vénitiens continuent en leurs défiances et picoteries, dont les événemens pourront succéder selon l'issue des affaires où vous êtes : c'est-à-dire, si la paix se fait, nous aurons à craindre la guerre en Italie plus que si elle ne réussit. En tout cas nous ferons sagement si nous nous préparons au pis; car je ne suis pas plus assuré de la volonté des Anglais que de celle des autres,

ceux-là continuant à nous donner toute occasion de nous en défier, comme vous doit avoir mandé M. de La Boderie. Nous avons perdu en Allemagne le duc de Wittemberg, qui est décédé soudainement. C'est perte: car, encore qu'il fût d'humeur bizarre, il étoit plus résolu; il étoit maître de son conseil, et les autres en sont esclaves. Les Hongrois sont toujours en discorde avec l'Empereur, insistant que cettui-ci observe la paix qu'il a faite avec les Turcs, de laquelle ils disent que dépend leur sûreté, et ledit Empereur a dessein de recommencer la guerre, qui est ce qu'il poursuit, et veut faire résoudre en la diète, à quoi il semble que les protestans contredisent; mais j'ai opinion qu'ils se relâcheront à la fin. Je vous envoie deux sortes de lettres du Roi pour les Etats, afin que vous choisissiez celle que vous jugerez la plus propre. La différence n'en est pas grande: je l'ai tracée en la copie de l'une d'icelles que nous vous envoyons. Je crains fort que cette négociation tire en longueur; et partant qu'elle nous prive de votre présence plus que vos amis ne désirent, et moi plus que tout autre qui vous remercie derechef des faveurs que mon neveu reçoit de vous, en vous priant vous en revancher en me commandant pour votre service; car vous serez obéi d'entière affection. A tant je prie Dieu, monsieur, qu'il vous conserve en bonne santé, en me recommandant bien humblement à votre bonne grâce.

De Paris, ce vingt-septième février 1608.

Votre, etc. DE NEUFVILLE.

Lettre de M. Jeannin audit sieur de Villeroy, dudit jour 27 février 1608.

Monsieur, vos lettres du neuvième écrites à Paris, et envoyées à M. de Berny pour me les faire tenir, m'ont été rendues en ce lieu le vingt-unième de ce mois, de la part de M. le président Richardot. Ledit sieur de Berny les a accompagnées des siennes. Ce nous est un grand contentement que le traité fait par nous avec les Etats ait été approuvé par le Roi. Il eût été mieux si les Anglais y fussent entrés; mais vous aurez pu connoître, par nos dépêches au Roi, que nous n'avons rien omis de notre côté pour leur persuader de le faire, et que leur but et dessein étant du tout contraire, nos raisons n'ont eu aucune force en leur endroit. Nous sommes toutefois assez bien unis maintenant pour aider à la paix. Il est vrai que c'est pour gratifier les archiducs, non pour se conformer à nos opinions. Vous aurez connu, par mes lettres du dix-septième et dix-neuvième, le différend qui est avec les députés des archiducs pour le commerce des Indes d'orient, lequel continue encore; car les Etats n'ont rien voulu relâcher de leur côté, ni lesdits sieurs députés non plus, quoiqu'ils se soient assemblés plusieurs fois sur ce sujet. Le vingt-deuxième, les députés d'Angleterre, ceux de Danemarck, des princes d'Allemagne et nous, fûmes aussi assemblés avec les députés desdits sieurs Etats, qui nous en prièrent, pour nous représenter et instruire de tout ce qui s'étoit passé en leurs conférences avec les députés des archiducs; sur quoi, après les avoir ouïs, leur ayant demandé s'ils requé-

roient notre avis, ils nous firent réponse que non, et néanmoins qu'ils n'y prendroient aucune résolution sans nous prier de le leur donner. Or ils en étoient déjà assez informés, car, voyant que nous ne pouvions rien gagner par nos raisons et persuasions envers les députés des archiducs, nous en avions conféré avec quelques particuliers des Etats, pour les disposer d'aider à accommoder cette affaire, plutôt que de rompre, leur en remontrant les inconvéniens et dangers. Ainsi la remise dont ils usoient envers nous, procédoit de ce qu'ils estimoient que les députés des archiducs se laisseroient vaincre, et, s'ils ne le faisoient, qu'il y auroit assez de temps pour, avec l'autorité de nos conseils, chercher des expédiens qui puissent empêcher cette rupture.

Or ils ont depuis reconnu qu'ils continueroient toujours en leur refus avec même obstination. Et, à la vérité, nous ne croyons pas qu'ils accordent jamais absolument cette liberté de commerce, ayant souvent déclaré que le roi d'Espagne ne quittoit ses droits que pour cette seule considération. Les Etats ont néanmoins encore différé deux jours à nous demander notre avis, nous ayant déclaré aucuns des plus sages qu'ils le faisoient, crainte que si nous proposons, dès à présent, des expédiens qui ne soient reçus, les provinces, lesquelles ne sont intéressées en ce trafic, se séparent des autres. Sur quoi, pour éviter cet inconvénient, je leur ai dit que notre avis seroit qu'il fût passé outre à d'autres articles, en attendant qu'on ait pris loisir de penser à celui-ci, d'une part et d'autre: ce que les Anglais ont approuvé. Et, à cette occasion, les particuliers, à qui j'en avois communiqué, ont

tant fait, que les Etats nous ont demandé cet avis. Nous nous sommes assemblés là-dessus, tous les députés desdits princes qui sont ici, et avons résolu, après quelques disputes, de leur donner ce conseil le lendemain matin, qui est le jour auquel je vous écris cette lettre. Nous manderons après à Sa Majesté ce qui en sera avenu. Bien espérons-nous que les Etats suivront notre conseil, et que les députés des archiducs ne feront aussi difficulté d'entrer en conférence sur les autres articles. Sur lesquels, si on demeure d'accord, chacun sera mieux disposé et y aura plus de moyen de faire approuver lors les expédiens qu'on pourra mettre en avant sur ce sujet.

Barneveldt et les autres, qui vouloient la paix, ne sont pas changés. Bien désire-t-il avec ardeur ce commerce des Indes, du moins qu'on l'obtienne pour le temps que la compagnie doit durer, qui est encore de quatorze ans, dont, si les Etats se contentent comme ils en auront sujet, les députés des archiducs seront pour l'accorder, s'ils ont aussi grande affection à la paix qu'ils montrent en apparence. Mais nous y voyons encore quelque difficulté du côté des Etats, lesquels demandent toujours le commerce par delà la ligne à leurs périls, comme la France, ou bien de gré à gré général et pour toujours. Je vous supplie de nous éclaircir au plus tôt de la volonté du Roi sur ce sujet; et cependant nous travaillerons de notre côté, afin de conduire, s'il est possible, les affaires à bon port, et faire que chacun quitte du sien pour s'accorder. Les députés des archiducs n'ont aucunement parlé jusqu'ici aux députés des Etats du fait de la religion, et j'estime, au cas qu'ils reçoivent quelque contentement

aux autres articles, qu'ils en parleront sans s'opiniâtrer : comme, au contraire, s'ils veulent rompre, ils ne le pourront faire avec plus d'avantage pour diviser les provinces que sur l'article du commerce, ni mieux aussi pour nous rendre odieux, si nous secourons les Etats, que sur celui de la religion. Je ne vois point qu'ils soient pour tirer les affaires en longueur; bien désiré-je, s'il avient autrement, d'aller trouver Sa Majesté pour lui rendre compte de tout ce qui s'est passé, et ne faudrai de vous en donner avis pour en avoir la permission. Je n'ai pu conférer en particulier avec M. le président Richardot, depuis la reception de votre dernière lettre, crainte de donner du soupçon sur le point qu'on traitoit de cette affaire. Je vous supplie très-humblement me vouloir donner avis en particulier de ce que la reine d'Angleterre a fait, dont le Roi est offensé; car quelqu'un m'a dit ici que le roi d'Angleterre a depuis réparé ce mal, et montré qu'il en avoit du déplaisir. Vous êtes sage, monsieur, pour bien considérer s'il est expédient que le Roi révoque son ambassadeur; car en le faisant il y a danger que cela ne soit suivi de quelque chose de pis. Il seroit peut-être plus utile de leur faire prendre sourdement ce conseil de réparer l'offense, attendu même que c'est la Reine qui l'a faite, dont l'inclination envers l'Espagnol est connue d'un chacun. Je prie Dieu, monsieur, qu'il vous maintienne et conserve en bonne et parfaite santé.

De La Haye, ce vingt-septième jour de février 1608.

Votre, etc. P. JEANNIN.

Lettre du Roi à M. Jeannin, du 3 mars 1608, touchant les princes de Portugal.

Monsieur Jeannin, le feu roi de Portugal, dom Antoine, peu de temps avant sa mort, me requit, par lettre expresse, de vouloir prendre en ma protection ses deux enfans dom Emmanuel et dom Christophe, et les assister en leurs droits et prétentions contre toutes usurpations. Depuis ils ont demeuré en ma Cour; et, maintenant que l'on est sur les termes de conclure quelque traité en Hollande, ledit dom Emmanuel ayant résolu de s'y acheminer, pour essayer d'y moyenner quelque chose touchant leurs prétentions, je vous écris cette lettre afin que si d'aventure l'on en parle, et que vous en ayez connoissance, vous teniez la main qu'ils y soient favorablement traités à ma recommandation, laquelle j'aurai à plaisir que vous employiez en cette occasion. Je prie Dieu, monsieur Jeannin, qu'il vous ait en sa sainte garde.

Ecrit à Paris, le troisième mars 1608.

Henri.

Et au-dessous, Brulart.

Lettre de messieurs Jeannin et de Russy, au Roi, du septième mars 1608.

Sire;

Nos dernières lettres étoient du 17 du mois passé, depuis lequel temps jusques à présent le sieur Jeannin a écrit deux lettres à M. de Villeroy, des 19 et 27 du

même mois, et nous nous sommes abstenus d'écrire à votre Majesté, en attendant de lui pouvoir mander quelque résolution sur l'article du commerce des Indes, agité et débattu en plusieurs conférences, et néanmoins demeuré encore indécis. Les Etats le demandent en vertu de la paix, comme amis libres, de gré à gré, pour toujours, ou bien à leurs périls et fortunes comme les Français et Anglais, sinon par forme de trève et à certain temps, sans commettre hostilité, n'entendant pourtant, la trève finie, d'en être exclus. Bien disent-ils que si leurs marchands sont bien traités, et qu'il y ait de la sûreté pour eux au commerce d'Espagne, ils seront pour s'en désister d'eux-mêmes; mais ne veulent aucunement souffrir qu'il leur soit interdit d'y aller par traité, qui est autant en effet que de le demander pour toujours. Les archiducs au contraire l'ont refusé, encore que ce soit par voie amiable, et ne l'ont voulu permettre non plus avec hostilité, disant qu'en faisant la paix avec eux en ces pays, ils ne pouvoient accorder qu'ils fussent ennemis par delà la ligne, et que cela seroit cause de troubler la paix, qu'ils désirent rendre durable et perpétuelle. Et quant à la trève, qu'ils l'accorderont volontiers pour certain temps, dont on conviendra sans hostilité, et à la charge de n'y plus aller, ledit temps passé; mais non autrement. Les raisons que les Etats nous ont dites, et que nous colligeons de ceux qui entendent cette affaire, sont: que leurs habitans ont fait de grands frais pour acquérir ce commerce, ont à présent de grandes habitudes et connoissances aux Indes, par le moyen desquelles ils se promettent attirer tout le commerce à

eux, l'ôter du tout aux Portugais, et faire de très-grands profits; qu'il y a plus de dix mille personnes en leur Etat qui y sont intéressées, lesquelles ont beaucoup de pouvoir dans les Provinces, et seront pour y mettre de la division si on le leur veut ôter; que c'est le seul moyen d'assurer pour eux le commerce d'Epagne, étant certain que les Espagnols seront retenus de leur y donner de l'empêchement, crainte qu'ils ne s'en revanchent aux Indes; et si cette bride n'y est plus, ils pourront arrêter tout d'un coup la plupart de leurs vaisseaux, marchandises et pilotes en Espagne, et par ce moyen les désarmer et ruiner en un moment. Davantage, si ce trafic des Indes leur est ôté, ils se déferont du tout de leurs vaisseaux de guerre, ne se réservant que les navires marchands; ainsi ne penseront plus qu'au trafic d'Espagne, perdront les forces qu'ils ont en mer, qui seules leur servent de sûreté, et les font respecter et craindre, et par ainsi ne seront plus bons pour se défendre dans leur pays, ni pour servir à leurs amis dehors; et pour fin, qu'en tirant du profit de ce commerce, ils diminueront d'autant les revenus du roi d'Espagne, avec lesquels il travaille et fait la guerre à un chacun. Les raisons des députés des archiducs sont en effet celles qui contrarient aux précédentes; mais ils mettent seulement en avant que, par tous les traités faits par les rois d'Espagne avec les plus grands rois et princes de la chrétienté, ils n'ont jamais voulu permettre ce trafic à leurs sujets; qu'au dernier traité fait avec le roi d'Angleterre, il est dit qu'ils ne pourront trafiquer sinon ès lieux où ils souloient aller avant la guerre. Or ils prétendent

que les Anglais n'alloient point lors aux Indes, ainsi qu'ils en sont exclus nommément et par articles exprès; disent davantage que le roi d'Angleterre même leur promit de bouche, lorsque ledit traité fut passé, que si aucuns de ses sujets y alloient il les feroit châtier. Il est vrai que les députés d'Angleterre le nient, et donnent toute autre interprétation à l'article susdit. Pour le regard du traité de France fait à Vervins, M. le président Richardot maintient qu'il en fut parlé, et de mettre un article au traité pour le défendre; mais qu'on n'y insista, pource que n'y ayant aucuns navires armés dans le royaume, les députés du roi d'Espagne estimèrent qu'ils ne pourroient recevoir aucun dommage de cet endroit, et qu'il suffisoit de ne le point permettre. Il ajoute encore que les Portugais sont en possession, il y a plus de six vingts ans, d'avoir ce trafic seuls, à l'exclusion de toutes les autres nations, et que le roi d'Espagne quittant les droits qu'il a sur les Provinces-Unies, et leur laissant le trafic d'Espagne, méritoit bien de recevoir des Etats ce contentement de n'y être troublé; qu'il ne traite pas comme font les vaincus, qui reçoivent la loi telle qu'on leur veut donner, mais comme un grand prince qui a force moyens pour renouveler la guerre; et néanmoins il est certain, s'il n'obtient cette défense, qu'il n'y a aucun profit en la paix pour lui; car elle ne consiste en effet qu'en la souveraineté, au trafic des Indes, et à la restitution des places de Brabant et de Flandre; et les Etats veulent opiniâtrément obtenir tous les trois ensemble, à savoir la souveraineté, le commerce des Indes, et retenir lesdites places sans accommoder en aucune

chose le roi d'Espagne ni les archiducs ; qu'on doit aussi considérer que ce commerce ne touche qu'à aucuns particuliers, l'intérêt desquels doit être négligé pour faire bien au général de l'Etat. Nous nous sommes entremis, à diverses fois, en voyant lesdits députés des archiducs, ou étant visités par eux, même lorsque le sieur Richardot a vu le président Jeannin en particulier, de leur persuader qu'en accordant ce commerce libre sans hostilité, ils n'y avoient aucun intérêt, et que le commerce d'Espagne, bien établi par la paix, feroit sans doute cesser celui-ci sans en faire d'autre défense ; qu'eux-mêmes nous avoient dit que les denrées qui coûtoient un aux Portugais, revenoient à deux et demi aux Hollandais, pource qu'ils étoient contraints de les aller acheter bien avant dans la terre, au lieu qu'on les apportoit aux Portugais, qui se sont accommodés dès long-temps dans le pays, aux ports et havres qu'ils tiennent, et par ce moyen étoient aussi à meilleur prix de beaucoup en Portugal qu'en Hollande ; qu'on pouvoit donc juger, avec certitude, le profit n'étant plus en ce trafic, qu'ils le quitteroient d'eux-mêmes.

Nous savions bien aussi que les profits faits par les marchands, du passé, qui les ont pu affriander, ne provenoient pas du simple trafic, mais des prises faites sur la mer, qui devoient cesser quand le commerce seroit accordé de gré à gré. Puis il semble chose injuste, et contre le droit des gens, de leur défendre ce trafic ès lieux où ils ne trouvent rien, attendu que les rois et peuples qui y ont intérêt, le consentent ; davantage que la mer pour aller aux Indes est si large, et les pays de si grande étendue,

qu'il leur seroit impossible d'empêcher cette navigation et commerce à toutes les nations de la terre ; et en le permettant à ceux-ci, ils les aideront à en exclure les autres, afin qu'ils en puissent jouir par ensemble avec plus de profit et d'avantage ; qui seroit un moyen pour les unir et joindre en amitié, pource qu'ils n'auroient à cette occasion autre conversation et habitude par ci-après qu'avec les Espagnols et Portugais, à cause desdits commerces d'Espagne et des Indes, ce qui tourneroit plutôt au dommage des autres princes et peuples qu'au leur ; et enfin, puisqu'ils avoient jugé la paix utile, comme elle devoit être en effet pour eux ; d'autant que ces peuples désarmés ne leur feroient jamais mal, et au contraire leur seroient plus utiles qu'à tous autres, ils devoient considérer qu'en leur refusant ce commerce, les intéressés en icelui, et ceux qui sont contraires à la paix, joints ensemble, deviendroient sans doute les plus puissans, et contraindroient les autres de renouveler la guerre. Lesdits sieurs députés, après plusieurs discours, nous ont confessé et reconnu que l'utilité du commerce d'Espagne feroit sans doute cesser l'autre bientôt après que la paix seroit établie ; mais qu'il n'y avoit aucun moyen de le persuader en Espagne, où la plupart du conseil du Roi est contraire à la paix, et prendront de si mauvaise part telles difficultés, que s'ils en sont avertis on leur commandera aussitôt de se retirer ; nous pouvant assurer qu'ils n'ont autre charge pour ce regard, sinon d'accorder quelque indemnité aux marchands de la compagnie des Indes, c'est-à-dire trois, quatre ou cinq ans pour retirer et débiter leurs marchandises. Nous

leur avons remontré là-dessus que cette compagnie avoit fait de grands frais, que l'Etat leur en avoit promis la garantie et jouissance pendant le temps qu'elle devoit durer, fût en paix ou en guerre; ainsi qu'il seroit raisonnable leur accorder ledit temps, que nous pensions n'être ci-devant que de dix ou douze ans, et nous avons su depuis qu'il est de quatorze. Ils l'ont refusé, de façon néanmoins qu'on pourroit espérer, si les Etats y vouloient consentir, qu'ils s'y laisseroient aller, ou en approcheroient bien fort. Encore leur avons-nous fait une autre ouverture, à savoir de consentir que les Etats y continuent leur trafic sans hostilité durant six ans, et qu'un an ou deux avant l'expiration de ce délai, les députés s'assemblent d'une part et d'autre en certain lieu, dont on s'accordera par le traité, pour convenir si ledit trafic devra être confirmé ou cesser; et au cas qu'ils n'en puissent demeurer d'accord, que votre Majesté et le roi d'Angleterre soient dès à présent agréés pour médiateurs; qu'en le faisant ainsi, l'issue n'en pourroit être qu'à leur contentement, pource que nous savions bien que les Anglais n'ont pas à gré que les marchands de ce pays continuent ce trafic, estimant qu'ils aideront avec le temps à les en exclure, et leurs députés nous l'ont ainsi dit; pour le regard de votre Majesté, qu'elle désiroit tant que cette paix fût bien établie, qu'elle ne feroit rien qui fût à leur préjudice.

Outre ces ouvertures, nous y avons encore ajouté qu'on pourroit séparer ce commerce par contrées, et le restreindre à certains lieux où les Hollandais ont déjà été, esquels les Portugais ne tiennent rien;

mais tout a été inutile jusqu'ici, car les Etats ne veulent aucunement souffrir la défense d'y aller, après quelque temps que ce soit, et les députés des archiducs rejettent toutes ouvertures qui peuvent rendre ce trafic perpétuel. En cette diversité, les Etats ont prié les députés des rois et princes qui sont ici, de se vouloir trouver en leur assemblée par deux fois. En la première ils nous firent entendre tout ce qui s'étoit passé ès conférences faites entre eux et les députés des archidus ; et sur ce qui leur fut demandé par le président Jeannin, si c'étoit pour nous en instruire seulement, ou pour prendre notre avis, ils se trouvèrent comme surpris ; et, après avoir quelque peu consulté ensemble, ils firent cette réponse : Que n'ayant délibéré pour lors de rien quitter ni souffrir aucune restriction en ce commerce, ils nous prioient de trouver bon s'ils remettoient à une autre fois à nous demander notre avis, montrant avoir crainte qu'on y voulût déjà chercher quelque tempérament pour les accorder; nous promettant néanmoins de nous rendre ce respect, qu'ils ne résoudroient rien sans en avoir notre avis. Trois jours après, voyant que les députés des archiducs demeuroient fermes en leur première opinion, ils nous ont fait de rechef le même récit en leur assemblée, et prié à cette fois de leur vouloir donner avis de ce qu'ils auroient à faire, y ajoutant toujours qu'ils jugeoient ce commerce des Indes si utile et si nécessaire à leur Etat, qu'ils ne le pouvoient aucunement quitter. Sur quoi, nous et les députés d'Angleterre, de Danemarck et d'Allemagne, étant retirés pour délibérer en la même chambre, puis y faire réponse à l'instant, pource que c'étoit chose traitée depuis tant de jours,

qu'avions eu assez de loisir d'y penser, les députés d'Angleterre furent d'avis de différer la réponse au lendemain, et cependant de conférer ensemble.

Ce qu'ayant été fait, et nous assemblés pour en délibérer, lesdits députés nous prièrent de vouloir faire quelque ouverture sur ce sujet. Notre avis fut donc, afin de n'ennuyer votre Majesté des longs discours d'un chacun, puisque les Etats et les archiducs n'avoient rien voulu quitter jusques alors de leurs prétentions, et sembloient n'être encore capables de recevoir les expédiens et ouvertures qu'on leur pourroit faire pour composer ce différend, que le meilleur seroit de laisser pour le présent cet article indécis, sans faire aucun préjugé contre l'un ou l'autre, et passer outre cependant aux autres articles, desquels, si on demeure d'accord, chacun sera mieux disposé de quitter et remettre quelque chose du sien pour s'accorder de celui-ci; qu'aussi bien ne voudrions-nous pas entreprendre d'y opiner précisément, soit pour leur faire quitter ce commerce qu'ils disent devoir être si utile à leur Etat, ou pour les y faire opiniâtrer au péril d'une rupture, sans en avertir votre Majesté, et recevoir d'elle son commandement, et que pendant ce loisir chacun d'eux en pourroit faire autant si bon lui sembloit; que ce ne seroit pas aussi sagement fait, de conseiller aux Etats de venir à aucune rupture pour quelque cause que ce soit, sans qu'ils aient premièrement bien considéré quels sont leurs moyens pour renouveler la guerre, et que ce délai leur seroit à propos pour y aviser et pourvoir, puisque la résolution de cet article étoit de si grande importance aux uns et aux autres, qu'on

pourroit rompre à cette occasion. Notre avis fut reçu et approuvé de tous, après avoir été toutefois un peu contredit par les députés d'Allemagne; et, le lendemain matin il fut rapporté aux Etats par le président Jeannin, au nom de tous, lequel y ajouta quelque sommaire discours, pour leur faire connoître que la paix étoit nécessaire à leur Etat; qu'eux-mêmes en avoient dès long-temps fait ce jugement, et nous l'avoient ainsi dit et répété plusieurs fois; que nous étant aussi soigneusement informés du bien et du mal, de la commodité ou incommodité de la paix ou de la guerre, avions trouvé que c'étoit le plus sage conseil, les ayant toujours exhortés depuis de le suivre, et faire tout ce qui seroit requis pour y parvenir; et qu'après beaucoup de longueurs et de difficultés, ils étoient entrés en conférence avec les députés des archiducs, dont le commencement avoit été fort heureux, en ce que la liberté et souveraineté de leur pays étoit accordée par le consentement même de leurs adversaires, au lieu que ce droit dépendoit auparavant de l'événement douteux et incertain d'une longue et périlleuse guerre, qui est un avantage très-grand, et qu'on devoit plutôt tenir pour gain et loyer d'une victoire absolue, que pour article d'une paix et composition égale; que si quelque difficulté étoit avenue depuis sur le fait du commerce, il ne falloit pourtant changer la première résolution qui tendoit à la paix, pourvu qu'on la pût obtenir à conditions raisonnables et assurées; que c'étoit bien notre intention de favoriser de tout notre pouvoir tout ce qui leur seroit utile et avantageux; mais que nous les prions de considérer qu'on ne peut faire finir une guerre avec de grands

et puissans princes, lesquels ont des forces et moyens pour la renouveler et continuer, s'ils n'en retirent aussi quelque commodité et profit.

Après que nous fûmes sortis de leur assemblée, ils se mirent à délibérer sur ce que nous leur avions dit, et prirent résolution conforme à notre avis : à savoir de conférer sur d'autres articles, si les députés des archiducs y vouloient consentir ; et néanmoins, avant que leur en faire ouverture, qu'ils les exciteroient encore de leur accorder ce commerce, dont ils les avoient si instamment priés et requis, comme ils firent, avec déclaration expresse qu'ils ne s'en pouvoient aucunement départir. Et lors ils entrèrent encore ès mêmes disputes et contradictions sans rien avancer ; puis, sur la demande de conférer des autres articles consentis par les députés des archiducs, survint derechef cette nouvelle difficulté : les Etats demandoient tous les articles à une seule fois, pour après en conférer et les résoudre l'un après l'autre, et les députés des archiducs le refusoient, disant que c'étoit contre la forme ordinaire, et qu'ils offroient de commencer par tel article qu'on voudroit, et de suivre après aux autres sans discontinuation ; que s'ils les donnoient tous ensemble, il pourroit avenir, après l'avoir fait, qu'ils recevroient nouveaux commandemens de leurs maîtres pour y en ajouter d'autres, ou eux-mêmes jugeroient le devoir faire, ce qui est toujours loisible jusques à la conclusion du traité ; et se séparèrent ainsi pour y penser, sans rien résoudre. Le lendemain, le président Richardot seul vint voir le président Jeannin, se plaignit à lui de cette façon de procéder : sur quoi, après plusieurs propos et raisons

pour le persuader et prier de s'y accommoder, et qu'en mettant à la fin des articles, qu'ils y en pourroient ajouter d'autres si bon leur sembloit, cela ne leur nuiroit en rien, il lui dit qu'il le feroit volontiers; mais qu'il craignoit cette demande leur être faite par ceux qui désirent la guerre, afin que s'ils en mettent quelques uns qui ne soient agréables à tous, comme, par exemple, celui de la religion dont ils sont obligés de faire mention, cela leur serve de prétexte pour rompre, le priant de lui en donner son avis. A quoi il lui répondit que nous avions aussi commandement de votre Majesté de procurer ce bien aux catholiques, et faire tout ce qu'il nous seroit possible pour l'obtenir; mais qu'il ne le falloit espérer par traité : bien le pourroient-ils demander pour témoigner leur affection et désir, pourvu qu'ils passent outre aux autres articles sans y insister, s'ils ne veulent rompre. Il ajouta lors, que les Etats traitoient avec ses maîtres comme avec des princes vaincus, en quoi ils se trompoient bien fort; et s'ils continuoient à leur refuser tout, et à vouloir obtenir tout de leur côté, qu'il faudroit retourner aux armes, à son grand regret; qu'il n'eût jamais cru de trouver une si grande obstination et rigueur en ces peuples, attendu qu'ils ne peuvent continuer la guerre sans l'assistance des rois qui se sont déclarés leurs amis, et que votre Majesté a fait tant de déclarations de sa bonne volonté à faire finir la guerre, qu'ils s'en promettoient toutes sortes de bons offices, et qu'elle ne leur donnera aucune espérance de secours qui leur puisse faire rejeter la paix; qu'ils étoient aussi fort assurés de la bonne volonté du roi d'Angleterre : ainsi qu'il ne pouvoit

conjecturer sur quoi étoient fondées les causes de cette fureur et obstination, nommant ainsi l'opiniâtreté dont ils usoient.

Le sieur Jeannin lui répliqua notre conduite et ardeur à désirer la paix, et à faire tout ce que pouvons pour l'avancer, être si notoire à chacun, que nous en sommes devenus suspects, et tombés en la haine de ceux qui veulent la guerre ; ainsi il nous feroit grand tort s'il en doutoit : que votre Majesté a aussi accoutumé de faire ce qu'elle dit et promet en chose sérieuse comme celle-ci, étant d'un naturel si ouvert et généreux, qu'elle rejette tous artifices qui sentent leur lâcheté ; et peut-être y en avoit-il d'autres, dont ils n'ont cette opinion, qui n'y procèdent pas avec même candeur ; qu'à la vérité la plupart de ces peuples se soucient peu de la paix, pource que la guerre a plutôt accru que diminué leurs moyens, et de là se promettent qu'ils auront pour l'avenir même heur ou plus grande prospérité ; qu'ils se devoient aider à sortir de ces grandes difficultés, ne pouvant rien accorder pour avoir la paix, qui ne leur soit avantageux, attendu que ces peuples, après s'être mis en repos, seront en état dans peu d'années, de ne pouvoir faire mal à personne. D'autre côté, cette guerre étant finie, il n'y auroit plus rien qui nous mette en soupçon les uns des autres, et empêche que ces grands princes ne vivent en bonne et sincère amitié. Le sieur Richardot montra être assuré de notre bonne affection à la paix, suivant les commandemens qu'en avions reçus, jurant et protestant qu'il le croyoit ainsi, et qu'il étoit bien informé de nos déportemens et conduite en cet endroit, et pour cette raison vouloit prendre conseil de nous en toutes occasions ;

mais qu'il estimoit que l'opiniâtreté de ces peuples ne se laissoit aisément vaincre aux prières ni à l'autorité de qui que soit, ce qu'on lui confessa bien être vrai; et néanmoins qu'il n'y a prince dont ils aient encore l'autorité et amitié en plus grand respect que de votre Majesté, et ce qu'ils ne feront pour elle, ils ne le feront pour personne; ainsi qu'à notre bonne volonté étoit encore conjoint quelque pouvoir et moyen de le servir, et que l'emploirions aussi de très-bonne affection, nous promettant bien de n'y être inutiles. Votre Majesté par ce discours peut voir qu'il n'y a encore aucune lumière pour les accorder sur cet article; si nous semble-t-il reconnoître que les uns et les autres désirent la paix, et néanmoins ne pouvons croire que le roi d'Espagne veuille accorder le commerce pour toujours, encore que ce soit sans hostilité, pour deux raisons : l'une que cet exemple convieroit les autres rois et princes d'en demander autant pour leurs sujets, ou bien de le prendre sans demander, ne pouvant souffrir qu'on accorde à ceux-ci cette liberté, et qu'elle leur soit refusée; l'autre, que les Hollandais, après qu'ils seront habitués auxdits pays, y auront pris des connoissances, et dressé des magasins en divers endroits, feront le trafic avec le temps, de la même façon que les Portugais, c'est-à-dire, au lieu qu'ils achètent tout à présent avec argent, ils l'auront par échange de denrées qu'ils porteront aux Indes, sur lesquelles ils pourront gagner aussi bien qu'eux : outre ce, pource qu'ils ont moins de gens en leurs navires, et font les voyages à moindres frais, cela diminuera d'autant le prix de leurs achats, en ajoutant même que le roi d'Espagne y prend un grand tribut, qui

est de vingt ou vingt-deux pour cent, et les Etats ne prennent rien ; ainsi ils auront moyen de les vendre à meilleur prix que les Portugais, et néanmoins y faire un gain raisonnable, ou bien ils contraindront le roi d'Espagne à quitter le tribut qu'il prend dessus, et de perdre le profit des Indes ; ce que vraisemblablement il ne voudra pas faire. Quand on remontre ces raisons à aucuns des Etats, même à ceux qui veulent la paix, c'est ce qui leur aiguise l'appétit et désir d'y aller ; et disent qu'ils savent bien que les Espagnols, après avoir long-temps contesté, l'accorderont plutôt que de rompre ; et nous, au contraire, craignons, comme ils sont fort secrets en leur conduite, qu'ils ne cachent leur mécontentement ; et, voyant qu'il n'y aura rien pour eux en ce traité, qu'ils n'entretiennent le temps sur les pontilles que les Etats font tous les jours d'eux-mêmes mal à propos pour allonger, comme si cette longueur leur devoit être utile ; et cependant avertissent leurs maîtres qu'ils n'espèrent rien de bon de cette conférence, afin qu'ils se préparent et aient plus de moyen après de les prendre au dépourvu.

Ce qui nous augmente encore ce soupçon, est qu'ils semblent être bien assurés que les Anglais ne feront rien qui leur déplaise, et qu'il y a même quelques secrètes pratiques et recherches dont ils se flattent : ce que nous jugeons, outre plusieurs autres conjectures, de ce que les députés d'Angleterre, pressés par les Etats de vouloir faire la ligue pour la paix, ont dit avoir reçu commandement de leur maître de la faire, mais de ne l'obliger à leur secours, sinon en cas que la paix soit enfreinte un an après qu'elle sera publiée,

et, ledit temps passé, qu'il avisera s'il le doit continuer pour les années suivantes, comme s'il prenoit cet an pour voir s'il pourra tirer quelque effet d'Espagne; dont le sieur de Barneveldt a été fort étonné; et s'en plaignant à eux, ils lui ont dit qu'ils en écriroient à leur maître, et se promettoient de lui faire changer d'avis. Or, si du côté d'Espagne ils sont en espérance, ou plutôt assurés de ne recevoir aucune fâcherie, mais amitié d'Angleterre, ils estimeront que votre Majesté, crainte de supporter seule les dépenses de cette guerre, ou de se mettre aux dangers et inconvéniens qui peuvent arriver à cette occasion, sera peut-être induite d'en faire autant; ou bien si elle fait le contraire, que la jalousie des Anglais, qui seront fâchés de lui voir prendre quelque avantage en l'amitié des Etats, pourra être cause de les faire lier plus étroitement avec eux, et de prendre d'autres desseins à notre préjudice. Les Espagnols peuvent aussi espérer que si les Etats rompent à l'occasion de ce commerce, les provinces qui n'y seront intéressées, seront pour se séparer des autres; ainsi qu'ils peuvent espérer autant de profit en s'opiniâtrant à la défense de ce commerce, que les Etats en craindre du dommage. Nous les exhortons aussi à cette occasion, non tous en général, mais les particuliers qui manient les affaires, même le sieur de Barneveldt qui commence d'appréhender et craindre les inconvéniens susdits, de se contenter de ce commerce pendant le temps que doit durer la compagnie, qui est de quatorze ans, qu'on peut nommer un siècle en affaires d'Etat; car s'ils reconnoissent pendant ledit temps qu'il leur soit fort utile, les changemens et occasions qui pourront naître

avant qu'on soit au bout d'icelui, leur donneront trop de sujet de le continuer. Quand ils n'obtiendront que cela, ils auront suffisamment pourvu à l'intérêt de leurs marchands, comme aussi à la sûreté du commerce d'Espagne; car quatorze ans suffiront pour leur faire juger ce qu'ils doivent attendre de la conduite des Espagnols envers eux. Ce n'est pas que nous ayons assurance que les députés des archiducs veulent accorder un si long temps, mais ils en pourront approcher; et s'ils le font, les Etats seront pour remettre plus aisément quelques années après avoir pris ce dernier avis, que si on le leur proposoit à présent. Puis il y a de la raison en cette demande, attendu qu'ils ont promis à la compagnie des Indes de les faire jouir du temps entier qu'elle doit durer, soit en paix ou en guerre.

Quant à leur faire accorder qu'ils jouissent de ce commerce pour certaines années par forme de trève, nous ne voyons aucune apparence qu'on leur veuille consentir la paix pour toujours ici, et ce trafic aux Indes, qui est l'endroit où le roi d'Espagne désire le plus la paix. Et déjà le sieur Richardot parlant au président Jeannin, lui a fait sentir, si on fait la trève aux Indes, c'est-à-dire que les Hollandais y continuent leur trafic certain temps sans hostilité, qu'ils ne feront aussi par deçà qu'une trève pour même temps. Et, sur ce que le sieur Jeannin lui répliqua que les Etats voudront aussi bien avoir une déclaration absolue, et sans limitation de temps de leur liberté et de la souveraineté du pays, que s'ils traitoient une paix, il fit réponse promptement qu'ils leur feroient la guerre, la trève étant finie, comme à ennemis, qui étoit toujours

une même chose. Il montra néanmoins que la paix perpétuelle leur seroit plus agréable que cette trève. Il n'y aura enfin autre moyen de composer cette affaire, sinon par la voie de la trève partout, ou en faisant contenter les Etats, si on peut, du temps le plus long qu'on pourra obtenir pour la continuation de ce commerce, et s'il est possible jusques à ces quatorze ans qui restent de la compagnie : et que, ledit temps passé, il ne leur soit pas impérieusement défendu, par le traité général, d'y aller; mais que par un traité secret et à part, ils promettent d'eux-mêmes de s'en abstenir, qui est en effet la même chose, mais en termes plus doux et plus modestes. Si ceux qui désirent la paix continuent à être les plus forts, comme il y a de l'apparence qu'ils seront enfin, ils consentiront ou à la trève en la forme susdite, ou à limiter le temps du commerce, et l'un et l'autre semblent devoir être plus utiles à cet Etat et à votre Majesté même, que la continuation de la guerre, même à cause des grands soupçons qu'elle doit avoir de l'intention et conduite du roi d'Angleterre, les députés duquel nous dirent néanmoins il y a deux jours, qu'ils avoient reçu lettres de leur maître, par lesquelles il leur mandoit de nous faire entendre son affection et désir de confirmer les alliances que ses prédécesseurs ont eues avec la couronne de France, et de les étreindre par toutes sortes de liens qui les puissent rendre assurés de l'amitié l'un de l'autre, sans y ajouter qu'ils eussent charge de faire la ligue à présent; mais qu'après la résolution de cette affaire, on y pourroit mieux aviser : qui ne sont que discours d'eux-mêmes, ou bien provenant de l'artifice de leur

maître, sur les soupçons qu'ils ont que nous soyons recherchés d'entendre à quelque alliance et amitié avec l'Espagne, et que cela ne rompe leurs desseins, étant peut-être entrés en telle défiance sur ce qu'il leur semble que le sieur Richardot voyant souvent le président Jeannin, ne le fait sans occasion; et nous pensons leur devoir plutôt accroître que diminuer ces soupçons.

Notre réponse a néanmoins été qu'ils savoient assez, par ce qui s'est passé entre nous sur ce sujet, combien votre Majesté estime cette amitié et alliance. Ils se peuvent souvenir aussi des réponses qu'ils nous ont faites, même qu'on ne devoit traiter de cette affaire ici, par ainsi qu'il en falloit laisser le soin à ceux qui en avoient charge près leurs Majestés, et que ce nous sera assez de bien conduire ce qui nous a été commandé; en quoi nous serons toujours disposés de prendre les conseils en commun avec eux, estimant que nous n'avons qu'un même but et dessein, qui est de procurer le bien et conservation des Etats, soit par la paix ou par la guerre. Madame la princesse d'Orange arriva en ce lieu le dernier du mois passé. Elle a été visitée par tous les ambassadeurs qui sont ici, même par ceux des archiducs, comme aussi de la part de messieurs les Etats-Généraux, et particulièrement par ceux de Hollande. Elle s'y est fort bien conduite, et pouvons faire ce jugement dès aujourd'hui, que sa présence sera très-utile pour le service de votre Majesté, nous ayant déclaré qu'elle avait charge de ne rien faire qu'avec notre avis. Le prince Maurice insiste toujours avec ardeur pour le commerce des Indes; mais le respect de votre Majesté, nos raisons, et, ce qu'il sait aussi bien que nous, l'inclination et la mauvaise volonté

du roi d'Angleterre est cause qu'il se contient beaucoup plus qu'il ne feroit sans cela; mais il dit toujours que le roi d'Angleterre n'oseroit entrer en aucune conjonction avec l'Espagne contre nous; qu'en le faisant il perdroit du tout l'amitié de cet Etat, et qu'ils trouveroient bien le moyen de sortir hors de ses liens; que ses sujets aussi, même les Ecossais, qui n'ont pas bonne opinion de lui, seroient pour s'élever contre lui-même s'il le faisoit; et toutefois, encore que cela ne soit pas sans raison, il ne suffit pourtant pour nous assurer du tout contre ses desseins s'il en a de mauvais, et quelque pouvoir de les exécuter. C'est à votre Majesté d'apporter son jugement sur le tout, et nous commander, s'il lui plaît, bien expressément ce qui sera de son intention, même touchant ce commerce, afin que nous la suivions de même affection dont nous prions Dieu, Sire, qu'il maintienne votre Majesté et sa royale famille en tout heur et prospérité.

De La Haye, ce septième jour de mars 1608.

Vos très-humbles et très-obéissans sujets et serviteurs, P. JEANNIN et RUSSY.

Lettre de M. Jeannin à M. de Villeroy, dudit jour septième de mars 1608.

MONSIEUR, je vous ai écrit le 27 du passé par la voie de M. de Berny, ayant donné mes lettres à M. le président Richardot, qui me promit de les lui faire tenir sûrement. On est toujours en dispute, et avec grande contention, pour le commerce des Indes, comme vous verrez par les lettres que nous écrivons au Roi: l'un veut tout, l'autre refuse tout: jusqu'ici il n'y a eu

moyen de les faire approcher. Si estimé-je qu'ils ont envie l'un et l'autre de la paix, et que ceux qui prétendent l'empêcher du côté des Etats, ne seront les plus forts, si les Espagnols se veulent aider. Le président Richardot m'a vu à diverses fois sur ces disputes, s'est plaint de la façon de procéder des Etats, et, après plusieurs autres propos sur ce sujet, m'a dit, s'ils continuent, qu'ils leur feront perdre l'envie de la paix, qui n'est plus désirable quand elle n'apporte aucune utilité. Il m'a semblé reconnoître que si on peut accommoder le fait des Indes, que tout s'accordera, et qu'en mettant en avant le fait de la religion, comme il m'a dit qu'ils sont obligés de faire, ils se contenteront néanmoins d'avoir témoigné leur affection. Or, quant à ce commerce, le sieur de Barneveldt, qui veut toujours la paix, s'imagine qu'ils l'accorderont par forme de trève, encore que la paix soit absolue ici. En quoi j'estime qu'il se trompe, ou qu'il parle ainsi crainte d'offenser ceux de la province de Hollande desquels il dépend, qui sont plus intéressés en ce commerce Les langages que j'ai tenus au président Richardot l'ont, à mon avis, persuadé que le Roi est désireux de la paix, et que nous faisons tout ce qui dépend de nous, comme il est vrai, pour y parvenir, mais que ceux qui veulent la guerre, et les intéressés audit commerce, aigrissent les esprits des Etats, et qu'ils ont aussi tous reçu si peu de dommage par la guerre, que la paix leur semble moins nécessaire. Il m'a parlé derechef, et plus particulièrement, des alliances dont m'avez écrit, et fait entendre par qui elles ont été mises en avant; que l'archiduc y étoit porté avec très-grande affection, et à l'amitié de Sa Majesté; sur ce

que sadite Majesté a estimé qu'on devoit conduire cette affaire par le moyen du Pape, qu'on approuvoit aussi ce conseil, pource que Sa Sainteté aura en affection de la faire réussir, et saura bien considérer que la conjonction de ces deux grands rois est nécessaire du tout pour le repos de la chrétienté et la conservation de l'autorité et dignité du Saint-Siége. Il m'a répété encore que telles alliances plaisent beaucoup plus à ses maîtres que celles des princes qui ne sont de leur religion.

Je lui ai montré que j'étois mieux informé par les dernières lettres que j'ai reçues, que je n'étois lorsqu'il me fit les premières ouvertures, et l'ai assuré que cette affaire est en très-bon état du côté du Roi, lequel étant prince catholique préférera de même telles alliances à toutes autres, pourvu qu'on y procède sincèrement; et que moi, qui suis catholique, le désirerois avec ardeur; mais que, pour y parvenir avec plus de facilité, je jugeois la paix avec les Etats du tout nécessaire, comme un moyen propre pour faire cesser tous soupçons, jalousies et intérêts d'Etat, lui remontrant qu'ils ne devoient tant insister qu'ils font à la défense du commerce des Indes, qui cessera de soi-même, sans autre interdiction, dès lors que celui d'Espagne sera bien établi et assuré; ce qu'il montre bien de croire, mais qu'il n'y a aucun moyen de le persuader en Espagne. Je vous supplie très-humblement que soyons informés au plus tôt de la volonté du Roi sur ce sujet, et s'il n'entend pas que cherchions tous moyens possibles pour composer ce différend de commerce, et de faire la paix au meilleur marché que pourrons, sans rompre pour quelque cause que ce

soit, puisque la souveraineté a été accordée, même si tout ce que les Etats tiennent leur demeure, et qu'on remette l'échange des places après la paix, comme il est nécessaire si on ne veut rompre là-dessus; car les Etats y consentiront encore plus mal volontiers qu'à quitter ce commerce des Indes; pour lequel composer on peut trouver quelques expédiens: mais je vois bien, s'ils plient en celui-ci, qu'ils ne recevront aucune condition en l'autre. Si les députés d'Angleterre procédoient avec même candeur que nous, tout se passeroit beaucoup mieux pour le fait des Etats; mais je suis assuré, comme nous d'un côté essayons de persuader les députés des archiducs de remettre quelque chose de leur droit pour venir à l'accord, qu'eux, au contraire, en ce qu'ils pensent que les Etats se pourront relâcher, conseillent aux autres de tenir bon, afin de gagner leurs bonnes grâces aux dépens de leurs amis, nous semblant reconnoître que c'est leur principal but. J'en juge ainsi par plusieurs conjectures; et s'il vous plaît de vous souvenir de ce qu'ils ont fait dès le commencement du pourparler de paix, et de tout ce qui a suivi depuis jusqu'à présent, vous serez, je m'assure, de même avis. Tout cela tend à gratifier le roi d'Espagne et les archiducs, afin de s'en prévaloir, et les mieux disposer à l'alliance qu'ils recherchent de l'infante d'Espagne pour le prince de Galles, étant bien avertis qu'il se flatte encore de cette espérance.

C'est pourquoi j'estime être très-bon que Sa Majesté continue de montrer qu'elle prend goût à l'ouverture qui lui a été faite du côté d'Espagne; car si la paix se fait ici, ils préféreront sans doute l'alliance de France à celle d'Angleterre, quand il n'y auroit autre raison

que la diversité de religion; mais il y a celle-ci encore plus forte, qu'ils conservent toujours en la maison d'Espagne, par notre alliance, les pays que tient l'archiduc, l'Infante venant à mourir sans enfans, au lieu que le roi d'Angleterre prétendroit, par le mariage de son fils, les joindre à la couronne d'Angleterre, qui est un songe à lui d'y penser avec cette condition. Mais si la guerre continue, je le craindrois; car il y a apparence que l'Espagnol, pour le séparer d'avec les Etats et d'avec nous, seroit pour lui faire quelques promesses dont il tireroit un profit présent, et le temps l'en déchargeroit. Il pourroit aussi faire approuver, du moins excuser ce conseil à Rome, en faisant entendre à Sa Sainteté, ce qu'aucuns disent déjà ici, que la reine d'Angleterre donne espérance de rendre son fils catholique, et qu'elle attend à s'en déclarer quand les affaires seront mieux préparées en Angleterre. Je sais bien qu'il a été parlé desdites alliances, et quand ce ne seroit que songes, que cela ne laisse de nuire aux affaires que nous traitons. Il est vrai que tout s'évanouira par la paix, que nous devons d'autant plus désirer et rechercher. J'ai vu le discours fait par feu M. de Sailly, duquel je fais même jugement que vous, encore qu'estimiez qu'on puisse sur son projet ajouter, changer et corriger beaucoup de choses. J'en ai bien conçu quelque idée en mon esprit il y a déjà long-temps, pendant le grand loisir qu'ai eu ici, mais il n'est encore temps de s'en découvrir. Le défunt de Sailly, quand il parle d'un chef, entendoit nommer le prince Maurice; et la paix faite, je tiens que cela bien conduit pourroit réussir s'il se vouloit aider. J'ai envoyé le sieur de Sainte-Catherine

à Amsterdam pour faire venir ici le marchand dont m'écrivîtes, nommé Isaac Le Maire, afin de parler à lui suivant le commandement du Roi. J'ai retenu la lettre de Sa Majesté pour la lui donner moi-même, et lui ai seulement écrit un mot afin de le faire venir, sans lui en exprimer la cause. Bien lui ai-je envoyé la lettre du marchand, écrite en flamand. Je n'ai pas même dit audit Sainte-Catherine la cause pourquoi je le mandois, afin que le tout soit plus secret; aussi n'est-il temps d'en parler ouvertement, crainte d'offenser les Etats, qui penseroient que nous nous rendrions faciles à leur faire quitter ce commerce, ou autrement le réduire à peu d'années, pour l'attirer tant plus tôt chez nous. Les Espagnols en seroient pareillement offensés, étant certain qu'ils ne tiendront jamais pour leurs amis les princes qui feront quelque dessein sur les Indes. M. de Preaux me donne espérance par ses lettres de venir bientôt ici, dont je me réjouis bien fort. Si M. de Sully trouve qu'en l'article des impôts il faille faire quelque restriction pour ce que vous me mandez, touchant le sel de Brouage et les droits de la comptablerie de Bordeaux, il seroit meilleur, pour le bien des Etats, que la ratification soit pure et simple, et que j'en retire une promesse à part, de date postérieure à la ratification; car les Etats disent que la ratification ainsi faite leur servira beaucoup pour induire les Anglais à leur en accorder autant. Je prie Dieu, monsieur, qu'il vous donne, en parfaite santé, très-heureuse et longue vie.

De La Haye, ce septième jour de mars 1608.

Votre très-humble et très-affectionné serviteur,

P. JEANNIN.

Lettre de messieurs Jeannin et de Russy au Roi, du dixième de mars 1608.

SIRE,

Les lettres que le sieur de Monceau, parti de ce lieu le septième de ce mois, doit rendre à votre Majesté avant qu'elle reçoive celle-ci, l'auront informé de tout ce qui s'est passé jusqu'alors. Au même temps de son départ M. de Preaux est arrivé ici avec lettres de votre Majesté et ses commandemens. Ce nous a été un très-grand contentement d'avoir appris par lui que notre conduite touchant la ligue lui ait été agréable; aussi y avons-nous procédé avec tout le soin, fidélité et industrie qu'il nous a été possible. Deux raisons nous ont empêchés de délivrer, dès à présent, la ratification aux Etats : l'une, pource que M. Barneveldt en particulier, puis les députés desdits Etats ensemble, nous sont venus voir pour nous prier de faire la ligue générale, comme nous l'avions ci-devant projetée lorsque les Anglais montrèrent d'y vouloir entrer, nous disant qu'ils y sont maintenant très-bien disposés, et qu'on feroit, par ce moyen, connoître à chacun que les deux rois sont conjoints en leur secours, qui donneroit beaucoup de réputation à leurs affaires; au lieu qu'on tient aujourd'hui le contraire, à cause du refus que le roi d'Angleterre fait d'y entrer avec nous; qu'ils éviteront aussi plusieurs difficultés qui se rencontrent à faire la ligue particulière avec eux, qu'ils ne se peuvent promettre de surmonter sans votre Majesté, qui n'en recevra pourtant aucun dommage. Ils ont ajouté cette seconde

raison, que les députés d'Angleterre étoient en espérance d'avoir bientôt charge de leur maître pour faire ladite ligue, non-seulement avec les Etats, mais aussi avec elle. Quant à la première raison, nous n'y avons eu aucun égard; car la ligue déjà faite avec les Etats est meilleure et plus assurée pour nous que la générale sans aucune expression de secours. Bien nous sembleroit-il, si les Anglais la vouloient aussi bien faire avec nous qu'avec les Etats, qu'il y auroit raison, celle-ci étant conclue et arrêtée, de rompre l'autre déjà faite, mais non plus tôt. Il est vrai que nous ne voyons rien jusqu'ici qui nous doive faire espérer ce changement en la volonté du roi d'Angleterre, encore que ses députés nous aient dit, et particulièrement M. Spencer au président Jeannin, beaucoup de bonnes paroles sur ce sujet depuis peu de jours. Toutefois cette retardation ne nous peut de rien nuire, attendu même que nous ne sommes obligés de donner ladite ratification que dans le 26 de ce mois, et que ce délai n'a été pris que pour leur seule considération. Pour le regard des lettres de votre Majesté aux Etats, concernant le fait de ladite ratification, nous nous y conduirons lors selon qu'il sera requis pour son service. Il sera aussi assez à temps de leur déclarer lors son intention pour les quatre mille hommes, et la restriction, tant pour les subsides qui se lèvent en Brouage sur le sel que pour la comptablerie de Bordeaux. Les difficultés d'entre les Etats et les Anglais pour leur ligue particulière, sont celles mêmes dont nous avons ci-devant donné avis à votre Majesté; à savoir, qu'ils ne veulent donner secours que pour un an en cas de paix enfreinte, l'ayant ainsi expliqué depuis, et mieux

qu'ils ne l'avoient fait, lorsque l'avons premièrement écrit, y ajoutant qu'on s'assemblera l'an fini pour résoudre, sur la continuation d'icelui secours, des moyens d'entrer en une guerre ouverte pour leur défense commune. Ils demandent aussi pareil secours par mer que le leur, et que celui par terre soit des deux tiers; alléguant cette raison que, s'ils ont bien accordé la moitié à votre Majesté, eux n'étant si puissans que nous, on ne devoit faire refus de l'accroître jusqu'aux deux tiers.

Ils demandent en outre, sur leurs dettes, cent mille écus chacun an ès deux premières années, et deux cent mille écus après par an jusqu'à fin de paiement. Sur lesquelles difficultés les Etats ont requis temps pour renvoyer derechef en Angleterre, afin de faire modérer ces conditions, dont les députés d'Angleterre sont bien aises, comme nous estimons, pour montrer aux députés des archiducs les recherches des Etats, et les délais et refus qu'ils font. C'est aussi pourquoi les Etats voudroient bien retourner à cette ligue générale, pensant qu'ils auroient après meilleure composition sur les affaires particulières qu'ils ont avec eux. Lesdits députés des Etats nous ont dit aussi, en la même conférence, ce qu'ils ont traité avec les députés des archiducs en deux assemblées faites depuis le départ du sieur de Monceau; à savoir, qu'ils ont donné l'un à l'autre les principaux articles qu'ils prétendent respectivement faire insérer et comprendre au traité de paix. Sur quoi M. le président Richardot, à la lecture de l'article treizième de ceux présentés par les Etats, demanda comme ils l'entendoient; et après qu'ils se furent expliqués, et que c'étoit pour

obliger les provinces de Brabant et Flandre à payer leurs cotes des dettes contractées pendant leur union, il fit réponse qu'on leur vouloit donc faire payer les éteufs comme s'ils avoient perdu la partie, et que ce n'étoit pas leur intention. Les députés des Etats demandèrent pareillement l'explication de deux articles, l'un touchant les priviléges des Anglais, sur lequel ledit sieur président répondit, pource qu'ils avoient aussi bien des priviléges chez les archiducs que chez les Etats, qu'il étoit besoin de les régler d'une part et d'autre de même façon; l'autre fut pour la religion, les Etats ayant déclaré, puisqu'on les reconnoissoit pour libres et souverains, qu'ils ne vouloient recevoir aucune condition sur cet article par traité, en requérant l'explication que ledit sieur président dit ne pouvoir être faite pour lors, d'autant qu'ils(1) en attendoient réponse d'Espagne, où ils avoient envoyé exprès depuis quelques jours pour s'en éclaircir. Bien les assuroient-ils qu'on ne prétendoit rien pour ce regard, qui pût être préjudiciable à leur liberté et souveraineté, ayant, comme nous estimons, ajouté ces mots crainte que ceux qui veulent la guerre prissent là-dessus occasion de rompre : aussi avoit-il appris de nous que, s'ils y insistoient formellement, ils tomberoient en ce péril. Et, à cette occasion, ils prirent ce délai pour voir ce qu'on fera sur les autres articles, et après résoudre à loisir comme ils auront à se gouverner en celui-ci; car il n'y a que ces deux articles, le commerce des Indes et le fait de la religion, sur lesquels ils puissent rompre avec quelque avantage pour eux.

Les députés des Etats, après nous avoir fait en-

(1) *Qu'ils* : que les députés des archiducs.

tendre ce que dessus, touchant la conférence qu'ils avoient eue avec les Anglais et les députés des archiducs, ont ajouté à la fin de leurs discours la prière ordinaire pour la continuation du secours, jusqu'à ce que la paix soit conclue, attendu qu'ils ont toujours le même nombre de gens de guerre, et qu'ils ne peuvent avoir recours qu'à la bonté de votre Majesté, à qui ils reconnoissent devoir leur salut. Sur quoi leur a été dit par nous qu'ils se pouvoient bien souvenir des propos que leur avons tenus lorsqu'ils firent instance pour avoir le troisième quartier, puis le dernier quartier de l'année précédente, que votre Majesté n'entendoit leur donner aucune chose pendant la trève, outre la demi-année précédente que votre Majesté leur avoit fait toucher. Et enfin s'étant laissé vaincre et persuader pour leur faire fournir l'année entière, c'avoit été à condition qu'ils ne devoient rien espérer pour l'année suivante, qui est celle où nous sommes, ni tant que la trève dureroit, les exhortant à cette occasion, et pource que c'étoit leur profit, de conclure tôt ce qu'ils voudroient faire, fût paix ou guerre, et que nous ne lui en oserions faire aucune supplication et instance, bien assurés qu'elle ne la prendroit de bonne part; qu'il ne falloit aussi presser ses amis jusqu'à telle extrémité, et considérer qu'elle leur a déjà donné un si grand secours qu'il est sans exemple; d'ailleurs qu'elle est avertie que le roi d'Espagne arme en Espagne et en Italie, tant par mer que par terre, et qu'il y a déjà quelques semences de mouvemens en Italie; ainsi qu'il lui est nécessaire de se préparer, et avoir des moyens prompts pour se garantir de tous

inconvéniens, d'aider ses amis et eux-mêmes si, la paix n'étant faite, quelque orage venoit à tomber sur leur Etat; qu'étions bien certains qu'elle ne seroit contente de leur conduite, qui a tant de circuits et longueurs, que le temps se consume inutilement, n'y ayant apparence, s'ils ne changent leur façon de procéder, qu'on puisse sortir de cette incertitude en plusieurs mois, au lieu qu'ils en pourroient voir la fin, s'ils traitoient avec l'industrie et diligence requises en affaires de pareille importance, dans un mois ou six semaines. Ils ont promis d'user de plus grande diligence à l'avenir, mais n'ont pourtant discontinué en leur instance et supplication, que nous sommes obligés de représenter, quoique le fassions avec regret crainte qu'elle ne la prenne de mauvaise part; mais il est besoin que nous l'avertissions de tout. Nous prions Dieu, Sire, qu'il donne à votre Majesté et à sa royale famille tout heur et prospérité.

De La Haye, ce dixième jour de mars 1608.

Vos très-humbles et très-obéissans sujets et serviteurs, P. JEANNIN, et DE RUSSY.

Lettre de messieurs Jeannin et de Russy au Roi, du douzième de mars 1608.

SIRE,

Notre précédente lettre est du dixième de ce mois, à laquelle nous ajouterons celle-ci pour avertir votre Majesté que les députés des Etats s'étant assemblés l'onzième avec ceux des archiducs, au lieu d'entrer en conférence sur les articles qu'ils avoient donnés l'un à l'autre, et de laisser indécis celui du commerce des Indes, selon qu'il avoit été résolu par deux précé-

dentes délibérations, ils ont derechef demandé la résolution entière et absolue dudit commerce, et déclaré qu'ils ne pouvoient passer outre, jusqu'à ce qu'ils en fussent éclaircis, eux le prétendant toujours par forme de trève, et pour certain temps, comme de huit ou dix ans, et, ledit temps passé, qu'on s'assemble à Bruxelles ou à Anvers, pour aviser amiablement sur la continuation ou cessation d'icelui, et les députés des archiducs consenti à ladite trève, pourvu que, le temps d'icelle expiré, ils n'y puissent plus aller; déclarant ouvertement ne le pouvoir accorder à autre condition, au cas qu'ils veulent avoir paix ici, ou bien qu'on fasse la trève également, et pour même temps, tant ici que par delà la Ligne, dont les Etats font pareillement difficulté, s'opiniâtrant à obtenir la paix absolue d'un côté, et la trève de l'autre : sur quoi les députés des archiducs se séparèrent de leur assemblée avec colère ; et fit le marquis Spinola réponse à M. de Barneveldt, qui lui demandoit s'ils feroient rapport à leur assemblée générale de ce qui s'étoit passé entre eux, ou si on le remettroit à une autre conférence, que chacun pourroit faire ce qu'il voudroit, et se leva là-dessus pour se retirer ; mais le Cordelier s'approchant de lui, après lui avoir dit un mot à l'oreille, dit aux députés des Etats, en latin et tout haut, que la nuit donneroit conseil. M. Maldrée en même temps, et lorsque lesdits députés se levoient de leurs places pour sortir, dit aussi ces mots en espagnol : *qui veut avoir tout perd tout.* A quoi M. le président Richardot fit soudainement réponse avec véhémence et colère : « Dites cela pour vous, et croyez qu'il vous en adviendra ainsi. » Votre Majesté

voit les aigreurs et passions de ces peuples. Ce n'est pas que le plus grand nombre en l'assemblée des Etats ne soit disposé d'accepter cette ouverture, et de faire la trève partout, plutôt que de rompre. Il y a une loi entre eux, qu'en affaires de pareille importance on ne doit rien résoudre sans le consentement de tous. Or la province de Zélande contredit opiniâtrément à tout; elle sera peut-être encore assistée de celle de Frise; et jusques ici les autres ont dissimulé sans vouloir prendre un avis formel et contraire, pource qu'on leur dit toujours que les députés des archiducs se laisseront vaincre. En quoi on les trompe, n'y ayant aucune apparence que le roi d'Espagne veuille quitter tout sans rien obtenir.

Nous ne voyons plus rien qui puisse suffire pour faire conclure cette délibération, et les faire joindre tous ensemble, que l'autorité des rois et princes qui ont leurs députés en ce lieu, même de votre Majesté et du roi d'Angleterre, qui oblige les autres à les suivre. Et vous, Sire, quand vous seriez seul, personne ne se voudroit opposer ouvertement à son avis; c'est pourquoi nous lui envoyons exprès le sieur de Sainte-Catherine, pour être éclaircis promptement, s'il lui plaît, de sa volonté sur ce sujet, afin de la suivre, et essayer de persuader aux Etats d'en faire autant, soit pour opiniâtrer ce commerce aussi bien qu'eux, ou de prendre l'un des deux expédiens ci-dessus déclarés pour en sortir. Car, encore qu'ayons jusques ici fait connoître aux Etats que votre Majesté n'auroit agréable qu'ils rompent à cette occasion, nous leur avons néanmoins toujours dit que n'avons aucun commandement particulier d'elle, et que nous l'at-

tendions. Or la longueur leur est grandement préjudiciable. La demeure des députés des archiducs en ce lieu est ce qui les fortifie plutôt à refuser ce qu'on leur demande, qu'elle ne les échauffe à le consentir. Il n'y a rien que nous ne fassions tous les jours pour admonester et persuader aux Etats de se joindre ensemble en un même avis; et le jour d'hier en eûmes plusieurs propos avec le prince Maurice, en présence de la princesse d'Orange, lui alléguant des raisons de si grande efficace, qu'elles ne peuvent recevoir aucune réponse qui soit de mise à l'endroit de ceux qui veulent juger de cette affaire sans passion. Le marquis Spinola, pour être informé au vrai de l'intention du roi d'Espagne, a dépêché il y a déjà quinze jours un courrier vers lui, lequel montra à Rotterdam être si pressé, qu'il prit certificat qu'on l'avoit fait séjourner deux heures, disant qu'il y alloit de sa vie s'il ne faisoit la diligence requise. Nous craignons que les mauvaises nouvelles qu'il portera en Espagne ne soient cause de leur faire changer d'avis, et d'avoir en horreur la paix autant qu'ils l'ont désirée. Votre Majesté a ci-devant été informée, par nos lettres, des raisons qui nous faisoient juger la trève pour quelques années, comme de huit, dix, douze ou quinze ans, devoir être autant ou plus utile à cet Etat et à leurs amis que la paix. Nous sommes encore à présent de même avis, et qu'elle vaudra peut-être mieux de six ou sept ans que de plus long temps, pour les changemens qui peuvent arriver aux affaires, lesquels sont cause bien souvent que la paix désirée en une saison est trouvée dommageable en l'autre. Et ce qui nous confirme davantage en notre avis premier, est que nous pré-

voyons plusieurs difficultés pouvoir traverser la paix, dont la trève nous fera sortir, y ayant apparence, combien qu'elle soit aussi bien rejetée à présent par le prince Maurice et ceux de son opinion que la paix, pour l'espérance qu'ils ont, si on ne peut demeurer d'accord des conditions d'icelle, qu'on rentrera en guerre quand il n'y a qu'une trève, que lorsqu'on est en paix. Au contraire, elle nous laisse en soupçon l'un de l'autre pendant qu'elle dure, et les moindres offenses nous jettent aux armes : ce qui est plus difficile après la paix, qui nous fait contracter des amitiés et habitudes qui nous convient et obligent de souffrir plutôt tout que de rentrer en guerre.

Il y a déjà sept ou huit jours que les députés des archiducs ne nous sont venus voir, ni le président Richardot le sieur Jeannin en particulier, comme il souloit faire fort souvent, et presque de deux ou trois jours l'un, encore que ledit sieur Jeannin l'ait vu le dernier à part, puis le marquis et lui ensemble. Nous n'en pouvons juger l'occasion ; car ils traitoient auparavant en grande confiance avec nous, et nos actions la leur doivent plutôt avoir accrue que diminuée. C'est peut-être qu'ils craignent que ces fréquentes visites n'aient donné de l'ombrage aux députés d'Angleterre, de l'amitié desquels, et des offices qu'ils en peuvent recevoir en secret, ils ont plus d'assurance que de la nôtre, étant bien avertis aussi que le roi d'Angleterre, en ses propos ordinaires, décrie les affaires des Etats tant qu'il peut ; qu'il leur demande de l'argent, au lieu de leur en vouloir donner pour faire la guerre ; qu'il refuse ou diffère tous les jours la ligue dont les Etats le poursuivent, étant vraisemblable qu'il fait

entendre aux archiducs que c'est en leur faveur, et savent au contraire que votre Majesté a envoyé argent aux Etats depuis que nous sommes ici, et qu'on parle avec liberté en France du bien et prospérité qu'on leur désire. Notre conduite est aussi telle qu'il est requis, pour ne point tromper les Etats qui se fient en votre Majesté. En quoi faisant, comme nous en sommes mieux avec eux, nous sommes d'autre côté moins agréables à ceux-ci, qui en sont trop bien avertis, et que votre Majesté, plus que nul autre prince, a pouvoir d'aider à faire ou rompre la paix, même au penchant auquel sont à présent les Etats. Nous espérons aussi prendre nos mesures si justement en cet endroit, qu'ils seront contraints de confesser et reconnoître que personne n'y aura tant contribué, si elle se fait, que nous. Mais il est bien à craindre, d'autre côté, que si la guerre continue ils n'aient opinion d'y avoir reçu de nous de mauvais offices sous main, encore qu'il n'en soit rien ; car le président Richardot a dit souvent audit sieur Jeannin qu'il s'étonnoit de la fureur et rudesse de ces peuples, qui, ne pouvant faire la guerre seuls, montrent toutefois de la craindre si peu ; comme s'il eût voulu attribuer cette opiniâtreté à l'assurance d'un appui secret, non à la seule témérité. A quoi ceux qui veulent la guerre aident tant qu'ils peuvent; car, quoi que nous disions, ils font entendre sous main à ceux qu'ils désirent attirer à leur opinion, qu'ils ont toute assurance du secours de votre Majesté. Ce sont inconvéniens qui sortent de la nature de la chose que nous traitons, et des passions des particuliers qui y ont intérêt et cherchent de faire incliner les résolutions à leur but :

à quoi nous remédions néanmoins au mieux qu'il nous est possible, et pensons qu'enfin tels artifices seront étouffés par la vérité de notre conduite.

Nous avons ci-devant mandé à votre Majesté que, par les discours du président Richardot au sieur Jeannin, on avoit reconnu qu'en faisant la trève les députés des archiducs seroient pour consentir aux Etats la liberté et souveraineté pour toujours, aussi bien que la paix; mais nous sommes maintenant en quelque crainte qu'ils n'en fassent difficulté, et ne la veuillent restreindre au temps de la trève; car nous reconnoissons de jour à autre que leur demeure ici, soit à cause des pratiques qu'ils y font, ou de l'assurance qu'ils ont eue de la volonté du roi d'Angleterre, leur donne espoir de profiter autant ou plus par la rupture que par la paix ou trève; et néanmoins, sans obtenir la liberté pour toujours, les Etats rejetteront du tout la trève, et ne croyons pas aussi, non plus qu'eux, qu'elle leur fût utile autrement ni à leurs amis. On pourroit bien par la trève se contenter de mots qui offenseront moins que ceux que les Etats ont requis par la paix en la remise et cession de la souveraineté, qui ne laisseront pourtant d'être aussi significatifs que les autres qu'ils désirent: à savoir, que le roi d'Espagne et les archiducs, tant pour eux que leurs successeurs, déclarent qu'ils tiennent et reconnoissent les Provinces-Unies pour Etats et pays libres, sur lesquels ils ne prétendent rien, et en cette qualité traitent et accordent la trève avec eux. Or, si ce moyen de trève en la forme susdite vient à défaillir, il n'y a plus de recours qu'à la paix, en essayant de surmonter les difficultés selon qu'elles se présenteront, et

hommément celle des Indes, faisant accorder les quatorze ans qui restent de la compagnie, ou contenter les Etats de moindre temps, si on ne peut gagner le tout. En quoi il y aura beaucoup de difficulté, et plutôt de leur côté, comme il nous semble, que de celui des archiducs; car nous avons affaire à tant de gens, et qui ont si peu de crainte de l'avenir, à cause des prospérités du passé, que les plus sages sont souvent contraints de suivre l'avis des plus téméraires et imprudens.

Si est ce que nous espérons beaucoup de l'autorité de votre Majesté envers eux, et de ce que les Provinces en plus grand nombre, c'est-à-dire ceux auxquels elles se fient de leurs affaires, veulent la paix, nous nous conduirons en tout suivant ses commandemens, dont nous la supplions très-humblement de nous avertir au plus tôt. Elle aura vu par notre précédente lettre quels sont les propos que le sieur Barneveldt avoit tenus au président Jeannin, et M. Spencer aussi, touchant l'amitié du roi d'Angleterre avec elle; et pource que ledit Barneveldt les lui répéta encore le jour d'hier, montrant d'en bien espérer, il fut avisé entre nous que M. de Russy en parleroit par occasion, et comme de lui-même, à M. Winood, y ayant des considérations sur ce sujet qu'il pouvoit mieux toucher seul que si nous étions ensemble : il l'a fait, selon qu'il lui écrit particulièrement, qui nous empêchera d'en rien mettre ici. Que votre Majesté ne craigne point, en cas qu'ils concluent leur ligue avec les Etats, qu'il y ait rien à son préjudice, ni que les autres princes y entrent avec eux, car ils n'y pensent point; et le roi d'Angleterre même, crainte

que le roi d'Espagne et les archiducs ne soient offensés de lui s'il assembloit en sa ligue d'autres princes pour les joindre au secours des Etats et les rendre leurs ennemis, s'en abstiendra. Quant à l'échange des places, c'est assez que nous soyons instruits de sa volonté; aussi est-il certain que les Etats n'y voudront point entendre, et que tout ce qu'on pourra obtenir d'eux sera qu'ils s'accommodent sur le fait du commerce des Indes. Nous prions Dieu, Sire, qu'il donne à votre Majesté, en très-parfaite santé, très-longue et très-heureuse vie.

De La Haye, ce douzième de mars 1608.

Vos très-humbles et très-obéissans sujets et serviteurs, P. Jeannin et de Russy.

Lettre de M. Jeannin à M. de Villeroy, du quatorzième de mars 1608.

Monsieur, vous verrez ce que nous écrivons au Roi sur les changemens qui arrivent ici en la conduite des affaires, à cause des passions de ceux qui veulent la guerre, lesquels traversent continuellement les bonnes intentions des autres qui désirent la paix. Les députés des archiducs s'en trouvent étonnés, et ne savent à qui s'en prendre, estimant quelquefois que leur rudesse à traiter est fomentée de quelque secret appui; puis après croient, ce qui est véritable, que cette opiniâtreté ne vient que d'eux-mêmes et du peu d'appréhension qu'ils ont de l'avenir, se fondant sur les prospérités qu'ils ont eues du passé. Ils ont discontinué à nous venir voir plus que de coutume, mais je n'en sais pas bien la cause; car notre affection à la paix est reconnue tous les

jours de plus en plus, sans que néanmoins nous fassions chose qui soit contre le bien des Etats : ainsi en jugent les plus sages, et louent autant notre conduite que les ennemis de la paix en sont mal contens. Peut-être que les députés d'Angleterre y procèdent d'autre façon, et, par quelques témoignages secrets de leur amitié à l'endroit des archiducs, obligent davantage leurs députés; mais nous avons pour guide les commandemens du Roi, et ce qui nous semble licite pour ne point tromper nos amis. Rien ne se fera sur l'échange des places contre ce que Sa Majesté commande; car les Etats sont si fermes et résolus, qu'ils n'auront besoin d'autre persuasion pour ce regard; et ce que nous vous en avons mandé étoit plutôt de l'avis d'autrui que du nôtre, rien n'en ayant été dit de notre part à qui que ce soit. Quant au commerce des Indes, je n'y vois autres expédiens que ceux contenus en la lettre qu'écrivions au Roi. Celui de la trève ici et aux Indes sera enfin le meilleur, pourvu qu'ils soient aussi bien reconnus libres que par la paix; car de l'être à temps limité, et non pour toujours, cela ne serviroit de rien. Le président Richardot, me voyant il y a dix ou douze jours, avoit montré de ne faire difficulté d'en traiter ainsi; néanmoins le Cordelier a dit depuis deux jours le contraire à quelqu'un qui a de la privauté avec lui; si ne laissé-je d'en espérer bien de leur côté; pource qu'il me semble qu'ils désirent la paix avec grande ardeur, et craignent autant de rompre que les Etats.

La trève nous feroit éviter plusieurs difficultés qui se rencontreront à la paix, outre qu'elle sera autant ou plus utile à leur Etat et à leurs amis que la

paix même; car n'étant qu'en trève ils seront plus enclins à contribuer pour le paiement des gens de guerre qu'il faudra tenir en garnison. Il y aura moins d'amitié entre eux et les Espagnols, et par ce moyen en auront plus de soupçon et de défiance les uns des autres. Elle sera aussi moins désagréable à M. le prince Maurice; car ils seront obligés à lui rendre plus de respect et à le mieux contenter, à cause du besoin qu'ils en pourront avoir, la trève étant expirée: outre ce qu'il lui semblera le retour à la guerre en être plus facile que si la paix étoit faite; et cette même raison regarde aussi l'intérêt de Sa Majesté, qui pourroit bien, dans quelques années, désirer autant la guerre en ce pays qu'elle fait à présent la paix. Vous vous souviendrez, monsieur, des raisons que j'ai autrefois eues sur ce sujet, qui furent lors approuvées. Et quand ladite trève ne seroit que de six, huit ou neuf ans, elle seroit bien aussi bonne que pour un plus long temps, pource que plus elle sera longue, moins ces peuples auront soin de se tenir armés, penseront moins aussi devoir rentrer en guerre avec les Espagnols, et leur deviendront par ce moyen plus facilement amis. Il est vrai que si l'on fait cette trève il faudra, par un nouveau traité avec les Etats, déclarer que la ligue faite aura lieu durant le temps d'icelle, et y ajouter encore qu'ils ne pourront faire la paix, sinon du gré et consentement du Roi, qui voudroit étendre la ligue et la rendre perpétuelle. On le pourroit faire aussi bien que par la paix, si les Etats sont reconnus libres pour toujours: le commandement du Roi nous prescrira ce que nous aurons à faire. Les députés d'An-

gleterre nous disent toujours de bonnes paroles, et montrent que leur maître veut à bon escient l'amitié de Sa Majesté, et y joindre l'alliance de leurs enfans.

Vous verrez, par la lettre de M. de Russy, les discours que M. Winood lui en a faits, et qu'il désire que M. de La Boderie tienne quelques propos à leur Roi sur ce sujet. Ledit sieur de La Boderie est sage pour n'y rien gâter; et néanmoins je crains qu'il n'y ait de l'artifice, et qu'on ne veuille faire connoître et publier cette recherche pour s'en prévaloir envers le roi d'Espagne, et obtenir plus aisément son alliance qu'il poursuit, à ce qu'on tient ici, et qu'il ne le fasse aussi sur la crainte qu'il a eue que Sa Majesté et ledit roi d'Espagne n'aient un même dessein ensemble pour le mariage de leurs enfans, se promettant de le retarder ou empêcher du tout par cet artifice. Il est vrai qu'on y peut procéder avec telle dextérité qu'on évitera tous ces inconvéniens, et feroit-on profit de cette occasion s'il a bonne volonté; car il peut bien être que ce prince qui est irrésolu a changé d'avis: ainsi d'autant que cette alliance semble plus utile qu'aucune autre, on n'y doit rien négliger pour y parvenir. J'avois bien dit au sieur Barneveldt, qui m'en a parlé quelquefois, que c'étoit au père du fils à faire cette recherche, et que l'honneur en étoit bien dû à la maison de France, qui est à présent en plus de respect envers tous les princes de la chrétienté qu'elle n'a été depuis plusieurs siècles. Je lui ai encore dit qu'il falloit commencer par l'amitié des princes et de leurs couronnes, et qu'on pourroit plus aisément bâtir le surplus sur ce fondement qui donneroit assurance à l'un et à l'autre qu'ils y procèdent de bonne foi. Sa Majesté y saura bien prendre

une bonne résolution avec votre avis, et de ses principaux ministres. Dès le lendemain que M. de Preaux fut arrivé en ce lieu, j'envoyai le sieur de Sainte-Catherine à Amsterdam, avec une lettre que j'écrivois au sieur Isaac Le Maire pour le prier de venir ici, et que j'avois à lui communiquer quelque chose d'importance de la part du Roi, sans lui envoyer la lettre de Sa Majesté; que retins pour la lui donner moi-même à son arrivée; bien lui envoyai-je celle qu'on lui écrivoit en flamand. Il ne faillit de venir quatre jours après, désirant que sa venue fût cachée; et, à cette occasion, il me vint trouver à l'entrée de la nuit, comme aussi le lendemain de grand matin, puis s'en retourna à Amsterdam sans vouloir demeurer davantage, me disant que ceux de la compagnie des Indes savoient bien qu'il étoit affectionné à la France, versé en ce négoce des Indes, et, s'ils découvroient qu'il eût parlé à moi, que cela leur seroit très-suspect. Il fut deux heures avec moi à chaque fois; et, après avoir reçu les lettres du Roi avec grand respect et icelles lues, me commença à dire qu'il y a déjà long-temps qu'on lui avoit fait quelques ouvertures de la part de Sa Majesté pour ce fait, et que lui-même s'y étoit offert comme affectionné à la France, étant issu de la ville de Tournay, les habitans de laquelle ont tous la fleur de lis dans le cœur, et qu'il a aussi une si entière connoissance de ce commerce, qu'il pensoit bien y pouvoir être utile. Qu'il avoit dès-lors retenu trois de ses frères avec lui pour les joindre en cette société, lesquels demeurent à présent l'un en Portugal, l'autre en Castille, et le tiers en Italie, et sont tous trois associés avec lui pour six ans en d'autres

négoces. Qu'il en avoit fait autant de quelques bons pilotes et matelots, les empêchant de prendre autre parti ailleurs, en espérance de se retirer en France pour ce sujet; mais lui ayant semblé que cette affaire étoit négligée, il avoit fait prendre parti auxdits pilotes et matelots avec la dernière flotte qui est allée aux Indes. Qu'il n'est pourtant découragé d'entendre à ce dessein, et de retirer ses frères pour y aviser; mais qu'il est premièrement besoin de voir la résolution qu'on prendra ici, soit de paix ou de guerre. Que si par la paix la compagnie des Indes ne peut continuer son trafic, on la pourroit avoir en France. Que s'il lui est loisible de faire ledit trafic, et que ce soit sans hostilité, qu'on en peut encore faire une en France, laquelle y allant en forme de guerre fera sans doute plus de profit que l'autre, à cause des prises sur les Espagnols et Portugais. Que pour la commencer il faut du loisir à se préparer comme de deux ans, tant pour bâtir navires et former une compagnie, que pour mettre ensemble le fonds et les préparatifs et provisions requises pour faire succéder ce dessein. Que de son côté et de ses associés il se peut faire fort de quatre navires; à savoir, trois de cinq à six cents tonneaux et un de deux cents, équipés comme il appartiendra pour tels voyages; qu'on en peut joindre d'autres après à ce commencement, tant de ce pays que de la France, et qu'il seroit bon d'y inviter de la part de Sa Majesté les bonnes et grandes villes du royaume, afin que chacune d'icelles voulût avoir quelque capital en la compagnie, et leur administrateur, comme aussi faire construire quelques navires pour servir à ladite entreprise. Que Sa Majesté même,

sous le nom de qui bon lui sembleroit ou sous le sien, aidât à faire le fonds, prenant sa part aux profits, à raison de ce qu'elle y mettroit, comme ont fait autrefois les rois de Castille et de Portugal.

Quant aux pilotes et matelots, qu'il en faut bien prendre quelques-uns des principaux ici, pource qu'ils en ont à présent plus de connoissance, mais qu'on doit tirer le plus grand nombre de la France; d'autant que si tous les pilotes et matelots étoient de ce pays, il seroit à craindre qu'au retour d'un voyage chacun ne se retirât chez soi avec le gain qu'il auroit fait, puis se remît à autres voyages, soit en Espagne ou ailleurs; au lieu que les Français ayant leur demeure en France, y seront toujours disposés, même avec l'autorité de Sa Majesté, qui les obligera de continuer; m'ayant dit ledit sieur Le Maire que les matelots français, étant accoutumés auxdits voyages, seront meilleurs encore que les leurs, pource qu'ils sont plus sobres. Il m'a parlé des ports de France, et m'a dit aussi qu'il y en a grand nombre de bons et plus commodes pour y entrer et sortir en toute saison qu'ici; qu'il est nécessaire que la compagnie soit libre au lieu où on la mettra, reconnoissant néanmoins l'autorité du Roi et le gouverneur qui y sera, mais que les officiers n'entreprennent rien sur leur commerce. Il a encore ajouté, au cas que la compagnie des Indes qui est ici continue par la paix, que Sa Majesté, en établissant une compagnie chez soi, fasse défenses, pour quelques années, à tous autres d'apporter les mêmes denrées dans le royaume; autrement celle qui est en ce pays, laquelle continueroit d'y aller à l'avenir sans commettre hostilité, et, par ce moyen, ne seroit obligée d'avoir

aucun équipage de guerre, ni tant de gens que l'autre de France faisant les voyages à ses périls, pourroit toujours donner lesdites denrées à meilleur prix, ainsi leur ôteroit tout le profit. Et sur ce que je lui remontrai deux choses; l'une, qu'il seroit en leur pouvoir de surhausser le prix, ainsi que bon leur sembleroit, au dommage des sujets de Sa Majesté; l'autre, qu'en la ville de Marseille plusieurs en font trafic, et qu'il ne seroit raisonnable de leur ôter, il me fit réponse, quant au premier point, que le prix leur pourroit être donné par ceux que Sa Majesté commettroit, lequel il ne leur seroit loisible d'excéder; et pour l'autre qu'il n'entendoit toucher au commerce de Marseille; car les marchands de ce lieu-là ne distribuent aussi bien leur trafic qu'aux provinces qui sont près d'eux, à quoi ils n'auroient aucun intérêt. Il m'a tenu plusieurs autres propos sur le sujet de ce commerce, des moyens de l'établir ès Indes, et qu'il sait, par quelques capitaines de navires et pilotes qui ont été en ces Indes d'Orient, que les rois et peuples qui ont ouï parler de la grandeur du royaume de France et de la puissance des rois qui y commandent, leur ont souvent demandé s'ils n'y enverroient point d'armées pour leur aider à chasser les Portugais et Espagnols, et contracter une bonne amitié et intelligence avec eux, leur disant que les Hollandais n'étoient qu'un petit pays, et que si ce grand Roi étoit de la partie, ils seroient incontinent maîtres de leurs ennemis, leur demandant souventes fois là-dessus, en leur langage, s'il avoit autant de chevaux, de gens et d'arquebuses que les Portugais. Et quand on leur disoit qu'il en avoit bien plus, ils s'en réjouissoient, et montroient

de désirer leur venue. C'est ce que j'ai pu recueillir de ces discours.

J'ai aussi conféré il y a déjà plus de deux mois, et encore depuis peu de jours, avec Plancius, qui est un grand cosmographe, lequel demeure à Amsterdam, et est aussi l'un de leurs ministres, homme fort versé en la connoissance des Indes, tant d'Orient que d'Occident, pour la communication particulière qu'il a eue avec les marchands, pilotes et mariniers qui ont fait les voyages : en sorte que le Roi ne manquera de bonne instruction quand il voudra penser à bon escient à cette entreprise, et comme il appartient pour la faire succéder, dont je ne parle néanmoins qu'en crainte, pource qu'elle est lointaine, requiert beaucoup de temps et un grand soin. Je ne m'en retournerai point sans porter avec moi de bons mémoires et instructions à cet effet, ayant prié, tant ledit Le Maire que Plancius, de me donner par écrit ce qu'ils en savent. J'entretiens aussi de longue main deux hommes de qualité en ce lieu, auxquels les marchands de la compagnie des Indes communiquent toutes leurs affaires, et s'y fient du tout, afin que si la compagnie cessoit ici on la pût transporter en France; ce qu'ils m'ont toujours promis. M. de Schomberg connoît aussi bien particulièrement le trésorier de cette compagnie qui est Allemand, et y a beaucoup de pouvoir, qui m'a dit de même qu'il y est bien disposé; mais il ne faut plus s'attendre à ladite compagnie, étant bien certain, soit paix, trève ou guerre, qu'elle continuera son trafic, du moins pour quelques années. La plus grande difficulté sera, à mon avis, quand on voudra faire une compagnie en France, de pourvoir qu'on demeure

d'accord avec les marchands hollandais, lesquels ne prendront plaisir de voir que nous entrions en leurs brisées, et, par ce moyen, diminuions leurs profits. Car, encore que par raison ils doivent toujours être nos amis et nous favoriser partout, ce que je tiens certain pour le corps de leur Etat, il y a néanmoins danger que ces marchands ne fassent le contraire, et ne s'unissent même plutôt avec les Portugais pour en chasser tous les autres qui y voudroient aller; mais il n'est encore temps de parler de cette affaire ici jusqu'à ce que leur traité soit conclu ou rompu. Outre ce, il me semble qu'on s'en doit cacher le plus qu'on pourra, jusqu'à ce qu'on veuille venir aux effets, de peur que les Espagnols n'en soient avertis, et ne préparent quelque dessein pour rompre le nôtre, soit en nous faisant la guerre s'ils peuvent séparer d'avec nous l'Angleterre et la joindre avec eux, ou bien en faisant quelque traité avec les Hollandais mêmes qui les pourroit unir en ce trafic; car les Espagnols sont si sensibles en la crainte de ce danger, qu'il n'y a rien qu'ils ne fassent pour s'en garantir. Et à la vérité, s'ils considéroient bien que ces Indes d'Orient sont d'une si grande étendue qu'ils ne peuvent empêcher qu'autres qu'eux n'y abordent, ils pourroient bien y souffrir les Hollandais, leur rendant commun ce qu'ils pensoient tenir auparavant seuls, afin qu'étant conjoints en cet intérêt, ils s'unissent aussi ensemble pour en chasser tous les autres. C'est chose que je crains, ne désirant pas toutefois qu'ils soient si sages que de prendre ce conseil.

Quelqu'un m'a assuré que si les députés des archiducs ne se peuvent accorder avec les Etats, ils rompront sur l'article de la religion. Or j'ai eu cette

crainte dès long-temps, et le Roi nous l'a écrit et mandé, et, cela avenant, que nous y procédions avec telle discrétion, que le zèle de Sa Majesté soit connu à procurer le bien de la religion, et néanmoins que ce soit sans faire chose qui déplaise aux Etats. J'ai bien ces considérations devant mes yeux, mais la mesure en est fort malaisée à tenir. C'étoit mon intention d'en faire quelque remontrance après la paix faite; mais si les archiducs veulent rompre sur ce sujet, il me semble qu'il n'est pas à propos de se taire, mais plutôt nécessaire d'avancer ladite remontrance, rendant capables quelques-uns des plus sages entre les Etats des raisons qui nous auront mus de le faire. Et, puisqu'il y a du loisir, je vous supplie voir ce que j'ai délibéré de leur dire sur ce sujet, que je vous envoie pour le considérer, afin que vous m'en mandiez votre avis et le commandement du Roi ès affaires qui se présentent, où je suis obligé de prendre promptement conseil. Je m'en résous comme il plaît à Dieu me conseiller; mais je pense toujours mieux faire quand j'ai ma leçon et le commandement exprès du maître. Si j'avois à parler sur ce sujet ailleurs qu'ici, je traiterois peut-être l'affaire avec d'autres argumens et raisons que celles contenues en mon écrit; mais avec les gens auxquels nous aurons affaire celles-là m'ont semblé les meilleures, et je le croirai si vous les approuvez par votre jugement, que j'estime comme je dois et que votre grande prudence le mérite. Priant Dieu, monsieur, qu'il vous maintienne et conserve en parfaite santé longue et heureuse vie.

A La Haye, ce quatorzième jour de mars 1608.

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

P. JEANNIN.

Lettre de messieurs Jeannin et de Russy au Roi, du quinzième de mars 1608.

SIRE,

Notre seconde lettre étant écrite, nous avons encore différé d'un jour à envoyer le sieur de Sainte-Catherine qui en devoit être porteur, sur ce que les députés des Etats se devoient assembler le lendemain avec ceux des archiducs, afin d'ajouter ce qu'ils auroient fait. Votre Majesté saura donc par celle-ci que les Etats ont continué à demander le commerce des Indes sans hostilité, et par forme de trève pour neuf ans, et les députés des archiducs répondu qu'ils n'avoient charge ni pouvoir de leur accorder un an seulement; mais qu'ils étoient tant désireux de la paix en leur particulier, que s'ils dressoient un acte séparé du traité général qui contienne la demande de cette trève pour neuf ans, et qu'un an avant l'expiration d'icelle on s'assemble à Bruxelles ou à Anvers pour aviser ce qu'on fera, que l'un d'eux ira en Espagne pour persuader autant qu'il pourra qu'on accepte cette ouverture; qu'il seroit bon aussi de comprendre en icelle les amis et alliés qu'ils ont d'une part et d'autre esdites Indes d'Orient, afin qu'ils soient exempts de tous actes d'hostilité pendant le temps d'icelle, et passer outre cependant aux autres articles. Les paroles des députés des archiducs furent plus douces et proférées avec un visage joyeux et content, au lieu qu'en la précédente conférence ils en étoient sortis avec grande colère et mécontentement; et néanmoins les Etats leur avoient fait dès lors la même demande, sur laquelle, en la

refusant, ils avoient toujours ajouté qu'il n'étoit pas besoin d'envoyer en Espagne sur ce sujet, pource que cela ne feroit qu'aigrir; qu'aussi bien le roi d'Espagne ne l'accorderoit jamais, et qu'ils étoient trop bien instruits pour ce regard de son intérêt.

C'est pourquoi on peut entrer en soupçon de ce soudain changement, et craindre qu'il n'y ait de l'artifice, et qu'ils n'en aient ainsi usé pour gagner temps, et avoir encore la trève cette année. A quoi il sera plus aisé de faire incliner les Etats sur l'espérance qu'ils auront d'obtenir ce qu'ils prétendent par le retour du voyage, et de les faire consentir après un mois d'en attendre un autre, sur quelques excuses, comme celle-ci, que le roi d'Espagne ne s'est pu résoudre si promptement, ou autre semblable, à ce que le temps pour se préparer à la guerre cette année soit passé; ou bien il faut croire qu'ils ont grand désir d'avoir la paix, s'ils veulent en effet consentir à la trève pour neuf ans aux Indes aux conditions susdites, et accorder la paix ici: car les Etats l'entendent de cette façon, et même s'il y a quelque contravention aux Indes durant la trève, ou bien qu'icelle expirée ils ne se puissent accorder de ce qu'il conviendra faire après, que la paix ne laisse pourtant de tenir par deçà. Votre Majesté en saura mieux user et juger que nous. Mais si le roi d'Espagne accorde cet article selon le désir des Etats, et qu'il n'y ait rien de caché de leur côté pour rompre avec plus d'avantage, comme seroit peut-être sur le point de la religion, la paix sera fort avancée. Elle ne laissera pourtant de nous mander, s'il lui plaît, sa volonté sur le fait de la trève des deux côtés; car peut-être le roi d'Espagne ne l'accordera qu'à cette condition, et non

autrement. Lesdits sieurs députés ont encore traité du commerce entre eux ès Pays-Bas, du paiement des droits, péages, congés et licences que les Etats prétendent, puis de l'assurance du commerce d'Espagne; et rien n'a déplu pour lors aux députés des archiducs, quoiqu'il y eût des choses assez rudes, mais ont dit seulement qu'il falloit mettre par écrit d'une part et d'autre leurs intentions pour en conférer ensemble au premier jour. Aussitôt qu'aurons lesdits articles, nous les lui enverrons. Ces peuples se promettent d'avoir gagné tout, et croient même que la crainte que le roi d'Espagne a eue qu'ils ne fassent une nouvelle compagnie pour aller aux Indes d'Occident, dont on parle tous les jours, sera cause de leur faire accorder toutes leurs demandes. Nous le désirons comme eux, mais ne l'osons encore espérer. Nous prions Dieu, Sire, qu'il donne à votre Majesté, en parfaite santé, très-longue et très-heureuse vie.

De La Haye, ce quinzième jour de mars 1608.

Vos très-humbles et très-obéissans sujets et serviteurs, P. JEANNIN et RUSSY.

Lettre de M. Jeannin à M. le duc de Sully, dudit jour quinzième de mars 1608.

MONSIEUR, les lettres qu'il vous a plu m'écrire contiennent un discours aussi véritable que judicieux de la différence qui est entre la force et vigueur des deux royaumes de France et d'Espagne, étant certain qu'on ne peut toucher à la moindre partie du corps de notre Etat, que sa force entière ne se trouve incontinent assemblée pour aller au-devant du péril et

le repousser, pource que son mouvement et sa vigueur dépendent de lui-même, et ne lui est besoin chercher au loin de l'appui et du secours pour conserver son être et sa grandeur, faisant chacune partie d'icelui ce que l'âme fait à l'endroit de tous les membres de notre corps, auxquels, jusques aux plus petits, elle donne vie et mouvement. Mais ce n'est pas ainsi de la grandeur d'Espagne, qui ne seroit plus grandeur si elle n'empruntoit l'abondance et les richesses qui la soutiennent, et la font craindre et respecter, des moyens qui viennent des Indes, membres et extrémités si éloignées de leur corps, et par tant d'intervalles de mers et de terres, que l'un ne peut servir à l'autre sans s'exposer à infinis hasards et inconvéniens. En quoi on peut juger que les fondemens de notre grandeur ont plus de sûreté et fermeté, encore que la leur soit en apparence d'un plus grand lustre et éclat, et qu'elle ait tellement ébloui et étonné les yeux et les esprits des plus grands princes de la terre, qu'au lieu de chercher les moyens de l'amoindrir, comme ils ont pu et pourroient encore faire avec facilité, l'entamant par cette extrémité qui est l'âme de leur corps, ils ont mieux aimé, par une feinte lâcheté et nonchalance plutôt que par une vraie crainte, souffrir qu'on leur ait interdit l'usage des élémens, c'est-à-dire des mers, terres, pays et peuples qui sont au-delà de la ligne, et font une grande partie du monde compris vulgairement sous ce nom général des Indes d'Orient et d'Occident, que de conserver cette liberté qui, par la nature et le droit des gens, est commune à chacun.

Les Hollandais sont presque seuls et les premiers

qui ont osé entreprendre et continuer heureusement ce dessein malgré les Espagnols, apprenant aux autres princes et Etats que les richesses et le grand profit des denrées que les Espagnols et les Portugais tirent des Indes n'ont point de fer pour les défendre, et que si les rois et potentats qui sont beaucoup plus puissans qu'eux vouloient suivre leur exemple, ils pourroient dépouiller en peu d'années l'Espagne de ses nerfs et ornemens. Mais leur bonheur est que ce qui semble être désiré par tous n'est embrassé de personne; et il n'y a encore à présent aucune apparence que les volontés des princes qui auroient le moyen et pouvoir d'y contribuer le plus, soient aucunement disposées d'y entendre: eux aussi de leur côté se savent bien aider, et faire tout ce qui est requis pour les détourner de telle pensée; ayant pour cette seule, du moins principale considération, pris conseil de se mettre en paix avec les Provinces-Unies, et avisé sagement de quitter une souveraineté imaginaire, que des guerres de près de quarante années, les dépenses de plusieurs millions d'or, et la perte d'un nombre infini de gens de guerre ne leur ont pu faire recouvrer, pour retenir ce précieux acquêt des Indes, et empêcher que cet ennemi ne lève bannière en mer pour servir de guide, inviter et conduire à la conquête de ce butin, les autres peuples et nations qui les peuvent fortifier en leur entreprise et dessein. Nous jugeons bien les raisons qui ont mû le roi d'Espagne à prendre ce conseil, et que ce sont celles-là mêmes qui devroient exciter les autres princes, auxquels sa grandeur est suspecte, d'y entreprendre; que peut-être l'opportunité ne se présentera de long-temps si

grande qu'à présent pour leur arracher des mains ces profits et revenus des Indes avec lesquels ils tiennent en crainte un chacun. Mais le fondement d'un tel dessein seroit la conjonction de ces princes, lesquels en sont du tout éloignés, et la continuation de la guerre en ce lieu pour se servir des forces, de l'adresse et connoissance que les gens, pilotes et mariniers de ces pays y ont, lesquels n'y veulent non plus penser, comme las, recrus et épuisés par la longueur des guerres passées, qui leur ont fait désirer la paix et le repos chez eux, et se contenter d'obtenir le commerce des Indes d'Orient de gré à gré.

Quand je me représente aussi le jugement que vous faites avec raison de l'humeur de notre nation, et de notre conduite ès entreprises et desseins qui sont éloignés de nous, ou qui requièrent une grande prévoyance, beaucoup de temps et un soin continuel pour les exécuter, je reconnois avec vous notre foiblesse et imperfection ; que rien ne nous émeut que le présent, et que l'ouvrage qu'on ne peut commencer et faire finir tout à coup, ou en peu de temps, se perd entre nos mains, pource qu'il nous déplaît au milieu de la course et dès lors que quelques difficultés non prévues se rencontrent, aussi peu constans pour continuer d'une même haleine et résolution notre premier dessein, que nous avons été soudains ou légers à l'entreprendre. C'est donc prudence d'accommoder les conseils au naturel des hommes auxquels nous avons affaire, et de considérer non-seulement ce qui est de bon et parfait en la personne du chef qui a la souveraine autorité et commandement, tel que Dieu nous l'a donné, capable de

toute grande entreprise et conduite, mais aussi ce qui est de foible et de défectueux ès ministres et sujets auxquels on est contraint d'en commettre l'exécution, par la faute et imprudence desquels plus d'affaires se ruinent ordinairement que pour avoir été mal délibérées et résolues ; étant bien véritable que nous nous pouvons égaler à toutes les autres nations en prudence et circonspection pour bien délibérer d'une affaire d'importance, mais que nous sommes inférieurs de beaucoup presque à toutes en la persévérance et conduite requises pour l'exécution.

Toutes ces raisons ensemble nous doivent faire prendre conseil d'accommoder par quelque expédient le fait de ce commerce, et toutes les autres difficultés qui pourroient empêcher la paix ; représentant toujours aux Etats qu'il n'y a rien de pis que de rompre en l'état auquel sont leurs affaires, et à la résolution qu'a prise le roi d'Angleterre de ne plus contribuer en aucune chose à leur défense, sans lequel néanmoins Sa Majesté ne veut soutenir seule le faix de cette guerre ; ainsi que la paix est du tout nécessaire, et ne peut être que bonne et assurée pour eux, pourvu que la souveraineté et toutes les places qu'ils tiennent leur demeurent sans qu'ils soient obligés d'en faire échange, sinon de gré à gré, et autant qu'ils le jugeront utile. Au regard du différend pour le commerce des Indes, deux moyens ont été proposés, par l'un desquels on peut espérer d'en sortir avec le profit des Etats : le premier est que la compagnie des Indes continue son trafic pour le temps qui lui reste, lequel est encore de quatorze ans ; et après s'en abstienne ; à quoi on pourroit espérer de réduire les députés des

archiducs si les Etats s'en veulent contenter, du moins faire qu'ils en approchent; l'autre, qu'on ne fasse qu'une trève pour quelques années, comme de huit, dix ou douze ans, tant aux Indes qu'ici. Et cette ouverture semble la meilleure et plus aisée; car on éviteroit par ce moyen plusieurs difficultés qu'on doit rencontrer en faisant la paix. Cette trève les rendra aussi plus vigilans à se conserver, fera qu'ils contribueront plus volontiers aux dépenses requises pour l'entrétènement des garnisons, seront toujours en quelque crainte et soupçon des Espagnols, et, par ce moyen, y aura moins d'amitié entre eux. Et si quelque occasion survenoit ci-après, qui nous fît autant désirer la guerre en ce pays que nous y jugeons à présent la paix nécessaire, il seroit plus aisé de porter ces peuples d'une trève à la guerre, que s'ils étoient du tout en paix, par le moyen de laquelle se tenant être en pleine sûreté, et ne pensant plus devoir rentrer en guerre, l'oisiveté et le désistement entier des armes les auroient amollis, fait devenir marchands, et rendus du tout inhabiles à la guerre. On persuadera encore plus aisément cette trève à ceux qui veulent la guerre dans cet Etat, comme approchant plus de leur but et dessein que la paix, même à M. le prince Maurice, qui sera par même moyen en plus de respect parmi eux pour le besoin qu'ils en pourront avoir la trève finie, que si la paix étoit faite. Car, encore qu'il la rejette à présent plus que la paix, ce n'est pas qu'elle ne lui soit moins désagréable, mais pource qu'il croit qu'il y aura moins de difficulté à la faire que la paix, par ainsi qu'on sera contraint de rentrer en guerre. Il est vrai qu'il s'y conduit sa-

gement, et défère toujours beaucoup aux avis et commandemens qui nous viennent de la part du Roi.

Il n'y a qu'une difficulté à faire cette trève, qui est de grande importance ; et si on ne la peut surmonter, la trève ne vaudroit rien : c'est que les Etats ne la voudront faire, sinon à condition qu'ils soient tenus et déclarés pour toujours états et pays libres, sur lesquels le roi d'Espagne et les archiducs, pour eux et leurs successeurs, ne prétendent rien, et qu'en ladite qualité on traite avec eux sans restreindre et limiter cette déclaration et reconnoissance de liberté au temps de la trève. A quoi il m'a semblé reconnoître, par les propos qu'aucuns des députés des archiducs m'ont tenus, qu'ils s'accommoderont, m'ayant l'un d'entre eux dit qu'ils leur feroient la guerre après la trève expirée, au cas qu'ils ne demeurent d'accord par une paix finale, comme à ennemis dont ils pourroient tirer le même avantage, si elle leur étoit heureuse, que s'ils la leur faisoient comme à sujets rebelles. Et combien que j'aie depuis appris qu'ils changeoient de langage, si montrent-ils avoir tant de désir à la paix, qu'ils seront pour y consentir. Si on prend le chemin de cette trève, notre ligue pour la paix ne laissera de servir, moyennant une déclaration que ce qui a été fait entre nous ait lieu durant le temps d'icelle ; en y ajoutant encore que les Etats ne pourront faire la paix, soit durant la trève ou icelle expirée, sans l'avis ou consentement de Sa Majesté. Il est si nécessaire que nous soyons éclaircis au plus tôt de la volonté du Roi, que nous envoyons ce gentilhomme exprès pour l'avertir de ce qui se passe ici, et recevoir là-dessus ses commandemens. Pour ce

qui touche l'échange des places, il nous sera bien aisé de suivre votre avis et ce que le Roi nous commande par les dernières lettres qu'en avons reçues; car les Etats ne sont point délibérés de quitter un seul pouce de terre, sinon par un échange égal qui sera mieux fait après la paix et de gré à gré que maintenant. Reposez-vous aussi, s'il vous plaît, sur moi, monsieur, que personne ne sauroit avoir plus de soin que j'en ai, ni servir plus fidèlement que je ferai en l'affaire de M. le prince d'Espinoy, au cas que la paix se fasse, et que je serai toujours tel en ce que vous me commanderez, comme voulant être perpétuellement, monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur, P. JEANNIN.

De La Haye, ce 15 mars 1608.

Lettre du Roi, du dix-neuvième de mars 1608.

MESSIEURS Jeannin et Russy, j'ai mieux entendu et compris l'importance de la navigation et du commerce des Indes par vos lettres du 7 de ce mois, reçues le 13, que je n'avois fait par les précédentes. Tellement que je reconnois que les uns et les autres ont grande raison de le débattre si obstinément et vivement qu'ils font; car en ce point consiste d'une part quasi la seule et principale récompense de la cession des droits de souveraineté, et de l'autre la sûreté du maintiennement de la république que l'on prétend établir, pour les raisons très-bien et clairement représentées en vosdites lettres et au mémoire dressé par les intéressés audit commerce du côté des Etats, que vous m'avez envoyé. Au moyen de quoi je ne

sais bonnement quel conseil je dois prendre ni donner sur ce fait, ni quel office vous commander de faire en mon nom pour l'accommodement d'icelui; car, comme je veux conserver entière, si je puis, la bonne opinion publique et particulière de mon affection à la paix, que mérite la vérité et sincérité d'icelle, et pareillement l'amitié de mes voisins, je ne désire pas aussi donner sujet auxdits Etats, ni de me reprocher le déchet de leur Etat, s'il avenoit, pour avoir quitté ce commerce outre leur gré, et moins de m'appeler à garant aux charges et frais de leurs armes, si, opiniâtrant par mon conseil la conservation dudit commerce, ils étoient contraints ci-après de les reprendre et recommencer la guerre; laquelle pareillement je juge devoir être évitée par préférence à toute autre chose, tant pour leur considération que pour la mienne, pour les raisons qui m'ont mû de vous envoyer par delà, et vous commander de faciliter et favoriser leur accord, desquelles tant s'en faut que j'entende me départir que je m'y confirme davantage tous les jours, même à cause du procédé des Anglais envers nous; car vous savez qu'ils font ce qu'ils peuvent pour acquérir grâce et créance du côté d'Espagne à notre dommage. Ce qu'étant, et sans apparence de changement ou d'amélioration, je ne vois pas que lesdits Etats puissent ci-après soutenir la guerre comme il convient, ni conserver l'union de leur Etat ainsi que devant; joint qu'il ne faut pas qu'ils s'attendent que je danse seul ce branle avec eux, comme je prévois qu'il conviendroit que je fisse, lesdits Anglais les abandonnant ou ne les secourant que de paroles; d'autant que les autres rois et princes desquels ils

sont à présent ou ont été assistés, ont les reins ou la volonté trop débiles pour y faire fondement.

Nous devons croire aussi que les Espagnols n'omettront rien à faire pour flatter et abuser les uns et les autres, et principalement lesdits Anglais, en les chatouillant des alliances qu'ils ont jà proposées; combien que j'aie toute occasion de croire, sans en douter aucunement, qu'ils ne donneront jamais leur fille au prince de Galles, ni même à un prince puissant qui soit autre que de leur famille, jusqu'à ce que leurs enfans en aient fait d'autres, quand bien lesdits Anglais offriroient dès à présent de changer de religion, et que le dessein seroit, pour cette raison, favorisé du Pape. Et toutefois vous savez que c'est une condition plus éloignée du vraisemblable que de l'espérance de son contraire. Mais bien dois-je croire que facilement lesdits Anglais pourroient se laisser persuader d'entrer en part et société, sinon à visage découvert, du moins en secret, avec lesdits Espagnols, s'ils venoient à conspirer contre moi et ma couronne, et à me déclarer la guerre pour s'en avantager à mon dommage. D'ailleurs je ne vois pas que je doive m'attendre à recueillir grande prérogative de la part des Etats, qui mérite que j'épouse une guerre pour eux, les choses de la chrétienté et de mon royaume étant en l'état où elles sont. Aucuns princes et potentats d'Italie, qui à bon droit redoutent la grandeur d'Espagne, s'offrent bien à présent d'entrer en quelque confédération avec moi pour la commune et mutuelle défense et conservation de nos Etats, mus de la connoissance et appréhension qu'ils ont de son ambition et puissance, après qu'elle sera déchargée de la guerre des Pays-Bas;

mais quand j'ai voulu leur faire connoître que le vrai moyen de les garantir étoit qu'ils contribuassent, dès à présent, aux frais de la manutention des Provinces-Unies, pour leur aider à faire un accord si avantageux que le roi d'Espagne et les siens ne pussent après icelui mal faire en la chrétienté, ou, ne pouvant parvenir audit accord, de soutenir la guerre, je les ai trouvés si peu capables de ce conseil, que ce seroit se tromper d'en attendre un bon effet.

Ils ont toujours opinion que je suis seul bastant de seconder et maintenir lesdites provinces; voire que j'y suis si avantagé, que je ne puis ni dois vouloir rien omettre à faire pour ce regard, pour être trop intéressé à leur conservation. De quoi j'ai néanmoins délibéré de mettre peine de les désabuser, pour, s'il est possible, leur faire prendre d'autres conseils; et comme je prévois que les traités de la paix de delà tireront en longueur, et que l'on y consommera du moins le reste de la présente année, quand ce ne seroit que les parties ne sont préparées pour la guerre, et pour le désir et besoin qu'elles ont de la paix autant les unes que les autres, il est nécessaire que lesdites provinces, et leurs confédérés et amis, avisent aux moyens de soutenir ladite guerre, et conserver l'union de leur Etat, s'il faut y rentrer, sans du tout s'endormir au doux bruit et espoir de ladite paix. Peut-être que leurs amis feront difficulté de s'en déclarer maintenant, pour les diverses raisons que vous savez qui les doivent émouvoir de ce faire en l'état présent des affaires. Il faut craindre aussi qu'elles ne rencontrent tant de froideur, que cette recherche défavorise plutôt leurs affaires qu'elle ne les confortera, principale-

ment du côté d'Angleterre où vous savez qu'ils sont coutumiers de faire banqueroute à leurs voisins aussi imprudemment qu'infidèlement. Toutefois, il me semble être nécessaire que les Etats, pour mieux et sûrement résoudre les choses de la paix, s'éclaircissent et assurent de la volonté de leursdits voisins, pour ne bâtir sur faux fondement, et tomber en des sûrprises et accidens irremédiables. Je ferai toujours de mon côté ce que je dois et puis honnêtement faire pour ce regard, en la forme et aux conditions que je vous ai ci-devant écrites; de quoi je vous permets de vous déclarer à ceux qui en seront dignes, assuré que vous le ferez avec la discrétion qu'il convient, principalement tant qu'il y aura quelque espoir de composer les affaires, de quoi je commence à faire plus mauvais jugement que je n'ai encore fait, jaçoit que j'aie, dès le commencement, combattu avec tous mes conseillers celui qu'ils ont fait du bon succès dudit accord. Car je ne puis croire que les Espagnols accordent jamais auxdits Etats ledit commerce des Indes, ainsi qu'ils demandent, et qu'il semble que Barneveldt se le promet; c'est-à-dire qu'ils consentent qu'ils en jouissent par forme de trève durant les quatorze ans qui restent du temps duquel ils ont donné parole à ceux de la compagnie, sans s'obliger de s'en départir entièrement ledit terme expiré, et obtenir maintenant une paix entière du côté de deçà; car non-seulement ce seroit un trop grand et honteux signe de foiblesse du côté d'Espagne, mais un préjudice et désavantage de trop périlleuse conséquence, tant pour le présent que pour l'avenir.

J'ai bien considéré les bonnes ouvertures que vous

avez faites, et votre conduite sur cela, tant envers les Etats qu'avec le président Richardot; je loue l'une et l'autre. Je ne pouvois aussi y être servi par vous plus dignement que j'ai été. Vous aurez reconnu par ma dernière dépêche, portée par l'abbé de Preaux, que je faisois moindre compte de l'article dudit commerce que de celui de l'échange des places de Flandre et Brabant. Je persiste encore en cette opinion, d'autant que je juge le péril dudit échange plus prochain que ne peut être celui de l'accommodement de l'autre. J'ajouterai encore à cela, que j'ai le même sentiment et désir de la paix que j'ai eu jusqu'à présent. Vrai est que je considère et connois mieux que je n'ai fait, le bien et le mal que les parties de part et d'autre sont pour recevoir de l'issue et composition dudit article des Indes. C'est pourquoi j'estime qu'il est à propos que nous procédions plus retenus aux conseils que nous avons à leur donner, et aux offices que nous avons à faire pour ce regard, que nous n'avions délibéré, pour les raisons susdites. En quoi néanmoins vous devez vous conduire si dextrement, que lesdites parties ne s'aperçoivent du changement. Si lesdits Etats peuvent obtenir ledit commerce pour moins de temps que lesdits quatorze ans, pourvu qu'ils ne s'obligent de le quitter icelui passé, je suis d'avis qu'ils s'y accommodent, soit par forme de trève ou de paix, à la charge d'avoir ladite paix du côté de deçà; car encore que plusieurs ne fassent pas grande différence d'une longue trève à une paix pour les provinces de deçà, toutefois ce titre de liberté et souveraineté que lesdits Etats prétendent

acquérir, sera trop plus estimé de leurs voisins par celle-ci que parl'autre.

C'est pourquoi je suis d'avis qu'ils fassent leur possible pour gagner ce point, s'ils peuvent y parvenir sans du tout quitter ledit commerce ; car j'estime maintenant cette navigation si importante, que je serois quasi d'opinion qu'ils acceptassent plutôt une trève de longues années de toutes parts, avec la déclaration de ladite liberté et souveraineté durant ledit temps, que de faillir à se délivrer cette fois de la guerre, puisqu'ils ont passé si avant, et qu'ils sont si mal assurés de l'assistance de leurs voisins en cas de guerre; joint que j'appréhende fort leur division et discorde s'ils rompent. Mais je n'approuve pas, pour la même considération, le long séjour des députés des archiducs où ils sont. L'on connoîtra, au retour du courrier qu'ils ont envoyé en Espagne pour le fait dudit commerce des Indes, le parti qu'ils prendront, et ne doute point, s'ils veulent rompre, qu'ils ne le fassent sur l'article de la religion; mais j'ai quelque opinion qu'ils ne se hâteront pas de s'en déclarer, parce qu'ils n'ont rien de prêt, comme j'ai dit, pour recommencer la guerre. Ils feront donc durer la négociation; auquel cas j'estime très-dangereux que lesdits députés demeurent à La Haye, tant pource qu'ils pénètrent plus avant aux conseils des Etats, et ont plus de moyens de corrompre leurs gens, que parce qu'il est difficile qu'ils ne découvrent les plus secrets traités des Etats avec leurs confédérés. Il faut donc y pourvoir, estimant que lesdits députés entretiendront et feront durer ladite négociation artificieuse-

ment exprès, du moins pour empêcher ou apprendre lesdits traités particuliers des Etats, ou les endormir de l'espérance de ladite paix, cependant qu'ils feront et avanceront leurs préparatifs pour la guerre, afin de les surprendre : pour la même cause peut-être eût-il été aussi bon de les prier de se retirer sur le débat dudit commerce, et attendre la résolution d'icelui, devant que de proposer les autres articles; car tout ce qui s'y avancera sera inutile, et ne servira qu'à entretenir le tapis, s'ils ne conviennent de l'autre. Ce que je vous écris toutefois plus pour vous exposer mon avis, que pour vous prescrire et ordonner de le suivre, si vous jugez qu'il soit meilleur d'en user autrement. Je vous dis donc qu'une longue trève, partout réglée comme elle doit être, sera encore plus utile auxdits Etats et au public que la guerre. Toutefois, si on peut avoir une paix entière et partout, ou pour le moins de deçà, elle sera encore meilleure et plus estimée partout.

Continuez à favoriser et faciliter celle-ci tant qu'il vous sera possible, et, si vous n'en pouvez venir à bout, ne vous opposez à la susdite longue trève partout, ains tenez la main que les parties s'y accommodent plutôt que de rentrer en guerre. Mais il faudroit en ce dernier cas rendre le dernier traité que nous avons fait avec lesdits Etats, égal et de pareille vertu pour la trève que nous l'avons fait pour ladite paix, chose qui sera désirée d'eux comme de moi. Et quant à la proposition que les députés d'Angleterre vous ont faite d'entendre à un nouveau traité d'alliance avec moi, et le traiter par delà cependant que vous êtes ensemble, je ne suis pas d'avis que nous la rejetions,

combien que nous n'ayons que trop d'occasions de nous défier de cette recherche, et de la foi et volonté dudit Roi; car, s'ils veulent mordre à bon escient, il nous sera utile de le faire pour plusieurs raisons que je vous écrirai quand nous en serons éclaircis; si aussi ils ne veulent que nous abuser, ils ne seront pas assez fins pour en profiter. Ils soutiennent que le traité fait par mon cousin le duc de Sully avec ledit Roi est imparfait, et que les précédens faits entre nos couronnes par nos prédécesseurs, n'ayant été confirmés par nous de part et d'autre en la forme portée par iceux, demeurent nuls. Je serai bien aise aussi qu'ils soient changés, car les derniers ont été faits par mes prédécesseurs plus avantageux pour eux que pour nous; au moyen de quoi embrassez cette proposition s'ils y persévèrent, et en facilitez l'exécution.

Vous, sieur Jeannin, pourriez faire un voyage par deçà, pour prendre mes intentions et instructions sur cette matière et les autres qui sont sur le bureau, s'il faut que la négociation de la susdite paix tire en longueur, et que les députés des archiducs se retirent et prennent temps pour consulter avec lesdits princes. Je suis très-aise que ma cousine la princesse d'Orange soit arrivée par delà en santé, et si à propos que sa présence y puisse être encore utile; car je suis assuré qu'elle y contribuera toujours, en ce qui dépendra d'elle, avec toute l'affection à mon contentement et service que je puis désirer et attendre d'elle. En quoi vous lui donnerez aussi toute occasion de persévérer, en favorisant de ma part le bien et avantage de mes cousins ses beaux-fils et fils, et de toute leur maison, suivant les exprès commandemens que je vous en

ai faits. Je prie Dieu, messieurs Jeannin et de Russy, qu'il vous ait en sa sainte garde.

Ecrit à Paris, le dix-neuvième jour de mars 1608.

HENRI.

Et plus bas, BRULART.

Lettre de M. de Villeroy à M. Jeannin, du vingtième de mars 1608.

MONSIEUR, j'ai reçu le 8 de ce mois, par l'adresse du sieur de Berny, vos lettres du 27 du passé, et le 13 du présent celles du 7 d'icelui, par le commis du sieur du Maurier, sur le contenu desquelles le Roi vous écrit ses intentions si particulièrement et clairement, que je n'ai rien à y ajouter, sinon qu'ayant un peu mieux considéré que nous n'avions fait la conséquence des voyages des Indes, nous serons très-aises que les Etats les conservent. Je n'ai pas opinion qu'ils en viennent à bout selon leur désir et l'instance qu'ils en font. Vos lettres ne font mention que d'Orient, et le sieur Aërsens nous a dit qu'ils débattent encore ceux d'Occident, dont nous vous prions nous éclaircir, disant ledit sieur Aërsens qu'ils ne peuvent quitter ceux-ci non plus que les autres. Et quand on lui demande comment, la paix rompue, ils conserveront leur union ébranlée par les espérances de ladite paix, je reconnois par ses réponses qu'il craint fort qu'il en mésavienne. Il ne sait aussi par quels moyens ils pourront soutenir la guerre s'il faut y rentrer, sinon qu'il se promet que le Roi entreprendra leur protection encore plus ardemment qu'il n'a fait ci-devant, quand même le

roi d'Angleterre les abandonneroit. Il fonde aussi une bonne partie de son espérance sur la nécessité et foiblesse du roi d'Espagne et des archiducs; c'est l'état que le sieur Aërsens fait. S'il parle franchement, et comme il l'entend ou non, si c'est suivant les intentions des Etats ou de lui-même, je ne le puis dire assurément quand je me représente sa conduite passée; mais comme d'un côté je lui ai donné sujet de bien espérer de la bonne volonté du Roi, d'autre part aussi l'ai-je admonesté de ne faire le susdit compte légèrement, afin de ne s'y abuser, d'autant que je reconnois que Sa Majesté est lasse de mettre la main à la bourse, comme elle a ci-devant fait, et conseillé d'assurer ses affaires autrement, et par une autre forme qu'il n'a fait, voyant mêmement les Anglais vivre et se conduire comme ils font. Il demande d'être dès à présent secouru d'une pareille somme d'argent qu'a été la dernière qui a été envoyée par delà, disant, ne pouvant avoir mieux, qu'il la recevra par avance, et en déduction de ce qui leur a été promis de notre part pour les deux premières années de la paix; de quoi il a été éconduit, notre intention n'étant de manger ainsi notre bled en verd, ni nous élargir par dessus les termes de la parole que vous avez donnée pour nous. Toutefois nous lui avons enfin déclaré que nous voulions voir le progrès et succès de la négociation qui se fait par delà, devant que d'accorder ni refuser tout-à-fait sa demande.

Nous avons reçu par ses mains un extrait des articles qu'il dit avoir été proposés, tant par les députés des archiducs que par les Etats; après la remise

de celui des Indes, dont je vous envoie une copie. Je ne vous dirai ce qu'il nous en semble, mais bien que nous estimons qu'ils ont été mis en avant tels par les députés desdits archiducs, plus pour entretenir le tapis et avoir prétexte de prolonger les affaires et leur séjour où ils sont, que pour avancer matière. Sur quoi Sa Majesté vous fait savoir son avis; lequel nous croyons être bien fondé, qui est que l'on doit séparer la compagnie sitôt que l'on connoîtra, après la réponse d'Espagne, quel sera le parti qu'ils voudront prendre sur le fait desdites Indes; non que nous soyons d'avis que les Etats rompent le traité si les autres ne les y contraignent, quand ce ne seroit que pour avoir loisir de se reconnoître et pourvoir à leurs affaires pour recommencer la guerre s'il faut y rentrer, laquelle nous désirons, autant, voire plus que jamais, être évitée tant qu'il sera possible de le faire. L'on continue à nous entretenir de l'alliance de laquelle vous savez que le président Richardot vous a parlé; le Pape en a entretenu M. d'Alincourt, et le nonce de Sa Sainteté en a discouru depuis, de sa part, en la dernière audience que le Roi lui a donnée. Tous montrent avoir ce fait très à cœur, de quoi je ne m'étonne point; car il y a bien plus à gagner pour l'Espagne et consorts que pour la France. Mais ce que j'ai trouvé un peu étrange, est qu'ils aspiroient à faire promettre au Roi de favoriser dès à présent, en cas de paix ou de guerre, la réunion des pays possédés par les Etats sous la domination des archiducs, à condition que le tout retourneroit après avec le temps à l'avantage de madame Chrestienne et du mari que l'on prétend

lui donner : de quoi Sa Majesté s'est un peu offensée, et certes avec raison ; car on aspire à lui faire manquer de foi envers les Etats, sans fondement ni raison.

Toutefois, je ne suis pas d'avis que vous en disiez rien au sieur Richardot, mais que vous l'entreteniez toujours sur ce sujet, comme vous avez bien commencé. J'apprends ici que le marquis de Spinola et ses collègues prendront bientôt congé de la compagnie, sous prétexte de venir passer les fêtes de Pâques en leurs maisons, et qu'il y aura après de la peine à les rassembler et faire retourner en Hollande, et qu'ils n'entretiendront plus la pratique de la paix que par manière d'acquit, et pour abuser les Etats, mal satisfaits de leur dureté en toutes choses, principalement au fait des Indes : quoi avenant, il sera besoin de se disposer et résoudre au pis, à quoi nous ne prendrons pas grand plaisir. Les Vénitiens et le duc de Savoie recherchent à présent le Roi d'une alliance à pareille fin qu'a été faite la nôtre dernière avec les Etats, pour la conservation et défense de ce qui leur appartient ; mais j'ai opinion que le vent emportera telle ouverture, attendu le naturel des auteurs d'icelle, et aussi qu'il n'est à propos de laisser derrière, comme l'on prétend faire, le Pape, car ce seroit le donner tout-à-fait à l'Espagne. Toutefois nous pousserons cette pratique le plus avant que nous pourrons, pour découvrir les intentions et fins des parties, et, s'il est possible, en profiter. Le Roi, traitant ces jours passés avec le ministre des archiducs un peu trop confidemment, lui a fait ouverture d'engager son maître en un accord avec les Etats sans le roi d'Espagne.

pour le bien des pays qu'il possède, et pour assurer ses affaires particulières. Il a fait contenance qu'il seroit très-aise, comme bon patriote, que cela pût s'effectuer; mais il a reconnu que l'entreprise étoit trop difficile et périlleuse pour en bien espérer : ce que je ne vous écris que pour vous faire savoir ce qui en a été dit, de quoi vous jugerez. Je m'assure qu'il eût été peut-être à propos de s'abstenir, comme je ferai, d'allonger la présente davantage, que pour vous présenter mes très-affectionnées recommandations, et prier Dieu, monsieur, qu'il vous donne, en bonne santé, heureuse et longue vie.

De Paris, ce vingtième jour de mars 1608.

Votre, etc. DE NEUFVILLE.

Autre lettre dudit sieur de Villeroy, dudit jour vingtième de mars 1608.

MONSIEUR, nous avons mauvaise opinion de l'issue de cette conférence pour la paix, de quoi nous sommes très-déplaisans; car enfin nous la jugeons nécessaire, et la désirons plus que jamais, et prie Dieu qu'il vous fasse la grâce d'achever ce bon œuvre. L'on nous donne à entendre que ces messieurs les Etats fondront comme la neige au soleil s'ils quittent la navigation des Indes; c'est pourquoi nous ne voulons absolument les conseiller de s'en départir tout-à-fait. Et toutefois l'on dit que les Espagnols rompront la paix, et même ne feront la trève de longues années s'ils n'obtiennent ce point. Nous n'entendons aussi conforter les Etats à l'opiniâtrer, pour les raisons que le Roi vous écrit. L'on dit ici que les dé-

putés des archiducs prendront sujet de se retirer à Bruxelles pour les fêtes de Pâques, et qu'il y aura de la difficulté après à les rassembler, et qu'ils se contenteront de faire une prolongation de la cessation d'armes, pour avoir loisir de pourvoir à leurs affaires pour la guerre; car jusques à présent ils n'ont encore rien de préparé qui apparoisse.

Nous avions avis du côté d'Espagne de la prise des navires hollandais dont votre lettre fait mention; mais nous avons su, au même temps, que la réparation en a été commandée et exécutée sur-le-champ. Le Roi répond à la lettre de M. le prince Maurice; et nous nous en allons à Fontainebleau pour les couches de la Reine. Et si lesdits députés de Flandre se retirent, peut-être sera-t-il bon que vous preniez le temps pour revenir faire un tour ici pour reconnoître notre monde, et nous mieux informer des affaires de delà. Cela doit être remis à votre bon jugement; car étant sur les lieux, vous connoîtrez mieux ce qu'il est nécessaire et à propos de faire pour le service du Roi, que vous avez accoutumé de préférer à toute autre considération. Je prie Dieu, monsieur, qu'il vous maintienne en bonne santé, et me recommande très-affectueusement à votre bonne grâce.

De Paris, ce vingtième de mars 1608.

DE NEUFVILLE.

Lettre de messieurs Jeannin et de Russy au Roi, du 23 mars 1608.

SIRE,

Le lendemain du départ du sieur de Sainte-Catherine, qui fut le 17 de ce mois, les députés des archi-

ducs et États s'assemblèrent, et, suivant la résolution prise en leur précédente conférence, ceux des États leur donnèrent l'acte pour la trève et cessation de tous actes d'hostilité ès Indes pour neuf ans, avec lequel il y avoit un écrit séparé qu'ils entendent insérer au traité de paix, lequel contient que, quoi qu'il arrive auxdites Indes, soit durant la trève ou icelle expirée, la paix ne laissera d'être perpétuelle jusqu'au tropique du Cancer. Les députés des archiducs reçurent l'un et l'autre sans rien déclarer de leur intention pour lors, fors que M. le président Richardot, prenant celui lequel contient l'article qu'on prétend insérer au traité de paix, dit qu'il n'y avoit point d'apparence de faire la trève d'un côté et la paix de l'autre; et en leur donnant l'écrit pour l'assurance du commerce d'Espagne, dont pareillement lecture fut faite au même instant, dit que les grands rois ne sont point banquiers pour consigner de l'argent, et qu'on n'a accoutumé de requérir d'eux, sinon leur foi pour toute sûreté. Puis ils se donnèrent l'un à l'autre l'écrit pour les impositions ou exemptions sur les denrées et trafic mutuel qui doit être entre eux ès Pays-Bas après la paix faite: sur lequel il y eut grande difficulté, prétendant ceux des archiducs, qu'on ne doit prendre aucuns péages et impositions sur les bateaux et navires venant de France, Espagne, Angleterre ou d'ailleurs, chargés de quelque marchandise que ce soit, lesquels passeront en Zélande pour aller à Anvers ou ès autres lieux de l'obéissance desdits sieurs archiducs, et qu'on se doit contenter de les prendre sur les marchandises et denrées qui sortiront des pays de l'un ou de l'autre.

Or les Etats lèvent de grands droits, outre ceux mêmes qu'ils levoient devant la guerre, la plupart desquels ils entendent continuer, disant qu'ils seront contraints, pour tenir la mer assurée, d'avoir toujours des navires de guerre, ainsi être raisonnable qu'ils soient aidés en cette dépense par tous ceux qui en recevront le profit. Ils veulent aussi conserver les priviléges des villes de Middelbourg en Zélande, et de Dordrecht en Hollande, la première desquelles a l'étape des vins de France, et l'autre des vins du Rhin, pour tous les vins qui entrent par la mer des Pays-Bas; et les députés des archiducs répondent que tous les péages nouveaux établis depuis la guerre doivent être abolis, et quant aux priviléges d'étapes, qu'ils ont été donnés lorsque tous les Pays-Bas appartenoient à un même seigneur; et maintenant que la paix les doit séparer perpétuellement, les villes qui les ont obtenus ne doivent plus servir d'étapes que pour les pays qui seront de l'obéissance des Etats, et être permis aux archiducs de faire leur étape où bon leur semblera, ayant fait entendre que leur intention étoit de donner ce privilége à la ville d'Anvers; autrement, pour enrichir les villes des Etats, il faudroit dépouiller les leurs de toutes commodités. Cette assemblée se sépara sans prendre aucune résolution.

Les Etats nous avoient communiqué tous lesdits articles avant que les donner, sur lesquels ne leur fîmes pour lors autre réponse, sinon que notre désir et contentement seroit bien qu'ils pussent obtenir tout ce qu'ils demandent; mais s'ils tombent en difficulté sur aucuns points contenus ès dits écrits et articles, comme nous prévoyons bien qu'il y en auroit,

en nous les communiquant, et les raisons qu'on auroit proposées d'une part et d'autre, nous leur en donnerons notre avis, ainsi que jugerons devoir faire pour leur bien et l'avancement de la paix, pour laquelle obtenir, puisqu'on avoit pris ce conseil comme le meilleur et plus utile, chacun devoit aider à en faciliter l'exécution. Ayant depuis lesdits sieurs les Etats conféré entre eux, et en leur assemblée générale, sur les articles dudit commerce présentés de la part des archiducs, ils firent un autre écrit qui contient quelque correction en celui des archiducs, par lequel ils s'expliquent davantage et déclarent qu'outre les péages anciens qui se levoient avant la guerre, ils entendent lever et prendre, comme ils faisoient pendant icelle, le droit de convoi qu'ils nous ont dit être assez modéré; nous donnant cet exemple, que pour un tonneau de vin qui contient quatre poinçons, on prend seulement trente sous, lequel droit se lève tant sur eux-mêmes que sur leurs amis et alliés à l'entrée de la Zélande, y en ayant un autre, nommé le droit de licence, qu'on prend sur les ennemis, lequel est grand et excessif; à savoir, sur le même exemple d'un tonneau de vin quatre écus, au lieu que pour le convoi il n'y a que trente sous, duquel droit de licence les sujets des archiducs seront déchargés après la paix. L'autre correction faite par eux audit écrit concerne ce droit d'étape qu'ont les villes de Middelbourg et de Dordrecht, pour lequel on lève quelques droits qui sont aussi assez modérés; mais ce qui est le plus servile et incommode, est que lesdites villes prétendent que tout le vin qui y arrive doit être déchargé et vendu ès dits lieux, en sorte qu'un marchand français qui aura vendu du vin

à quelqu'un du pays de Brabant, ou des autres villes des Etats mêmes, ne l'y pourra conduire et mener, mais sera contraint de le vendre ès dites villes. Il se pourra bien garantir de l'inconvénient de cette vente en supposant un acheteur qui s'entende avec lui; mais il souffrira toujours l'autre incommodité, qui est de décharger et d'être contraint de mettre ses denrées en d'autres navires.

A quoi il leur fut dit derechef, et à l'instant, par le président Jeannin, sans prendre l'avis des députés des princes qui y étoient aussi présens, que pour avoir la paix jugée par eux et par nous utile à leur Etat, il falloit remettre quelque chose de la rigueur de ce droit, et s'accommoder à l'utilité des sujets des princes avec lesquels ils traitent; que cela regardoit aussi les sujets des autres princes qui sont leurs amis et alliés, et qu'on avoit accoutumé d'y procéder ainsi en pareils traités, réglant d'un mutuel consentement lesdits subsides et péages, en sorte que de part et d'autre chacun en reçoive quelque soulagement. Mais leur réponse fut qu'étant souverains ils entendoient faire dans leur pays ce qu'ils jugeoient convenable, sans en demander l'avis et consentement des archiducs, lesquels auront la liberté d'en faire autant chez eux. Et pour le regard des priviléges des villes de Dordrecht et Middelbourg, qu'ils ne les pouvoient aucunement amoindrir. A quoi il fut encore répondu par lui-même que la condition n'étoit égale en cet endroit, pource que les Etats avoient le passage de la mer par lequel plusieurs denrées arrivent en Brabant, et que peu de Brabant viennent en leur pays; mais ils ne laissèrent de continuer en leur résolution,

disant que les archiducs n'y feroient difficulté, et que c'étoit aussi leur intention de modérer tellement lesdits subsides, qu'eux ni leurs amis n'eussent aucune occasion de s'en plaindre, jugeant bien que s'ils faisoient autrement seroit perdre le trafic pour leur pays, qui est néanmoins le seul moyen dont leurs habitans vivent et se peuvent enrichir; ainsi qu'on s'en devoit fier à eux. On se contenta de ce que dessus, leur faisant connoître que nous désirions autant qu'eux-mêmes la conservation de tous leurs priviléges et avantages, mais qu'il ne falloit pour peu de chose interrompre ce bon œuvre. Les députés des Etats s'assemblèrent derechef avec ceux des archiducs le 20, en laquelle conférence fut proposé, de la part des archiducs, qu'ils ne pouvoient accepter l'acte pour la trève, touchant le commerce des Indes, en la forme qu'il leur avoit été donné, d'autant qu'ils demandent généralement ledit commerce au-delà du tropique du Cancer, en quoi sont aussi bien comprises les Indes d'Occident que celles d'Orient; et néanmoins la dispute n'a jamais été que pour les Indes d'Orient, étant comme demeurés d'accord qu'ils s'abstiendroient d'aller du côté des Indes d'Occident, requéroient donc qu'ils eussent à s'éclaircir là-dessus; et pour le regard des Indes d'Orient, qu'il soit expressément déclaré par leur écrit qu'ils ne pourront aller ès lieux que tiennent à présent les Portugais, et où ils ont accoutumé de faire leur trafic; et si l'acte n'étoit raccommodé de cette façon, il seroit rejeté sans doute en Espagne, et toute espérance de paix perdue.

Les députés des Etats ne firent lors aucune réponse, mais remirent à en conférer en leur assem-

blée générale, en laquelle ils n'ont encore pris aucune résolution; mais bien estimons-nous qu'ils feront la déclaration requise pour le regard du commerce d'Occident, et consentiront aussi de ne point aller ès lieux que tiennent les Portugais, sinon de leur gré et consentement, mais non ès autres où ils ont ci-devant trafiqué, avec la volonté et permission des princes et peuples, comme marchands et non comme seigneurs, à condition toutefois que les Portugais s'abstiendront pareillement de faire le trafic ès lieux que les Etats tiennent et occupent de présent, afin que l'avantage soit égal d'une part et d'autre, dont les députés des archiducs se contenteront, ainsi que nous avons appris d'eux-mêmes. Ils ne feront aussi grande instance pour la révocation des étapes de Middelbourg et de Dordrecht, et ne restera plus que la difficulté pour le droit de convoi, dont ils disent toujours ne vouloir payer aucune chose. On a proposé cet expédient de prendre ce droit, non sur les denrées en particulier, mais sur chacun navire, à raison d'un sou pour tonneau. Enfin cet article s'accommodera; et à la vérité la perception d'icelui ne nous semble juste, attendu même que les Etats le demandent pour assurer la mer de leurs côtes, et toutefois ils ne se veulent obliger à l'intérêt des prises; joint que tous leurs voisins et alliés en recevront pareil dommage que les archiducs.

Les plus opiniâtres en cet endroit sont ceux de Zélande, lesquels prennent ledit droit. Les députés desdits archiducs nous sont venus voir tous ensemble, ayant discontinué dix-sept jours après notre dernière visite, dont M. le président Richardot a fait cette excuse, que rien ne s'étoit présenté pour nous com-

muniquer, et qu'ils le faisoient lors à l'occasion de ce commerce, nous priant de les y assister, attendu que nous y avions pareil intérêt qu'eux. Nous avons montré de recevoir cette raison pour bonne, encore qu'ayons bien su qu'ils avoient différé cette visite à cause d'un faux avis qu'on leur avoit donné qu'au fait du commerce des Indes nous nous étions déclarés fort contraires; mais ils en ont été mieux informés depuis, et semblent à présent vouloir rentrer en la même confiance. On a fait prolonger la trève jusqu'à la fin du mois de mai, pour donner loisir aux députés des archiducs d'envoyer en Espagne, et avoir réponse sur le fait du commerce des Indes. On dit que le Cordelier doit faire le voyage. Ils avoient demandé la continuation d'icelle trève jusqu'à la fin du mois de juin, en quoi on voit qu'ils affectent la longueur, et de là on peut prendre soupçon qu'ils veulent seulement gagner cette année. Si nous semble-t-il qu'ils ont grande affection à la paix, et qu'on doit faire bon jugement de ce qu'ils aident à racoutrer et rendre plus facile le contenu en cet acte, qu'on veut envoyer en Espagne, afin qu'il y soit mieux reçu. On a même opinion, encore qu'il n'y ait que la trève aux Indes, qu'ils ne laisseront de faire la paix pour toujours de ce côté. Nous donnerons avis à votre Majesté de jour en autre de tout ce qui aviendra. Et cependant nous prions Dieu, Sire, qu'il la maintienne et sa royale famille en tout heur et prospérité.

De La Haye, ce vingt-troisième jour de mars 1608.

Vos très-humbles et très-obéissans sujets et serviteurs, P. JEANNIN et RUSSY.

Lettre de M. Jeannin à M. de Villeroy, du vingt-quatrième de mars 1608.

Monsieur, le Roi verra tout ce qui s'est passé depuis le départ du sieur de Sainte-Catherine jusqu'à présent par notre lettre. J'ai su par personne de qualité avec qui j'ai de l'amitié, laquelle voit souvent le Cordelier, qu'on nous avoit fait de fort mauvais offices envers les députés des archiducs, comme si nous eussions été cause de l'opiniâtreté des Etats à vouloir retenir le commerce des Indes, et que cela étoit la seule cause qui les avoit fait différer si long-temps à nous venir voir. Et encore qu'ils se fussent abstenus de voir les députés d'Angleterre aussi bien que nous, à cause du même rapport, qu'ils n'en avoient néanmoins jamais eu une si grande défiance, ayant trop d'autres témoignages de l'affection de leur maître pour en douter, et qu'ils savoient bien encore qu'on les poursuivoit tous les jours de la part des Etats, pour faire une pareille ligue que celle faite par nous; mais qu'ils n'y vouloient entendre pour ne les offenser, et afin de garder inviolablement le traité fait avec le roi d'Espagne. Or lesdits sieurs députés des archiducs, étant depuis mieux informés de notre conduite, nous sont venus voir tous ensemble. Nous leur avons aussi trois jours après rendu cette visite, et reconnu en leurs visages et paroles qu'ils sentoient mieux de nous, et sembloient vouloir rentrer en la même confiance que du passé.

M. le président Richardot m'a encore vu en particulier ce jour même, auquel j'ai dit ouvertement que

je savois les soupçons qu'ils ont eus, dont je me plaignois à lui, pource que lui ayant parlé avec tant de franchise de l'intention du Roi à procurer la paix, et conféré aussi l'un avec l'autre en si grande confidence des liens avec lesquels on pourroit étreindre et affermir l'amitié de nos maîtres, il me sembloit qu'il me faisoit trop de tort de sentir si mal de ma prud'homie, et d'ajouter foi aux paroles qu'on leur pouvoit tenir avec artifice et dessein; étant bien certain que ceux qui veulent la guerre font courir le bruit que Sa Majesté la favorise, et est disposée de les assister de son autorité et moyens pour la continuer, estimant que cette crainte doit beaucoup servir pour en attirer d'autres à leur opinion; mais que nos actions sont telles, en public et en particulier, que je lui pouvois bien dire avec vérité qu'il n'y a personne entre les députés des princes qui témoigne tant d'affection à la paix, ni qui y soit aussi utile que nous sommes: chose si notoire, que les plus désireux du repos de cet Etat disent la trop grande inclination de Sa Majesté et notre conduite devoir être cause que leurs conditions en seront moins avantageuses, combien que nous y procédions en effet, comme il est requis, pour faire que chacun remette du sien autant qu'il sera besoin pour aider à l'avancement de ce bon œuvre, sans user d'aucun mauvais artifice envers l'un ou l'autre. Il m'a confessé qu'on leur avoit dit quelque chose sur ce sujet en ce lieu et écrit d'ailleurs, mais qu'il ne l'avoit pas cru. Il est derechef entré ès mêmes propos qu'il m'avoit tenus du passé avec grande appréhension, et déclaré que leur plus grande espérance pour faire la paix étoit en nous; qu'il ne pouvoit

cesser de se plaindre des Etats, lesquels ne veulent rien céder, et qu'enfin ils seront contraints de tout rompre pour ne faire une paix si honteuse aux princes pour lesquels ils traitent: il m'a fait entendre aussi qu'ils ne s'assujétiront jamais à payer ce convoi qu'on leur demande, et pour le regard du commerce des Indes, qu'ils feront ce qu'il leur sera possible pour le faire agréer au roi d'Espagne en la forme que nous le mandons à Sa Majesté; mais que de mettre un article au traité de paix, par lequel il soit dit qu'à l'occasion de ce qui aviendra aux Indes, soit pendant la trève ou après qu'elle sera expirée, la paix ne soit point rompue, il n'est pas besoin de l'exprimer et d'en faire article; car il s'entend assez de soi-même, puisqu'elle sera perpétuelle, et le fait du commerce des Indes du tout séparé d'icelui traité, sans que l'un ait aucune dépendance de l'autre. Sur quoi lui ayant répondu que cela étoit vrai, et que, pour cette même raison, ils ne devoient faire difficulté de consentir que ledit article soit inséré au traité général, il me dit qu'ils le faisoient pour y mieux disposer le roi d'Espagne et son conseil: peut-être le font-ils avec cette seule considération; mais aussi peuvent-ils désirer qu'il y ait de l'ambiguïté en ce fait, pour prendre conseil sur les occurrences de l'avenir, et y donner une autre interprétation s'il leur est lors utile; ce qui m'auroit mû de lui répliquer encore que les Etats ne l'accorderont jamais ainsi, et qu'il vaudroit mieux ajouter cette caution qui auroit plus de sûreté pour eux au cas que, le temps de la trève des Indes expiré, ils ne puissent convenir ensemble sur la cessation de ce commerce; qu'il sera en leur pouvoir de leur inter-

dire, si bon leur semble, le commerce d'Espagne, sans que pourtant la paix de ces pays soit rompue; car tant de gens sont intéressés audit commerce d'Espagne, qu'il y en aura toujours cent contre un qui le préféreront à celui des Indes. Il n'a pas rejeté cette ouverture, mais il ne s'est pas aussi départi de son premier propos. J'ai appris ceci depuis la lettre écrite à Sa Majesté, qui me fait craindre que le sieur Barneveldt, lequel se promet le contraire, ne soit abusé.

Ledit sieur président m'a aussi parlé de l'échange des places, et montré de le vouloir opiniâtrer pour celles de Brabant et de Flandre; mais je lui ai dit tant de raisons pour faire remettre cette poursuite après la paix, qu'il y a aucunement acquiescé. Et lui en disant encore autant pour le fait de la religion, dont il vouloit faire instance, et qu'il seroit meilleur que nous nous joignions ensemble après la paix faite, pour essayer d'obtenir des Etats ce qu'ils refuseront sans doute par le traité, il m'a répondu qu'il avoit grand regret d'avoir pris cette charge, qu'il a caché jusqu'ici tant qu'il a pu les indignités qu'on leur fait souffrir, craignant que leurs princes ne se changent du tout, et reprennent les armes avec autant d'aigreur qu'ils étoient désireux de les poser; mais qu'enfin ils seront contraints de s'en découvrir, quoi qu'il puisse arriver, crainte d'être blâmés; essayant de me persuader par tous ses discours que, si les Etats continuent en leur rigueur sans vouloir céder aucune chose, la guerre sera plus agréable en Espagne et chez les archiducs que la paix. Il est bien vrai qu'ils trouvent plus de difficultés qu'ils n'en avoient prévu: si ne laissé-je de croire qu'ils craignent bien fort de rompre,

et que les Etats ayant cette même crainte, tout se pourra accommoder, dont néanmoins je serai en perpétuelle défiance jusqu'au bout. Sur ce je prierai Dieu, monsieur, qu'il vous donne en parfaite santé très-longue et heureuse vie.

De La Haye, ce vingt-quatrième jour de mars 1608.

Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

P. JEANNIN.

Autre lettre de M. Jeannin à M. de Villeroy, du 29 mars 1608.

MONSIEUR, j'écris cette lettre à la hâte par le laquais de M. de Châtillon qui s'en va par delà : c'est seulement pour accuser la réception des lettres du Roi et des vôtres, qui sont des 19 et 20 de ce mois, que je reçus avant-hier au soir ; car j'ai écrit à Sa Majesté et à vous aussi, il n'y a que trois jours, par celui qui est parti pour aller à Calais y tenir le lieu du feu sieur de Sailly. Je vois bien que Sa Majesté craint plus la rupture qu'elle n'espère la paix. Sa crainte a de grandes raisons ; car les Etats, quoiqu'ils désirent ardemment la paix et qu'elle leur soit nécessaire, veulent tout à leur mot, et est certain qu'elle ne se fera pas, ou qu'elle sera honteuse pour le roi d'Espagne. Or, lui n'ayant à présent autres ennemis que ceux-ci, on ne peut croire que l'orgueil d'Espagne soit tellement abattu, qu'ils veuillent prendre des conseils si foibles et indignes de leur grandeur : outre ce que les députés des archiducs, qui sont ici, peuvent espérer que quelques provinces, lesquelles n'ont intérêt au commerce des Indes, seront pour se séparer

si on vient à une rupture à cette occasion. Ils savent bien aussi que le roi d'Angleterre ne contribuera rien à la guerre si elle continue, et que Sa Majesté fera grande difficulté d'en soutenir seule les dépenses et périls; ainsi qu'ils auront meilleur marché des Etats que du passé. Je ne laisse pourtant d'en bien espérer. Mes raisons sont que lesdits sieurs députés témoignent évidemment par toutes leurs actions qu'ils craignent de rompre, et ont même essayé tant qu'ils ont pu d'accommoder l'acte pour la trève des Indes, afin d'en faciliter l'acceptation en Espagne, se promettant que les Hollandais trouveront si peu de profit à continuer ce trafic, qu'ils s'en désisteront d'eux-mêmes avant que la trève soit expirée, et se contenteront de celui d'Espagne beaucoup plus utile, et auquel plus de gens ont part, comme il y a bien de l'apparence.

Ils craignent encore, quelque bonne parole que le roi d'Angleterre leur donne, qu'il ne donne secours aux Etats si la guerre continue, et se tiennent comme assurés que Sa Majesté en fera autant; car il y a tant de personnes qui le publient à dessein, qu'en y joignant l'opiniâtreté des Etats, il y a assez pour leur donner ce soupçon, et qu'ils seront encore pour faire ensemble des alliances plus étroites qui obligeront les deux rois à les secourir plus puissamment que du passé. Et nous entretenons cette crainte avec toute l'industrie qu'il nous est possible ès conférences particulières avec le président Richardot; car sur ce qu'il m'a dit plusieurs fois que l'Anglais ne donneroit rien aux Etats, et qu'ils avoient refusé de faire une pareille alliance avec eux que la nôtre pour ne leur déplaire, quoique ce ne fût que pour la paix, je lui ai fait con-

noître qu'ils ont toujours contribué au secours, et même au dernier argent envoyé ici, et que leurs députés ont déclaré en pleine assemblée des Etats, comme il est vrai, quand leur maître devroit être seul à les secourir, qu'il ne les abandonneroit jamais; que sa religion, leur voisinage et les obligations passées que la feue reine d'Angleterre avoit acquises sur eux en les secourant lorsque chacun les avoit abandonnés, étoient des aiguillons assez poignans pour induire leur Roi à ne point laisser perdre ceux avec lesquels il étoit conjoint par tant de liens et intérêts. Et quant à la ligue, qu'il ne tenoit qu'aux Etats qu'elle ne fût faite; mais que les Anglais avoient des affaires particulières que je lui dis, lesquelles ils vouloient faire par même moyen, et avec plus d'avantage pour eux, à l'occasion de cette ligue, étant la seule et vraie cause de ce délai. Pour le regard de Sa Majesté, qu'elle désire la paix, y veut aider de tout son pouvoir, mais qu'elle ne peut avec honneur et sans blâme les abandonner tant que la guerre durera, y ajoutant que, cet empêchement ôté, on pouvoit établir une bonne et assurée paix et amitié entre elle, le roi d'Espagne et les archiducs, dont je lui ai représenté tant de raisons et de commodités, qu'à mon avis il est du tout persuadé qu'elle est fort désirable, doit être utile à ses maîtres et à toute la chrétienté, et servir aussi à la sûreté et avancement de la religion catholique.

Il me semble bien aussi que les Espagnols craignent les entreprises sur les Indes, et tiennent déjà celles d'Orient perdues, si les Hollandais y continuent leur trafic avec hostilité, au lieu qu'en le faisant de gré à gré, ils se promettent que le profit en sera si petit

qu'ils le quitteront bientôt, et avant même que le temps de la trève soit expiré. Et pour celles d'Occident, sont bien avertis que les Etats pensent à dresser une compagnie pour y entreprendre, et leur semble que les princes amis des Provinces-Unies seront aisément induits d'être de la partie, et qu'étant joints ensemble ils y pourront faire un grand effort: puis ils espèrent de les pouvoir gagner après la paix faite par pratiques et corruptions, et, au pis aller, qu'ils seront plutôt lors marchands que gens de guerre, ainsi en état de ne leur pouvoir faire de mal, ni beaucoup servir à autrui. Ils peuvent encore craindre, les guerres venant à continuer, qu'ils ne se jettent par désespoir ès mains d'un prince qui soit puissant pour les conserver; et enfin ils ont des nécessités, et sont las de dépendre leur argent sans rien profiter, en quoi ils reçoivent trop de honte et de dommage tout ensemble. Je ne donne pas ces conjectures pour raisons concluantes et nécessaires, mais il en faut attendre l'événement. Bien est-il certain que tous les députés qui sont ici la désirent bien fort; que les archiducs ont la même affection, et que tous ensemble aideront volontiers à la faire trouver bonne en Espagne; que les Etats aussi de leur côté, quoique violens à vouloir obtenir tout ce qu'ils demandent, seront pour en quitter quand il n'y aura autre moyen de se mettre en repos. Vous verrez l'acte qui a été dressé pour le trafic des Indes, que les députés des archiducs ont pris pour envoyer en Espagne. Je tiens, quand le roi d'Espagne en rabattra quelque chose, qu'on ne laissera de s'accorder, si les autres articles auxquels on travaillera cependant le sont ainsi, puisque la paix est jugée néces-

saire. Il ne sera pas inutile d'avoir pris ce conseil pour donner loisir aux esprits de s'attiédir et rompre les pratiques de ceux qui la veulent empêcher, si grandes pour lors, qu'en opiniâtrant précisément la résolution de cet article on eût sans doute rompu. C'est la vérité qu'on ne parloit au commencement que des Indes d'Orient, et depuis on y a compris celles d'Occident. Ils ne laisseront pourtant de se contenter des premières, encore qu'il ne soit pas déclaré spécialement par l'écrit, lequel contient bien néanmoins des mots qui le signifient assez ; car ils ne pourront aller ès havres, ports et places tenues et occupées par les Espagnols. Or ils tiennent tout aux entrées des Indes d'Occident. Davantage je sais que, sous main, on les a assurés qu'on ne fera point de résistance pour les Indes d'Occident, qui est ce qu'ils craignent.

Je participe à toute cette conduite secrète qui sert beaucoup à l'avancement de la paix, dont il n'est pas besoin faire bruit, et vous supplie, monsieur, de n'en rien découvrir. Je ne sais pas si le succès en sera heureux; mais c'est ce qu'on peut faire pour conduire toutes choses au but que le Roi désire. On fait grand bruit ici de ce commerce des Indes; et tant ceux de la société que les autres qui veulent la guerre, le magnifient comme le seul moyen pour enrichir ces provinces et diminuer les revenus d'Espagne. Et toutefois j'ai appris de plusieurs entendus en ce commerce, desquels je m'en suis informé avec grand soin, qu'il sera peu profitable fait de gré à gré; et s'il avient que les marchands y trouvent du profit, contre l'avis de ceux-ci, et par ce moyen le veulent continuer après la trève, que les Espagnols s'accorderont

plutôt qu'ils le fassent de gré à gré qu'autrement, et qu'enfin ils seront pour se joindre ensemble ès dits lieux, afin d'en exclure toutes les autres nations. Le profit des Etats et de leurs amis seroit bien plus grand, et les Espagnols en recevroient aussi plus de dommage, si ce trafic étoit fait avec hostilité; car il seroit cause que les marchands conserveroient toujours leurs navires de guerre, dont ils n'auront plus de besoin, et s'en déferont sans doute s'il se fait sans hostilité. Les Etats s'exerceroient toujours au fait de la guerre par mer, seroient bien aises d'y recevoir les autres nations avec lesquelles ils sont en amitié, pour se fortifier d'autant contre un ennemi commun, et, par ce moyen, contraindroient le roi d'Espagne d'y faire de grandes armées, ou de perdre son revenu. Mais l'Espagnol ne le voulant accorder de cette façon, comme il ne fera jamais, et n'est raisonnable d'en faire instance, on connoîtra avec le temps que les marchands n'y seront si fort échauffés qu'à présent : c'est le jugement qu'en font les mieux entendus. Par ainsi le premier avis de Sa Majesté, qu'il vaut mieux s'accommoder en cet article qu'en celui de l'échange des places, est fort bien considéré ; et néanmoins on ne pourroit mieux faire pour ce commerce que ce qui est contenu en l'acte très-bon en substance, quoique très-mal dressé, pourvu que le roi d'Espagne l'approuve.

Quant aux places, les plus sages en cet Etat jugent toujours qu'il faudra faire quelque échange de celles de Brabant et de Flandre, excepté l'Ecluse et Berg-op-Zoom, avec Grol, Oldensel, Linghen et autres places delà le Rhin, et que cela leur fera épargner la

dépense de six mille hommes de garnison; mais nous l'empêcherons de tout notre pouvoir, et remontrerons qu'il faut remettre cet échange après la paix, et, quand on le fera, retenir encore Breda et Grave, qui sont places fortes en Brabant, lesquelles appartiennent à la maison de Nassau, qu'on ne pourroit quitter sans offenser bien fort M. le prince Maurice, et mettre de la division en leur Etat; et j'estime que je le persuaderai aux uns et aux autres. Les députés d'Angleterre nous ont bien tenu de bons propos touchant l'alliance de Sa Majesté avec leur Roi; mais n'ont jamais montré d'y vouloir entendre dès à présent, et en ce lieu, quoique leur ayons souvent dit que l'occasion n'y seroit jamais si propre, et que les Etats les en sollicitent tous les jours; mais tout cela en vain, pource qu'ils n'ont pouvoir de la faire. Et c'est du côté de leur maître qu'il faut ménager sourdement l'affaire; car s'il est froid et le refuse en personne, on ne doit espérer que ses ministres y soient échauffés ici. Nous ne connoissons rien en l'intention et conduite du maître et des ministres; car, depuis quatre ou cinq jours, Carron, qui est en Angleterre pour les Etats, a écrit au sieur Barneveldt, et j'ai vu la lettre en flamand, qui m'a été interprétée en français, que le comte de Salisbury lui a fait connoître par tous ses propos que la continuation de la guerre est plus utile à cet Etat que la paix. Et néanmoins étant allé voir leurs députés, il n'y a que deux jours, pour reconnoître s'ils avoient reçu quelques nouvelles qui les eussent changés, nous les avons trouvés autant ou plus échauffés à la paix, et en l'affection qu'ils nous ont toujours témoigné d'y vouloir gratifier les archiducs.

Les lettres du Roi nous apprennent qu'il préfère la paix à une trève à longues années, et néanmoins que celle-ci vaut encore mieux que la guerre. Nous suivrons ses commandemens partout, et nous accommoderons à l'état des affaires. Je ne désire rien tant que de faire un petit voyage à la Cour, pour donner contentement au Roi de tout ce qui s'est passé, et en retourner encore mieux instruit. J'y ai aussi quelques petites affaires qui requerroient bien ma présence; mais les députés des archiducs ne parlent point de sortir d'ici, ni d'intermettre les conférences sur les affaires, et je crains de m'absenter en un temps que quelque chose se passe où je puisse servir, ayant acquis quelques habitudes particulières que je ne peux aisément résigner à autre; non que M. de Russy ne soit capable et affectionné pour faire tout en mon absence, mais il y en a qui ne se veulent communiquer à personne; et cet ouvrage m'est si cher, que j'aurois un regret perpétuel d'y défaillir, puisqu'il a plu à Sa Majesté me le commettre. Mais si j'en vois quelque occasion, je la prendrai sans attendre autre commandement, puisque je sais la volonté du maître, et que je pense même mon voyage ne devoir être inutile si je le fais. J'oubliois de répondre à ce que vos lettres contiennent, que les Etats devroient pourvoir à leurs affaires en cette incertitude de paix. Le Roi met en ses lettres les raisons pourquoi ils le peuvent faire. Il semble aux Provinces, quand on en parle, qu'on les veut jeter à la guerre qu'ils craignent, et croient imprudemment que ne s'y point préparer est le moyen de

l'éviter; et n'y a que la nécessité seule et l'entrée de la guerre même qui les puissent rendre sages et diligens en cet endroit. Quant à leurs amis, le roi d'Angleterre dit ne vouloir déclarer quel secours il donnera, sinon quand l'espérance de paix sera du tout perdue; et qui le pressera davantage, il fera pis. Sa Majesté n'y veut entrer seule non plus, et n'est raisonnable aussi de faire telles offres lorsqu'on espère la paix. Elle donnoit un bon conseil aux princes et Etats d'Italie, d'aider ces Provinces pour se garantir de l'ambition d'Espagne; mais ils sont comme le roi d'Angleterre, qui désireroit bien la guerre ici s'il n'y mettoit rien.

Il me semble fort à propos d'entretenir les espérances de l'alliance proposée de la part d'Espagne, dont le président Richardot m'a fait aussi ouverture, non qu'on en puisse tirer grande utilité, mais afin que cette espérance les empêche de penser à d'autres desseins qui nous soient préjudiciables, et, en effet, qui ne pourra joindre l'Angleterre à embrasser notre amitié et alliance. Celle-ci ne doit être rejetée, trop bien le conseil honteux de favoriser les archiducs au préjudice des Etats, et même à notre dommage (1). J'ai donné au prince Maurice les lettres du Roi, et fait entendre ma créance. Il a reçu le tout de bonne part, et ne fera rien contre ce que Sa Majesté désire, mais il ne se rendra jamais auteur de la paix. Je vous ai envoyé les articles que M. Aërsens vous avoit déjà donnés, mais beaucoup plus tard que lui auquel le père les a envoyés long-temps avant qu'il nous les ait déli-

(1) Ce passage difficile à entendre est conforme au manuscrit.

vrés, afin que son fils en soit le premier porteur. Je prie Dieu, monsieur, qu'il vous donne, en parfaite santé, très-heureuse et longue vie.

De La Haye, ce vingt-neuvième de mars 1608.

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

P. JEANNIN.

Lettre du Roi, du dernier jour de mars 1608.

MESSIEURS Jeannin et de Russy, vos lettres du 10, 12 et 15 de ce mois m'ont été présentées le vingtième d'icelui par Sainte-Catherine. J'avois déjà fait réponse aux vôtres du septième, apportées par Monceau, par laquelle vous aurez été éclaircis de mes intentions sur les principaux points de ces dernières. C'est pourquoi je n'ai davantage avancé le retour dudit Sainte-Catherine, joint que je m'attendois toujours de voir passer par ici le marquis Spinola, que ledit Sainte-Catherine m'avoit rapporté de bouche devoir être porteur en Espagne de la dernière proposition qui a été faite par delà, pour accorder l'article du commerce des Indes. Mais, puisqu'il n'a encore comparu, j'estime que lui et ses collègues auront voulu tirer des Etats leur dernier mot sur les autres articles comme sur celui-ci, pour porter tout ensemble en Espagne et n'en faire à deux fois, et, en ce faisant, mettre au choix du Roi dudit pays et de son conseil la paix ou la guerre. Or, quand je considère les avantages que lesdits Etats recevront de la première, si elle est faite aux conditions auxquelles ils ont comme fait consentir les autres, je ne puis que je ne soupçonne que les Espagnols veulent les abuser avec les espérances qu'ils leur donnent, leur faisant perdre

le temps, et cependant dresser parmi eux et sur eux des parties pour les surprendre et endommager; car il me semble qu'ils passent des choses qu'ils pourroient avec raison plus débattre qu'ils ne font: aussi leurs soudains changemens de propos et de contenance du soir au lendemain, me sont grandement suspects. Mais d'ailleurs, quand je considère le gouvernement présent des affaires d'Espagne et de Flandre, et examine les divers avis que j'ai des nécessités d'argent et d'hommes qu'ils ont, et les pertes qu'ils ont faites et craignent de faire aux Indes, et les incommodités qu'ils ressentent et augmentent journellement des retardemens de leurs flottes, sur lesquelles est fondé le principal pivot de leur Etat, je conclus qu'ils ont plus besoin de la paix que de moyens de continuer la guerre, et qu'ils espèrent avec le temps redresser leurs affaires, pour après plus nuire auxdits Etats qu'ils n'ont moyen de faire de présent. Mais j'ai bien opinion, comme vous, qu'ayant tiré le dernier mot desdits Etats, ils en retarderont la résolution tant qu'ils pourront, pour ennuyer ou diviser lesdits Etats, tant à force d'argent qu'autrement, et partant qu'ils tendront à une trève qui incommode lesdits Etats, et n'ennuiera pas moins leurs alliés et amis. Je dis leurs vrais amis; car ceux qui ne le sont que de mine désirent et favorisent sous main leur affoiblissement: les Anglais sont de ce nombre, auxquels je sais néanmoins qu'ils défèrent toujours beaucoup. L'on dira qu'ils en usent ainsi par prudence, et pour éviter pis et leur perte, non par affection ni espoir d'en tirer avantage. Or je ne puis trouver bon que nous nous engagions en cette ligue générale de laquelle

on vous a renouvelé la proposition ; car il est certain que lesdits Anglais ne tendent qu'à nous décevoir, et nous faire départir de la particulière que nous avons accordée, ainsi que vous jugez prudemment.

Je fais encore moins de compte des propos tenus par Winood au sieur de Russy, et m'étonne comme le sieur Barneveldt s'y arrête. S'il le fait pour complaire aux autres, et par ce moyen les avoir plus favorables, je dis qu'il y sera trompé avec tous ceux qui auront telle espérance. En tous cas, je me garderai bien d'entendre ni faire chose qui soit indigne de moi, comme seroit l'office que ledit Winood voudroit que je fisse faire par La Boderie. Madame vaut bien monsieur, et la peine d'être demandée et courtisée. Ils ne se meuvent en cela que par jalousie et par artifice, soit qu'ils la prennent de la recherche que les Anglais font de mon alliance, ou qu'ils tendent à la leur donner. Pour cette cause, si ledit Winood ou le sieur Barneveldt vous reparlent de ce fait, dites-leur que vous n'avez encore reçu ma réponse sur icelui, et que vous estimez que je l'ai retardée exprès pour reconnoître et vérifier si, en Angleterre, on y tiendra langage qui ait quelque conformité avec les leurs, qui me donnent argument d'espérer l'effet qu'ils en promettent. Vous leur direz néanmoins que vous n'en parlez que par opinions et comme de vous-mêmes, parce que je ne vous en ai rien écrit. Et si après cela ils continuent à vous rechercher encore d'un traité général, je suis content que vous y entendiez, ou à un particulier avec lesdits Anglais, ainsi que je vous ai écrit par mes dernières, soit que l'on le propose seulement pour entretenir le tapis et la réputation de notre

union, ou que l'on entende et veuille y entrer à bon escient, pourvu que cela ne préjudicie au dernier que nous avons fait avec lesdits Etats. Je vois aussi que tel est votre avis : suivez-le donc, car je l'approuve. Je serai bien aise aussi qu'ils fassent la paix du côté de deçà ; et qu'ils se contentent de la trève aux Indes en la dernière forme qu'ils ont proposée, s'ils ne peuvent avoir mieux : même j'estime qu'ils doivent plutôt accepter la trève d'une part et d'autre que de rentrer en guerre, pourvu qu'ils soient par icelle reconnus pour libres sans limitation de temps, ainsi qu'il est porté par vosdites lettres ; qui est ce que je puis vous écrire sur icelles, remettant le surplus à mes précédentes, et à vos meilleurs avis. Mais j'improuve, comme vous, le long séjour à La Haye des députés des archiducs ; car je ne doute point qu'ils n'en profitent au dommage des Etats, si tant est qu'ils ne se retirent.

Je serai bien aise que vous, sieur Jeannin, preniez sujet de revenir par deçà pour être informé de vous par bouche de toutes choses ; mais en ce cas vous promettrez à ces sieurs que vous retournerez par delà quand les députés desdits archiducs s'y rendront, car c'est mon intention. Mais je voudrois que vous prissiez votre chemin par Bruxelles, si vous le pouvez faire sûrement, afin de voir les archiducs, pour leur confirmer de ma part les assurances de ma bonne volonté ; car je juge que ce seroit leur bien, comme le mien, que nous fussions en bonne intelligence ensemble, principalement s'ils font la paix avec lesdits Etats, d'autant que nous pourrions lors régner en repos et sûreté, sans avoir occasion de craindre

chose qui nous pût arriver de la part de nos voisins, mon intention étant de vivre en amitié avec tous, et me contenter du partage que Dieu m'a donné : je me persuade que la leur est semblable, mais je n'ai pas occasion jusques à présent de croire le semblable des Espagnols ; à quoi toutefois l'on pourroit trouver des moyens de pourvoir pour l'avenir, par l'entremise même desdits princes, la bonne foi et sincérité desquels sera toujours de grande considération et efficace en mon endroit, ainsi que vous leur pourrez dire si vous les voyez ; ce qu'il faudroit que vous fissiez sous prétexte d'éviter le passage de la mer, et pour vous rendre plus tôt vers moi, afin de ne donner martel aux Etats ; et voudrois que vous dressassiez votre partie de façon que vous pussiez encore reprendre le même chemin quand il sera nécessaire que vous retourniez par delà, afin de continuer la même visite et négociation avec lesdits princes, selon le sujet qu'ils nous en donneront. Mais je veux que vous sachiez mon intention être, traitant avec les archiducs, de n'entendre à aucune ouverture qui puisse, de présent et à l'avenir, nuire et préjudicier auxdits Etats, ni leur donner cause de se plaindre de ma foi et de mon amitié ; car c'est sur l'observation et entretènement de l'une et de l'autre que je prétends bâtir une bonne intelligence avec les archiducs, et non autrement.

Je serois trop mal conseillé aussi de laisser le certain, au préjudice de ma foi et réputation, pour m'attacher à l'incertain, étant lesdits princes si liés aux volontés d'Espagne, qu'ils font et crois qu'ils feront tout ce qu'ils voudront : ce que je vous dis, parce que

je sais que le conseil d'Espagne a ses fins toutes contraires à la concorde publique à laquelle j'aspire, et à la bonne foi qui me guide; de façon que je dois croire, s'il fait quelque semblant de procéder sincèrement en la recherche de mon alliance, que c'est plus pour en profiter au dommage des Etats, que pour le bien de tous. Lesdits Espagnols ne traitent pas plus fidèlement avec les Anglais; mais ceux-ci prennent pour argent comptant toutes les propositions qui les chatouillent, et avec lesquelles ils peuvent tenir leurs voisins en jalousie, et mieux conserver leur neutralité, sur laquelle ils ont jeté le principal fondement de leur grandeur et réputation. J'ai bien remarqué par vosdites lettres la discontinuation de la communication desdits députés des archiducs avec vous: je l'attribue au déplaisir qu'ils ont reçu de la dernière voiture qui a été envoyée par delà plutôt que l'autre; car je ne doute point qu'ils n'attribuent à mon assistance la dureté de laquelle ils estiment que les Etats traitent avec eux, sans considérer quelle est la nature de ces peuples, ni la condition présente des affaires d'Espagne, que chacun reconnoît aller déclinant à vue d'œil, à cause de leur gouvernement et des pertes qu'ils font aux Indes: c'est pourquoi je dois être plus retenu et considéré à continuer ladite assistance auxdits Etats sur l'instance qu'ils en font; joint que j'estime en cela mon argent assez mal employé, d'autant que je ne vois pas que lesdits Etats m'en sachent plus de gré, puisqu'ils continuent à vivre avec les Anglais et moi quasi en égalité. Et néanmoins j'offense en ce faisant mes autres voisins, de quoi lesdits Anglais mêmes

s'avantagent encore envers eux à mon dommage. Toutefois avisez à leur faire sur ladite demande telle réponse que vous jugerez être à propos, pourvu que vous ne m'engagiez davantage audit secours; car je serai bien aise d'en conférer avec vous, sieur Jeannin, devant que d'en résoudre. Nous pourrons voir aussi cependant quel train prendront les affaires, tant en Espagne qu'en Flandre, après la retraite desdits députés. Je n'ai sur cela fait autre réponse au sieur Aërsens, qui m'a réitéré la susdite instance en me présentant la lettre desdits Etats, sinon que je voulois y aviser à loisir, et voir aussi plus clair aux affaires qui sont sur le bureau. Je prie Dieu, messieurs Jeannin et de Russy, qu'il vous ait en sa sainte garde.

Ecrite à Fontainebleau, le dernier jour de mars 1608. HENRY.

Et plus bas, DE NEUFVILLE.

Lettre de M. de Villeroy à M. Jeannin, dudit jour dernier de mars 1608.

MONSIEUR, vous avez été pleinement informé des intentions du Roi par nos précédentes lettres, et fraîchement par notre dernière écrite le vingtième de ce mois, c'est pourquoi nous ne nous sommes hâtés de vous renvoyer le sieur de Sainte-Catherine; car nous vous avons mandé que nous approuvons la trève aux Indes, et qu'elle soit faite aussi par delà, plutôt que de rentrer en une nouvelle guerre. Nous persistons en cette opinion; bien entendu, toutefois, que par ladite trève les Etats soient reconnus pour libres, sur lesquels on ne prétend rien sans limitation de

temps, comme le Roi vous écrit. Pour moi, je crois et ai soutenu qu'une trève faite de cette façon seroit plus propre et utile qu'une paix absolue, pour les mêmes raisons que vous touchez en votre lettre; mais chacun n'est de notre avis. Tous néanmoins concluent qu'il vaut mieux s'y ranger que de rompre, auquel cas il faudra déclarer, comme vous dites, que notre traité dernier aura lieu pour la trève comme pour la paix, et ajouter la clause marquée par votre dite lettre; savoir, qu'ils ne pourront ci-après faire la paix, sinon du gré et consentement du Roi; mais il ne faut en cela ni en autre chose faire mise ni recette des bonnes paroles des députés anglais. Aussi n'avons-nous rien d'ailleurs qui y concoure; ce qu'il faut toutefois plutôt croire que manifester. Car bien que cette nation ne doive changer de naturel ni d'affection envers la nôtre, toutefois elle pourroit être induite de ce faire avec le temps, par la considération de son utilité et sûreté. Mettons toujours le droit de notre côté, comme vous avez prudemment et dignement fait jusques à présent; mais n'outre-passons aussi ces bornes-là, ainsi que nous ferions si nous suivions le conseil que Winood a donné à M. de Russy. Son maître a autant ou plus grand besoin de nous et de notre amitié que nous avons de la sienne. Je ne sais si une plus étroite alliance nous pourroit mieux assurer de lui et des siens. En tous cas, par honneur, il touche à eux de parler les premiers; mais aussi vous pouvez assurer que l'on nous trouvera toujours bien disposés d'entendre à toutes bonnes et honnêtes ouvertures; mais croyez, je vous prie, que si les Espagnols entretiennent encore avec les Anglais la pratique d'al-

liance dont votre lettre fait mention, ce n'est que pour les endormir, flatter et abuser, principalement tant qu'ils seront de contraire religion, et que le prince d'Espagne sera à marier, qui n'est un œuvre d'un jour. Partant ne nous mettons en peine de tels discours; ils ne sont mis en jeu de part et d'autre que pour nous donner martel, et nous est facile de leur rendre la pareille, même auxdits Anglais; car, comme les plus foibles et insuffisans, ils soupçonnent tout et se défient de tout : ils jugent aussi de nos intentions et ruses par les leurs.

Nous avons quelque opinion que ce porteur vous trouvera parti pour nous revenir voir, sur ce que nous vous avons mandé par nos dernières, si les députés des archiducs se retiroient durant ces saints jours, que Sa Majesté auroit à plaisir, en ce cas, que vous fissiez un tour par deçà, ce que nous vous répétons encore. A l'effet de quoi nous vous envoyons une lettre pour les Etats, et vous apprendrez de celle de Sa Majesté le chemin qu'elle désireroit que vous prissiez, et les raisons de ce conseil : toutefois elle entend que vous en usiez ainsi que vous jugerez être pour le mieux; car il faut avoir égard de n'effaroucher nos amis en voulant assurer les autres. Le Roi a considéré les propos que vous a tenus celui que vous avez envoyé quérir à Amsterdam. Il en fait un bon jugement, mais il faut, comme il dit, voir ce qui réussira des traités qui sont sur le bureau, devant que de serrer davantage ce marché, quand ce ne seroit que pour ne l'éventer en l'état et constitution présente des affaires. Si vous venez par deçà,

vous en entretiendrez à plein Sa Majesté, et en ferez leçon aux autres. Quant à la remontrance que vous avez dressée en faveur des catholiques, il nous semble qu'il faut s'y conduire, premièrement selon ce que feront les députés d'Espagne, secondement selon que vous connoîtrez qu'elle sera bien reçue au pays; car si vous découvrez que les premiers veulent s'aider de ce prétexte pour favoriser une rupture, vous ferez bien de les prévenir, après avoir sous main averti de votre dessein ceux qui en seront dignes. Si aussi les Espagnols traitent ce point modérément et ne rompent, peut-être sera-t-il bon aussi de différer la susdite remontrance jusques à ce que vous ayez vu Sa Majesté; néanmoins, tout ce que vous ferez sera trouvé bon, comme a été tout ce que vous avez fait jusques à présent. Enfin M. de Savoie a marié ses deux filles aînées aux princes de Mantoue et de Modène. Et quand les Espagnols ont vu que, nonobstant leurs contradictions, lesdits ducs ne laissoient de passer outre, ils les ont approuvés; ça été lorsqu'on s'y attendoit le moins, et qu'ils n'en étoient plus recherchés, ce que l'on a attribué à foiblesse et timidité plus qu'à prudence et bonne volonté. Cette victoire a un peu remis l'esprit dudit duc, qui étoit, ce dit-on, mal satisfait d'eux, et nommément du comte de Fuentes; mais j'estime qu'il n'en deviendra que plus insolent en leur endroit, et qu'il les en méprisera davantage à l'avenir : tant y a qu'il ne nous a encore fait savoir de ses nouvelles sur tous ces changemens qu'en termes généraux et de gazette; mais on continue à dire que nous verrons bientôt

le sieur de Jacob qui nous en apprendra davantage. Je prie Dieu, monsieur, qu'il vous conserve en bonne santé.

De Fontainebleau, ce dernier mars 1608.

Votre, etc. DE NEUFVILLE.

Autre lettre dudit sieur de Villeroy audit sieur Jeannin, dudit jour dernier mars 1608, écrite de sa main.

MONSIEUR, nous voulons vous voir devant que de résoudre la gratification que nous ferons au sieur Barneveldt; mais nous disons que nous suivrons en cela votre avis, tant pour le père que pour les enfans, l'ouverture que vous avez faite pour ceux-ci ayant été trouvée bonne. Le sieur Aërsens ne m'a point parlé, ni à autre que je sache, de la faveur que le sieur Barneveldt désire être faite à son aîné, telle qu'il l'a reçue d'Angleterre; mais cela sera fait sans difficulté et mieux encore: je fais seulement donner ordre qu'il ne soit retiré sans nous dire adieu; peut-être reviendrez-vous à temps pour nous aider à faire ce bon office, que je juge comme vous nécessaire envers le père et les enfans. J'ai aussi peu ouï parler des propos que la princesse d'Orange vous a tenus qui touchent au prince Maurice, mais bien qu'elle avoit été retardée par le Roi sur votre conseil, de quoi elle fut lors éclaircie par moi, qui lui dis que c'étoit un mécompte du Roi. Nous mettons si mal volontiers ici la main à la bourse, que nous n'avançons pas facilement les offres et promesses d'argent ni de pension; mais aussi tenons-nous et exécutons fidèlement celles que nous faisons. Je vous remercie derechef du soin que vous avez de

M. de Preaux; et si vous ne revenez par deçà, et que M. de Castille, votre gendre, veuille aller par delà, je ferai naître l'occasion que vous désirez, d'aussi bon cœur que si c'étoit pour mon fils; car votre contentement me sera toujours aussi cher que le mien propre. J'ai opinion que les députés des archiducs ont ainsi changé de langage et de contenance tout à coup sur l'article du commerce, pour avoir loisir d'attendre des nouvelles d'Espagne, et n'être cependant inutiles par delà; et je doute fort que le conseil d'Espagne passe ledit article comme il a été formé; de quoi lesdits députés seront éclaircis devant que vous receviez la présente, et le jugerez incontinent procéder sur l'article de la religion; car voilà un courrier qui vient d'Espagne, qui est présentement arrivé à la poste, qui n'est parti de la Cour que depuis cinq jours, et est fort pressé de passer. Je ne doute point qu'il ne porte la susdite réponse; mais comme il ne nous a rien apporté de M. de Barrault, je ne puis vous en apprendre davantage. Si vous connoissez que le président Richardot continue à s'éloigner de vous, je ne puis être d'avis qu'en revenant en France vous voyiez les archiducs; mais quelque parti que vous preniez, je vous puis assurer qu'il sera ici approuvé. Je me recommande très-affectueusement à votre bonne grâce, et prie Dieu, monsieur, qu'il vous conserve en la sienne très-sainte.

De Fontainebleau, ce dernier jour de mars 1608.

Votre, etc. DE NEUFVILLE.

Lettre de messieurs Jeannin et de Russy au Roi, du premier jour d'avril 1608.

SIRE,

Le père commissaire s'en va en Espagne pour rapporter la volonté du Roi Catholique sur le fait du commerce des Indes, et autres difficultés que les députés des archiducs ont pu prévoir, afin qu'ils aient à son retour éclaircissement entier et certain de ce qu'ils auront à faire. On doit cependant travailler sans intermission sur les autres articles, montrant les uns et les autres que c'est leur désir d'en voir la fin le plus tôt qu'ils pourront, à quoi nous les exhortons incessamment, même les Etats en ayant dit tant de raisons, qu'ils y sont à présent fort enclins et affectionnés. La difficulté pour le convoi continue encore; car les Etats allèguent qu'ils n'en sauroient exempter le pays des archiducs, et le lever sur eux-mêmes, sans renvoyer tout le trafic à Anvers, ni l'abolir du tout sans s'ôter le moyen d'entretenir leurs navires de guerre. On avoit proposé de le lever à l'avenir avec plus de soulagement; à savoir, sur les navires, non sur les denrées, ou bien pour cinq ou six ans seulement, et ces moyens sembloient être approuvés; mais les députés des archiducs déclarent opiniâtrément n'en rien vouloir donner du tout, particulièrement M. le président Richardot, qui y insiste avec autant d'affection que M. le marquis Spinola a fait le commerce des Indes. Ce n'est pas un article qui doive empêcher la paix, et estimons, qui ne pourra mieux faire, qu'il faut plutôt

conseiller aux Etats de céder que de rompre à cette occasion. L'échange des places sera remis après la paix.

Il y pourra encore avoir quelque difficulté pour les limites; car les Etats prétendent que non-seulement les places qu'ils tiennent en Brabant et Flandre leur doivent demeurer, mais leur territoire et juridiction, c'est-à-dire les villages qui en dépendent, et aussi bien en souveraineté que les villes, comme prenant exemple sur Breda, qui a dix-huit ou vingt villages qui sont de ladite terre et seigneurie, alléguant cette raison, que les membres doivent suivre le chef; et nous prévoyons que les archiducs les voudront restreindre à l'enclos de leurs murailles, ou à l'étendue des banlieues de chacune d'icelles places. Ce différend ne seroit aisé à composer, n'étoit qu'en Gueldres et en Over-Yssel, lesdits sieurs archiducs ont des places où ils voudront user de même droit; et cela pourra ouvrir quelque moyen, soit par compensation ou autrement, d'en sortir: à quoi nous aiderons suivant le commandement de votre Majesté. Ce qu'étant fait, il n'y a plus rien, comme il nous semble, qui puisse ôter l'espérance de la paix, pourvu que l'article concernant le commerce des Indes soit accordé en Espagne, dont nous espérons bien puisque ledit sieur commissaire fait le voyage; car il a très-bonne intention; et si il est fort bien instruit des raisons pour le persuader. Il sait aussi les bons offices que nous faisons pour la paix, qui sont à présent si bien connus de lui et des autres ministres des archiducs, qu'ils ne doutent plus de la bonne volonté de votre Majesté, ni de son pouvoir en cet endroit. Il nous a dit qu'il la verroit,

soit à Paris ou à Fontainebleau, et qu'il en étoit sorti si bien édifié l'autre fois qu'il la vit, qu'il auroit trop de regret d'aller vers le Roi son maître sans recevoir ses commandemens. Quant au fait de la religion, le président Richardot a bien pris les raisons que le président Jeannin lui a dit pour espérer de l'obtenir plutôt se joignant avec vous après la paix, qu'en y insistant par le traité; et s'ils ne s'en veulent servir comme d'un prétexte pour rompre, il y a apparence qu'ils prendront ce conseil. Nous prions Dieu, Sire, qu'il conserve votre Majesté et sa royale famille en tout heur et prospérité.

De La Haye, ce premier jour d'avril 1608.

Vos très-humbles et très-obéissans sujets et serviteurs, P. JEANNIN et DE RUSSY.

Lettre de M. Jeannin à M. de Villeroy, dudit jour premier avril 1608.

MONSIEUR, je vous ai écrit il n'y a que trois jours par un laquais de M. de Châtillon; je le ferai encore par un capitaine qui doit retourner en France dans trois ou quatre jours. Et maintenant je fais ce mot par le père commissaire, qui s'en va en Espagne avec très-bonne intention de faire tout ce qu'il pourra pour le commerce des Indes, qui est la principale cause de son voyage. Il est aussi bien informé de notre conduite, et sait qu'ils ont occasion de s'en louer. Il m'a assuré, me venant dire adieu, qu'il verroit le Roi. Je suis certain qu'il en sortira aussi bien édifié qu'il en fut la première fois qu'il parla à Sa Majesté; tout dépend de son voyage. Je vis le président Richardot le jour d'hier, conférai avec lui sur le sujet de la paix

et de ce que le Pape avoit dit au sieur d'Alincourt, et depuis le Roi à M. le nonce, dont il a été fort réjoui. La créance et confidence entre nous deux est très-bonne et meilleure qu'elle ne fut jamais. Quoiqu'il y ait beaucoup de difficultés pour parvenir à la paix, si est-ce que la voyant fort désirée de deux côtés, j'en espère mieux de jour à autre, s'il n'y a rien de caché en l'esprit de ceux qui traitent ou de leurs maîtres. Il me semble qu'il faut presser pour venir à la conclusion et mettre les affaires en état, qu'au retour du sieur commissaire on puisse demeurer d'accord de tout, du moins un mois après qu'il sera venu; car la longueur, qui tient toutes choses en incertitude, et consume les Etats en frais inutilement, leur est très-dommageable, étant certain si elle continue qu'ils seront contraints de licencier une partie de leurs troupes, dont la dépense leur revient à huit cent mille francs par mois; et pource qu'ils craignent que cela défavorise leurs affaires, ils sont tous les jours à nous prier, afin d'éviter cet inconvénient, de vouloir intercéder envers Sa Majesté pour les faire secourir; mais je n'ose l'entreprendre, encore que je reconnoisse bien qu'ils en ont très-grand besoin, et que leurs affaires seront pour tomber en confusion, si ce secours qu'ils demandent, soit par forme d'avance, ainsi que le sieur Aërsens m'a dit, par prêt ou autrement, est refusé; car j'ai crainte en le faisant d'être tenu pour mauvais dispensateur de la bourse du Roi.

Ainsi il me suffit de représenter les affaires sans y ajouter ma supplication; car le Roi a plus de prudence que personne, et est assisté de si bons et fidèles ministres, qu'ils lui sauront bien conseiller ce qui est

requis pour achever heureusement cette affaire, et obliger du tout ces peuples à connoître qu'ils lui devront leur conservation. Aussi vous peux-je assurer que son autorité y est très-grande, et, quand il faudra prendre une résolution entière, que son avis aura beaucoup de pouvoir pour les faire incliner où elle voudra. M. le prince Maurice m'a dit plusieurs fois qu'il avoit entendu que Sa Majesté permettoit à quelques capitaines français, qui sont en ce pays, d'aller en Suède, et d'y mener des troupes, retenant néanmoins toujours leurs charges, et en recevant les états et appointemens, et que si cela se fait leurs compagnies se déferont. Ce n'est pas à moi d'en donner conseil, mais il me semble que la cause de l'élu roi de Suède n'est pas si favorable qu'il y faille envoyer des troupes avec l'autorité et permission du Roi; il y a des choses qu'on aime mieux dissimuler que commander. Vous aurez au premier jour autres lettres de moi; cependant je prierai Dieu, monsieur, qu'il vous donne en parfaite santé très-heureuse et longue vie.

De La Haye, ce premier jour d'avril 1608.

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

P. JEANNIN.

Lettre de messieurs Jeannin et de Russy au Roi, le jour de Pâques 1608.

SIRE,

Depuis le départ du Cordelier, les députés des archiducs et des Etats ne se sont assemblés qu'une fois, et fut traité en leur conférence de l'échange des places, des limites et des confiscations déclarées d'une

part et d'autre pendant la guerre, et accordé, quant à l'échange, qu'il seroit remis après la paix, et pour les limites des places de Brabant et de Flandre, dit, par M. le président Richardot, que les Etats ne pouvoient prétendre autres limites que l'enclos de leurs murailles, et sans souveraineté, n'étant raisonnable qu'ils s'attribuent cette autorité ès deux principales provinces des archiducs, mais leur doit suffire d'y tenir les places avec telles forces que bon leur semblera pour la sûreté de leur frontière. A quoi lui fut répondu que la souveraineté leur a déjà été accordée sur lesdites places, en ce que, par le premier article, ils sont reconnus souverains en tout ce qu'ils tiennent, et s'ils veulent restreindre les limites à l'enclos des murailles, qu'ils le consentiront, pourvu qu'il leur soit permis d'user de même droit contre eux en Over-Yssel, Zutphen et Gueldres, où ils tiennent quelques places. Mais ledit sieur président répliqua que ce n'étoit chose semblable, pource que tout leur appartenoit par succession et à titre légitime, et eux n'avoient que ce que la force leur a donné; au moyen de quoi les archiducs pouvoient dire, avec bonne raison, qu'ès provinces où ils ont encore quelque part tout ce qui n'est occupé leur appartient. Il alléguoit aussi cette raison particulière, qu'en Gueldres ils tiennent un quartier tout entier, et par ainsi le territoire d'entre les villes dudit quartier leur doit demeurer, étant l'ordre des provinces d'iceux pays, que les villes sont attribuées à certains quartiers, sans qu'il y ait aucune confusion du territoire d'un quartier à l'autre; qu'en Zutphen ils tiennent la ville qui est chef du quartier, et y avoit même raison de prétendre le territoire en-

tier d'icelui en ce qui n'a été occupé; pour Over-Yssel, que ce n'est pas ainsi, mais se contentoient, pour ce regard, d'être réduits à l'enclos de leurs murailles; quant à la souveraineté, qu'ils l'avoient bien quittée ès provinces qu'ils tiennent entièrement, ou pour la plus grande part, mais non jamais entendu de leur laisser partager avec les archiducs la souveraineté de Brabant et de Flandre, comme ils feroient si les places par eux occupées ès dits pays leur demeurent en souveraineté. Cet article, quoique de grande conséquence, n'a été traité avec contention et animosité, au contraire a semblé que chacun se vouloit aider à le composer, ayant été avisé qu'on mettroit par écrit d'une part et d'autre ce qui avoit été proposé pour ce regard. Il en fut aussi autant dit pour les confiscations dont les articles sont communs, et sera aisé de les dresser en sorte qu'on en demeure d'accord. Lesdits sieurs députés des archiducs et Etats doivent respectivement rapporter, le mardi après Pâques, ce qu'ils en auront mis par écrit, pour conférer ensemble là-dessus et voir s'ils s'en pourront accorder. Il ne fut point parlé en ladite dernière conférence du convoi, mais seulement en la précédente tenue avant le départ du Cordelier, et semble aussi qu'on y veuille chercher des expédiens pour le composer, en sorte qu'à notre avis les affaires s'avancent toujours avec espoir de bon succès pour obtenir la paix, s'il n'y a quelque chose de caché qu'on retienne du côté d'Espagne, pour rompre quand ils auront gagné le temps pour empêcher qu'ils n'aient la guerre cette année, dont ne voyons rien qui nous le doive faire conjecturer; car les députés des archiducs s'offrent à toutes

occasions pour conférer et avancer la besogne, le président Richardot ayant dit au sieur Jeannin qu'ils désirent les affaires être mises en état de les pouvoir entièrement conclure lors de la venue du Cordelier, et qu'ils ne sortiront point d'ici jusqu'à ce que tout soit fait ou rompu. Il est certain néanmoins que si on veut travailler incessamment, il n'y en aura pas pour quinze jours au plus; car la plupart des articles qui restent regardent l'utilité commune, sur lesquels il n'y aura aucune difficulté ou peu. Ainsi si votre Majesté continue en cette volonté que le président Jeannin fasse voyage vers elle, en ayant sa réponse et commandement, il s'y acheminera aussitôt, et pourra être de retour avant ou au même temps que le Cordelier arrivera, jusqu'à la venue duquel les articles qui auront de la difficulté seront mis en surséance, n'y ayant apparence qu'on veuille faire autrement sans avoir entendu ce qu'il apportera d'Espagne. Aucuns étoient d'avis, même ceux qui veulent la guerre, de différer toutes choses jusqu'au retour du Cordelier, alléguant cette raison, que si on s'accorde des autres articles, et qu'il ne reste que celui du commerce des Indes pour lequel principalement il est allé vers le roi d'Espagne, qu'on sera plus facile du côté des Etats à recevoir quelque tempérament et modération sur icelui article que si tout étoit encore en entier, comme il est vrai.

Ils vouloient aussi que les députés des archiducs eussent à se retirer jusqu'au retour du Cordelier; mais on a bien reconnu qu'ils n'avoient aucune volonté de sortir d'ici sans achever ou rompre, qu'on les offenseroit en leur prescrivant cette loi, et que peut-être ils ne seroient si prompts à retourner; ce que les mieux

affectionnés au repos, dont le nombre est toujours le plus grand, craignent, préférant la paix à toute autre chose, et, s'ils ne la peuvent obtenir, une longue trève, qui est en effet ce que votre Majesté montre désirer par ses dernières lettres. A quoi il y a apparence aussi que les affaires se termineront, pource que les conditions de la paix pourront sembler si rudes au roi d'Espagne, qu'il pensera y avoir moins de honte et de dommage pour lui de faire une trève qu'une paix perpétuelle, comme au contraire les archiducs seront pour désirer leur repos pour toujours. Or nous avons favorisé et adhéré à l'opinion de ceux qui désirent l'accélération et résolution des affaires sans perdre de temps; car si le roi d'Espagne veut la paix en effet ou une trève à longues années, il n'a que faire d'user d'artifices pour gagner le temps afin d'éviter la guerre cette année; comme, au contraire, s'il use de longueur, tout en doit être suspect: par ainsi nous saurons tôt à quoi il se veut résoudre, même la rupture si elle doit avenir. C'est le profit des Etats, lesquels n'ont rien à craindre pour cette année, pource qu'ils ont plus de forces dans le pays que le roi d'Espagne; et, avant qu'il en puisse faire venir de loin, le temps de faire la guerre sera passé; puis ladite rupture avenant tôt, ils pourroient faire une flotte par mer, pour rencontrer celle qui doit arriver des Indes en Espagne vers la fin du mois d'août, ou au commencement de septembre, et avec peu de dépense contraindre le roi d'Espagne d'en faire beaucoup, ou mettre en danger sa flotte. Davantage le roi d'Angleterre a toujours déclaré qu'il ne diroit jamais le secours qu'il veut donner que le traité ne soit du tout rompu; votre

Majesté ne le veut faire non plus, crainte d'être seule au secours, avec ce qu'il ne seroit pas à propos que l'un et l'autre fassent des offres en un temps auquel la paix est tant avancée qu'il y a plus de raison de l'espérer que de craindre le contraire. Les provinces sont aussi de même avis, et ne veulent entendre parler de nouvelles contributions, leur semblant que le faire est désespérer de la paix, et ne leur peut-on persuader que se préparer à la guerre soit le moyen de l'éviter. Or, plus les Etats auront de temps et de loisir pour traiter avec leurs amis et disposer les provinces à faire ce qui est nécessaire pour leur conservation, et mieux sera pour eux; au lieu que, si les affaires traînent et demeurent en incertitude, chacun se refroidira. La plupart des députés des provinces, qui s'ennuient déjà bien fort ici, se retireront, et ne feront après les Etats leurs affaires avec tant d'avantage et de réputation.

Il y a encore une raison particulière qui nous a fait embrasser le conseil d'avancer la fin de ce traité, à savoir qu'on nous dit tous les jours qu'ils attendent de l'affection et libéralité de votre Majesté, qu'elle leur continuera le secours accoutumé jusqu'à la conclusion de la paix, attendu qu'ils ont toujours les mêmes forces, et que tout leur appui ne dépend que de sa puissance et bonté envers eux, encore que nous leur ayons dit et répété si souvent le contraire, qu'ils ont trop de sujet d'en avoir autre opinion. Il semble aussi à ceux qui veulent la paix, que presser la résolution soit chercher rupture, et que différer à ouïr ce qui leur déplairoit est le moyen de l'éviter; comme si on ne pouvoit pas faire les mêmes offices pour obtenir

la paix, en avançant la conclusion qu'en traînant les affaires en longueur. Les députés des archiducs sont bien assurés de notre affection, et que votre Majesté peut beaucoup aider à leur contentement; aussi montrent-ils d'en avoir toute fiance. C'est ce que nous lui pouvons mander, priant Dieu, Sire, qu'il donne à votre Majesté et à sa royale famille tout heur et prospérité.

De La Haye, ce jour de Pâques 1608.

Vos très-humbles et très-obéissans sujets et serviteurs, P. JEANNIN et RUSSY.

Lettre de M. Jeannin à M. de Villeroy, dudit jour de Pâques 1608.

MONSIEUR, les députés des archiducs demeurent tous ici, fors le Cordelier qui est parti pour aller en Espagne, et désirent continuer la conférence sur les autres articles sans aucune intermission, afin que tout soit prêt à conclure lors du retour d'icelui. Les Etats disent avoir la même volonté, et m'ont fait prier, sur l'avis qu'ils ont eu que je voulois faire voyage en France, de m'en abstenir, attendu qu'ils sont encore au fort des affaires. Cela me retient, crainte de faillir au service du Roi; si en ai-je très-grand désir, et n'en perdrai l'occasion si elle se présente. Le président Richardot, qui m'a vu plusieurs fois, montre ne pouvoir croire que le roi d'Espagne veuille consentir l'article du commerce des Indes selon qu'il a été dressé, qu'il est aussi conçu si bigarrement, qu'on peut dire qu'il contient la guerre, la paix et la trève tout ensemble: le premier, en ce qu'on a pris un an et demi pour avertir ceux qui sont aux Indes, jusques auquel

temps ils pourront commettre tous actes d'hostilité; et eux avoient requis que dès le jour de la paix tout ce qui seroit pris, étant encore en nature, fût rendu d'une part et d'autre; ce que les Etats n'ont voulu consentir, à cause de l'empêchement des marchands de la compagnie des Indes, qui prétendent avoir fait de grands frais pour équiper leurs navires en guerre et y avoir mis un grand nombre de soldats, en espérance de recouvrer cette dépense sur les prises qu'ils pourroient faire, dont ils seroient frustrés si ce temps ne leur étoit accordé pour prendre tous avantages avec hostilité; qu'il contient aussi la paix, en ce qu'il est dit par icelui « quoi qu'il advienne aux Indes durant la trève de neuf ans » dont mention est faite par ledit article, « ou icelle expirée; » qu'est autant à dire encore qu'ils y fassent la guerre et exercent tous actes d'hostilité, que la paix ne sera rompue de ce côté; et enfin contient ladite trève de neuf ans, lui semblant qu'il eût été plus raisonnable de réduire tout à une trève, tant deçà qu'aux Indes, ou bien faire la paix partout, eux s'abstenant d'aller audit commerce après un certain temps dont on fût demeuré d'accord; ainsi craignoit qu'eux voulant avoir tout on ne leur refuse tout en Espagne, au grand regret et déplaisir des archiducs et d'eux qui sont leurs ministres, et désirent ardemment la fin de la guerre, aussi nécessaire pour le bien et repos des Etats que de ceux qui les en recherchent. Il avoit tenu ces mêmes propos, en l'assemblée des députés des Etats, le vingt-neuvième du mois passé, et ajouta tout ce qu'il put pour les exciter de modérer en quelque chose cet écrit, mais en vain pour lors. Je ne laisse

pas pourtant de croire, si on étoit sur le point de rompre à cette occasion, qu'ils seroient pour y recevoir quelque modération.

Il demanda pareillement qu'en l'article du traité de paix où les Etats ont mis que la paix soit jusqu'au tropique du Cancer, et depuis, en le corrigeant ou interprétant, jusqu'à la hauteur des Canaries, que cela fût encore expliqué plus clairement; au lieu de quoi les Etats ont consenti de le mettre ainsi qu'il est couché en l'article qui contient la dernière réformation, lequel je vous ai envoyé. Il continue aussi toujours à se plaindre de la dureté et rudesse des Etats qui ne veulent rien remettre de ce qu'ils prétendent, même en ce qui est du convoi, qu'il a fort à cœur pour la commodité de la ville d'Anvers, pour le regard duquel je pensois qu'on fût presque d'accord; mais depuis cette dispute s'est échauffée, ainsi que vous verrez par les lettres qu'avons écrites à Sa Majesté. J'espère néanmoins qu'on y pourra trouver quelques expédiens. Nous lui mandons pareillement ce qui s'est passé touchant les limites, l'échange des places et les confiscations, outre lesquels articles il y en a peu qui soient de grande considération, et qui puissent donner sujet de rompre. Les archiducs ont bien mis en avant un article touchant le fait des princes voisins, sans s'expliquer, sous lequel ils pourroient bien comprendre quelque chose d'importance, et qui auroit de la difficulté, comme le fait de la succession de Clèves et Juliers, advenant le décès du duc, et le différend d'entre le comte d'Embden et la ville. Quant au premier, il me semble qu'on n'y doit entrer, mais se réserver à y prendre conseil quand le

cas écherra. Pour Embden, le roi d'Angleterre affectionne le droit du comte, parent de sa femme, et les Etats ont grand intérêt à favoriser la ville, pource qu'elle a eu recours à eux, et que le comte a son appui du côté d'Espagne et des archiducs. Il est bien nécessaire de lui donner quelque contentement, pourvu que ce soit en sorte qu'il ne demeure point maître de la ville. Il est vrai qu'il sera très-difficile d'y tenir cette mesure; nous y aiderons de tout notre pouvoir.

Je ne vois pas qu'il y ait ici des affaires pour plus de quinze jours si on veut travailler; et quand même tout ne seroit achevé, je pourrai faire voyage lors vers Sa Majesté si elle a encore ce désir, et le ferai trouver bon aux Etats, les assurant que je serai de retour avant la venue du Cordelier, ou au même temps de son retour, jusques auquel il est certain que rien ne se fera qui puisse être cause de rupture. Elle me commandera donc son intention. Bien me semble-t-il, s'il lui plaît que j'y aille, qu'il sera à propos que je puisse rapporter contentement aux Etats pour le secours dont ils me font tous les jours instance, et en ont aussi grand besoin. Ils m'en feront sans doute la requête avant mon départ, et je désire me conserver la créance que j'ai acquise envers eux pour y mieux servir. Vous y penserez, s'il vous plaît, et à ce que vous ai ci-devant écrit pour le sieur Barneveldt; car je vois bien que, pour maintenir l'autorité du Roi dans ces pays, il est besoin, outre la bienveillance générale, d'y acquérir des serviteurs particuliers, si on veut que leur alliance et amitié, qui peut être utile à l'avenir, dure aussi long-temps que les bienfaits dont on a usé envers eux le méritent; et je me promets

que s'il plaît à Sa Majesté entendre mes raisons, qu'elle les approuvera. Ce n'est pas que je ne sente bien de leur intention et affection en général, mais sont peuples qui se laissent conduire; et jugent du bien et du mal par l'avis d'autrui plutôt que par leur propre sens. M. Carron a écrit d'Angleterre qu'au premier jour les députés devoient recevoir commandement de leur maître pour passer la ligue avec les Etats, de même façon que le Roi l'a faite avec eux, fors qu'ils veulent les deux tiers du secours. Il déplaît audit Roi que soyons seuls, et cette jalousie l'y fera peut-être résoudre, et passer par dessus la crainte qu'il a eue jusqu'ici d'offenser l'Espagne en faisant ladite ligue; mais pour celle avec Sa Majesté, ses députés ne nous en parlent point, et ledit sieur Carron n'en écrit rien non plus.

Je n'ai pas encore donné la ratification aux Etats, le sieur Barneveldt ayant été d'avis de différer jusqu'à ce que les provinces l'eussent envoyée, afin que je reçoive la leur au même temps que je donnerai la nôtre; et il m'a dit que lesdites ratifications seront ici le mardi après Pâques, au retour des députés qui sont allés la plupart en leurs maisons depuis quatre jours seulement, et que le lendemain de leur arrivée ils nous viendront trouver un de chacune province pour nous les donner. Sera assez de faire les complimens requis en cette compagnie, et leur donner aussi la ratification de Sa Majesté, sans aller en l'assemblée générale, pour ne montrer, pendant que les députés des archiducs sont ici, que nous faisons trop de compte de cette alliance, attendu que leur avons toujours dit,

et voulu que chacun crût que Sa Majesté l'avoit plutôt faite pour la considération des Etats, et pour favoriser la paix, leur union et leurs affaires, que pour en tirer profit. Je ne laisserai pourtant d'en dire autant qu'il convient en cette compagnie particulière, pour leur faire connoître qu'on estime leur amitié; car ils ont assez bonne opinion d'eux-mêmes pour penser qu'ils méritent cette reconnoissance, en quoi je n'omettrai rien, retenant néanmoins l'avantage qui est dû au maître, qui est si bien pour le présent avec eux qu'on ne l'y sauroit désirer mieux. Je prie Dieu, monsieur, qu'il vous donne en parfaite santé très-longue et heureuse vie.

De La Haye, ce jour de Pâques 1608.

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

P. Jeannin.

Lettre de M. Jeannin à M. le duc de Sully, dudit jour de Pâques 1608.

Monsieur, on travaille toujours pour avancer la paix, mais plus lentement qu'il ne seroit besoin, provenant cette longueur des Etats qui sont contraints de faire passer tout ce qu'ils traitent par l'avis de tant de gens, que beaucoup de temps se consume pour faire peu. Et quoique l'incertitude de paix ou de guerre, causée par telle longueur, leur puisse être aussi dommageable qu'elle est ennuyeuse à leurs amis, si la faut-il souffrir pource que c'est un mal qu'on ne peut corriger. Le Cordelier est parti pour aller en Espagne, afin de rapporter la volonté du Roi son

maître sur le commerce des Indes. M. le président Richardot dit que ledit sieur Roi ne l'accordera jamais ainsi qu'il est contenu en l'acte que j'ai envoyé au Roi, et s'ils ne s'en veulent désister la trève finie, qu'il voudra réduire la paix de ce côté à une trève pour même temps. D'autres ont opinion qu'il se réservera seulement la liberté de leur interdire le commerce d'Espagne, au cas qu'ils veuillent continuer celui des Indes après la trève, se pouvant espérer que, pour un qui préférera ce commerce des Indes à celui d'Espagne, il y en aura cent au contraire, et par ce moyen, sans rompre la paix, il obtiendra comme de gré à gré ce qu'il prétend. Quand il feroit l'un ou l'autre, les Etats changeront bien d'avis, ou ils ne laisseront de s'y accommoder; car ceux qui jugent la paix nécessaire sont toujours les plus puissans; et néanmoins il est malaisé d'assurer qu'il n'arrive point de changement, à cause des pratiques et menées des autres qui tendent à la guerre, auxquels il semble que les Anglais, changeant leur première affection et résolution, ont volonté d'adhérer, nous ayant tenu depuis deux jours des propos si contraires à ce qu'ils avoient accoutumé, qu'il y a sujet d'entrer en ce soupçon : nous le découvrirons mieux avec le temps. Si vous peux-je bien assurer, monsieur, que l'avis qui viendra du Roi sera toujours de plus grand poids pour y faire incliner les Etats que le leur.

Je ne peux encore juger s'ils se dissimulent ou s'ils ont changé d'avis par effet, ni quelle en pourroit être la cause, sinon qu'ils se promettoient plus de l'amitié du roi d'Espagne et des archiducs qu'ils n'en

ont trouvé, ou bien ils ont de la jalousie de ce qu'il leur semble que les Etats font plus de compte de ce qui vient de Sa Majesté, et ont aussi plus de contentement de ses actions en leur endroit, comme encore de ce que les députés des archiducs, pour être mieux informés qu'ils n'étoient auparavant de la bonne intention et du pouvoir de Sa Majesté pour aider à faire la paix, nous recherchent plus qu'eux. Si estimé-je que ce dépit passera bientôt, et que la crainte d'offenser le roi d'Espagne et les archiducs, joint qu'ils n'ont la volonté ni le pouvoir de supporter les frais de la guerre, leur fera prendre d'autres conseils. Les particularités de tout ce qui se passe ici sont contenues ès lettres du Roi que vous verrez; c'est pourquoi, monsieur, je ne vous en ennuierai, et ajouterai seulement ce mot, que les Etats ont encore grand besoin de l'assistance de Sa Majesté, et m'en font tous les jours instance; mais je n'ose joindre ma très-humble supplication à la leur, pource que je l'ai déjà fait si souvent que je crains d'en être importun. C'est de vous seul qu'ils peuvent espérer cette faveur envers Sa Majesté, qui saura bien considérer, quand il vous plaira lui représenter, combien il est nécessaire d'empêcher, pendant les conférences pour venir à un traité, que les affaires ne tombent en confusion, et que ces peuples soient obligés d'avoir une perpétuelle souvenance que c'est elle seule, après Dieu, qui les a conservés. Quand on a parlé des confiscations, j'ai dressé un article général dans lequel le fait de M. le prince d'Espinoy est bien expressément compris, à quoi les députés des archiducs n'ont encore répondu.

J'en serai soigneux avec autant d'affection que je prie Dieu, monsieur, qu'il vous donne en parfaite santé très-longue et très-heureuse vie.

De La Haye, ce jour de Pâques 1608.

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

P. JEANNIN.

Lettre de M. le Chancelier à M. Jeannin, du deuxième d'avril 1608.

MONSIEUR, j'ai vu tout ce que vous avez écrit et envoyé par deçà, qui a été bien reçu, comme tout ce qui vient de votre part. Je n'ai point manqué en toutes occasions de faire ce que je dois pour faire estimer votre mérite, et ai dit souvent que cette affaire ne pouvoit être si bien conduite par autre main que la vôtre. J'ai considéré ce que vous entendez remontrer pour le fait de la religion, en quoi il ne se peut rien désirer; mais vous savez que c'est une matière délicate de laquelle il faut user avec grande discrétion, et ne suis pas d'avis de vous en déclarer, sinon que vous soyez certain que les autres en veulent faire instance, et de là prendre occasion de rupture; car autrement votre bonne intention pourroit être mal interprétée, et peut-être porter préjudice à ce grand ouvrage. Vous êtes sur les lieux, qui n'avez besoin de conseil autre que votre grande prudence; mais je le vous écris de l'abondance du cœur, tant pour l'affection que j'ai au public que pour votre particulier, que je désire servir de tout mon pouvoir et vous prie d'en faire état, et suis, monsieur, votre bien humble et affectionné serviteur, BRULART.

A Paris, ce deuxième d'avril 1608.

Lettre de M. de Villeroy à M. Jeannin, du cinquième jour d'avril 1608.

Monsieur, le sieur de Sainte-Catherine partit d'ici le dernier jour du mois passé, avec les intentions du Roi sur vos lettres apportées par lui, et le deuxième du présent nous avons reçu par la voie de Calais celles des 23 et 24 du susdit mois dernier, sur lesquelles le Roi ne vous fera, pour le présent, aucun commandement; car nous n'avons rien à dire sur les difficultés et contestations que vous nous représentez par icelles, ni sur les discours du président Richardot. Nous vous disons seulement que nous avons opinion que la négociation de cette paix engendrera à la fin plus d'altération et de haine que de réconciliation et amitié entre les parties; car nous ne pouvons nous persuader que le conseil d'Espagne digère ni approuve jamais les articles du commerce des Indes en la forme que l'entendent messieurs des Etats. Le duc d'Ossonne, qui passa hier ici allant en Espagne, l'a dit ouvertement à Sa Majesté, ajoutant, quand cettui-là et tous les autres, même celui de l'échange des places de Flandre et de Brabant qui est fort affectionné des archiducs, seroient vidés, que le point de la religion accrochera et renversera tout, si lesdits Etats ne contentent le roi d'Espagne en icelui. Il y a trois jours qu'il a passé par ici un courrier venant d'Espagne et allant en Flandre en extrême diligence, par lequel ledit Roi fait savoir son vouloir sur le fait dudit commerce indien; de quoi, s'il est vrai, vous vous apercevrez bientôt par delà. Hier au soir il en a passé un

autre qui m'a apporté des lettres de M. de Barrault, du 27 du passé, par lesquelles il nous mande qu'ils sont fort scandalisés par delà de la dureté desdits Etats, et de leurs demandes qu'ils disent être très-déraisonnables, ajoutant qu'ils déclarent publiquement qu'ils recommenceront plus volontiers la guerre qu'ils n'accorderont ledit commerce des Indes. Toutefois ils peuvent faire sonner aux oreilles de notre ambassadeur ces propos exprès, afin d'être portés aux oreilles desdits Etats, et que cela les modère et rende plus traitables. En tout événement nous estimons que cette négociation traînera le reste de cette année, car les Espagnols ne sont préparés pour faire la guerre non plus que lesdits Etats; mais les premiers entretiendront les autres de l'espérance dudit traité, jusqu'à ce qu'ils soient pourvus de moyens de faire autre chose. C'est le jugement du Roi, lequel parle d'employer ce délai et temps d'incertitude à visiter les pays de Provence et Languedoc, afin d'être de retour en ces quartiers au printemps l'année prochaine. Sa Majesté m'a commandé de vous en avertir. Elle ne sait aussi si les députés des archiducs se retireront durant le voyage que fera en Espagne le Cordelier, et partant s'il vous sera loisible d'échapper et faire un tour par deçà, ainsi qu'elle vous a écrit par ses dernières; mais nous nous assurons que vous ne prendrez ce parti que vous ne connoissiez clairement et certainement le pouvoir faire sans faire tort au service de Sa Majesté, et aux affaires publiques.

Nous estimons aussi que vous devez bien considérer s'il sera à propos, pour la réputation et le bien des affaires de Sa Majesté, que vous fassiez instance

de sa part auxdits Etats en faveur de la religion catholique, conjointement avec les députés des archiducs ou séparément, ou bien vous abstenir d'en parler du tout. Nous reconnoissons ce passage délicat et scabreux, principalement en cas de rupture; car il est certain que lesdits Etats rejetteront la demande que l'on leur en fera, plutôt encore et avec plus de raison que s'ils faisoient la paix. Et quelle gloire et utilité aura Sa Majesté d'avoir part à ce refus, si lesdits Etats le désiroient ainsi, afin de détourner les catholiques d'avoir obligation entière aux archiducs de cet office! Ce seroit quelque considération sans laquelle je ne puis comprendre que ce soit le service du Roi de s'en mêler; mais s'ils s'accordent des autres points, il y aura plus d'apparence de raison de le faire: si ce doit être conjointement avec les archiducs, ou à part, Sa Majesté dit qu'elle vous en défère le jugement; mais elle estime que vous pourriez sonder et assentir devant l'opinion desdits Etats, ou de ceux qui ont plus de voix en chapitre en iceux, pour vous conduire plus sûrement et utilement; car nous estimons, s'il faut qu'ils gratifient lesdits catholiques, qu'ils le doivent consentir plutôt en faveur d'aucuns leurs amis ou d'eux-mêmes, qu'à l'instance desdits archiducs, pour les raisons que vous savez trop mieux, mais afin de priver les archiducs de la gloire et de l'avantage qu'ils espèrent tirer de l'instance qu'ils prétendent faire de ce point en cas de rupture, la fonder sur icelui. Il nous semble, si lesdits Etats s'en aperçoivent, qu'ils doivent faire difficulté de déclarer leur finale intention sur icelui, que les autres articles ne soient entièrement accordés, et même signés, s'il est possible;

car quand cela sera, les archiducs n'opiniâtreront celui-ci, ains se contenteront d'en avoir fait mention pour conserver leur entière réputation. Le sieur Aërsens poursuit toujours que les Etats soient assistés; mais Sa Majesté ne peut digérer cette demande, montrant n'être content de quoi l'on épargne les Anglais, et cependant que l'on a pareil soin d'eux que de Sa Majesté. Il n'a encore aussi rien ordonné pour le sieur Barneveldt, quoi que je lui aie dit; mais quand M. de Sully sera auprès du Roi nous en résoudrons. Monsieur, voilà ce que le Roi m'a commandé vous faire savoir sur la réception de vos dernières lettres, outre et par dessus ce qu'elle vous a écrit par ledit Sainte-Catherine; ainsi je n'y ajouterai que mes très-affectionnées recommandations, en priant Dieu, monsieur, vous conserver en bonne santé.

De Fontainebleau, le cinquième jour d'avril 1608.

Votre, etc. DE NEUFVILLE.

Lettre du Roi, du huitième d'avril 1608.

MESSIEURS Jeannin et de Russy, le porteur de la présente, nommé Jacques Dick, docteur, nous a apporté une lettre de notre très-cher cousin Charles, élu et couronné roi de Suède, de la teneur que vous verrez par le double que nous vous envoyons, laquelle nous a été agréable; car il nous témoigne par icelle une très-bonne volonté, et nous déclare être prêt de renouveler, confirmer, voire, s'il est jugé utile, augmenter et estreindre davantage les anciens traités d'alliance et confédérations que les rois nos prédécesseurs, d'heureuse mémoire, ont faits et en-

tretenus avec les rois des Goths, et même le roi Gustave, père dudit Charles, en l'année 1559, dont vous aurez aussi un double tiré de celui que ledit docteur nous a exhibé, nous ayant déclaré que ledit Roi, après qu'il aura entendu notre volonté sur sa proposition, enverra exprès ses ambassadeurs et députés en notre royaume ou ailleurs, ainsi que nous aviserons, pour l'effectuer et accomplir sincèrement. Et d'autant que nous n'avons rien qui nous soit plus recommandé et affectionné que d'embrasser et chérir les anciennes alliances et amitiés contractées par nosdits prédécesseurs avec les Rois nos voisins, l'honneur et utilité de notre couronne et de nos sujets, nous avons déclaré audit Jacques Dick que, si ledit Charles veut envoyer sesdits ambassadeurs et commissaires en notredit royaume, ou en Hollande cependant que vous y serez, avec pouvoir suffisant et tel qu'il est requis pour effectuer la susdite proposition, nous aurons à plaisir d'y entendre, comme à toutes choses qui pourront servir à l'utilité commune de nosdits sujets. Mais comme jusques à présent nous n'avons donné par nos lettres le nom et titre de Roi absolu dudit pays audit Charles, que c'est chose qui n'a encore été faite aussi par aucun Roi chrétien, et qu'il n'est raisonnable que nous soyons le premier à ce faire sans bonne considération, nous avons avisé de différer à répondre par cedit porteur à la susdite lettre, et lui avons dit que nous serons très-aises d'être à plein informé des choses qui ont été faites et gérées audit royaume sur le couronnement et l'établissement dudit Charles, afin de pouvoir prendre après cela une résolution digne de nous et de la jus-

tice de la cause de ce prince, duquel nous avons ci-devant tant désiré et affectionné la prospérité, qu'ayant été souvent recherché et prié de la part du roi de Pologne, son neveu, d'aider à composer leurs différends, nous avions volontiers entrepris ce bon œuvre. Mais les choses sont demeurées en ces termes, encore que le roi Charles nous eût fait savoir par ses lettres que l'on le trouveroit toujours disposé d'entendre à toutes bonnes ouvertures pour parvenir audit accord, d'autant que nous avons bien reconnu que nos peines et entremises produiroient difficilement les fruits que nous désirions pour le bien et repos des parties, pour des raisons qui sont venues à notre connoissance. Nous avons fait dire toutes ces choses audit docteur, afin qu'il les représente à son maître, et voulons que vous les lui répétiez.

Outre cela, nous désirons que vous examiniez et considériez diligemment par delà la susdite proposition, vous informant et instruisant si nous devons et pouvons tirer de cette confédération les avantages et commodités pour nosdits sujets qu'aucuns s'en promettent, afin que nous fondions mieux la résolution que nous y prendrons. Et d'autant que le roi de Danemarck, et par conséquent celui de la Grande-Bretagne, ne sont, comme nous entendons, en trop bonne intelligence avec ledit Charles de Suède, et que l'on dit aussi que ceux des Provinces-Unies ne désireront pas que nous contractions avec lui une plus étroite intelligence, à cause de la jalousie du commerce que nous pouvons établir par le moyen d'icelle en notre royaume, dont ils retirent de présent le profit, vous aviserez à conduire et manier ce fait

avec le susdit docteur, de façon que les autres ne s'en ombragent et ne le traversent et renversent, et vous nous donnerez avis de ce qui s'y avancera ; vous déclarant de rechef que nous serons très-aises d'entendre à ladite ouverture, et en faciliter l'exécution et résolution, si nous voyons être le bien de notre couronne de conclure ladite confédération, et reconnoissons aussi le pouvoir faire dignement. Nous prions Dieu, messieurs Jeannin et de Russy, qu'il vous ait en sa sainte garde. Ecrite à Fontainebleau, le huitième jour d'avril 1608. HENRY.

Et plus bas, BRULART.

Lettre de M. de Villeroy à M. Jeannin, dudit jour huitième d'avril 1608.

MONSIEUR, je vous ai écrit le cinquième de ce mois par la voie de Calais, par laquelle je vous adresse encore la présente, vous avertissant par celle-là de la réception des vôtres du passé, et je vous envoie avec celle-ci le duplicata d'une lettre que le Roi vous a écrite cejourd'hui par le docteur Jacques Dick que le duc Charles de Suède, qui porte à présent le nom de Roi dudit pays, a envoyé à Sa Majesté pour l'effet que apprendrez par ladite copie, duquel on nous dit et promet ici que la France tirera tant de sortes d'utilités et avantages, qu'il ne s'en est guère fallu que nous n'ayons passé par dessus toutes considérations et respects pour les embrasser, et y engager le nom de notre maître à l'heure même. Toutefois Sa Majesté a enfin pris conseil d'en user et s'y conduire ainsi que vous verrez pas sadite lettre. Il est

certain que nous ne pouvons faire grand état de l'amitié du roi de Pologne, sur lequel ledit Charles a usurpé la couronne de Suède, à cause de son alliance avec la maison d'Autriche, qu'il a, comme vous savez, redoublée, et qu'il penche du tout de ce côté-là. Nous ne devons aussi faire mise ni recette de l'amitié de celui de Danemarck, qu'en tant que le roi de la Grande-Bretagne l'agréera; car il y est attaché entièrement à cause de sa sœur qui continue en sa mauvaise volonté contre Sa Majesté. Toutefois il est toujours bienséant de n'offenser légèrement lesdits Rois, qui sont ennemis découverts et couverts dudit Suédois, et d'autant plus qu'étant tenu pour usurpateur, sa cause est jugée de plusieurs injuste, et qu'elle fait exemple et conséquence pour tous les autres princes. Outre cela, ce Suédois a réputation d'avoir été fort rude à ceux du pays, d'en avoir fait mourir plusieurs, et d'être fort ami de ses intérêts et passions privées. Aussi est-il de contraire religion à la nôtre, et a fondé son usurpation prétendue sur le prétexte d'icelle. Davantage, j'entends que plusieurs augurent mal de sa succession, ne pouvant croire que ses enfans la recueillent paisiblement. Néanmoins toutes ces raisons et considérations ne nous garderont de contracter avec lui, si nous y connoissons de l'utilité pour le royaume et pour le service du Roi; mais s'il le faut faire étant éclairci et assuré de ladite utilité, nous devons nous y conduire en la meilleure forme que nous pourrons pour justifier ce que nous ferons.

J'ai autrefois discouru avec vous des moyens d'accorder ledit Suédois avec son neveu, ce dernier fai-

sant rechercher le Roi de s'en entremettre, et offrant de remettre ses droits à son jugement et arbitrage : à quoi ledit Charles nous a donné occasion de croire qu'il n'avoit volonté d'entendre que pour entretenir le tapis, et en attendant qu'il fût parvenu à l'être auquel il se retrouve. Je ne pense pas qu'il soit maintenant à propos de renouveler cette pratique, de laquelle il y a deux ans pour le moins que l'on ne nous a parlé : toutefois j'estime que ce seroit la sûreté de l'un et le repos de l'autre, s'ils accordoient leursdits différends. Ce seroit aussi l'honneur du Roi notre maître d'être auteur de ce bon œuvre ; mais j'estime que nous aurions de la peine d'y disposer et rembarquer de présent les parties, car ledit Charles ne voudra remettre en doute et arbitrage ce qu'il possède et estime posséder à juste titre. Je ne pense pas aussi qu'il puisse être ému de la remontrance des intérêts et périls de ses enfans, se confiant par trop en sa bonne fortune, en la foiblesse de sa partie adverse, et aimant mieux sa personne que tous sesdits enfans, ni sa patrie ensemble. D'ailleurs le Polonais est assez opiniâtre, conseillé des jésuites, qui le divertiront toujours de composer avec son oncle avec la privation entière de l'exercice de notre religion en Suède. Il sera trop jaloux aussi de ce titre et pouvoir de Roi duquel l'autre l'a spolié, soit qu'il veuille y rentrer et en jouir lui-même, se voyant assez malmené en Pologne, soit qu'il se contente et réduise d'en impatroniser son fils. Il me semble aussi qu'il seroit difficile de trouver un bon moyen et tempérament entre ces deux extrémités et contrariétés de volontés. La justice combat pour l'un et la

force soutient l'autre ; par ainsi je pense que ce sera le plus expédient de ne renouveler cette pratique. Toutefois je vous prie d'y penser ; car si nous y faisions un nouvel effort, quand bien il ne réussiroit, il pourroit peut-être servir à justifier davantage la susdite confédération que nous prétendons faire. Cependant nous avons permis au sieur de La Borde d'aller servir le Suédois. Il s'attend que l'on le nantira et garnira d'argent en abondance, et aussi qu'il ne manquera point de capitaines et de soldats qui l'y suivront : toutefois j'ai opinion que l'on trouvera du mécompte en l'un et en l'autre projet, et ai opinion qu'il en sera mauvais marchand. Je lui ai prédit, mais il répond qu'il ne s'y engagera tout-à-fait que sur bons gages. Or nous l'avons recommandé à Dieu, et crois qu'il vous aura vu devant que vous receviez la présente.

M. de Preaux m'a dit quelque chose de ce docteur Dick, et c'est ce qui a été cause que nous nous sommes moins arrêtés à ses discours ; mais il a trouvé ici des partisans, mais toutefois plus de la considération du profit que d'autre raison. Il nous a dit sur la fin qu'il étoit pressé de retourner en Suède : c'est, à mon avis, parce qu'il a su que les cuivres de ce prince, auxquels consiste son trésor, étoient arrivés en Hollande, au débit desquels il a hâte de se trouver. Voilà ce que je puis vous écrire sur ce sujet. Au reste, M. de La Boderie nous a écrit que ce n'est l'intention des Anglais de renouveler à présent nos traités, et désavouent ce que leurs députés en ont dit ou fait dire où vous êtes. Je vois que les uns et les autres continuent à changer aussi souvent de propos qu'ils parlent à nous ou à nos ministres. Ils veulent que nous croyions que

les Etats ont reçu leur traité pour un an, iceux ayant refusé de l'étendre plus avant pour moins offenser les Espagnols. Outre cela, ledit de La Boderie dit que nous devons faire état, si la paix flamande a lieu, que lesdits Anglais entreront avec nous en tels traités que nous voudrons, pour la crainte qu'ils auront que les armes d'Espagne leur tombent sur les bras et fondent en Irlande; de quoi je ne suis d'accord avec lui, mais si la paix n'est faite, qu'ils refuseront de s'allier et joindre plus étroitement avec lesdites provinces et nous, se contentant que la France secoure les Etats, et que ceux-ci se maintiennent et défendent comme bon leur semblera. Or nous commençons à avoir plus mauvaise opinion de ladite paix que nous n'avons eue, à cause des avis que nous avons d'Espagne et de divers autres lieux qui concluent le semblable; de quoi il importe que nous soyons préavertis, afin que nous ne tombions en surprise en la conduite et résolution de nos affaires. Je prie Dieu, Monsieur, qu'il vous maintienne, en bonne santé, heureuse et longue vie.

De Fontainebleau, ce huitième jour d'avril 1608.

Votre, etc. DE NEUVILLE.

Lettre de M. Jeannin à M. de La Boderie, du quatorzième d'avril 1608.

MONSIEUR, j'ai différé long-temps à vous écrire, désireux de vous pouvoir mander quelque résolution sur les affaires que nous traitons, mais tout y est encore fort incertain; car depuis le premier article qui concernoit la souveraineté accordée par les archiducs, ainsi qu'on le pouvoit désirer, plusieurs articles ont été proposés et disputés sans qu'on ait

pris résolution sur aucun d'iceux ; à savoir, de l'échange des places, des limites, de ce que chacun tient, du droit que les Etats prétendent lever sur le passage de la mer en Zélande, qu'on nomme convoi, de même après la paix faite comme ils souloient faire durant la guerre ; et surtout on a disputé avec grande contention le commerce des Indes que les Etats veulent avoir pour toujours, et les députés des archiducs le refusent, sinon pour quelque bref temps, comme de quatre ou cinq ans, et ledit temps passé qu'il leur soit interdit : enfin, il a été dressé pour ce regard un écrit par les Etats, auquel ils consentent se réduire à une trève de neuf ans, que nous jugeons néanmoins devoir plutôt être refusée en la forme qu'on la demande qu'accordée en Espagne. Le père commissaire y est allé à cet effet, et a emporté avec lui cet écrit. Son retour pourra être vers la fin du mois de mai, c'est-à-dire s'il fait diligence ; car si on veut affecter quelque nouvelle longueur, il sera aisé d'en trouver l'occasion. Il est vrai que jusques ici les députés des archiducs ont plutôt montré désirer la fin de cette conférence que cherché des moyens pour la faire durer. Aussi est-il certain qu'il n'est plus besoin, ni aux uns ni aux autres, d'user de longueur pour gagner cette année ; car la saison sera si avancée lorsqu'on viendra à finir, soit pour conclure ou rompre, qu'il n'y aura plus de moyen de faire la guerre jusques à l'année prochaine, quand toute espérance de paix seroit perdue, et qu'on ne voudroit même faire aucune trève le reste de l'année.

Ce qu'il y a de plus difficile en l'écrit porté en Espagne touchant le commerce des Indes, est qu'il soit

seulement demandé par forme de trève durant neuf années, que c'est autant en effet que l'avoir pour toujours; car on se doit assembler deux ans avant l'expiration de cette trève pour convenir s'il devra cesser ou être continué, et quoi qui arrive aux Indes durant ledit temps de neuf ans ou icelui expiré, c'est-à-dire soit qu'on s'accorde ou non, que la paix ne laissera pourtant de subsister en ces pays. Et je crois que le roi d'Espagne voudra au contraire, si les Etats ne consentent de s'abstenir dudit commerce après la trève finie, que la paix de ce côté soit réduite à une trève pour même temps, et non plus. Or, si les Etats y voudront consentir ou non, c'est chose bien incertaine, car les avis y sont dès à présent divers; et néanmoins il me semble reconnoître que les plus sages et le plus grand nombre aussi désirent la paix avec tant d'affection, et la jugent encore si nécessaire à leur état, qu'ils seront pour s'y accommoder, et aimeront mieux cette trève de neuf ans que de rentrer en guerre. Il est vrai qu'ils voudront qu'on traite avec eux comme avec Etats libres, sur lesquels on ne prétend rien, sans y ajouter que soit seulement pour le temps de la trève, qui est chose difficile. Je ne laisse pourtant d'espérer que les députés des archiducs seront pour y consentir, croyant être autant avantageux pour leurs maîtres de faire la guerre après la trève, comme à ennemis que comme à sujets rebelles. Le Roi approuvera aussi plutôt la trève de cette façon que de rentrer en guerre. De l'accord ou refus de cet article dépend principalement l'un ou l'autre; car encore qu'il y ait de grandes difficultés ès articles ci-dessus déduits, et même pour l'échange des places,

on est déjà comme d'accord qu'il faut remettre à y pourvoir après la paix, et qu'étant tous amis, ils seront mieux disposés à s'accommoder qu'à présent. On en pourra faire autant des limites des places que les Etats tiennent en Brabant et en Flandre, si on ne s'en peut accorder : quant au convoi, on pourra trouver quelques ouvertures et expédiens pour le composer. D'autres articles restent, et n'y en a un seul sur lequel on ne dispute ; car quoique les Etats soient fort désireux de la paix, c'est-à-dire le plus grand nombre, et que nous favorisions ceux-ci de tout notre pouvoir, les autres qui veulent la guerre pointillent à toutes occasions, et recherchent avec tant de sortes d'artifices les moyens de rompre, qu'il y a grand sujet de craindre que, du côté d'Espagne et des archiducs, cette paix, qu'ils ont montré jusqu'ici désirer si ardemment, ne leur devienne enfin odieuse. Je vous eusse écrit plus souvent et plus particulièrement tout ce qui se passe, mais j'ai appris de ceux qui conduisent les affaires en ce lieu qu'ils envoient tout à M. Carron, leur agent, et que ledit sieur vous communique aussi tout, comme au ministre d'un prince qui est leur ami. C'est ce qui m'a empêché d'être plus diligent en votre endroit. Je vous dirai maintenant que les députés du roi d'Angleterre traitent avec nous comme de coutume, c'est-à-dire peu confidemment, quoiqu'ils veuillent en apparence que nous croyions le contraire pour notre regard, et les députés des archiducs, ce qui en est en effet, recherchant autant qu'ils peuvent leur amitié par belles paroles, combien qu'ils fassent moins de bons offices pour la paix que nous. Aussi vous peux-je assurer que les vérités

et déguisemens sont tant connus, que, sans faire autre chose que ce qui est permis et licite, notre conduite est plus universellement approuvée et louée d'un chacun que la leur.

Je ne sais quel est leur but et dessein, pource que depuis l'arrivée des députés des archiducs ils avoient toujours couru à la paix comme en poste, et sembloit qu'ils eussent plutôt envie de leur faire connoître en cet endroit la bonne volonté de leur maître que de procurer du bien aux Etats; mais depuis cinq ou six jours seulement ils nous ont tenu des langages si contraires, et montrent de vouloir faire tant de difficultés ès conditions de la paix, qu'à les ouïr ils sont du tout changés. Si c'est dissimulation ou vérité, je n'en sais que dire, le temps nous l'apprendra; mais nous ne laisserons de suivre toujours notre même chemin, car c'est la volonté du Roi, lequel préfère la paix à tout autre conseil, et sent aussi très-mal de l'intention du roi d'Angleterre envers lui et son Etat. J'estime pareillement vous devoir avertir que, depuis douze ou quinze jours, M. Winood a dit à M. de Russy, et l'a exhorté de l'écrire au Roi, que son maître désire plus que jamais l'amitié et alliance de Sa Majesté, et de marier le prince de Galles avec notre fille aînée, mais qu'il seroit besoin que Sa Majesté lui en fît tenir quelques propos par vous. Ce qui a été mandé par nous à Sa Majesté, qui ne rejette pas cette alliance, mais estime que la recherche en doit venir d'eux, et que cet honneur est dû au père de la fille: puis on craint qu'il n'y ait de l'artifice, et que le roi d'Angleterre ne s'en veuille servir pour avantager ses affaires du côté d'Espagne.

Pour moi, je pensois que vous pourriez faire comme de vous-même, et seul à seul, quelque office pour reconnoître l'intention de ce prince, et en jugeois ainsi pource que, outre le propos que ledit sieur Winood a tenu à M. de Russy, il en a aussi parlé plusieurs fois à M. de Barneveldt, lorsqu'il l'incitoit de la part des Etats à l'alliance commune des deux rois, qu'eux désirent avec grande affection pour la juger nécessaire à leur Etat. Toutefois ce n'est pas l'avis du maître et de ses principaux ministres, lesquels voient plus clair que moi. Vous êtes sur le lieu pour en juger et y servir avec la prudence requise pour éviter l'inconvénient que Sa Majesté craint. C'étoit aussi mon devoir de vous instruire de tout ce que dessus. Je vous supplie très-humblement me vouloir avertir, de votre part, de ce que vous jugerez pouvoir servir à l'affaire que nous traitons. Je vous baise très-humblement les mains, comme fait aussi M. de Russy, et suis, monsieur, votre bien humble et plus affectionné serviteur, P. JEANNIN.

Monsieur, depuis avoir écrit cette lettre, j'ai reconnu les députés d'Angleterre si éloignés de la bonne volonté qu'ils montrent avoir à l'alliance ci-dessus mentionnée, que je vous supplie n'en rien dire du tout, s'ils ne commencent de leur côté.

De La Haye, ce 14 avril 1608.

Lettre du Roi, du dix-septième d'avril 1608.

MESSIEURS Jeannin et de Russy, le père commissaire a passé en ce lieu le douzième de ce mois, allant en Espagne, y étant arrivé le jour précédent. Nous avons reçu par lui vos lettres du premier, et depuis

celles écrites le jour de Pâques. J'ai fort entretenu ledit commissaire. Il a voulu que je crusse qu'il auroit peine à disposer le roi d'Espagne et son conseil de se contenter de l'article du commerce et de la navigation des Indes en la forme qu'il leur porte. Il m'en a dit les raisons, comme il a fait celles dont il a fait provision pour combattre et détruire les premières, et j'ai très-bien colligé de vosdites lettres les unes et les autres; et toutes bien considérées, je trouve la matière douteuse et plus penchante du côté du refus que de l'acceptation : car, s'il est permis aux Etats d'exercer l'hostilité aux Indes encore un an et demi sans être sujets à réparation, il en naîtra des effets qui altéreront les cœurs des contractans, comme il sera difficile aussi qu'il n'arrive, par la navigation et rencontre des uns et des autres audit pays, au commerce qu'ils y feront par forme de trève après ledit temps. Et toutefois ledit commissaire fait état que les trafiquans auxdites Indes, de la part desdites Provinces-Unies, y trouveront si peu d'acquêt à le continuer, et, au contraire, tant de profit et de commodité du côté d'Espagne, qu'ils quitteront d'eux-mêmes celui-là pour épouser celui-ci, et d'autant plus que les prises et voleries seront défendues, desquelles il dit que lesdites provinces ont tiré plus de profit que du commerce qu'elles y ont fait. Or nous verrons ce qu'ils en jugeront en Espagne; mais s'ils tiennent l'affaire en longueur, et usent de remises à renvoyer le Cordelier, ce sera signe qu'ils voudront gagner le temps et couler le reste de l'année en incertitude, tant pour ce qu'ils ne sont à présent forts dans le pays assez pour y recommencer la guerre avec réputation, et

qu'ils craindront sans doute que l'on n'envoie au devant de leur flotte en la saison qu'elle doit venir, que parce qu'ils seront très-aises de prolonger la demeure et le séjour de leurs gens où ils sont; car il est certain qu'ils y gagnent plus qu'ils n'y perdent.

Ledit Cordelier m'a même confessé avoir donné ou fait donner, avant son départ, plus de cinquante ou soixante passe-ports ou certificats à des marchands et bateaux desdites provinces pour aller trafiquer en Espagne, où il assure qu'ils seront très-bien accueillis et traités; car il dit que le roi d'Espagne l'a ainsi ordonné et écrit aux archiducs et au marquis Spinola. Par tels moyens et autres, ils affrianderont petit à petit lesdits Etats, de façon qu'il y aura peine à les en tirer, et les faire résoudre à reprendre le fait de la guerre quand le conseil d'Espagne refusera ledit commerce des Indes. Mais tels peuples sont plus capables des conseils dont l'utilité est présente que des autres, comme je reconnois par le peu de compte qu'ils font de ceux que vous leur donnez de pourvoir aux moyens de soutenir la guerre s'il faut y rentrer, et d'obvier aux inconvéniens qu'ils recevront des longueurs et incertitudes de leur traité, contre lesquelles vous savez que j'ai dès long-temps protesté, en déclarant que je n'entendois continuer de mettre la main à la bourse pour les secourir durant lesdites remises, d'autant que je prévoyois qu'elles seroient très-préjudiciables à eux et à leurs amis. Je sais bien que tels marchés ne peuvent être faits qu'avec le temps, les contractans étant du naturel et composés comme ils sont; mais je sais bien aussi que l'on pouvoit abréger les affaires si chacun eût préféré à son

opinion particulière les considérations publiques. Or j'ai mandé à vous, sieur Jeannin, que j'eusse été très-aise de vous voir, et que vous eussiez fait un tour par deçà, si les députés des archiducs se fussent retirés à Bruxelles les fêtes passées, comme l'ambassadeur Perquiva avoit dit ici qu'ils feroient; mais puisqu'ils n'entendent désemparer et se retirer qu'ils n'aient achevé ou rompu tout-à-fait leur traité, je n'estime à propos que vous vous en éloigniez, car je crains que votre absence ne fasse faute à mon service. Toutefois si par delà ils avoient vidé assez tôt les articles qui sont en débat, ou les avoient mis en état qu'ils doivent demeurer pour attendre le retour du Cordelier, de façon que vous eussiez loisir de passer cette carrière, et après retourner et vous rendre à temps sur les lieux quand ledit Cordelier y arrivera, je serois très-aise de vous voir pour être éclairci par vous de bouche de plusieurs choses que l'on ne peut bien représenter par écrit. Toutefois je remets à votre jugement entièrement cette résolution; car je me confie tant en vous, et au soin que vous avez du bien de mon service, que vous élirez mieux le parti qui sera plus utile à mon service, que je ne le vous puis prescrire et ordonner d'ici. Je prie Dieu, messieurs Jeannin et de Russy, qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

Ecrit à Fontainebleau, le dix-septième jour d'avril 1608. HENRY.

Et plus bas, BRULART.

Lettre de M. de Villeroy à M. Jeannin, dudit jour dix-septième d'avril 1608.

MONSIEUR, votre lettre du vingt-neuvième mars nous a été rendue après celles du premier, six et huitième du présent. Le Cordelier étoit déjà passé, lequel a été gouverné par le Roi à toutes mains, à l'accoutumée. Ce n'a été, je vous assure, sans avoir contesté et débattu de part et d'autre avec chaleur; mais enfin Sa Majesté lui a fait beaucoup d'honneur, et il est parti très-content, et bien édifié de la bonne volonté et de la prudence de Sa Majesté. Ils ont même parlé de l'alliance nouvelle que vous savez avoir été proposée, de laquelle nous avons reconnu qu'il avoit ouï parler; mais sachez que ce ne fut jamais l'intention du Roi d'y entendre au préjudice de ses amis, il a trop de vertu et de générosité; mais je ne veux assurer le semblable par ceux qui l'ont proposée. C'est pourquoi Sa Majesté a été conseillée d'en déclarer quelque chose à l'ambassadeur des archiducs, afin que ses maîtres et tous autres ne mettent cuire sur cela. Sa Majesté a fait une gageure avec ledit Cordelier sur ce qu'il affirmoit qu'il repasseroit par ici dans trois semaines ou un mois au plus tard, soutenant sadite Majesté qu'il n'y sera de deux, et a promis lui donner les portraits de Sa Majesté, de la Reine et de monseigneur le Dauphin, s'il y arrive au temps qu'il a dit. Il s'est fort loué de vous et des bons offices que vous faites au nom de sadite Majesté pour avancer et faciliter la paix, de quoi il a remercié Sa Majesté au nom des archiducs. Elle lui a confirmé aussi

la bonne volonté qu'elle y apporte, et n'a oublié de rejeter sur les longueurs et irrésolutions d'Espagne le retardement des affaires.

Sa Majesté continue à estimer que ladite paix ne s'effectuera, et partant que la négociation en laquelle les Etats se sont embarqués sera très-dommageable à la fin, car elle les divisera s'il faut rentrer en guerre, et engendrera des effets périlleux. Après tout cela, Sa Majesté conclut qu'il faut faire la paix et non la trève, mais qu'elle veut encore mieux accepter celle-ci que rentrer en guerre, et d'autant plus que l'on ne peut faire aucun état certain ni assuré des Anglais, avec lesquels nous n'eussions jamais songé, et moins parlé de faire traiter où vous êtes, si vous ne nous eussiez mandé en avoir été fait ouverture par eux, et en avoir été aussi recherchés par le sieur Barneveldt; de quoi néanmoins il semble, par ce que vous nous en écrivez maintenant, qu'ils nous veulent faire poursuivans, comme s'ils n'y avoient jamais pensé. Il faut les laisser là, et n'attendre d'eux que du vent et des tromperies. Nous serons bien aises de vous voir, mais nous ne voulons vous le commander absolument, pour ne faire chose qui nous préjudicie; partant nous le remettons à votre jugement. Bien ai-je opinion, si vous faites le voyage, que vous ne vous en retournerez les mains vides, je veux dire sans porter quelque consolation aux Etats, mais non telle que les précédentes. Toutefois je vous prie de ne nous y engager ni vous aussi, que vous ne nous ayez vus, ou que l'on ne vous l'ordonne. J'ai reconnu depuis quinze jours que Sa Majesté a opinion qu'il arrivera plus de mal que de bien de cette négocia-

tion, soit paix ou guerre, qu'elle n'avoit jugé ci-devant, pour la mauvaise opinion qu'elle a du gouvernement de ces peuples, et de la procédure naturelle du prince Maurice. Quelqu'un lui a prédit aussi, soit que ladite paix se fasse ou non, que l'on retrancheroit du tout après cela le pouvoir du sieur Barneveldt, et de quelques autres que l'on dit en avoir abusé. Pour moi, j'ajoute peu de foi à tels discours : toutefois le Roi n'en fait pas ainsi, et partant il conclut qu'il faut être plus retenus et circonspects en nos conseils de paix ou de guerre que devant, afin que l'on ne se prenne à Sa Majesté des événemens qui naîtront de l'une ou de l'autre. Sa Majesté m'a donc commandé de vous donner cet avis, assuré que vous saurez bien le mesurer et employer à l'avantage de son honneur et service, et dit qu'il lui suffit que vous l'ayez entendu, remettant à vous d'en user ainsi que vous jugerez être pour le mieux. Je prie Dieu, monsieur, qu'il vous conserve en bonne santé.

De Fontainebleau, ce 17 avril 1608.

DE NEUFVILLE.

Autre lettre de M. de Villeroy à M. Jeannin, du vingt-cinquième d'avril 1608.

MONSIEUR, nos dernières sont du dix-septième de ce mois; par lesquelles nous avons répondu aux vôtres du vingt-neuvième du passé, et du premier, six et huitième du présent; nous vous les avons envoyées par la voie de Calais, comme nous faisons encore la présente, par laquelle vous saurez que la Reine notre maîtresse est accouchée ce matin, un peu

après les neuf heures, d'un troisième fils, duquel elle s'est délivrée heureusement, et au grand contentement de Leurs Majestés, et de tous leurs bons serviteurs et sujets, qui tous en louent Dieu de très-bon cœur, et le prient le faire prospérer avec les premiers à sa gloire et au bien du royaume; et je n'ai voulu différer davantage à vous faire savoir cette heureuse nouvelle, afin que vous ayez part à notre joie publique et privée, et que vous la puissiez donner à ces messieurs, à M. le prince Maurice, et aux autres amis de la France, et particulièrement à madame la princesse d'Orange, lui délivrant la lettre de Sa Majesté ci-jointe, les assurant tous que la mère et le fils sont en bonne santé. Nous avons eu avis d'Angleterre qu'il est naguères arrivé en Hollande un navire revenu des Indes d'Orient, qui a apporté la vérité du siége de Malaca, et des combats de mer qui y ont été faits; de quoi nous faisons état que vos premières nous apprendront les particularités, et pareillement tout ce qui a été avancé au traité de paix depuis vosdites dernières lettres, dont chacun parle et juge diversement. Quant à nous, nous croyons que ce que font à présent les députés des archiducs où vous êtes, n'est que pour entretenir le tapis en attendant le retour du Cordelier, duquel, s'ils reçoivent contentement, ils essaieront de profiter de ce qu'ils auront ébauché, sinon et qu'il rapporte une négative de la navigation desdites Indes, ils rompront sur le point de la religion, et tenons comme pour certain qu'ils mutineront et diviseront, s'ils peuvent, du corps des Provinces celles qui ne sont intéressées en ladite navigation, qui sera le profit

que lesdits députés recueilleront de leur long séjour où ils sont.

Le sieur Aërsens continue à demander de l'argent, et nous à nous en excuser, disant que nous voulons voir clair à leurs délibérations devant que de débourser. Toutefois, sur la dernière lettre que ledit Aërsens m'en a écrite de Paris le vingt-troisième de ce mois, Sa Majesté a commandé lui être répondu qu'elle sera en ladite ville à la fin de ce mois, où elle résoudra ce qu'elle pourra faire quant à présent. Vous saurez qu'on nous a écrit de Milan qu'il y a en Hollande un certain homme, nommé Théodore d'Ambourg, qui fait profession d'avertir les archiducs, et un sien ami, confident du comte de Fuentes qui demeure en ladite ville de Milan, de tout ce qu'il peut apprendre des intentions et desseins desdits sieurs les Etats. Nous ne savons si l'avis est vrai, ou s'il est donné à dessein; mais nous vous le baillons pour tel que nous l'avons reçu, et en userez, s'il vous plaît, avec votre discrétion accoutumée. L'on nous veut faire croire que les Espagnols, avec les archiducs de Gratz, favorisent secrètement les conseils et résolutions de Mathias contre l'Empereur, pour porter ledit Mathias à la couronne impériale et à la succession des royaumes de Hongrie et de Bohême, encore que ne le veuille ledit Empereur. Toutefois nous ne pouvons bonnement nous persuader que cette partie ait été bâtie, du commencement, du consentement et avis d'Espagne, et de ce qui en dépend, comme font lesdits archiducs de Gratz; mais nous estimons bien qu'ils se rangeront tous au parti dudit Mathias, s'ils s'aperçoivent qu'il prospère. Je

prie Dieu, monsieur, qu'il vous conserve en bonne santé.

De Fontainebleau, ce vingt-cinquième jour d'avril 1608.

Votre, etc. DE NEUFVILLE.

Lettre de messieurs Jeannin et de Russy au Roi, du vingt-troisième d'avril 1608.

SIRE,

On a peu avancé en la conférence d'entre les Etats et les autres députés des archiducs depuis nos dernières lettres, pour l'absence de quelques députés des Provinces, qui sont retournés seulement depuis sept ou huit jours, et, dès le lendemain de leur arrivée, ont continué de s'assembler entre eux, mais une seule fois avec les députés des archiducs. Bien nous assurent-ils de travailler dorénavant sans intermission, ainsi nous l'ont dit les uns et les autres. Il y a eu peine de persuader aux Etats que la diligence est requise pour leur bien, sur la crainte qu'ils avoient, si on rompoit tôt, qu'ils n'eussent encore la guerre cette année, dont néanmoins leurs ennemis ont aussi peu d'envie, et peut-être moins de commodité qu'eux. Qui eût prévu cette cessation, qui a été de près de quinze jours, le président Jeannin eût pu faire le voyage que votre Majesté lui commandoit; mais on nous avoit assuré que chacun seroit de retour le lendemain de Pâques pour travailler aussitôt : la permission ne lui étoit aussi donnée de faire ledit voyage, sinon au cas que les députés des archiducs fussent retournés à Bruxelles pour y passer les fêtes;

ce qui n'étant pas avenu, il estimoit devoir attendre nouveau commandement. Les députés des Etats nous étant venus trouver, il y aquelques jours, pour nous donner la ratification des Provinces et recevoir la nôtre, nous leur donnâmes aussi lors les lettres de votre Majesté qui contenoient son remercîment et l'assurance de la continuation de sa bonne volonté; et pource que cela étoit encore remis en créance sur nous, on leur dit tout ce qui pouvoit servir à leur faire considérer et reconnoître son affection et ses bienfaits envers eux. Ils furent pareillement exhortés, de la part de votre Majesté, d'user de diligence pour venir à la fin du traité, comme aussi pour faire tout ce qui dépendoit d'eux pour obtenir une bonne paix, ayant été mus d'y ajouter cette exhortation sur ce qu'étions avertis qu'aucuns tenoient de mauvais langages, et faisoient courir de petits livrets pour la dissuader par des raisons foibles, qui toutefois ne laissent de donner bien souvent de mauvaises impressions, leur disant qu'on leur en pourroit bien opposer de bonnes, s'il étoit loisible de le faire sans préjudicier aux Etats, et découvrir beaucoup de choses qu'il faut cacher; que leurs adversaires, qui montroient la désirer, et accordoient pour y parvenir des conditions qu'on n'eût jamais cru, avoient des raisons secrètes qui les invitoient à prendre ce conseil, dont ils ne se découvroient à personne, et qu'eux et leurs vrais amis devoient user de même prudence, retenant à dire ce qui leur pouvoit nuire s'il étoit su, et cependant faire profit de l'occasion qui se présentoit pour essayer d'obtenir une paix sûre et la plus avantageuse qu'on pourra.

Ils nous en remercièrent, et dirent aussi beaucoup de bons propos pour nous faire connoître qu'ils se souviennent tous les jours des grandes obligations qu'ils ont à votre Majesté, et qu'ils ne peuvent avoir recours qu'à elle seule, la suppliant très-humblement leur vouloir encore continuer son assistance jusques au traité, attendu qu'ils n'ont licencié un seul homme, et que, sur le fondement de ce secours, le nombre de leurs gens de guerre a toujours été plus grand dès le temps qu'il lui a plu l'accorder; qu'ils craignent l'amoindrir sur le point de cette résolution, M. Aërsens, qui est en France, leur ayant aussi mandé qu'elle ne le jugeoit à propos, et eux-mêmes estimant périlleux de le faire en cette incertitude de paix ou de guerre; mais que leurs affaires sont si prêtes de tomber en confusion si ce secours vient à défaillir, qu'ils seront contraints de prendre ce conseil d'amoindrir leurs garnisons pour éviter pis s'ils ne sont payés, ce qu'ils ne peuvent faire s'ils ne sont aidés: car ils ne peuvent croître pour maintenant leurs levées, et n'y a personne qui veuille prêter argent, jusques à ce qu'on voie plus d'assurance en ce qui doit avenir; y ajoutant plusieurs autres considérations, avec prière de les lui représenter d'affection. Il n'est pas besoin que nous ennuiions votre Majesté des réponses qui leur furent faites par nous pour les exciter de chercher ce secours en eux-mêmes, et se contenter de ce qu'elle a fait du passé, réservant les moyens qu'ils peuvent toujours espérer de sa bonté en une plus grande nécessité, et qu'ayant épargné les dépenses qu'on souloit faire durant la guerre, le fonds y destiné pouvoit servir pour suppléer à ce dé-

faut, sans se rendre si onéreux à leurs amis. Mais rien ne les a détournés de continuer leur prière, qu'avons insérée dans cette lettre, désireux qu'il lui plaise d'y avoir quelque égard, leur accordant, sinon le secours entier de cette année, comme il n'est pas raisonnable, attendu que les Anglais n'y veulent aucunement contribuer, au moins quelque notable somme, pour leur donner moyen de couler le temps qui reste jusques au traité sans aucune confusion et désordre, et sans qu'ils licencient partie de leurs troupes, comme ils feront sans doute ce secours leur venant à défaillir. Nous savons bien que cette dépense, après tant d'autres, est à grande charge, et que la demande en est du tout déraisonnable, eux-mêmes le jugeant ainsi; mais ils en ont si grand besoin, et se montrent à présent si affectionnés à suivre les intentions de votre Majesté, qu'ils semblent mériter le soin qu'il lui plaît prendre d'eux, outre ce que ces dernières gratifications, faites au temps qu'on doit prendre résolution aux affaires, lui conserveront si bien son crédit et la réputation de ses libéralités envers eux, que vous serez, Sire, tenu seul auteur de la paix, s'il plaît à Dieu qu'elle soit faite, et de tout le bien qui leur en aviendra; car les Anglais, qui magnifient leur bonne volonté en paroles et ne donnent rien en effet, mais parlent de répéter ce qu'on leur doit, et pensent assez gratifier leurs amis d'en attendre pour quelque temps le paiement, sont à cette occasion si décriés, qu'ils ne mettroient en aucune considération leur amitié, si la prudence ne les obligeoit à prendre d'autres conseils.

Nous avons bien pris garde à ce que votre Majesté

nous mande par ses lettres dernières, que l'Anglais s'avantage envers les archiducs de son refus, et au contraire votre libéralité leur donne sujet de vous en savoir mauvais gré ; mais le président Jeannin, parlant au sieur Richardot, lui a dit que cette dépense jusques au traité servoit pour vous y conserver plus d'autorité et de créance à faire la paix, ce qu'il a pris de bonne part, comme étant bien informé qu'y faisons en effet toutes sortes de bons offices. Les Etats et les députés d'Angleterre sont depuis cinq ou six jours en conférence pour une ligue semblable à la nôtre, dont on nous a communiqué le projet que lesdits députés ont donné, lequel a le proesme et la plupart des articles semblables aux nôtres, n'y ayant rien de différent que le secours, lequel est tel que l'avons ci-devant mandé, et ce qu'ils le veulent pareil aux Etats par mer, et les deux tiers par terre. Sur quoi les Etats ont long-temps contesté pour réduire ledit secours à moitié ; mais ç'a été en vain jusques ici, et seront contraints, comme nous estimons, de s'y accommoder s'ils veulent faire cette ligue. Les Anglais demandent encore, par un traité secret du même jour, l'obligation de ce qui leur est dû, revenant à environ huit millions de florins, l'assurance des paiemens à certains termes, et en outre qu'ils puissent mettre six cents hommes à Flessingue plus que la garnison qui y est, et deux cents à La Brille pour deux ans, à commencer dès le jour de la paix : ce qu'ils pouvoient bien faire d'eux-mêmes, et sans en demander la permission, en vertu des anciens traités ; mais ce devoit être à leurs frais, et ils requièrent à présent que ce soit à la charge des Etats.

Or cette dernière demande d'accroître ces garnisons leur déplaît autant que le paiement même dont on les veut charger, estimant que la paix devroit plutôt être cause de les faire diminuer; mais ils disent que le commerce étant libre par la paix, les Espagnols et sujets des archiducs aborderont ès dites villes tous les jours, ainsi seroient en danger de surprise si lesdites garnisons n'y étoient augmentées. Cette raison toutefois ne les contente pas, mais ils ne se peuvent plaindre que du paiement de l'augmentation auquel ils ne sont tenus s'il ne leur plaît. Or pour récompense, lesdits sieurs députés offrent de ne leur rien demander de ce qui leur est dû durant les deux ans qu'ils entretiendront cette garnison; puis ils ajoutent qu'ils prendront ce supplément du nombre des soldats anglais qui sont à leur service, auxquels aussi bien donnent-ils solde. Mais les Etats répliquent qu'ils les mettront en d'autres places frontières où il est besoin d'avoir garnison, et qu'ès dits lieux de Flessingue et de La Brielle ils seront inutiles, lesdites places n'étant qu'assez assurées avec la garnison ordinaire. Il y a encore de la contention entre eux pour ce regard, et les Etats ne le passeront qu'à regret, tant pour le paiement que pource qu'il leur semble cet accroissement de garnison être un témoignage de quelque défiance qui leur fait mal sentir de la volonté dudit sieur Roi envers eux; aussi s'en sont-ils tellement formalisés, que lesdits sieurs députés sont comme prêts de s'en départir.

Nous avons bien considéré ce projet de ligue pour voir s'il y a rien qui soit préjudiciable à la nôtre; mais il ne s'y est rien trouvé, sinon le premier article,

qui contient que tous les précédens traités faits entre l'Angleterre et les Etats demeurent confirmés. Or, d'autant que cela pouvoit avoir de l'ambiguïté, tous lesdits traités ont été vus et épluchés d'article en article, et ne s'en trouve qu'un seul, qui est l'article 21 du traité de l'an 1585, par lequel est dit que les Etats ne pourront faire aucun traité avec le roi d'Espagne, sans le su et aveu de la reine d'Angleterre, ni avec quelque prince ou potentat étranger, sans le su d'elle ou du gouverneur général qu'elle leur donnoit lors, qui étoit le comte de Leicester. Il est vrai néanmoins que cet article ne nous est d'aucun préjudice, pource que les Etats ne s'obligent en cet endroit qu'à la Reine, non à ses successeurs. Puis leur obligation est bien de ne faire aucun traité avec le roi d'Espagne sans le su et aveu de la Reine, qui est autant à dire sans son consentement; mais pour les autres princes et potentats étrangers, ce n'est pas ainsi, car ils ne s'obligent sinon à lui faire savoir, non à suivre sa volonté, le mot d'aveu mis au premier cas n'étant répété en celui-ci. Toutefois nous avons dit à M. de Barneveldt que, sans que nous nous en mêlions, ils devoient faire ajouter sur la fin de ladite ligue, ou en suite du premier article par lequel on confirme les traités précédens, qu'ils n'entendoient par ledit traité préjudicier au nôtre, ce qu'il nous a promis de faire. Encore nous a-t-on dit, quand les députés d'Angleterre seront d'accord de ce traité, que ce n'est pas leur intention de le passer et signer qu'ils n'aient premièrement envoyé en Angleterre pour recevoir nouveau commandement de leur Roi, ou bien qu'ils le communiqueront aux députés des archiducs, afin

de leur faire voir et témoigner qu'ils ne font rien au préjudice du traité fait par leur maître avec le roi d'Espagne; et pour cette considération, au compte fait avec les Etats des deniers qu'ils ont fournis, ils y comprennent seulement le secours des deux années qui précèdent ce traité avec le roi d'Espagne, et n'ont rien demandé de ce que votre Majesté a fourni pour eux depuis, aimant mieux le perdre que de faire voir, en le répétant, qu'ils ont contrevenu à ce beau traité, ne voulant pas non plus qu'on se souvienne du traité fait avec votre Majesté lorsque M. le duc de Sully fut en Angleterre, ni que personne sache que ledit traité est contraire à celui d'Espagne. Aussi disent-ils, pour réplique, que ce n'est qu'un projet et non un traité absolu et parfait; car, bien qu'il soit tel en effet, et n'y ait que cette seule différence qu'il est fait sous la signature des princes pour être tenu secret, au lieu qu'on le fait ordinairement avec plus de solennité pour être publié, ils ne laissent pourtant en l'une et l'autre forme d'être de même efficace à l'endroit des princes qui sont soigneux de garder leur foi.

Trois navires retournés des Indes, et qui sont maintenant sur la côte d'Angleterre, doivent arriver ici au premier jour. Un marinier qui étoit dedans est déjà venu, lequel dit les particularités du combat avenu, il y a deux ans, entre les Portugais et les Hollandais, au détroit de Cinquapura, entre Malaca et l'île de Sumatra. La partie sembloit être fort inégale, car les Hollandais n'avoient que treize navires en tout, et douze cents hommes dedans, tant mariniers que soldats, et les Portugais quarante, entre lesquels

vaisseaux il y avoit onze galions, et de sept à huit mille hommes, à savoir : deux mille cinq cents Portugais et le reste Indiens, lesquels furent tous défaits et tués, fors quelques-uns qui se sauvèrent en de petits esquifs. Neuf galions furent aussi mis à fond, et deux perdus par la tempête en se retirant. Les Hollandais y ont perdu deux navires brûlés par eux-mêmes, avec environ trois cents hommes qui étoient dedans, et depuis, la tempête leur en a fait perdre deux autres. Le vice-roi, qui étoit chef de l'armée des Portugais, se sauva après la défaite avec quatre ou cinq vaisseaux seulement et fort peu de gens : on ne sait pas où il alla. Malaca étoit assiégé avant ce combat et par mer et par terre, mais les Hollandais, qui étoient du côté de la mer, levèrent le siége pour aller au devant de leurs ennemis et les combattre, et les Indiens, qui l'assiégeoient par terre, se retirèrent aussi, au moyen de quoi ladite ville ne fut prise pour lors ; mais on ne sait encore ce qui aura été fait depuis. Nous avons appris que quatre navires de guerre sont partis d'Angleterre depuis quelque temps pour aller à ce voyage, et que le roi d'Angleterre a écrit en leur faveur à neuf rois desdits pays. Les divisions entre l'Empereur et l'archiduc Mathias son frère continuent ; et ce qu'on pensoit au commencement n'être qu'un artifice est tenu maintenant pour vérité. Ainsi nous l'a dit M. de Collis, lequel est en ce lieu pour M. l'électeur Palatin, et reçoit souvent nouvelles d'Allemagne. Il y avoit néanmoins quelque occasion de croire que cette apparence d'inimitié étoit à dessein, attendu que ledit archiduc a toujours eu plus de part à l'amitié de l'Empereur

que tous ses autres frères, qu'il est son héritier présomptif, et se promettoit de pouvoir être élu roi des Romains avec son autorité et faveur. M. de Roques a été reçu en la charge que votre Majesté a commandé sans aucune difficulté. Nous prions Dieu, Sire, qu'il donne à votre Majesté et à sa royale famille, en très-parfaite santé, très-longue et très-heureuse vie.

De La Haye, ce vingt-troisième jour d'avril 1608.

Vos très-humbles et très-obéissans sujets et serviteurs, P. JEANNIN et DE RUSSY.

Autre lettre de messieurs Jeannin et de Russy au Roi, du vingt-septième d'avril 1608.

SIRE,

Depuis notre lettre du vingt-troisième écrite, que nous pensions envoyer à votre Majesté par une voie qui nous a manqué, nous y ajoutons celle-ci qui contient ce qui est avenu depuis. Les articles de la ligue entre les Anglais et les Etats nous ont été communiqués selon qu'ils en sont demeurés d'accord, en l'un desquels a été mis que ledit traité ne sera d'aucun préjudice à celui de France, ni le nôtre au leur. Les Etats pensoient que les députés d'Angleterre le dussent passer et signer au même temps, puis le faire ratifier à leur Roi; mais ils ont déclaré qu'ils entendoient l'envoyer premièrement en Angleterre, et recevoir nouveau commandement avant que le passer. Ils en ont aussi voulu communiquer avec les députés des archiducs, auxquels ils ont dit que c'étoit pour mieux induire les Etats à traiter, leur donnant assurance de

ce qui seroit fait; mais lesdits députés ont montré le prendre de mauvaise part, et déclaré que les Anglais ne le peuvent faire sans contrevenir au traité d'Espagne, ce qui les empêche bien fort; car ils recherchent maintenant à leur plaire en tout ce qu'ils peuvent, qui nous fait croire qu'ils ne seront si contraires à la paix qu'ils en avoient fait le semblant depuis quelques jours. Il est vrai qu'en une conduite si inégale que la leur, on ne peut juger que du présent. Ils seront pour différer cette ligue jusqu'au retour du Cordelier, afin qu'ils voient plus clair en la résolution qu'on voudra prendre sur les affaires générales. En la dernière conférence entre les députés des archiducs et des Etats, qui fut avant-hier, on a parlé de nouveau des limites et de l'échange des places : le premier a toujours les mêmes difficultés que du passé; car les Etats veulent avoir en souveraineté tous les villages qui dépendent de la juridiction des villes qu'ils tiennent en Brabant et en Flandre; et les archiducs, qui prétendoient ci-devant la souveraineté même desdites villes, disant que les Etats se devoient contenter de les tenir et d'être maîtres de la force et de la juridiction, sans s'attribuer le nom de souverains en icelles, qui étoit chose imaginaire, s'en sont départis, mais pour les villages qui en dépendent, contestent toujours qu'ils ne le peuvent prétendre.

Or les Etats ont dressé un écrit là-dessus que nous envoyons à votre Majesté, par lequel ils demandent aussi que les archiducs rendent à l'archevêque de Cologne des places qui lui appartiennent, lesquelles ils ont prises sur les Etats qui les avoient occupées

les premiers sur ledit archevêque, et qu'ils démolissent pareillement quelques forts près de Meurs, disant qu'ils ne les peuvent retenir en traitant la paix sans leur donner du soupçon; et les autres répondent que le fait dudit sieur archevêque, avec lequel ils sont d'accord, ne les touche en rien, et qu'il a aussi été accordé que chacun retiendra ce qu'il possède à présent. Nous nous sommes assemblés, tous les députés des rois et princes qui sont ici, avec leursdits sieurs députés des Etats, pour entendre ce qu'ils avoient fait pour ce regard; sur quoi ils nous ont demandé notre avis à l'accoutumée. Il a été répondu, de même qu'en la précédente conférence, que tout ce qu'ils pourront obtenir pour le bien de leur Etat nous semblera toujours bon, ainsi n'étoit besoin nous demander notre avis sur les propositions, mais après qu'ils auroient disputé d'un article sans en demeurer d'accord; qu'en nous faisant entendre les raisons d'une part et d'autre seroit lors le temps de nous en requérir, et à nous de le leur donner sincèrement. Ils y procèdent néanmoins avec artifice, et afin de pouvoir dire que tout ce qu'ils proposent est approuvé par nous, et par ce moyen se couvrir contre la plainte que font les députés des archiducs, que la plupart de leurs demandes sont extraordinaires, du tout injustes et déraisonnables, et pour nous engager aussi, au cas qu'ils en soient refusés, et qu'on vienne à rompre là-dessus, à les secourir et assister comme s'ils n'avoient rien fait que par notre avis et conseil. C'est pourquoi nous en étant bien aperçus, leur avons dit et répété par deux fois que tout est bon à proposer au commencement pour essayer de l'obtenir; mais quand il y a

du refus et de la contestation au contraire, chacun doit remettre quelque chose du sien pour venir au but pour lequel ils se sont assemblés, qui est d'avoir la paix. Nous prions Dieu, Sire, qu'il conserve votre Majesté en tout heur et prospérité.

De La Haye, ce vingt-septième d'avril 1608.

Vos très-humbles et très-obéissans sujets et serviteurs, P. Jeannin et Russy.

Lettre de M. Jeannin à M. de Villeroy, du vingt-troisième d'avril 1608.

Monsieur, nous avons reconnu que les propos tenus à M. de Russy par M. Winood ne sont qu'artifices et déguisemens, et qu'on ne doit rien espérer du roi d'Angleterre, s'il ne se change, pource que la haine qu'il nous porte, et la jalousie qu'il a de voir la prospérité des affaires du Roi et l'affection des Etats envers lui, l'empêchent de prendre les résolutions que la raison et son intérêt lui devroient conseiller. Ses députés font ce qu'ils peuvent pour gagner la bonne grâce des députés des archiducs, et leur persuaderoient volontiers qu'ils aident bien fort à l'avancement de la paix, qu'ils y ont beaucoup de pouvoir, et, si la guerre continue, que leur maître ne donnera aucun secours aux Etats; mais je sais qu'on doute de leur bonne volonté, et qu'on tient aussi pour assuré que la guerre ou la paix ne dépend d'eux, et que Sa Majesté a la volonté et le pouvoir d'y aider mieux qu'ils n'ont. Et, à la vérité, voyant leur conduite en notre endroit, je n'obmets rien par autre, toutefois que par moi, pour les découvrir tels qu'ils sont, et nous avantager par

dessus eux où il est besoin. Je vis hier le sieur Richardot au promenoir ordinaire comme par rencontre, et encore que nous nous y fussions assignés. Il fut parlé entre nous des alliances, de la paix, et où elle auroit des difficultés, de la trève à longues années en accordant la liberté pour toujours. Il est très-bien disposé à tout, particulièrement à l'alliance, mieux encore à la paix qu'à la trève, n'y ayant rien qu'il montre craindre davantage que la continuation de la guerre, ni désirer aussi avec plus d'affection que de voir notre Roi, celui d'Espagne et les archiducs bien ensemble; sur quoi nous avons fait plusieurs discours du bien qui en pourroit arriver à la chrétienté, à la religion et à leurs Etats, ajoutant du mien tout ce qui pouvoit servir à le persuader, en quoi je pense avoir profité. Et si, de votre côté, vous faites les mêmes offices pour faire connoître que Sa Majesté a de l'inclination à cette alliance, et que rien ne soit fait, du moins pour quelque temps, qui puisse donner mauvaise impression au contraire, je me promets qu'ils seront pour s'attacher plutôt à notre amitié qu'à celle du roi d'Angleterre, et pour quitter, du moins alentir, les poursuites qu'ils en ont faites jusqu'ici, dont adviendra sans doute qu'il sera contraint de rechercher ce qu'il a méprisé; et lors vous aurez le choix, si les choses sont encore entières, de faire ce qui sera jugé pour le mieux. Bien me semble-t-il, tant que le roi d'Angleterre aura si peu d'affection envers nous, qu'on ne doit rien négliger pour être bien avec l'autre, c'est-à-dire faire les projets qui peuvent pour quelque temps assurer notre repos.

Vous serez aussi averti, monsieur, que les mêmes

députés d'Angleterre nous ont tenu des propos depuis quelques jours, par lesquels ils montrent désirer plutôt la continuation de la guerre que la paix, qui est chose du tout contraire à la récherche qu'ils font de l'amitié d'Espagne et des archiducs; que M. Carron a aussi écrit au sieur de Barneveldt que le comte de Salisbury disoit ouvertement la paix devoir être la ruine des Etats; que les principaux conseillers, même ceux qu'on sait affectionnés au roi d'Espagne, et qu'on soupçonne en recevoir pension, tiennent les mêmes langages: et néanmoins quand on leur parle de secours, ils répondent, à l'accoutumée, qu'ils déclareront leur volonté après qu'on sera hors des termes de paix, et non plus tôt. Si estimé-je que ce ne sont qu'artifices, et, quand il faudra donner avis aux Etats en public sur les difficultés qui se présenteront, que les députés qui sont ici se garderont bien de dire chose qui puisse mettre en doute les Espagnols de leur amitié. Bien seroit-il à désirer qu'ils le fissent pour les disjoindre du tout d'avec eux; car on en tireroit ce profit, et s'il est bien certain que leur avis ne seroit préféré au nôtre. Je vous ai quelquefois écrit que le roi d'Angleterre pourroit avoir ce dessein de porter secrètement les affaires à la guerre s'il peut, voulant néanmoins qu'on le croie désireux de la paix afin de ne perdre l'amitié d'Espagne, et, la guerre continuant, se montrer affectionné à secourir les Etats, le faire en effet pour quelque temps, soit ouvertement ou sous main, afin d'en acquérir leur bienveillance, et après les induire à recevoir une paix à son appétit, les retenant seul en son amitié comme s'il les avoit beaucoup obligés par cette conduite. Il pour-

roit encore essayer de persuader tout ce que dessus aux Espagnols, afin qu'ils lui en eussent le même gré, et ne prennent aucun soupçon de ce qu'il fera maintenant; mais il n'a assez de crédit envers les Etats pour les induire à rompre la paix, n'étoit que les Espagnols, persuadés par lui, se rendissent plus difficiles pour penser l'obtenir après à meilleur marché. Et toutefois ils n'ont non plus assez d'assurance de sa volonté pour s'y arrêter, et tiendroient cette remise plutôt pour une rupture que pour espérance d'avoir mieux.

Davantage, si la paix étoit rompue par cet artifice, il seroit au pouvoir de Sa Majesté, secourant les Etats aussi bien que lui, d'avoir encore plus de part en la paix si elle se faisoit après, et de se conduire envers les Espagnols avec le même artifice, en sorte qu'ils lui en auroient de l'obligation autant ou plus qu'à l'autre; car ce seroit chose notoire que Sa Majesté, en tout temps, avant et depuis cette rupture, auroit toujours procuré la paix, ou bien le roi d'Angleterre pourroit prendre ce conseil du tout contraire au premier; à savoir, la paix rompue, de ne point secourir les Etats, et d'en laisser faire à Sa Majesté, comme estimant qu'elle se résoudroit plutôt à les secourir que de les laisser perdre, lui tenant les places qu'il a pour gage bien munies et avec bonnes garnisons pour s'en assurer; et si elle le faisoit, pourroit induire l'Espagnol à nous faire la guerre comme seuls auteurs de celle que feroient les Etats; promettroit à un besoin de l'assister, du moins d'être spectateur, et faire aussi son possible pour mettre les Etats en paix avec lui. Mais ces discours semblent n'être que chimères; car si le roi d'Angleterre se conduisoit ainsi, Sa Majesté

auroit plus de crédit avec les Etats que lui, et se pourroit mieux rendre auteur de cette paix. Néanmoins, il y a près d'un mois que, discourant sur ce sujet avec le sieur de Barneveldt, qui avoit déjà quelque sentiment du changement avenu en Angleterre sur la résolution de leurs affaires, il montra d'en avoir quelque appréhension, et m'en déclara dès-lors ses conjectures; mais nous nous étions abstenus d'en parler ensemble, sinon depuis deux ou trois jours, que je lui dis que si le roi d'Angleterre étoit entré en secret discours sur ce sujet avec les ministres du roi d'Espagne ou des archiducs, que cela pourroit gâter leurs affaires, et rendre ceux-ci plus difficiles à la paix. A quoi il fit réponse qu'il y avoit pourvu, et que le Cordelier, avant son départ, avoit été bien informé de tout ce que dessus par personne confidente, dont j'ai été bien aise; car cela servira beaucoup pour rendre tels artifices inutiles à l'auteur d'iceux, lequel ne gagneroit par ce moyen que la haine de ses amis sans acquérir celle des autres. Aussi ai-je su que le Cordelier dit à son départ au même personnage qu'il n'étoit pas bien satisfait de ses députés, même de ce que, disant adieu à M. Spencer, il lui demanda s'ils ne vouloient pas parler du fait de la religion, comme en essayant de l'induire à le faire; ce qu'il prit de mauvaise part, pource qu'il sait bien que s'opiniâtrer à cette demande est un moyen certain de rompre avec les Etats. Il y ajouta encore que nous promettions moins qu'eux, mais que faisions plus, et s'en est allé fort bien édifié de nous, au moins ai-je raison de le croire, combien qu'il y ait tant de déguisement en telles négociations,

qu'il se faut toujours défier de tout. Le sieur de Barneveldt m'est présentement venu voir, et m'a assuré avoir reconnu, par les discours que M. Winood lui venoit de faire à l'heure même, qu'ils étoient du tout enclins à la guerre, et que lui ayant répondu là-dessus que leur maître devoit donc parler clairement du secours qu'il voudroit donner, sans s'en remettre à s'en découvrir après la paix, il dit qu'il n'en a aucune charge, et que c'est aux Etats d'en faire instance envers lui par Carron, résident près sa personne. Le changement de ceux-ci réveille de nouveau les autres qui désirent la guerre, lesquels essayent de brouiller tant qu'ils peuvent. Je tiendrai néanmoins toujours la main pour la paix, si je ne reçois autre commandement. Il déplaît à ceux-là que le sieur Richardot et moi nous nous soyons vus en particulier, et surtout aux Anglais, lesquels en ont très-grande jalousie; mais ces visites et conférences avec lui ont servi. Je m'en abstiendrai néanmoins ci-après, sinon que ce soit pour quelque grande occasion qui le mérite; car je craindrois qu'en le faisant trop souvent on ne voulût essayer de persuader aux Etats que Sa Majesté désire plutôt la paix en considération des archiducs, ou pour avoir leur amitié, que d'eux. Et encore que je sache qu'elle est si bien ici, et que j'aie donné aussi si bonne odeur de ma conduite, que telles calomnies ne seront bien reçues, si veux-je éviter toutes occasions qui pourroient donner prise à ceux qui désirent le contraire de ce que j'ai charge de faire. Jugez par là, monsieur, si en faisant voyage vers Sa Majesté je passois à Bruxelles, combien ces soupçons pourroient augmenter.

C'est ici, et par notre conduite, que les archiducs peuvent prendre assurance de l'amitié de Sa Majesté, et après, en passant vers eux sur le retour, on les trouvera beaucoup mieux disposés, et en état d'en tirer meilleure résolution et plus de contentement que si on y alloit maintenant, attendu même que M. le président Richardot, auquel l'archiduc se fie le plus, n'y est pas. Je ferai toutefois ce qui me sera commandé, soit pour le voyage ou mon passage; mais je commence à craindre, voyant que le changement des Anglais, s'il continue, ce que je ne pense pas, pourroit échauffer les autres, que mon absence fasse faute ici. Ainsi, quelque désir que j'aie de faire ce petit voyage, j'aurois à regret toute ma vie si, pour avoir pris ce conseil, les affaires se trouvoient empirées de quelque chose lorsque je serai de retour: non que la place ne soit toujours bien remplie de M. de Russy y demeurant, mais nous avons assez de besogne tous deux ensemble, à cause des accidens qui peuvent arriver chacun jour en une affaire si épineuse et sujette à tant de changemens inopinés. Ce ne fut jamais mon intention de faire la remontrance que je vous ai envoyée pour la religion, sinon à toute extrémité, et si on vouloit rompre là-dessus, comme j'en étois en grande appréhension à la venue des députés des archiducs. Et ce fut lors aussi que je dressai ladite remontrance, délibéré de la différer après la paix si je n'y étois contraint, et, en l'un et en l'autre cas, de m'y conduire avec telle discrétion, que si je ne profite rien pour les catholiques, Sa Majesté ait témoigné sa bonne volonté envers eux sans rien gâter envers les autres.

Mais ce que je désirois savoir étoit de recevoir votre avis et le commandement de Sa Majesté sur la substance de la chose, pour changer, ajouter, ou diminuer à cette remontrance ce que me manderez, jugeant bien que la matière en est si chatouilleuse, qu'il est malaisé d'en parler au goût d'un chacun. Encore vous supplié-je me le mander; car il est certain que si on vient à rompre que ce sera là-dessus : je le répète encore pource qu'hier nouvelles vinrent ici d'Anvers, qu'on disoit être d'un homme de qualité, et qui peut savoir quelque chose des affaires, que le courrier venu d'Espagne en si grande diligence que vous m'avez écrit, avoit apporté lettres du roi d'Espagne aux archiducs, par lesquelles il déclare ne vouloir accorder le commerce des Indes, ni entrer en aucune condition de paix, si l'exercice de la religion catholique n'est rétabli, du moins en quelques villes des Provinces-Unies, à faute de quoi il entendoit que les députés fussent révoqués; mais ils traitent leurs affaires si secrètement, qu'on ne doit ajouter foi à tels bruits et nouvelles. M. de Châtillon doit partir dans sept ou huit jours, par lequel nous écrirons ce qui aura été fait ès conférences des députés des archiducs avec les Etats. Et cependant je prie Dieu, monsieur, qu'il vous donne en parfaite santé très-heureuse et longue vie.

De La Haye, ce vingt-troisième jour d'avril 1608.

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

P. JEANNIN.

Autre lettre dudit sieur Jeannin à M. de Villeroy, du 27 avril 1608.

Monsieur, nous avions déjà fait deux dépêches au Roi, et je vous avois aussi écrit particulièrement, pensant envoyer le tout par une voie qui nous a manqué, avant que recevoir vos lettres du cinquième et huitième de ce mois, que M. de Roques me rendit le jour d'hier avec celles qu'il a plu à Sa Majesté m'écrire pour le particulier d'icelui. J'y ferai maintenant quelque réponse, et plus amplement par M. de Bethune qui doit partir dans quatre ou cinq jours pour aller en Cour. Elles ne font mention que de nos lettres du 23 et 24 de mars, et vous en aurez depuis reçu du 29 dudit mois, et du premier et septième du présent. Les Etats et les archiducs n'ont été si vigilans qu'ils avoient promis, ayant perdu près de trois semaines sans traiter, et huit jours de plus eussent suffi pour faire mon voyage, à quoi j'ai un extrême regret d'avoir failli; mais je ne le pouvois pas prévoir, et craignois trop en m'absentant de trouver les affaires empirées à mon retour, y ayant assez pour nous employer M. de Russy et moi. Car encore que le loisir m'est souvent ennuyeux, si est-il besoin qu'on soit toujours aux écoutes pour confirmer les uns et rompre les pratiques que d'autres essaient de faire, n'étant possible de les joindre tous en une même opinion : non que cette diversité produise aucun tumulte, mais elle rend toujours les uns désireux d'attirer les autres à leur avis, et se servent de toutes occasions pour le faire, principalement ceux qui préfèrent la guerre

comme plus utile à leur Etat que la paix, lesquels ne sont à la vérité en si grand nombre, ni les plus entendus au maniement des affaires; mais si y en a-t-il de qualité et de capables, et qui ont quelque créance, puis M. le prince Maurice y ajoute de l'autorité. Et ceux qui tendent à la paix ont ce désavantage, qu'ils n'osent publier plusieurs bonnes raisons que la prudence veut qu'on cache, et par ce moyen sont contraints, ès demandes qu'on fait de la part des Etats, de se laisser aller à des choses déraisonnables qui aigrissent les esprits des députés des archiducs, et les rendront peut-être à la fin moins disposés à la paix; mais ils deviendroient suspects, et auroient moins de crédit s'ils faisoient autrement. Encore a-t-on remué depuis quelques jours de nouvelles difficultés, pour montrer que la paix doit être cause de la ruine de cet Etat, et au contraire la continuation de la guerre de la grandeur et prospérité d'icelui. En quoi peut-être il y auroit bien de la raison, si toutes les provinces étoient délibérées de suivre cette résolution avec le même courage et ardeur que du passé, et le roi d'Angleterre bien uni avec Sa Majesté pour ensemblement les assister et secourir; mais je doute bien fort du premier, et n'y a apparence qu'on doive espérer le dernier; par ainsi je ne peux aucunement approuver tel avis comme peu convenable à l'état des affaires, et fondé sur de vaines imaginations qui trompent toujours ceux qui s'y fient. Néanmoins, pource que plusieurs en discourent ici autrement, M. de Russy, de son côté, a recueilli ce qu'il a pu apprendre des propos et mémoires à lui donnés

par écrit de la part de ceux avec lesquels il en a conféré, et moi du mien, à quoi il ajoutera aussi ce que son propre sens et jugement lui pourra suggérer. Vous verrez les deux à l'arrivée de M. de Bethune qui en sera le porteur.

Je me fusse abstenu d'y mettre la main, mais estimant qu'il pourroit y avoir quelque diversité en nos avis et raisons, il m'a semblé plus à propos de le faire; et à cet effet j'y commence aujourd'hui, afin que Sa Majesté étant mieux instruite nous puisse aussi mieux commander ses intentions. Les députés des archiducs et des Etats confèrent à présent, et disent vouloir continuer chacun jour, mais c'est assez lentement, et n'y a doute que les uns et les autres ne soient fort échauffés, et que leurs conférences ne seront que pour entretenir le tapis, comme vous m'avez déjà mandé, jusqu'à la venue du Cordelier. C'est pourquoi, au cas que le Roi doive faire tôt, et avant deux ou trois mois, ce long voyage dont vous m'avez écrit, je penserois qu'il seroit nécessaire de le voir afin d'être instruit, par sa bouche, des avis qu'aurions à prendre sur toutes les occurrences de l'avenir, dont son éloignement nous ôteroit le moyen d'être informés aussi promptement qu'il seroit besoin, lorsque les occasions s'en présenteroient. Mais si Sa Majesté veut laisser passer les grandes chaleurs avant que partir, ce sera fait ou failli ici lorsqu'elle commencera son voyage; car les conférences qu'on fera en attendant le retour du Cordelier avanceront toujours les affaires, et les mettront en tel état, qu'il ne restera qu'à dire oui ou non lorsqu'il sera arrivé, au lieu que maintenant chacun

retient son dernier mot. Il est malaisé de prévoir quelle en sera l'issue ; bien estimé-je que les Etats ne seront si rudes à la fin, et se relâcheront plutôt de quelque chose que de rentrer en guerre, si le secours des deux rois ne les échauffe à prendre ce conseil : mais semble, par ce que mandez et les avis qu'avez du côté d'Espagne, qu'il y a plus à douter de cet endroit. Il est vrai qu'ils sont accoutumés de traiter leurs affaires si secrètement, et de faire courir aussi par artifice des bruits si contraires à ce qu'ils pensent, que je ne mets en aucune considération tout ce qu'on en dit, me souvenant que tous les avis qui venoient d'Espagne avant que la ratification eût été envoyée, étoient que le roi d'Espagne ne la donneroit jamais. Je ne laisse pourtant d'en être en crainte, quand je considère qu'il n'y a rien en tous les articles qui le puisse contenter.

Le sieur Robiano, trésorier général des archiducs, est ici depuis peu de jours, m'a vu en particulier, et m'a tenu plusieurs bons propos de l'espérance que les archiducs ont d'être assistés des ministres de Sa Majesté à faire la paix ; et en conférant des conditions m'a montré que le fait des Indes se pourroit encore accommoder, et qu'il faisoit plus de difficulté sur celui de la religion, et que le roi d'Espagne ne traiteroit jamais autrement ; et quoique je lui répondisse qu'on en pourroit avoir meilleure issue après le traité, il ne s'en contenta : ce qui me fait toujours juger, si on vient à rupture, que ce sera là-dessus. Je vois bien que votre désir seroit, par les lettres que m'avez écrites, qu'on laisse cet article le dernier, et que les autres soient conclus et signés,

s'il est possible, avant que d'entrer à celui-ci; mais c'est chose qu'on ne peut espérer, car vous savez bien, monsieur, que ce n'est pas la coutume de signer que tout ne soit d'accord, et encore qu'on puisse rejeter cet article sur la fin, que cela n'empêchera pas les archiducs de rompre là-dessus s'ils veulent. Nous ferons bien que les Etats ne le refuseront du tout, donneront même quelque espérance d'y pourvoir après le traité, sur notre demande et les remontrances que nous ferons; et jusqu'ici j'avois cru que c'étoit l'intention du Roi, et votre avis qu'il y fût procédé ainsi, lorsque verrions les choses réduites à une rupture. Et me sembloit cette remontrance, faite de la part de Sa Majesté, devoir être utile pour rendre un témoignage public de son zèle à toute la chrétienté, et qu'elle n'a manqué, non plus que le roi d'Espagne, à vouloir procurer ce bien aux catholiques, comme aussi pour l'exempter de calomnie si, en secourant les Etats après la rupture, le roi d'Espagne venoit publier, pour le rendre odieux, soit dans le royaume ou ailleurs, qu'il prend la défense des hérétiques en une cause qui regarde purement la religion. Toutefois vous jugez, monsieur, par nos dernières lettres, que ce seroit chose inutile de le faire, puisqu'on en doit être refusé, et que cela pourroit offenser les amis. La vérité est bien qu'on n'en doit rien espérer du tout si la paix est rompue; mais j'eusse bien fait que le refus n'eût pas été entier, et qu'on eût seulement remis à autre temps, et avec espérance d'y pourvoir, et que les amis n'en fussent non plus demeurés offensés, y ayant déjà préparé les plus sages; outre ce

qu'en les secourant par effet, ils auront plutôt sujet de se louer de la bonté du Roi que de se plaindre de cette remontrance.

Considérez-la encore, s'il vous plaît, et je me conduirai sans y faillir selon que vous me manderez, estimant, comme je dois par raison, trop plus votre prudence que mon jugement, quand même vous ne seriez pas près du maître pour en savoir sa volonté. Tous ceux qui retournent de France, et ont eu l'honneur de voir le Roi, publient toujours qu'on ne fera pas la paix, et que Sa Majesté le dit ainsi, sans ajouter que c'est par prévoyance, tant pour les difficultés qu'elle sait être en la résolution de cette affaire, que pour les avis qu'elle a du côté d'Espagne; mais, au contraire, quelques uns d'entre eux disent qu'elle tient tels propos, comme si elle désiroit plutôt la guerre que la paix. C'est pourquoi je vous supplie très-humblement, où elle auroit changé de volonté, comme elle en peut avoir des raisons qui nous sont inconnues, de m'en avertir, afin que je me conduise selon son intention. Ce n'est pas que j'ajoute foi à tels discours, car je sais qu'elle peut déguiser ce qu'elle sent pour plusieurs raisons, respects et considérations, et que les rapports ne sont pas aussi toujours véritables; mais je ne vous mande ceci sans raison, et quand vous nous expliquerez si clairement son intention qu'on n'en puisse douter, soit pour la paix ou pour la guerre, nous en serons plus confirmés et l'en servirons mieux. Le docteur Dick ne m'a encore donné les lettres que Sa Majesté nous écrit touchant le roi de Suède; après que l'aurons vu et conféré avec lui, j'y ferai réponse. Je prie Dieu,

monsieur, qu'il vous donne en parfaite santé très-heureuse et longue vie.

De La Haye, ce 27 d'avril 1608.

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

P. JEANNIN.

Lettre de M. Jeannin à M. le duc de Sully, dudit jour 27 avril 1608.

MONSIEUR, on fait peu maintenant en beaucoup de temps, et quoique nous pressions pour avancer les affaires, les uns et les autres ne sont fort échauffés, et semble qu'on veuille attendre le retour du Cordelier, et couler cependant le temps en conférences sans rien résoudre. Il est vrai que sera toujours autant d'avance, et qu'il ne restera plus lors que de conclure ou rompre, sinon que l'un des deux veuille fuir pour éviter la guerre cette année : à quoi ils sont néanmoins si peu préparés d'une part et d'autre, que la crainte en est vaine ; mais si la longueur et les remises viennent du côté d'Espagne, c'est un témoignage certain qu'ils ne feront point la paix ; et quant aux Etats, s'ils ne la peuvent avoir, toutes sortes de remises leur plairont plus que de rompre pour rentrer en guerre, sinon que les deux rois offrent de les secourir, et qu'ils s'en voient assurés avant la rupture. Il y en a maintenant qui proposent de nouvelles raisons, pour essayer de persuader que la continuation de la guerre seroit plus utile aux Etats que la paix ; et leur avis ne seroit à rejeter si toutes les Provinces ensemble en prenoient la résolution, et qu'elles fussent assistées de Sa Majesté et du roi

d'Angleterre, unis par une bonne alliance, tant pour leur mutuelle conservation que des Etats; mais toutes les deux sont fort difficiles. M. de Russy a recueilli les raisons de cet avis des propos et mémoires de ceux avec lesquels il en a conféré. J'en ai fait autant de mon côté, et en enverrons les discours au premier jour par M. de Bethune, qui doit incontinent partir, afin que Sa Majesté voyant l'un et l'autre nous puisse mieux commander ses intentions.

M. le président Richardot est en peine de ce que, pour le fait de la révocation des confiscations, on met un article général qui semble casser, comme il fait, la transaction de la comtesse de Ligne avec M. le prince d'Espinoy : il m'en a parlé pour sonder ce qu'en pensois. Je lui ai dit que ledit sieur d'Espinoy n'en fait aucune poursuite, mais que les Etats en prendront sans doute la défense, comme étant leur cause propre; qu'il est aussi vrai cette transaction, la paix faite, ne pouvoir subsister quand les clauses contenues en l'article qu'ai dressé moi-même, dont je vous envoie la copie, ne seroient insérées en icelui traité. Il s'est fort opiniâtré au contraire, mais c'est sans raison, montrant néanmoins désirer qu'un mariage pût faire cesser ce différend : à quoi n'ai répondu autre chose, sinon qu'on le pourroit mieux espérer après le bien rendu qu'en le retenant. Ce n'est encore le temps d'en faire plus grande instance. Je n'y omettrai rien lors, mais en aurai soin comme de tout ce que vous me commanderez, pour vous y rendre très-humble service de toute mon affection. Les Etats pressent et continuent leur supplication envers Sa Majesté pour les secourir jusques au traité;

vous en verrez, monsieur, les raisons en nos lettres. Ils ont grand besoin de votre assistance et faveur, et je juge que c'est le service de Sa Majesté d'ajouter cette gratification aux autres, non indéfiniment jusques au traité; mais ce qu'il lui plaira pour toute l'année. Je suis, monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur, P. JEANNIN.

Lettre de M. de La Boderie à M. Jeannin, du troisième de mai 1608.

MONSIEUR, il y avoit fort long-temps que je n'avois eu de vos lettres quand j'ai reçu celle du quatorzième du passé; vous l'aurez été bien autant sans avoir des miennes, n'ayant rien reconnu, en tout ce qui s'est passé de deçà depuis mes précédentes, qui m'ait pu faire changer d'avis touchant les humeurs et inclinations de cette cour sur les affaires que vous savez, ni que j'aie cru vous pouvoir servir à la direction ou avancement d'icelles. Si j'y eusse vu quelque chose de plus, je n'eusse manqué à vous en avertir. En effet, il y a une telle défiance aux esprits de ce prince, et de tous ceux de son conseil, telle envie et tels restes de cette inimitié naturelle et ancienne qui a toujours été entre cette nation et la nôtre, que ce sera un grand miracle s'ils marchent jamais avec nous avec la franchise et sincérité qui seroient nécessaires pour en tirer profit. Nous faisons d'ailleurs si peu de notre côté pour les guérir de cette maladie, que ce n'est pas merveille si nous en sentons tous les jours de nouveaux et fâcheux effets. J'ai remarqué depuis quelque temps quelque apparence plus grande que je n'ai encore fait, qu'ils se

veulent r'apprivoiser par deçà ; mais je doute que ce ne soit pour favoriser une nouvelle poursuite qu'ils vont encore faire pour leurs prétendues dettes, sur laquelle, s'ils ne reçoivent contentement, comme notre humeur trop tenante, il faut le dire, m'en fait craindre, j'ai grand'peur que ce sera encore pire. S'il étoit possible de bien enfourner cette négociation d'alliance, dont vous m'exhortez par le commencement de votre lettre, et puis m'en dissuadez, je dirois certes qu'il seroit très à propos, et y estimerois ma peine et mon industrie très-bien employées ; mais, comme vous jugez vous-même, il faut avoir plus d'assurance de leur disposition que nous n'en avons jusques à cette heure, pour commettre au hasard une affaire de si grand poids.

M. de Barneveldt en a écrit à M. Carron, qui, comme il est plein d'affection, en a mû quelques propos avec le comte de Salisbury. Ledit comte y a fait le froid, et a montré par sa réponse que ce n'est pas une affaire de laquelle ils veulent que messieurs les Etats soient les promoteurs. Il voudroit que nous nous laissassions entendre. En quoi qui pourroit être assuré de profiter, il se trouveroit possible bien des moyens qui ne sortiroient de la dignité ; mais il faut y voir quelque chose de plus que ce qui se voit encore, sur quoi je tiendrai les yeux les plus ouverts qu'il me sera possible. A ce que j'en puis découvrir, leur intention ne seroit pas, s'ils en venoient à mariage, de faire simplement celui du prince avec notre Madame ; ils voudroient, par même moyen, tirer en avant celui de monseigneur le Dauphin avec leur princesse d'ici, qui, certes, est pleine de vertus et de mérites, l'âge d'eux y appor-

tant peu d'inégalité; elle vient à treize ans, et encore est fort grande pour son âge. Je ne sais comment on l'entendroit de delà; tant y a que le droit du jeu veut, ce me semble, que nous nous rapprochions peu à peu les uns des autres, comme c'est à quoi je tiens principalement, devant que nous laisser davantage entendre dessus ce fait. Si vous veniez à bout de la paix je le tiendrois bien facile, car il est certain qu'ils redoutent leur Irlande en ce cas-là; et, pour se garantir de cette crainte, et de toute autre qui leur puisse venir d'Espagne, ils tiendront lors notre alliance et celle de messieurs les Etats de Hollande très-nécessaires: mais jusques à ce qu'ils voient ladite paix bien bouclée, ils auront tant de peur de la guerre, qu'ils ne feront rien avec nous qui ait apparence de les y pouvoir tirer. Or, par ce qu'il vous plaît de m'en écrire, j'y vois encore beaucoup de doutes, et crains bien certes que ce commerce des Indes Orientales n'y soit une grande pierre d'achoppement. Toutefois le besoin qu'ils ont en Espagne de remettre un peu leurs affaires en réputation, et le grand désir qu'ont l'archiduc et l'infante du repos, me font espérer que, quelque honte et préjudice qu'il y ait en cet article, ils le passeront, soit par forme de paix ou de trève. Je vous envoie l'*Euphormion* que vous m'avez demandé, lequel je me suis fait donner par l'auteur qui est ici; car il ne se vend ni ici, ni en France. Vous y verrez un assez beau style et un assez bon langage, du reste des discours d'un jeune homme qui veut plaire en cette cour, et qui promet plus de jugement avec le temps; mais quand vous l'aurez vu, vous m'en direz, s'il vous plaît, le vôtre. Et je demeurerai, en vous baisant

très-humblement les mains, monsieur, votre très-humble et très-affectionné serviteur, LA BODERIE.

A Londres, ce troisième de mai 1608.

Lettre de messieurs Jeannin et de Russy au Roi, du dixième de mai 1608.

SIRE,

Sans la contrariété des vents et de la tempête qui ont duré plusieurs jours, le président Jeannin, qui étoit parti de ce lieu dès le second de ce mois, et a demeuré quatre jours sur l'eau en intention de passer outre, seroit maintenant bien près de votre Majesté, pour lui rendre compte de toutes les choses qui dépendent de la charge qu'il lui a plu nous donner; mais le vent ne s'étant changé que le dixième, ce temps perdu a été cause que les Etats l'ont pressé encore plus qu'ils n'avoient fait auparavant d'arrêter, et qu'il perdra cette occasion de la voir pour ce coup, dont il a beaucoup de regret, jugeant ce voyage nécessaire, même si votre Majesté s'éloigne pour faire le sien de Provence. Nous faisons peu attendant la venue du Cordelier, que les députés des archiducs assurent devoir être ici dans la fin de ce mois pour le plus tard. Chacun se tient couvert cependant, et ne veut dire ès conférences qu'on fait son dernier mot; et quelques diligences qu'ayons faites pour presser l'advancement des affaires, les uns et les autres montrent de n'avoir pas grand'hâte. Aussi, à la vérité, tout doit dépendre de la résolution que le roi d'Espagne prendra sur le commerce des Indes, n'y ayant rien hors cet article qui puisse rompre le traité, pourvu qu'ils ne prétendent et veulent opiniâtrer le

rétablissement de la religion catholique. On fait bien courir ici de mauvais bruits de tous les deux, sur les avis qu'on dit être venus aux archiducs du côté d'Espagne, les députés duquel montrent aussi d'en être en peine, et de craindre que la paix ne soit rompue à cette occasion; mais ce sont peut-être artifices, nous souvenant bien qu'avant que la ratification du roi d'Espagne eût été envoyée on faisoit courir les mêmes bruits, et qu'il ne l'accorderoit jamais.

Il est moins dangereux pour ces peuples qu'on rompe sur le fait de la religion que sur celui des Indes; car, pour le premier, ils sont tous d'avis de n'en consentir aucune chose par traité; mais ils ne laisseront pourtant de prendre de bonne part les remontrances de votre Majesté sur ce sujet, si elle est d'avis qu'on les fasse, dont toutefois on n'espère autre fruit, sinon de faire paroître son zèle envers les catholiques et à l'augmentation de sa religion. Mais, quant à l'article du commerce, le danger sembleroit plus grand, pource qu'il y a quatre ou cinq provinces qui n'y ont intérêt, dont les députés ont montré que la rupture à cette occasion leur déplairoit. Et cela est cause que les Etats ne veulent rien arrêter absolument sur les autres articles jusqu'à ce qu'ils voient si celui-ci sera accordé ou refusé, pour avoir toujours moyen de rompre ailleurs s'il en est besoin. Mais il leur sera difficile d'ôter cet avantage aux autres de rompre où il leur plaira, au cas qu'ils en aient le dessein; et néanmoins, quand ils le feront, M. le prince Maurice, M. le comte Guillaume et plusieurs autres, croient que toutes les provinces ne laisseront de demeurer en leur union, et de rentrer en guerre avec même courage et vigueur

que du passé, fondant leur opinion sur ce que la plupart des villes desdites provinces sont remplies de grandes garnisons, que le magistrat y est bien affectionné, et quand quelques-unes viendroient à se séparer, au lieu qu'elles ne sont à présent que frontières des ennemis, elles le seroient après des deux côtés, et en pire état que devant. Cette crainte n'est pas toutefois du tout vaine, et seroit encore plus grande si on venoit à rompre sur autres articles de moindre importance que celui des Indes, que les plus sages voient bien devoir être utile à tout l'Etat. Quelques-uns bien affectionnés au bien de leur patrie ont mis en avant, depuis peu de jours, des raisons par lesquelles il leur semble la paix devoir être plus dommageable à leur Etat que la guerre. Nous les avons recueillies, comme aussi les réponses des autres qui ne sont de leur avis, dont deux discours ont été faits, que votre Majesté verra s'il lui plaît en prendre la peine. Nous le faisons afin qu'elle soit pleinement instruite de toutes choses, y apporter son jugement, et nous commander mieux ses intentions, que nous suivrons sans y rien ajouter du nôtre que l'obéissance et fidélité, soin et diligence.

Nous lui envoyons aussi l'extrait d'une lettre que l'amiral de la flotte de Zélande, lequel est aux Indes, a écrite touchant le combat avenu au détroit de Malaca. Le fait y est bien simplement déduit, et sans aucun artifice, mais ce n'est pas du tout en la façon qu'on l'avoit publié ici. M. de Collis a eu avis d'Allemagne que les archiducs de Gratz et la veuve mère de la reine d'Espagne travaillent pour appointer le différend de l'Empereur avec l'archiduc Mathias, que

le duc de Bavière s'y emploie aussi, et qu'on en espère bien; que l'Empereur ne demande plus en la diète de Ratisbonne des contributions pour la guerre de Hongrie, comme voulant approuver la trève avec le Turc, crainte que les mouvemens nouveaux en Hongrie ne fussent cause d'un plus grand mal, et qu'il se contente de celles qui seront nécessaires pour munir les places des frontières de bonnes garnisons, afin de les empêcher de surprise, et pour acquitter aussi les dettes qu'il a contractées pour la défense de l'Empire en cette dernière guerre. On lui mande encore que le duc de Savoie est maintenant d'accord et en bonne intelligence avec le roi d'Espagne. Nous envoyons à votre Majesté les ratifications des provinces touchant la ligue faite avec eux : c'est M. de Bethune qui en sera le porteur, lequel se conduit si sagement par deçà, qu'il y est en très-bonne odeur et réputation. Nous avons aussi conféré avec lui des particularités dont nous avons estimé que votre Majesté seroit bien aise d'être informée, bien assurés qu'il lui en rendra bon compte. Sur ce nous prions Dieu, Sire, qu'il donne à votre Majesté, en parfaite santé, très-longue et très-heureuse vie.

De La Haye, ce dixième de mai 1608.

Vos très-humbles et très-obéissans sujets et serviteurs, P. Jeannin et Russy.

Lettre de M. Jeannin à M. de Villeroy, dudit jour dixième de mai 1608.

Monsieur, ayant reconnu par trois lettres du Roi que Sa Majesté désiroit que je fisse un voyage vers

elle, vous aussi me l'ayant écrit par son commandement, pourvu qu'il se pût faire sans le préjudice de son service, j'avois pris ce conseil; et quoique messieurs les Etats m'eussent envoyé par deux fois leurs députés pour me le dissuader, avec plusieurs propos qui témoignoient leur affection à me retenir; que M. le prince Maurice, madame la princesse d'Orange et M. de Barneveldt, en eussent fait autant en particulier, comme aussi tous les ambassadeurs des princes qui sont ici; si est-ce que leur ayant dit mes raisons pour le leur faire approuver et assuré de mon prompt retour, s'il plaisoit à Dieu me conserver en santé, ils y avoient tous consenti: étant aussi véritable que mon absence, jusqu'à la venue du Cordelier, ne devoit être d'aucun préjudice à leurs affaires, dont ils traitent si lentement aujourd'hui, que c'est plutôt pour couler le temps et s'employer en apparence que pour négocier en effet. Or j'avois pris la mer dès le deuxième de ce mois, du côté de Zélande, pour aller à l'Ecluse et de là à Amiens, pource que le vent, dès-lors contraire pour aller à Calais ou à Dieppe, m'ôtoit le moyen de prendre ce chemin, et, à cette occasion, avois pris un passeport de M. le marquis Spinola, qui en donna pareillement un à M. de Bethune pour faire le voyage ensemblement. Mais après avoir été quatre jours sur la mer, et jusqu'à quatorze lieues de Rotterdam, ayant toujours le vent et la tempête du tout contraires, sans qu'il y eût apparence de changement en un meilleur temps, nous fûmes contraints de retourner en ce lieu, me restant toujours le même désir de faire le voyage si le vent se changeoit bientôt; mais il a continué à être mauvais jus-

que vers le dixième qu'il s'est changé, et lors les Etats et chacun m'a pressé de demeurer et n'y ai pu contredire : tellement qu'ai perdu avec grand regret l'occasion de voir le Roi pour ce coup, ce que je jugeois fort à propos pour éclaircir son esprit de toutes choses, lui rendre compte de mes actions, et recevoir ses commandemens. Ce sera quand il plaira à Dieu, et que Sa Majesté me le commandera expressément, sans rien remettre à mon jugement.

Je vous ai écrit par M. du Monts, lequel j'eusse retenu deux ou trois jours pour vous envoyer par lui un discours, lequel contient quelques nouvelles objections contre la paix, et ce qui me semble y pouvoir être répondu, ayant en opinion dès-lors que M. de Russy, qui en a fait un à part sur quelques mémoires que M. Francques, homme fort affectionné à son pays, et grand ennemi des Espagnols, lui a donnés, le vous pourroit envoyer; mais je n'y avois encore mis la main, et, après l'avoir commencé, je l'avois intermis pour lors, pource qu'il me sembloit, faisant le voyage moi-même, que cela seroit superflu. Or je l'ai achevé, et le vous envoie par M. de Bethune, après avoir su dudit sieur de Russy, depuis deux jours seulement, qu'il vous avoit envoyé le sien par ledit sieur du Monts; car j'estime qu'il sera à propos que Sa Majesté voie les deux, d'autant qu'il n'a mis que les raisons pour faire rejeter la paix ainsi qu'il m'a dit lui-même, et mon discours contient les objections et les réponses, qui sont très-véritables pour le regard de ce qui consiste en fait. Et quant aux raisons, c'est au sens et jugement d'un chacun de les approuver ou rejeter. Il n'y a personne de ceux qui manient les

affaires ici, tant les amateurs de paix que les autres qui sont désireux de la guerre, qui n'en ait conféré librement et amiablement avec moi. Il est vrai qu'en ces conférences avec eux j'essaie de réfuter les raisons qui me semblent foibles ou contraires à ce que le Roi nous a commandé, et que peut-être aucuns me jugent plus enclin à la paix qu'ils ne voudroient à cette occasion; mais j'estime en devoir user ainsi, pour étouffer divers bruits qu'aucuns de cet Etat font courir avec artifice de la volonté de Sa Majesté, comme si elle désiroit plus favoriser la guerre que la paix, et offroit de les assister d'un grand secours : ce qu'ils font afin de donner courage à ceux qui sont de cette opinion, en accroître le nombre, et étonner les autres.

Vous verrez, monsieur, que le principal fondement recherché et mis en avant de nouveau pour montrer que la paix doit être dommageable est celui-ci: qu'elle n'aura de fonds assez pour supporter ses charges, comme s'il devoit être plus aisé aux Etats de fournir aux dépenses de la guerre qu'à celles de la paix, qui doivent être moindres des trois quarts deux ans après qu'elle sera faite, chose du tout fausse. Je ne vous répéterai rien de ce qui est contenu en icelui discours, mais vous dirai seulement que, depuis environ un mois, ceux qui ont toujours montré d'avoir en horreur la paix, comme aussi la compagnie des Indes, sur le bruit qu'on avoit fait courir que le roi d'Espagne ne vouloit point accorder ledit commerce, ont fait tout ce qu'ils ont pu pour traverser la paix sur ledit fondement, et aucuns y ont ajouté que la paix ne pouvoit être faite ici que Sa Majesté et le roi d'Espagne n'eussent moyen à cette occasion de

s'unir et allier ensemble, et que cela tourneroit à la ruine de ceux de la religion partout; mais on est tant assuré de l'affection de Sa Majesté envers cet Etat, que tous ces artifices n'ont de rien servi. Il est vrai néanmoins que, si Sa Majesté seule, ou le roi d'Angleterre avec elle, vouloient offrir un secours raisonnable, que M. le prince Maurice réduit maintenant à douze cent mille écus, on pourroit espérer, plutôt aujourd'hui qu'on n'eût fait du passé, de les changer au cas que le roi d'Espagne n'accorde le commerce des Indes à leur mot. Je dis espérer, car quoiqu'aucuns le tiennent facile, je n'en juge pas ainsi, et estime qu'il y aura toujours beaucoup de difficultés pour le faire; mais si j'en reçois le commandement, je n'omettrai rien pour en donner satisfaction à Sa Majesté; car, paix ou guerre, ce m'est une même chose, pourvu que ce soit la volonté et le contentement du maître duquel je désire mériter la grâce en bien servant.

Vos lettres du 17 contiennent que Sa Majesté préfère toujours la paix, puis la trève à longues années à la guerre, et néanmoins qu'elle prévoit tant de dangers et inconvéniens en la résolution que les Etats prendront, soit de paix ou de guerre, qu'elle aime mieux que les laissions choisir d'eux-mêmes ce que bon leur semblera que de nous en rendre auteurs. Or, j'ai crainte que les affaires n'aillent pas bien si nous y procédons ainsi; car s'ils font un mauvais choix, nous ne laisserons d'en être blâmés, et personne ne nous aura obligation s'ils font bien; puis ce que nous ferons, les députés des autres princes le suivront sans doute : ainsi nous serons tous inutiles, et aura-t-on

opinion, demeurant retenus à déclarer nos intentions, que nous désirons la guerre sans nous en oser découvrir, n'y ayant personne qui puisse croire qu'ayons affection à la paix si nous craignons de le dire, pource qu'il n'y a que de l'honneur à procurer ce bon œuvre. Autre chose seroit si nous suspendions notre jugement sur la résolution de la guerre, dont chacun doit fuir d'être tenu pour auteur, à cause du blâme, de la haine, des dépenses et périls qu'on peut encourir en la conseillant. J'en ai encore mis plus particulièrement les raisons en cet écrit que je vous envoie; toutefois si vous ne les approuvez par delà, je ferai tout ce qui me sera commandé. Je crains qu'on ne représente de quelques endroits les affaires à Sa Majesté d'autre sorte qu'elles ne sont : qu'elle croie, s'il lui plaît, que rien ne lui est déguisé par moi, et que je pense ne devoir céder aujourd'hui à personne en la connoissance des affaires qu'on traite ici, pour y avoir pris tant de peine, et depuis un si long temps, que je ne serois pas digne de la servir si je n'en étois bien instruit, non que je pense pouvoir juger avec certitude ce que feront ces peuples qui ont si peu de crainte et d'appréhension de l'avenir, et sont sujets à des mouvemens si soudains qu'ils se peuvent changer en peu de temps, mais la vérité est que pour le présent le plus grand nombre désire toujours la paix, et crains plus pour moi que leurs ennemis ne la leur veuillent accorder comme ils la demandent, qu'eux soient pour la refuser.

Vous me mandez aussi, monsieur, avoir entendu par delà que le sieur de Barneveldt est en danger de perdre bientôt son crédit. Je ne sais qui fait ces

contes, mais je vous peux assurer qu'il n'eut jamais plus de pouvoir et de crédit qu'il en a, et que ceux qui tendent à la guerre n'oublient rien pour le gagner, m'ayant été dit en présence de M. de Russy, depuis deux jours, par quelqu'un qui est des Etats mêmes, que s'il vouloit embrasser le parti de la guerre il y porteroit dès le lendemain toute la province de Hollande, qui peut plus seule ès résolutions que toutes les autres ensemble. Je ne vous ai rien écrit de ce qui le touche et ses enfans que pour le service du Roi, et le désir que j'ai de lui acquérir des serviteurs, non seulement pour faire passer les affaires qu'on traite à présent selon son désir, mais pour y avoir à l'avenir une telle créance et autorité, que sur les occurrences on y puisse bâtir des desseins qui tournent à l'utilité du royaume, dont on ne vient jamais à bout quand on les veut précipiter tout d'un coup sans les avoir préparés de cette façon, et y en acquérant de loin des instrumens qui soient propres pour les mettre en besogne lorsqu'il en est temps. Je n'y ai autre intérêt; c'est à Sa Majesté d'en ordonner son bon plaisir. Souvenez-vous pour le moins des enfans, et m'instruisez, je vous supplie très-humblement, par votre première dépêche, de ce que j'aurai à faire pour ce regard, afin que je ne vous en importune plus.

M. de La Boderie m'a écrit, du troisième de ce mois, qu'il lui semble que les Anglais se veulent rapprocher, mais qu'il ne sait si c'est à bon escient, ou à dessein d'obtenir le paiement de quelques dettes dont ils prétendent faire poursuite. Il me semble qu'on doit faire tout ce qu'on pourra pour les induire à dé-

sirer notre amitié, et à se conjoindre en une bonne alliance avec nous. Il ajoute encore par ses lettres que s'ils entrent en des mariages ils les voudront doubles ; à savoir, du prince de Galles avec Madame, et de monseigneur le Dauphin avec leur fille aînée, et qu'ils ne feront l'un sans l'autre. Je ne suis pas capable d'en donner avis ; mais tous les deux ensemble ne sont qu'avantageux, même celui de la fille, qui a droit de succéder à la Couronne après les mâles, ces deux liens ensemble étant pour mieux assurer et affermir l'alliance des deux royaumes. Il y a bien quelques considérations au contraire qui vous sont connues, mais elles ne semblent pas assez fortes pour empêcher ce bon œuvre si l'occasion s'en offroit, dont il y a bien à douter, tant ils se sont montrés peu enclins à nous vouloir du bien jusqu'ici. Leurs députés qui sont en ce lieu, s'étoient imaginé que je devois passer à mon retour vers les archiducs, et que le sieur Richardot et moi, ès conférences particulières que nous avions eues ensemble, avions traité quelque chose dont ils montroient d'être en soupçon. Ceux qui connoissent le naturel de cette nation estiment que ces jalousies sont plutôt moyens pour les persuader que de bonnes raisons. Vous avez toujours mauvaise opinion de l'issue des affaires que nous traitons ; et je crois néanmoins, si le roi d'Espagne n'a eu volonté de tromper dès le commencement de ces conférences, ou qu'il n'ait reconnu quelque chose ici qui l'ait changé, que nous aurons la paix ou la trève à longues années, nonobstant les mouvemens et brouilleries qu'on a essayé de faire en ce lieu pour dissuader l'un et l'autre à ces peuples,

dont je serai aussi avec les autres quand Sa Majesté me l'aura commandé, et non plus tôt, et vous peux assurer que je ne serai devancé lors de personne. J'ai aussi la même opinion de M. de Russy et de la princesse d'Orange, et que n'aurons tous qu'un même but, qui doit être de suivre le commandement du maître, non notre avis et inclination. J'aurois beaucoup de regret si le Roi faisoit un voyage en Provence sans que je l'eusse vu premier pour m'éclaircir avant son départ de toutes choses, et être si bien instruit de ses intentions qu'on n'y puisse faillir, combien que j'aie fait du passé, en sorte qu'à mon avis il n'y a rien à douter, si quelque changement n'est advenu depuis en sa volonté dont il soit besoin m'instruire de nouveau. Je désire qu'il plaise à Sa Majesté nous mander ce qu'elle veut faire pour l'argent avant que le dire à M. Aërsens, qui en avertira aussitôt, afin que les Etats lui en aient le gré, non à nous qui sommes ses ministres. Nous ferons peu attendant le Cordelier; mais on me presse tant d'arrêter, que je suis contraint de suivre plutôt la volonté d'autrui que la mienne. M. Francques m'a donné de nouveaux mémoires pour entreprendre sur les Indes d'Occident. Je les réserve avec d'autres pour les faire voir quand il sera temps. Je suis, monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur, P. JEANNIN.

A La Haye, ce dixième jour de mai 1608.

Lettre dudit sieur Jeannin à M. le duc de Sully, dudit jour dixième de mai 1608.

Monsieur, je pensois bien avoir l'honneur de vous voir au même temps que M. de Bethune; mais les vents qui ont été contraires depuis dix ou douze jours m'ont fait retourner, après avoir demeuré sur la mer quatre jours; et maintenant les Etats m'ont tant prié de changer d'avis, qu'avec ce que j'avois perdu trop de temps pour être ici de retour aussitôt que le Cordelier, je me suis abstenu de faire le voyage, encore qu'à la vérité on avance si peu les affaires, que je suis à présent presque inutile, et ne vois pas qu'on doive user de plus grande diligence jusqu'à ce que le Cordelier soit arrivé, pource qu'on tient que la paix ou la rupture d'icelle doit dépendre de la résolution qu'il apportera touchant le commerce des Indes, lequel étant accordé, il n'y a plus rien qui puisse donner sujet de rompre aux uns ou aux autres, si ce n'est le fait de la religion, duquel les députés des archiducs savent bien qu'ils ne doivent rien espérer, et s'ils s'opiniâtrent que tout est rompu. Encore que le plus grand nombre des députés de l'assemblée générale des Etats soit toujours désireux de la paix, si semble-t-il qu'il y a plus d'espérance de les changer qu'il n'y avoit du passé, au cas que le commerce des Indes ne leur soit accordé selon qu'ils l'ont requis, pourvu qu'ils voient quelque assurance au secours, sans lequel ils ne rentreront jamais en guerre s'ils n'y sont du tout contraints, et chercheront plutôt toutes sortes d'expédiens pour ac-

commoder les affaires que de retomber en ce danger. On est entré de nouveau en quelques ouvertures des inconvéniens qu'on craint devoir arriver par la paix, dont vous aurez vu, comme j'estime, un discours avant que vous receviez cette lettre, lequel a été envoyé à M. de Villeroy. J'en ai fait aussi un qui contient les raisons d'une part et d'autre, dont M. de Bethune est porteur. Je sais que vous le verrez aussi s'il vous plaît en prendre la peine, et donner sur tous les deux votre avis à Sa Majesté, afin qu'elle y puisse mieux asseoir son jugement, et nous commander ses intentions, que nous suivrons précisément, et sans y ajouter autre chose du mien que l'obéissance et fidélité. Je serai aussi toujours affectionné à vous rendre très-humble service, comme étant obligé de demeurer perpétuellement, monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

P. Jeannin.

A La Haye, ce dixième de mai 1608.

Ecrit fait en Hollande, et envoyé au Roi le dixième de mai 1608, sur ce que M. le président Jeannin fut averti que M. le prince Maurice avoit écrit à Sa Majesté pour blâmer la poursuite qu'il faisoit pour induire les Etats d'accepter la paix ou la trève, à quoi le sieur de Russy adhéroit contre l'instruction qu'ils avoient de Sa Majesté.

Depuis peu de jours quelques personnes bien affectionnées à cet Etat sont entrées en appréhension que la paix, désirée par ceux qui ont la réputation d'être les plus entendus au maniement des affaires, suivis d'un plus grand nombre, ne soit pas le meilleur et plus assuré conseil pour leur pays, mettant en

avant des raisons non encore déduites jusques à présent, qu'aucuns jugent dignes de grande considération, et les autres rejettent du tout, préférant toujours la paix au renouvellement des armes, au cas qu'on la puisse obtenir à conditions raisonnables. Or, comme rien ne s'est passé par deçà dont il fût requis informer le Roi, qu'on ne lui en ait donné avis, ce discours a été mis par écrit, lequel contient les raisons des uns et des autres, et tout ce qu'on a estimé devoir être considéré et représenté sur ce sujet, afin que Sa Majesté y puisse mieux asseoir son jugement, et commander ses intentions.

Les premiers disent que les Etats ont un grand fonds ordinaire et certain durant la guerre, lequel peut suffire, avec quelque aide des princes qui affectionnent leur prospérité, pour la continuer avec espérance de bon succès, et que la paix le fera tarir du tout, ou bien devenir si petit qu'il n'y aura pas assez pour entretenir les garnisons et autres charges que la sûreté et conservation de la paix requiert, par ainsi seront méprisables, inutiles à eux et à leurs amis, et, qui pis est, exposés, à cause de cette foiblesse, à toutes sortes d'injures et périls, même des princes qu'ils ont offensés.

Pour le vérifier, ils déduisent particulièrement en quoi consiste ce revenu, puis ce que la guerre en doit ôter; mettant pour premier lieu et principal article d'icelui revenu les consomptions, c'est-à-dire les droits et subsides qu'on lève sur toutes sortes de denrées qui servent à l'usage et commodité de la vie, lesquelles ont accoutumé de valoir chacun an, durant la guerre, cinq millions cinq cent mille livres, et

qu'il n'y a aucune apparence que les peuples et gens de toutes qualités, qui se sont assujétis à les payer durant la guerre, crainte de leurs ennemis, et pour la nécessité de leur conservation, les veulent continuer lorsqu'on sera en paix, et penseront plutôt que les alliances contractées avec deux grands rois, lesquels se sont rendus comme garants de l'observation d'icelle, pourront suffire pour toute sûreté, sans qu'il leur soit besoin d'autres forces ni garnisons dans les places; étant bien vrai que la plupart des peuples ne se réjouissent de l'espérance de ce repos, sinon pour cette seule considération d'être déchargés d'un si pesant faix.

Ajoutent encore, quand ils se disposeroient tous de souffrir, du moins pour quelque temps, ces consomptions, qu'elles diminueront de beaucoup à l'instant que la paix sera faite, et à mesure que les gens de guerre, qui sont à présent de soixante mille de solde, assujétis à les payer comme tous les autres habitans, seront licenciés et réduits à dix ou douze mille hommes, qui est le plus grand nombre dont les Etats puissent avoir besoin après la première ou seconde année de la paix.

Que plusieurs marchands aussi, lesquels avoient avant la guerre leur demeure ès pays des archiducs, voyant le trafic libre et assuré d'une province à autre, et par tous les Pays-Bas indifféremment, seront pour s'absenter de ces pays, et le doit-on tenir comme certain pour le regard des catholiques, si on ne leur donne l'exercice de leur religion, en craignant autant des artisans, qui n'ayant moyen de supporter la grande cherté qui sera aux vivres et de toutes autres

denrées, à cause desdits subsides, iront chercher demeure ès lieux et endroits où ils pourront gagner leur vie avec plus de commodité; et toutes ces retraites seront cause de faire des solitudes ès Provinces-Unies, et par conséquent de diminuer de beaucoup le revenu qu'on tire de ces consomptions, contraindront même enfin les Etats, pour éviter pis, de les abolir du tout, ou de les réduire à bien peu; et par ainsi ce revenu, qui étoit grand et certain, ne sera plus rien après la paix.

Viennent après aux convois, licences et droits d'amirauté, qui étoient en valeur, chacun an, de dix-sept à dix-huit cent mille livres, lesquels demeureront pareillement du tout éteints; ayant les députés des archiducs déjà déclaré et répété souventefois qu'ils ne consentiront jamais que leurs sujets les paient, attendu qu'ils n'ont été introduits sinon durant la guerre, et qu'il n'est raisonnable qu'on leur vende le passage de la mer et des ports, lesquels, en temps de paix, doivent être communs et libres à tous les amis. Or si on les en exempte, comme il sera peut-être nécessaire pour obtenir la paix, il en faudra aussi décharger les habitans des Provinces-Unies; autrement tout le trafic s'en iroit ès pays des archiducs, pource que leurs sujets pourroient donner les denrées et marchandises exemptes du paiement de ce droit à meilleur marché qu'eux, et de là adviendroit que les marchands se retireroient à cette occasion à Anvers et ès autres lieux de leur obéissance; puis les princes, qui sont amis des Etats, ne les voudroient non plus souffrir, et ne seroit aussi

raisonnable d'en charger leurs sujets, tous les autres en demeurant exempts.

Il n'y a point d'apparence non plus que les subsides mis sur les maisons et héritages puissent être continués quand on sera en paix, pource qu'ils sont si grands et excessifs, que chacun les tient insupportables dès à présent; du moins il les faudra diminuer de la moitié: ainsi, au lieu qu'ils souloient valoir deux millions de livres, sera beaucoup si on en peut tirer un million de livres pour l'Etat; encore doit-on craindre que les plus riches et aisés qui les paient ne s'en veulent décharger du tout.

Le dernier article consiste ès contributions qu'on souloit lever pendant la guerre dans le pays des ennemis, qui pouvoient revenir par chacun an à six cent mille livres, lesquelles, l'hostilité cessant, demeurent du tout éteintes.

On ne met en aucune considération le domaine, d'autant qu'il est fort petit, et sert seulement à payer les gages des officiers ordinaires, et non plus celui des ecclésiastiques, partie duquel a été vendue; l'autre est employée à la nourriture des gens d'église qui sont encore vivans, ou à l'entretènement des ministres: s'il y a quelque chose de plus, les villes l'appliquent à usages pieux, et à leurs commodités particulières.

Ils estiment donc avoir suffisamment justifié par cette déduction de tout le revenu de l'Etat, qu'il n'aura aucun fonds après la paix pour soutenir ses charges, au lieu qu'il est à présent grand, et de dix millions de livres chacun an au moins, qu'on peut

toujours continuer de lever tant que la guerre durera, pource qu'on en prend la plupart sur les ennemis ou sur les étrangers, lesquels ont trafic avec eux, et ne laissent d'en tirer de la commodité nonobstant le paiement desdits droits, et par ainsi ne font point de difficulté de s'y assujétir; et pour le regard de ce que les originaires et habitans en paient, il ne leur a jamais semblé onéreux, le voyant employé à leur conservation, avec lequel revenu bien peu d'aide suffisoit, non seulement pour se défendre, mais aussi pour s'accroître; au lieu que si la paix leur ôte ce fonds et revenu, on doit craindre que les moindres ennemis qui voudront entreprendre sur eux ne les puissent ruiner.

Car ils ne sont pas comme les Suisses, lesquels, destitués de fonds et revenu en commun, sont assez forts et puissans en hommes pour se défendre eux-mêmes, et donner de la terreur à quiconque les voudroit assaillir; mais au contraire seront toujours contraints, soit pour se garder ou pour entreprendre sur autrui, d'avoir recours aux soldats auxiliaires qui dépendent de la grâce et bienveillance des amis, lesquels se lassent bientôt d'assister ceux qui sont foibles, et n'ont moyen de se revancher des plaisirs qu'on leur fait, ou bien de se servir de soldats mercenaires qu'on ne peut recouvrer ni entretenir sans solde ni sans argent.

Et combien qu'ils aient à présent des maîtres de navires, mariniers et matelots jusques à quarante mille, à ce qu'on dit, tous bien exercés aux guerres et combats de mer, ès quels ils se sont rendus formidables à toutes nations, qui peuvent bien être mis au

rang de bons soldats, cette vigueur militaire s'alentira et perdra du tout quand il n'y aura plus de guerre, et qu'ils exerceront leur trafic partout, soit en Espagne, aux Indes ou ailleurs, sans hostilité et de gré à gré ; se déferont même de leurs navires de guerre, pource qu'elles leur seront inutiles, ou deviendront simples marchands ; ou bien le roi d'Espagne, pour les gagner et acquérir, se servira d'eux, et les emploiera en ses voyages des Indes et ailleurs, les rendant du tout siens par le profit d'une plus grande solde qu'il leur donnera, l'Etat demeurant par ce moyen affoibli, et lui fortifié d'autant.

On craint encore les divisions qui peuvent arriver parmi eux lorsqu'ils seront en repos, dont les semences, déjà trop avant enracinées dans les villes et provinces entières, n'eussent tant arrêté à produire du mal, si la crainte des ennemis et le danger commun ne les eût retenus, lesquelles accroîtront tous les jours par les pratiques secrètes et corruptions qui viendront de la part des princes, qui, ne les ayant pu ruiner par la force ouverte en plusieurs années, penseront gagner davantage en peu de temps par tels artifices; et tous ces inconvéniens leur semblent si grands, qu'à leur jugement les dangers de la guerre, auxquels ils sont déjà accoutumés, ne les peuvent aucunement égaler.

Mais les autres soutiennent au contraire que la grande foiblesse à laquelle on prétend l'Etat devoir être réduit par la paix, faute de fonds et de moyens pour soutenir ses charges, est une crainte aussi imaginaire qu'il est véritable l'Etat n'avoir de soi-même les forces et moyens requis pour faire la guerre,

n'étant sagesse aussi de s'assurer au secours d'autrui; qu'en jugeant sainement et sans passion du bien et du mal de la paix et de la guerre, il n'y a aucun choix entre l'un et l'autre, et semble même que la nécessité leur enseigne, ou plutôt les force de rechercher le premier et fuir l'autre.

Et pour l'examiner plus particulièrement, disent être bien vrai que le plus grand et plus certain revenu de l'Etat consiste aux consomptions, mais nient qu'elles doivent tarir par la paix, n'y ayant apparence que les peuples en veulent refuser le paiement, d'autant qu'ils sont accoutumés à se laisser conduire par leurs supérieurs et magistrats sans murmurer, ni faire aucun mouvement pour empêcher l'exécution de ce qui est jugé nécessaire pour le salut public, dont l'expérience du passé a donné si grande preuve qu'on n'en doit aucunement douter. On peut bien dire que la guerre servoit lors d'un grand aiguillon pour les rendre plus obéissans; mais il est vrai aussi que la crainte de perdre la liberté et souveraineté qu'ils ont acquises avec tant de dépenses, labeurs et périls, auxquelles ils participent tous également, aura encore la même force envers eux pour les induire à supporter, durant quelque temps, la dépense requise pour conserver un si précieux acquêt, pourvu qu'à mesure que la paix viendra à s'affermir, et qu'on se pourra passer de moindres garnisons et dépenses, on diminue aussi telles levées, comme on pourra faire lors sans péril, et en retenir néanmoins assez pour subvenir aux nécessités publiques.

Et quant à ce qu'on ajoute, que le licenciement

de la plupart des gens de guerre, et la retraite d'un grand nombre de marchands et artisans, lesquels contribuent tous à ces consomptions, les diminueront de beaucoup, ores qu'il n'y eût aucune difficulté à les lever, cela semble être vrai en apparence, mais il ne l'est pas en effet; car, pour le regard des gens de guerre, il faut considérer que le plus grand revenu des consomptions, qui est de quatre millions cinq cent mille livres ès provinces de Hollande et Zélande, diminuera de bien peu, d'autant qu'il y a fort peu de garnisons ès dites provinces, en sorte que ceux qui sont bien informés de l'état des finances n'estiment pas que de cent portions, ou au pis aller de cinquante, on en doive diminuer plus d'une à cette occasion. Et quant aux autres provinces, villes et places de l'obéissance des Etats, elles ne s'y lèvent pas sur le pied de celles-ci, mais y sont petites, et ne peuvent revenir pour tout qu'à un million de livres, eux ayant mieux aimé fournir leurs cotes par autres levées que de souffrir les consomptions à si haut prix. Au moyen de quoi la diminution qui y aviendra par le licenciement desdits gens de guerre, ne sera de si grande considération, y ajoutant que les soldats ont accoutumé d'être la moitié de l'année en campagne pendant la guerre, auquel temps ils ne paient rien de ces consomptions.

On dit pareillement, quant aux marchands et artisans, qu'il y a plusieurs raisons et considérations pour croire qu'ils ne se retireront point après la paix; à savoir, que la plupart et presque tous sont étrangers, et des pays des archiducs, lesquels se sont venus habituer en ce pays à cause de la religion, et

y ont établi leur domicile dès si long-temps, qu'ils y sont mieux accommodés qu'ès pays de leur ancienne habitation. Puis ils penseront tous avoir plus de sûreté, et vivre avec plus de contentement en une république libre, participant aux honneurs et commodités qui viennent de la liberté, qu'ailleurs, même qu'en la ville d'Anvers, qui est le lieu où on craint le plus qu'ils se retirent, pource qu'ils y seroient à la merci des soldats, et asservis à une citadelle qui les tiendroit toujours en quelque frayeur. Chacun considérera aussi que la mer, de laquelle doit venir le principal trafic, est pour la plupart au pouvoir des Etats, et par ainsi que sera à eux plutôt qu'aux archiducs de donner la sûreté au trafic. Et par effet on est déjà bien averti que plusieurs bons marchands, lesquels, pour jouir des biens qu'ils ont ès pays des archiducs, s'étoient retirés ès villes de Lubeck, Hambourg, Brême et autres villes anséatiques, comme aussi ès autres endroits d'Allemagne, Angleterre et autres lieux neutres, sont prêts de revenir ici, et qu'à cette occasion, depuis qu'on a parlé de paix, les maisons sont de beaucoup enchéries, tant d'achat que de louage, en la ville d'Amsterdam. Il y a bien quelque crainte qu'on ne perde les catholiques, soit originaires du pays ou étrangers, et que, se voyant privés de l'exercice de leur religion, ils ne se retirent; mais il est au pouvoir des Etats d'éviter cet inconvénient, en leur donnant quelque exercice, comme ils peuvent faire sans danger, et semble même qu'ils y doivent être conviés par raison d'Etat. Néanmoins, quand on leur refusera cette grâce, la plupart étant originaires du pays, il est vraisemblable

qu'ils ne laisseront d'y demeurer, et seront pour souffrir à l'avenir ce qu'ils ont enduré pendant la guerre, et lorsqu'il y avoit plus de péril pour eux, plutôt que de quitter leurs commodités, parens et amis. Ainsi en jugent les mieux entendus en cet Etat, assurant, par les raisons ci-dessus déduites, que les consomptions qui souloient valoir durant la guerre, ès provinces de Hollande et Zélande, quatre millions cinq cent mille livres, comme il a été dit, vaudront au moins, après la paix, encore quatre millions, les diminuant de cinq cent mille livres; ce qu'ils estiment toutefois ne pouvoir avenir si on les lève pour quelques années sur le même pied qu'on souloit faire durant la guerre; et pour le regard des autres provinces, quelque diminution qui y arrive, elles ne pourront moins valoir que de cinq cent mille livres.

Quant aux convois, licences et droits d'amirauté, qui sont en valeur chacun an de dix-sept à dix-huit cent mille livres, confessera qu'on ne les pourra lever après la paix comme on souloit faire durant la guerre, mais qu'il y a moyen d'en retenir quelque portion par le traité; car les archiducs qui lèvent le même droit de convoi sur les denrées, lesquelles viennent ès Provinces-Unies, et passent avant qu'y arriver par les rivières qui sont dans leur pays, seront bien aises, et feront même, comme on croit, instance de le conserver, pource que c'est le plus clair de leur revenu à ce qu'on dit; et s'il avient ainsi, les Etats auront même raison de demander qu'ils souffrent pareillement ce qu'ils lèvent, du moins en y apportant quelque réglement et modération rai-

sonnable ; et quand cela ne seroit pas, et que les archiducs voudroient plutôt s'abstenir de prendre ledit droit que d'en consentir la levée aux Etats, on ne leur pourroit ôter la liberté de mettre quelque impôt sur les denrées qui sont de leur crû, comme beurres, fromages, pêcheries et autres, et qu'en tout événement lesdits convois, quelque réduction qui en soit faite, ne pourront moins valoir que six cent mille livres par an, lesquelles suffiront pour leur armement de mer en temps de paix, au lieu que les dix-huit cent mille livres qui en provenoient durant la guerre n'étoient suffisans pour y fournir, étant vrai que la seule province de Hollande a despendu en vingt ans quatre millions de plus que ce qui provenoit desdits convois, licences et droits d'amirauté ; et partant la dépense desdits convois venant à être diminuée à proportion du fonds, l'Etat n'en recevra aucun dommage.

Ce n'est pas ainsi des contributions qu'on levoit durant la guerre ès pays des ennemis, car il n'en viendra rien du tout après la paix ; mais tout ainsi que les Etats en prenoient dans les pays de leurs ennemis, eux en faisoient autant sur les habitans des pays les plus prochains de leurs frontières, et avec la même violence et hostilité, dont étant déchargés par la paix, les paysans en seront plus aisés, auront plus de commodité de payer leurs cotes, et les pourra-t-on même augmenter de quelque chose en les soulageant d'ailleurs par la paix.

On voit donc que le revenu des consomptions, celui des convois, et le subside des maisons et héritages, tous lesdits subsides réduits ainsi qu'il a

été dit ci-dessus, reviendront encore après la paix à un fonds et revenu ordinaire de six millions de livres au moins, qui n'est pas une supputation imaginaire, mais véritable et faite par estimation avec l'avis et jugement de ceux qui ont accoutumé de manier les affaires, et voir tous les jours en quoi consistent les finances de l'Etat. Il est bien vrai qu'après quatre ou cinq années leur avis est qu'on les doit diminuer; mais quand de cinq portions on en ôtera deux, qui est une grande décharge et diminution, ils auront encore près de trois millions cinq cent mille livres, qui ne suffiront que trop pour supporter les charges, lesquelles seront aussi lors moindres.

On ne met point ici en compte d'autres particuliers revenus dont on ne se veut découvrir, ni les grands revenus des villes, lesquels, en cas de nécessité, pourroient servir à l'utilité publique de tout le corps de l'Etat, dont le fonds est tel, qu'en mettant ensemble la moitié, et délaissant l'autre pour l'employer aux usages particuliers de chacune ville, on en feroit une notable somme revenant à plus d'un million de livres.

On n'a mis aussi les consomptions partout qu'à cinq millions cinq cent mille livres, qui valent six millions, et le subside sur les maisons et héritages qu'à deux millions de livres, qui valent communément trois millions, pource que le surplus qui en provient chacun an est employé dans les villes et provinces à l'acquittement de leurs dettes, sans qu'il puisse servir aux charges générales de l'Etat.

Or ce fonds de six millions, composé de ce qui a été dit ci-dessus, peut suffire abondamment pour en-

tretenir vingt mille hommes de garnison s'il est besoin d'un si grand nombre pour la première année, payer les traitemens et appointemens des seigneurs, gentilshommes, et autres personnes de qualité qui servent à l'Etat, comme aussi l'armement de mer et les fortifications, et si il y aura encore quelque chose de reste; et pour la seconde année, et autres suivantes, ce reste croîtra, pource qu'on pourra réduire ces garnisons de vingt mille hommes à dix, qui est bien ce qu'il faut, ayant égard que les archiducs n'en tiendront pas autant dans leur pays, dont une partie sera encore employée ès garnisons qui sont proches de la France, d'où elles ne sont jamais tirées pour les employer en autres endroits; outre ce qu'ils sont princes si paisibles et désireux du repos, qu'on ne doit craindre aucun mouvement de leur part au préjudice de la paix; puis les Etats auront pour garants et protecteurs d'icelle deux puissans rois, les forces desquels sont plus près d'eux pour les secourir que toutes les autres dont on se pourroit servir pour les offenser; ainsi ne doivent craindre l'inimitié de qui que ce soit. Et voit-on que cette diminution de garnison faite par eux, ils auront de bon plus de deux millions de livres chacun an, qu'ils pourront employer, avec ce qui a été dit ci-dessus, au paiement de leurs dettes qui sont grandes, et leur seront toujours à grande charge jusques à ce que l'acquittement en soit fait.

Ce n'est pas à la vérité sans raison qu'on craint que la paix ne mette des divisions parmi eux, à cause des jalousies et différends qui sont déjà nés entre les

provinces et les villes même les unes contre les autres; mais en établissant un bon gouvernement avec un conseil d'Etat bien choisi, et suffisamment autorisé, tous ces inconvéniens cesseront. Et encore que cet ouvrage doive peut-être rencontrer quelques difficultés lorsqu'on y voudra mettre la main, si y a-t-il moyen par prudence et bonne conduite de les surmonter, pource que le corps de cet Etat, qu'on peut dire vraiment une république en laquelle la souveraineté appartient universellement à tous, a néanmoins cet avantage qui doit beaucoup servir à sa durée et conservation, que le menu peuple ne se mêle aucunement des affaires, mais en laisse la charge entière aux principaux et plus notables en chacune ville, lesquels étant les plus capables et affectionnés à la conservation de la liberté, auront aussi plus de soin, et leur sera plus facile d'établir et faire garder les réglemens qui auront été jugés nécessaires pour le salut commun.

Et combien que les plus sages aient estimé qu'il n'étoit à propos de poursuivre cette réformation avant la paix, on n'en doit pas mal sentir pourtant, mais croire qu'ils l'ont fait pour avoir reconnu quelques contradictions et intérêts particuliers qui pouvoient troubler l'ouvrage principal, c'est-à-dire le traité de paix, et autres considérations de prudence qui leur ont fait craindre de remuer trop de choses ensemble, et en un temps mal opportun, jugeant l'issue en devoir être meilleure lorsque, la paix faite, les esprits d'un chacun seront plus libres de passion, et délivrés de cette diversité d'opinions de paix et

de guerre qui les sépare maintenant, et empêche de penser d'un même esprit à ce qui est de leur salut et conservation.

Quant aux corruptions, on les doit moins craindre en cet Etat qu'en tout autre gouvernement populaire, si on considère bien le naturel commun de ces peuples, lesquels ont témoigné depuis plusieurs années qu'ils n'y sont aucunement sujets, mais au contraire ont en horreur tous les présens qu'on leur peut offrir du côté d'Espagne, qui est le seul endroit duquel on doit craindre ce poison. Ils sont aussi tellement enclins à la liberté, qu'en vivant sous leurs seigneurs légitimes, quoiqu'ils en aient eu de très-puissans, ils ne les ont jamais pu assujétir du tout, ni contraindre à souffrir, quelques pratiques qu'ils aient fait parmi eux, aucune innovation en leurs franchises et priviléges.

Il y a donc plus de raison de croire qu'ayant acquis cette liberté, à laquelle tant les grands que les petits participeront, qu'ils ne feront ni consentiront jamais à chose quelconque qui la leur puisse ôter; puis il faudroit que la corruption fût fort universelle pour faire quelque changement en cet Etat, à la conduite duquel tant de personnes ont part et intérêt.

Car encore que nous voyions aujourd'hui peu de gens se mêler de la paix, et que deux ou trois y ont pris une si grande autorité, qu'il semble les autres ne trouver rien bon que ce qu'il leur plaît, on ne doit pas tirer cette conduite à une conséquence générale en toutes autres actions, étant vrai qu'il va ainsi en cette affaire de la paix, pource qu'ils y sont tous, ou le plus grand nombre, si enclins et affectionnés, que chacun veut et désire en son particulier

ce que ceux-ci poursuivent au nom commun d'eux tous, étant néanmoins toujours contrôlés et regardés de si près, qu'ils n'ont pas pouvoir de faillir contre le public, quand même ils auroient quelque mauvaise volonté; mais seroit bien autre chose si aucuns particuliers ayant été corrompus, prétendoient après la paix entreprendre chose qui fût pour les faire retourner à leur ancienne sujétion, étant certain qu'ils seroient incontinent exposés à la haine d'un chacun, puis dégradés de tous honneurs et châtiés.

Pour le regard des maîtres de navires, mariniers et matelots, ès quels semble consister la plus grande force de l'Etat, il n'y a point d'apparence qu'ils soient pour aller à la solde des Espagnols; car ces voyages des Indes, sans la permission et liberté desquels on ne veut traiter, ceux d'Espagne et d'ailleurs les tiendront assez occupés; joint que ce peuple libre, d'un naturel rude et impatient de souffrir toute domination superbe, ne pourroit jamais endurer la fierté et insolence du commandement espagnol, et aimera toujours mieux se contenter de peu chez soi, vivant à sa guise, que de gagner beaucoup, s'assujétissant à une façon de vivre qui lui déplaît, est contre son naturel, et qui lui ôteroit l'exercice de sa religion.

Ils ajoutent encore, si la crainte de ces dangers et inconvéniens, la plupart imaginaires, ou qu'on peut éviter par une bonne et sage conduite, est de si grande considération qu'il faille détourner les Etats de se mettre en repos, c'est autant que leur vouloir persuader qu'ils doivent être perpétuellement misérables, puisqu'il n'y a autre sûreté pour eux qu'en la guerre, et que souffrir les maux et ruines qu'elle

tire toujours après soi, est le seul moyen de les conserver; car cette guerre est de la nature de toutes les autres, qui ne peuvent finir que par une victoire absolue, ou par composition. Or les Etats ne peuvent espérer le premier contre un ennemi si puissant que le roi d'Espagne; et quant au dernier, les mêmes inconvéniens qu'on montre de craindre aujourd'hui, à savoir la faute de fonds, les divisions, pratiques et corruptions, lorsqu'ils seront en paix et n'auront plus d'ennemi pour les tenir bien unis, sont dangers que le temps ne doit pas diminuer, mais plutôt faire croître; étant certain que la continuation de la guerre contraindra les provinces et les villes de s'engager encore à de plus grandes sommes, tant s'en faut qu'ils puissent acquitter celles qu'ils doivent, et cette nécessité et foiblesse devenue plus grande, les rendra aussi plus enclins à se laisser corrompre, à se séparer les uns des autres, ou à trouver bon à l'avenir ce qu'ils auront inconsidérément rejeté, et ne pourront plus obtenir.

La prudence requiert aussi qu'on considère combien les conditions, sans lesquelles ils ne veulent traiter, sont avantageuses pour eux, et qu'ils ne les peuvent jamais espérer meilleures, quelque bonne fortune qui leur avienne par la guerre.

Qu'ils sont à présent assistés de ministres de grands rois et princes qui favorisent leurs affaires, et sont cause que leurs ennemis condescendent plus aisément à ce qu'ils désirent pour leur bien et sûreté, crainte qu'ils ne se joignent tous ensemble pour les fortifier. Or cette bonne volonté envers eux peut changer par divers accidens que le temps fait naître

lorsqu'on y pense le moins. Il en pourra avenir autant du côté du roi d'Espagne, lequel est peut-être à présent disposé d'offrir et consentir à des conditions que plusieurs estiment peu honorables, honteuses et dommageables pour lui, y étant induit par des considérations qui nous sont inconnues, lesquelles peuvent cesser en un autre temps, et le rendre du tout éloigné de cet accord. Aussi est-il bien vrai que les affaires ont des saisons, et qui ne sait connoître ces momens et opportunités pour s'en servir, sa conduite est toujours malheureuse.

Disent encore que ce n'est assez de considérer séparément quelles sont les incommodités de la paix, si on ne se représente quant et quant les dangers et inconvéniens de la guerre, pour, après les avoir comparés ensemble, choisir celui des deux qui en aura le moins, le tenir même pour bien et avantage, et qu'en faisant ainsi, et examinant les deux sans passion, avec le seul respect qui est dû à l'intérêt public des Etats et de leurs amis, le mal qu'on craint pouvoir arriver par la paix sera trouvé beaucoup moindre que celui de la guerre.

Et pour le montrer, ils mettent en avant ce qui est notoire à chacun : à savoir, que les Etats ne peuvent faire la guerre seuls et sans l'aide d'autrui; ainsi l'ont-ils déclaré plusieurs fois aux députés des rois et princes qui sont près d'eux, et à cette occasion requis un si grand secours, qu'il est sans exemple qu'aucun prince, en une cause qui n'est sienne, l'ait jamais accordé tel. Et encore que M. le prince Maurice, lequel est sage et expérimenté capitaine, l'ait modéré de beaucoup, si est-ce que la somme à la-

quelle il l'a réduit est encore si grande, qu'il y a peu d'espoir de l'obtenir des rois auxquels ils s'en sont adressés, pour des raisons dont Sa Majesté est si bien informée, qu'il n'est besoin de les exprimer ici.

Ceux qui ont aussi connoissance du fonds et revenu des Etats, et des dépenses qu'il convient employer, non pour entreprendre sur les ennemis, mais pour conserver seulement ce qu'ils tiennent, en font le même jugement, et prévoient, le secours étant refusé, que leurs affaires empireront tous les jours, et seront pour tomber bientôt et tout à coup en une ruine certaine et inévitable, et maintiennent à ce moyen, et par la seule considération de ce défaut sans y ajouter d'autres raisons, puisqu'il ne leur est possible de faire autrement la guerre sans se perdre, qu'il leur est nécessaire de recevoir la paix comme un grand bienfait et remède salutaire duquel ils ne se peuvent passer.

Il semble encore à ceux-ci que c'est hors de saison et trop tard de représenter les périls de la paix, lorsqu'on est si avant au traité qu'il n'y a plus aucun moyen de rompre du côté des Etats sans mettre une grande division parmi eux, au cas que leurs ennemis leur accordent, comme ils montrent en avoir la volonté, la souveraineté de tout ce qu'ils tiennent, avec le commerce des Indes, sans les contraindre de rétablir l'exercice de la religion catholique par le traité; car, pour l'échange des places, il est remis après la paix. Et quant au convoi, qui est aussi un article d'importance, on espère trouver des expédiens pour en sortir, n'y ayant rien au surplus sur quoi les uns ou les autres puissent avoir sujet de

rompre. Encore a-t-on bien opinion, quand le roi d'Espagne ne voudra consentir ledit commerce des Indes pour neuf ans aux conditions et selon qu'il en est requis, sinon à la charge que, ledit temps expiré, la paix de ce côté soit réduite à une trève pour même temps si lui et les Etats ne demeurent d'accord de la continuation ou cessation d'icelui commerce, que les Etats seront pour s'accommoder à cette réduction, et consentiront plutôt la trève partout que de rentrer en guerre, moyennant qu'ils soient tenus libres pour toujours : et déjà reconnoît-on que la plupart des députés qui sont en l'assemblée ont ce sentiment; et plusieurs même estiment que cette trève, aux conditions susdites, leur sera plus avantageuse qu'une paix perpétuelle, pource qu'elle les obligera d'avoir plus grand soin de leur conservation, et de vivre avec plus de soupçon et défiance avec ceux qu'ils penseront pouvoir devenir quelque jour leurs ennemis.

Ainsi on peut dire maintenant que la paix ou la guerre dépend plutôt des ennemis que des Etats, qui ne la peuvent plus refuser en l'état que sont leurs affaires sans se diviser, et par cette division se perdre. Ainsi il n'y a aucune apparence que quelque personne, soit prince ou autre, de quelque autorité et pouvoir qu'il soit, la puisse empêcher si les ennemis veulent consentir à ce que dessus; comme au contraire s'ils le refusent, encore que la raison veuille que soyons retenus à ne leur donner aucun conseil qui soit cause de rupture, et nous fasse tenir auteurs de la guerre, crainte d'en être blâmés et obligés à un plus grand secours. Néanmoins

si les Etats prennent d'eux-mêmes, et par une bonne union et commune intelligence, cette résolution pour n'avoir pu obtenir des conditions assurées, Sa Majesté, faisant connoître qu'elle en a du déplaisir, ne laisseroit pourtant de témoigner qu'elle désire et veut employer ses moyens pour leur conservation, autant et si avant que les affaires de son royaume le lui pourront permettre.

Mais à présent, et aux conditions qu'on offre, les princes qui les assistent se sentent obligés, par le devoir de leur amitié, de les exhorter d'employer leur autorité et prudence pour induire ceux qui contredisent à la paix à suivre leur conseil; en quoi faisant, et montrant ouvertement qu'ils y sont affectionnés, on les tiendra pour auteurs de ce bien, dont ils acquerront la bienveillance des Etats, et le gré des princes avec lesquels elle aura été traitée, et seront cause aussi d'empêcher qu'il n'y ait de la division entre ces Provinces, d'où sortiroit leur ruine; au lieu que si leur autorité n'entrevient, ils ne tomberont jamais tous en un même avis ou difficilement. Et néanmoins ce consentement universel de toutes les Provinces est requis pour conclure la paix ou la guerre, s'ils veulent suivre la loi et règle qu'ils ont établie de tout temps en leur Etat pour le maintenir en bonne union.

Et de cette diversité d'opinions aviendroit que ceux qui veulent la paix, lesquels sont toujours en plus grand nombre, porteroient les autres, veulent ou non, à une trève pour toute cette année; mettant en avant que ce loisir seroit nécessaire pour conférer avec leurs amis, s'assurer de leur secours, et délibérer

entre eux-mêmes de ce qu'ils auront à faire. Or les Espagnols l'accorderont volontiers, et que durant icelle le trafic d'Espagne soit libre, afin d'accoutumer les marchands, par le bon traitement qu'ils y recevront et les profits qu'ils feront, à désirer leur amitié; et s'ils ne se peuvent accorder vers la fin de la trève, comme ils ne feront, les Espagnols se rendant lors encore plus difficiles à faire la paix, ils seront comme forcés de consentir que cette trève soit derechef continuée pour l'année suivante, qui est le plus dangereux inconvénient qui leur puisse arriver; car de cette façon ces peuples couleront le temps en jouissant des commodités présentes, sans se plus soucier de liberté, souveraineté ni repos assuré; et si on rentre après en un traité, leurs ennemis en auront sans doute beaucoup meilleur marché qu'à présent: danger qu'il est très-difficile d'éviter si l'autorité des rois ne leur fait prendre à tous ensemble un même conseil, pource que ceux qui veulent la paix, lorsqu'on sera prêt de prendre quelque résolution qui les pourroit porter à une rupture, se serviront encore de ce moyen pour induire les autres à recevoir la trève: à savoir, qu'il faut prendre l'avis des princes, lesquels ont leurs députés près d'eux, et savoir aussi quels secours ils en peuvent espérer au cas qu'ils soient contraints de rompre; or la prudence veut qu'ils ne donnent pas conseil de rompre. Ils ne voudront non plus donner aucune assurance de secours particulier, mais demeurer sur les offres d'une bonne volonté sans passer outre, n'étant aussi raisonnable qu'ils en usent autrement, d'autant qu'il pourroit avenir que les Etats accepteroient la paix nonobs-

tant leurs offres, ou s'ils faisoient la guerre qu'on les en tiendroit auteurs ; ce qu'ils estiment devoir autant fuir que désirer le contraire, étant certain que cette réponse fortifiera les raisons de la trève, et les contraindra tous de prendre ce conseil, et de le répéter encore en l'année suivante, plutôt que de rentrer en guerre si mal préparés et peu assurés de secours, sans lequel ils ne le peuvent faire avec bon succès.

C'est pourquoi il semble du tout nécessaire que Sa Majesté commande à ses ministres de déclarer ouvertement son intention pour la paix quand l'occasion y sera, afin qu'à son exemple chacun l'embrasse ; car s'ils ne faisoient lors qu'écouter sans s'ouvrir davantage, leur silence feroit croire à chacun que Sa Majesté ne désire pas la paix, mais plutôt la guerre, et qu'elle ne s'en veut découvrir ; ou, si la paix se faisoit, n'en auroit le gré de personne. Or cette façon de procéder est trop éloignée de la franchise et générosité qui reluit en la vertu et prudence de Sa Majesté, et ne voit-on pas qu'elle en puisse aussi recueillir aucun fruit ; mais au contraire, si la résolution de la paix que les Etats prendront sans lui leur doit apporter du mal, qui est ce qu'on peut craindre, elle ne laisseroit d'en être blâmée, et diroit-on toujours que si elle l'avoit prévue que ce n'étoit pas assez de se taire, et que le devoir d'amitié l'obligeoit à la dissuader. Aussi n'y a-t-il point d'apparence que cette paix soit autre que bonne et assurée s'ils sont sages et se veulent bien conduire ; mais s'ils font autrement, la coulpe et le blâme en sera rejeté sur eux, non sur les princes qui l'auront conseillée ; comme au contraire s'ils étoient d'avis de

la guerre, ou si on leur laissoit prendre ce conseil sans le donner, et qu'ils vinssent après à se perdre faute d'être puissamment secourus et assistés, le blâme et la haine d'un chacun se tourneroient contre eux.

On reconnoît toutefois que si les deux rois, qui ont montré jusqu'ici d'embrasser la protection et défense des Etats, étoient bien unis ensemble, et résolus de les secourir d'un plus grand secours que du passé, et selon qu'ils jugeroient la nécessité le requérir, et que les Etats fussent aussi disposés de leur part de reprendre les armes avec même vigueur, courage et union que du passé, qu'on en pourroit espérer tout bon succès, et d'affoiblir tellement le roi d'Espagne du côté des Indes, qu'on feroit perdre en peu d'années la crainte que chacun a de sa puissance, et de l'ambition et insolence de cette nation. Mais Sa Majesté, qui sait bien quelle est son intention sur ce sujet, est incertaine de ce qu'elle doit espérer ou craindre de la volonté d'autrui. Et à bien considérer tout, les Etats souffriront plutôt toutes autres incommodités que celles de la guerre, s'ils ne sont assistés du grand et puissant secours qu'ils ont demandé.

Ainsi, ce qui travaille plus à présent les esprits de ceux qui désirent le bien et prospérité des Etats, et ont quelque connoissance de leurs affaires, n'est pas cette dispute s'il faut faire la paix ou non, laquelle est vaine et inutile maintenant, car il la falloit proposer lorsque toutes choses étoient plus entières; mais on craint avec plus de raison, pendant qu'ils sont en contention pour choisir ce qui est de leur bien, que l'ennemi leur ôte le choix, et les réduise à cette nécessité de reprendre les armes; et c'est lors qu'ils

se trouveront beaucoup plus empêchés à pourvoir aux moyens de se défendre. Et pource qu'on prévoit que le faix entier de cette charge doit tomber sur Sa Majesté, sinon qu'elle les veuille laisser perdre, nous employons tout notre soin à l'exécution du premier avis, suivant notre instruction et les fréquentes lettres qu'il lui a plu nous écrire sur ce sujet, et y continuerai toujours si elle ne commande le contraire; à quoi je serai très-prompt d'obéir, et avec même affection et fidelité que j'ai toujours fait, sans y mêler aucune chose de mon avis qui me puisse détourner de ce devoir.

Lettre de M. Jeannin à M. de Villeroy, du 14 *mai* 1608.

Monsieur, cette lettre ne sera que pour vous, s'il vous plaît. Je vous ai envoyé un discours par M. de Bethune, lequel je fis à la hâte pour n'y avoir mis la main sinon quand mon voyage fut rompu, auquel j'ai du regret, jugeant bien qu'il étoit nécessaire d'éclaircir de bouche Sa Majesté de toutes choses, pource qu'il me semble, par deux lettres que m'avez écrites, et par ce qu'on essaie de faire ici, à quoi beaucoup de gens mettent la main, qu'il y a quelque changement en sa volonté. Mais quoiqu'on fasse peu maintenant, ces peuples étoient si fâchés de mon départ, et m'ont tant prié de demeurer, que j'en ai perdu l'occasion pour ce coup. Or, s'il est vrai que Sa Majesté ait changé de résolution, je serois bien étonné pourquoi il ne lui auroit plu m'en avertir le premier, puisqu'elle m'a commis cette charge, et que je n'ai autre volonté que la sienne, aussi que je

pense m'être acquis quelque créance en ce lieu pour y être autant utile qu'aucun autre. J'ai toujours mandé que le plus grand nombre en l'assemblée des Etats tend à la paix. Je continue à vous dire qu'il est vrai, et que de cent les quatre-vingts pour le moins sont de cet avis et de sept Provinces les six, encore qu'en chacune il y en ait quelques particuliers contraires, qu'il sera aussi très-difficile, ou plutôt impossible de les changer, si l'ennemi accorde ce que je vous ai ci-devant écrit, et en le refusant, qu'ils aimeront encore mieux faire une trève pour cette année, avec le commerce d'Espagne qu'on leur donnera volontiers, et la répéter en l'année suivante, que de rentrer en guerre sans assurance d'un bon secours; et qui voudra essayer de les y porter autrement, sera plutôt cause de les diviser ou d'avancer ces trèves, que de faire ce qu'il prétendra. Ce jugement que je fais de leur volonté pour l'avenir, est fondé en si grandes raisons et conjectures, que le prince Maurice même, duquel je désirois prendre l'avis lorsque pensois aller trouver Sa Majesté, m'a dit et reconnu qu'il est bien vrai, en présence de la princesse d'Orange et de M. de Russy; mais il ajoute que ceux qui veulent la paix seront contraints, pour éviter cette division, de se ranger à l'avis des autres qui désirent la guerre, encore qu'ils soient en moindre nombre qu'eux, pourvu que les députés des princes qui sont en ce lieu les veuillent favoriser, et assurer seulement en termes généraux, avant la rupture, qu'ils ne seront abandonnés d'eux, et qu'en effet la rupture étant avenue, ils leur donnent secours, sans lequel il dit ouvertement qu'ils ne peuvent

subsister. Il est vrai qu'il le réduit à moins qu'il ne faisoit du passé, savoir à douze cent mille écus. Il nous prie aussi tous les jours de ne vouloir découvrir que nous approuvions la paix, se promettant d'obtenir de ceux d'Angleterre qu'ils joueront le même personnage, que ceux de Danemarck en feront autant, comme aussi ceux d'Allemagne, lesquels sont désireux d'eux-mêmes de la guerre, et par ainsi feront ce qu'il voudra; disant que cette façon de procéder étonnera ceux qui ont affection à la paix, en diminuera tous les jours le nombre, et accroîtra l'autre.

Il est bien certain que les Anglais épieront volontiers notre conduite, et seront bien aises que nous nous y gouvernions ainsi; car leur désir est que les Etats reprennent les armes, et qu'en soyons tenus auteurs, non eux. Or ne donner aucun avis qui puisse aider à la paix sur les difficultés qui se présenteront, ou bien nous taire au lieu de les conseiller, sera pris pour un témoignage assuré que nous sommes plus enclins à la guerre qu'à la paix; et quand les Anglais et les autres feront comme nous, ce que nous aurons fait leur servira d'excuse, et la faute en sera toujours rejetée sur nous; comme au contraire, si nous aidons ouvertement à faire la paix, nous serons tenus pour auteurs d'icelle, chacun connoissant bien l'autorité du Roi être de si grand poids ici, qu'elle sera cause de l'un ou de l'autre. Davantage, si la paix est rompue, ce que Sa Majesté fera après la reprise des armes, qui est de les secourir comme il sera besoin, sinon qu'on les veuille laisser perdre, fortifiera cette créance ès esprits d'un chacun, et qu'elle a toujours eu ce dessein de porter les Etats à la guerre; et l'An-

glais faisant le contraire, c'est-à-dire ne leur donnant aucun secours, prendra cet avantage sur nous d'épargner sa bourse, s'exempter de l'inimitié du roi d'Espagne, et de faire tomber sur nous les charges et périls de la guerre. Souvenez-vous, monsieur, que le Roi nous a mandé du passé de fortifier de son autorité et de son conseil ceux qui veulent la paix, et même de donner courage au sieur de Barneveldt, pour résister et s'opposer à toutes sortes de pratiques qu'on voudroit faire pour l'empêcher, pourvu qu'on la pût obtenir aux conditions sans lesquelles lui et tous ceux qui sont de même avis ne la veulent encore faire à présent, et que le conseil que le prince Maurice veut que suivions, est du tout contraire à ce commandement; que Sa Majesté nous a aussi souvent mandé qu'elle ne vouloit être seule au secours, et si les Anglais n'étoient de la partie, qu'elle ne se vouloit obliger aux dépenses et périls de la guerre. Or c'est chose évidente autant ou plus que jamais, et eux en assurent tous les jours les députés des archiducs, qu'ils ne donneront rien aux Etats, et ne feront aucune chose contre le traité qu'ils ont avec le roi d'Espagne. Elle est pareillement informée qu'ils rejettent du tout son alliance et amitié que ses députés avoient au commencement fait semblant de désirer et rechercher, et s'en étoient même rendus poursuivans, non nous.

Il est aussi bien nécessaire de considérer que nous ne pouvons être tièdes à cette démonstration de vouloir la paix, sans offenser les Etats et perdre la créance qu'avons parmi eux, attendu que le plus grand nombre la désire; puis notre silence ne sera pas

cause de les faire rentrer en guerre, s'il n'est accompagné de l'offre d'un bon secours, mais bien de les tenir en division, comme il a été dit ci-dessus, ou de les porter tous ensemble à cette trève qui sera suivie d'une autre, et de toutes sortes d'inconvéniens aussi bien que la division. Je vois bien qu'on craint la contradiction de M. le prince Maurice; mais elle ne sert qu'à montrer son impuissance, non à faire suivre son avis. Et quoique lui ayons remontré souvent qu'il se fait tort, et perd son crédit par ce moyen envers ces peuples, il n'est pas possible de le changer. Il est vrai que cette obstination ne sera suivie d'autre plus mauvais effet, sinon de faire voir que les Etats et lui ne sont de même avis, et s'ils se changent qu'il n'en sera pas cause, mais les ennemis qui auront refusé ce qu'ils estiment devoir obtenir pour leur sûreté, à quoi il eût fait plus sagement de se réserver, et dissimuler cependant. Or nous sommes sur le lieu pour épier toutes occasions, et nous en servir si le Roi nous mande de le faire. J'en attendrai sa volonté après avoir représenté au vrai comme toutes choses se passent, afin que Sa Majesté ne soit point surprise. Il ne me reste rien que d'obéir, et je le ferai si ponctuellement, qu'elle demeurera satisfaite de mon obéissance et fidélité.

Vous trouverez peut-être étrange que je sois en ce doute, vu ce que contiennent toutes les lettres du Roi et les vôtres. J'en ai toutefois quelque raison, tant parce que me mandez par vos lettres du 17 du mois passé, qu'il ne faut conseiller la paix ni la guerre, qui est contre ce qui nous avoit été commandé auparavant, qu'à l'occasion de ce que d'autres

font ici, que je tiens autant affectionnés que moi à suivre les intentions du Roi. Je ne vous ai rien mandé, ni à Sa Majesté, de la réjouissance publique, et du témoignage de l'affection et contentement que montrent avoir ces peuples de la naissance de notre troisième prince (1), pource que M. de Russy, qui en avoit reçu les lettres de Sa Majesté, a désiré faire ce devoir. Sont des bénédictions dont il plaît à Dieu combler la Maison royale, qui nous doivent faire croire qu'il en a un soin particulier, et qu'il la veut perpétuer en plusieurs siècles. J'espère aussi qu'il donnera un heureux succès à l'affaire que nous traitons, qui est de très-grande importance pour le repos ou les mouvemens qu'on doit espérer ou craindre de l'avenir. Je vous baise très-humblement les mains, et prie Dieu, monsieur, qu'il vous maintienne et conserve en bonne et parfaite santé.

De La Haye, ce quatorzième jour de mai 1608.

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

P. JEANNIN.

Lettre de M. Jeannin à M. de La Boderie, du quatorzième de mai 1608.

MONSIEUR, vos lettres du troisième me furent rendues à Rotterdam par le sieur de Vaudrenecq. Je retournois lors de la mer où je m'étois embarqué du côté de Zélande pour aller en France par le chemin de l'Ecluse, estimant, à cause que le vent étoit contraire, que je passerois plus aisément ces rivières que la mer pour aller à Calais ou à Dieppe; mais le vent et la tempête, fort contraires durant quatre jours, me

(1) Jean-Baptiste Gaston.

contraignirent de retourner en ce lieu, en intention de me rembarquer au premier vent, si messieurs les Etats, qui ne m'avoient pu dissuader ce premier voyage, ne m'eussent prié si instamment de changer d'avis pour la seconde fois, que je ne leur ai pu dénier, encore que jusques à la venue du Cordelier on fasse si peu ici, que je jugeois ma présence n'y être nécessaire; et me sembloit que je pourrois faire ledit voyage, et retourner encore aussitôt que le Cordelier. Le Roi, par trois lettres, avoit montré de le désirer, sans toutefois me le commander absolument, ayant remis à moi de juger si je le pourrois faire sans préjudicier à son service ou non. J'ai grand regret d'avoir perdu cette occasion de voir Sa Majesté; mais le bruit étoit si grand de ce voyage, et les Etats montroient en avoir si grand déplaisir, que je me suis laissé vaincre. Vos dernières lettres nous témoignent qu'il y a toujours de la haine et de la jalousie contre nous au lieu où vous êtes, et néanmoins qu'ils semblent se vouloir rapprivoiser, et doute toutefois si c'est à bon escient, ou pour tirer le paiement de quelques dettes. Nous ne devons rien oublier pour les induire à notre alliance et amitié; car notre Roi étant éloigné comme il est de celle d'Espagne, tant par son inclination que par quelques raisons d'Etat qui le mettent en plus grand soupçon de leur puissance et ambition qu'elles ne lui font espérer de bien de leur amitié, la même raison d'Etat nous devroit faire appréhender que la fréquente recherche que le roi d'Espagne fait du roi d'Angleterre, et le peu de soin que nous avons de l'acquérir, ne lui fassent à la fin prendre de mauvais et dangereux

conseils pour lui-même et pour nous; car quand la haine y est, et qu'on pense être méprisé, on s'oublie soi-même et son propre intérêt pour se venger d'autrui : puis il y a des moyens d'obscurcir avec tant d'artifice ce qu'on prétend être intérêt, que l'esprit passionné, et qui cherche à se venger, ne voit que ce qu'il lui plaît. Ce seroit sagement fait, si on lui doit quelque chose, de lui donner contentement, de le gratifier même, et lui faire connoître que nous sommes intéressés en son bien et en son mal, l'assurer encore, si on entreprenoit contre lui, qu'on le voudroit secourir.

Et quant aux alliances dont m'écrivez, j'approuve toutes les deux ensemble, mais je me défie qu'ils n'y soient pas bien disposés; car, encore que la raison et l'intérêt de notre mutuelle conservation veuille que nous prenions ensemble ces conseils, j'y vois plus d'empêchement de leur côté que du nôtre, pour la haine particulière qu'on croit que leur Reine porte à notre Roi, et les pratiques et intelligences que le roi d'Espagne a parmi ceux de son conseil; aussi que le roi d'Angleterre semble avoir pris ce conseil de demeurer neutre entre les deux rois, se promettant toujours que quelque occasion de débat et querelle naîtra entre eux, qui lui donnera le moyen de se faire rechercher de tous les deux, qu'il sera spectateur si bon lui semble, ou prendra parti à l'avenir sur les occurrences et l'opportunité de son avantage. Mais il ne considère pas que la défiance que les deux rois ont de lui, de l'artifice dont il use, les empêche de se faire la guerre l'un à l'autre; qu'ils se pourront joindre en amitié, le Roi n'en ayant que

trop de moyens s'il veut, et que si la guerre étoit entre eux, qu'il ne peut arriver mal à notre Roi et à son Etat à l'accroissement et faveur d'Espagne, qu'il n'y ait du péril pour lui, la religion dont il fait profession lui devant faire croire que le roi d'Espagne ne peut être que son ennemi, et qu'il sera toujours induit par le Pape de le ruiner quand il sera puissant pour le faire, ainsi qu'il n'y a rien pour le garantir de cette inimitié, que le non pouvoir auquel le Roi d'Espagne sera réduit tant que notre royaume demeurera florissant comme il est, et que nos forces, jointes ensemble, seront suffisantes, non seulement pour égaler les siennes, mais pour les surmonter. C'est lors aussi qu'il les craindra et respectera tous deux, au lieu qu'à présent il fait peur à chacun d'eux, et plus à lui qu'à nous; car nous pouvons lutter seuls contre lui, et faire craindre nos forces, encore qu'elles ne soient aidées d'autrui, et lui non, y ayant même quelque chose dans son Etat qui le doit tenir en crainte, nos mauvaises humeurs étant plus diminuées que les siennes. Vous êtes sage et sur le lieu, et pouvez connoître, entre les principaux ministres, celui qui sera le plus capable et enclin pour avancer cette affaire; mais je sais bien que les presser est les dissuader, et qu'il y faut être fort circonspect, étant chose en laquelle on ne peut prescrire aucunes lois à la prudence et conduite. Vous en saurez aussi, monsieur, bien user opportunément sans rien précipiter, ni perdre l'occasion si elle s'offre, pour les affaires de ce lieu : l'événement dépend de ce qu'apportera le Cordelier.

Si le commerce des Indes est accordé, et qu'on ne

presse point les Etats de rétablir l'exercice de la religion catholique, la paix est faite; sinon je la tiens pour rompue, et si cette rupture avient, nous serons fort empêchés, ou je suis trompé. Le roi d'Angleterre la désire, mais il n'ose s'en découvrir, crainte d'offenser l'Espagne. Ainsi il en rejetteroit volontiers la haine, la dépense et les périls sur nous. Je fais bien ce que je peux pour nous en garantir, en quoi je suis combattu de tant d'endroits, qu'il m'est fort difficile d'y bien faire. Il faut attendre le retour du Cordelier avec patience, et préparer cependant les affaires au mieux qu'on pourra. Quand vous aurez sujet de m'écrire, je vous supplie très-humblement de le faire, car cela nous sert beaucoup. Je vous baise très-humblement les mains, et suis, monsieur, votre bien humble et plus affectionné serviteur, P. Jeannin.

A La Haye, ce quatorzième jour de mai 1608.

Lettre du Roi, du vingt-troisième de mai 1608.

Messieurs Jeannin et de Russy, dès le deuxième de ce mois, je reçus en ce lieu vos lettres du vingt-deuxième et vingt-septième du précédent, sur lesquelles je vous eusse fait savoir mes intentions à l'accoutumée, sans l'espérance que vous, sieur Jeannin, nous donnâtes par un post-écrit de votre main, ajouté à votre lettre particulière du vingt-septième, adressante au sieur de Villeroy, de votre venue par deçà, laquelle nous fut confirmée quelques jours après par un avis que nous donna le sieur de Berny, que vous étiez pour cet effet parti de La Haye le premier de ce mois. De quoi nous avons toujours été en attente

jusqu'au quinzième, que le sieur de Bethune est arrivé, par lequel, comme par vos lettres du dixième dont vous l'aviez chargé, j'ai su que vous n'avez pu faire ce voyage, les vents vous ayant contraint de relâcher en Hollande, et pour les instances et prières qui vous ont été faites de demeurer par delà, fondées sur les raisons que vous m'avez représentées, de quoi j'ai regret; car j'eusse été très-aise de vous voir et conférer avec vous bouche à bouche, non seulement des affaires que vous traitez par delà, mais de plusieurs autres qui se présentent, lesquelles ne peuvent être si bien traitées par écrit, ni par un tiers, qu'en personne. Toutefois j'approuve que vous vous soyez accommodé au désir et prière de ces sieurs, afin de leur continuer vos assistances et conseils au besoin qu'ils en ont; car, en vérité, je les trouve réduits en termes pleins de perplexité, dont j'appréhende fort l'issue pour eux et pour leurs amis. J'ai bien vu et considéré le mémoire contenant les raisons pour la paix et pour la guerre dont il s'agit, que vous, sieur Jeannin, avez recueilli et m'avez envoyé pour, à votre défaut, m'éclaircir particulièrement de ce qu'il faut que je sache, et qui mérite d'être entendu et pesé sur ces affaires, pour fonder ma finale résolution et les derniers commandemens que je vous dois faire. Sur quoi je vous dirai que, tout ainsi que lesdits sieurs les Etats se sont engagés en la négociation de ladite paix, non seulement à mon desçu, mais lorsqu'ils me faisoient donner des espérances par leur ministre ici résident, bien éloignées de ce dessein, je pourrois aussi, à bon droit, me dispenser de leur départir mon conseil sur la conclusion d'icelle, et

d'autant plus que je prévois, de quelque côté que le sas tourne, que leur condition peut aussitôt empirer qu'améliorer, étant du naturel qu'ils sont, et leur Etat et Gouvernement composé comme il est. Toutefois, comme le juste mécontentement qu'ils m'ont donné de leur première conduite à l'entrée de ladite paix, ne m'a empêché depuis de les assister ouvertement de conseils et des autres moyens que vous savez que je leur ai départis aussi sincèrement et franchement qu'auparavant, je ne veux pas encore leur défaillir en cette dernière action. J'ai seulement regret de ne leur pouvoir être en cela aussi utile que j'ai toujours recherché les moyens de l'être en toutes autres choses.

Vous dites très-sagement que le choix de la paix ou de la guerre dépend plus aujourd'hui de la volonté de leurs parties que d'eux, tant pour s'être si avant déclarés et engagés à traiter qu'ils ont fait, mais plus encore pour s'être destitués des moyens nécessaires pour profiter de la guerre, voire seulement se maintenir en l'être où ils sont; car vous savez qu'ils ne peuvent faire état en tel cas d'être secourus d'aucun, qu'en paroles bien générales et incertaines, fors de moi seulement; et je ne puis seul fournir aux frais qu'il convient faire pour cet effet: et quand je le pourrois, plusieurs grandes et diverses considérations, qui n'importent pas moins à ma réputation qu'au bien de mon royaume, durant et après mon règne, ne me permettent de le faire. Ce qu'il faut que lesdits sieurs les Etats considèrent comme l'unique et principal fondement sur lequel ils doivent bâtir leur résolution; car, si d'eux-mêmes, et par leurs

amis et alliés, ils ne peuvent prospérer ni se maintenir par la voie des armes, il faut par nécessité qu'ils recourent à la paix, et d'autant plus qu'ils peuvent encore l'obtenir à conditions, sinon du tout à leur souhait, du moins tolérables, voire avantageuses, eu égard principalement aux défauts qu'ils ont pour la guerre: il est certain, si l'Angleterre et les autres rois et princes qui sont intéressés en leur conservation, y vouloient contribuer tous ensemble comme moi, que le parti de la guerre seroit peut-être plus sûr pour eux à présent que celui de ladite paix, pour les raisons que j'ai colligées de votredit discours. Mais comme le premier ne peut être, et que ce seroit par trop s'abuser de leur promettre à l'avenir, il faut donc, s'ils ne veulent périr misérablement et honteusement, qu'ils conspirent et se résolvent tous ensemble à ladite paix, ou, au pis aller, à une trève générale à longues années, comme souvent je vous ai mandé.

Vous dites très-sagement que le temporisement en cela peut plutôt leur être contraire que favorable, d'autant qu'ils seront contraints tôt ou tard d'entendre à la paix, pour ne pouvoir vaincre leurs adversaires avec les armes, et ne pouvoir aussi toujours continuer la guerre. C'est donc sans doute qu'il est moins périlleux pour lesdits Etats de conclure tôt ladite paix aux conditions proposées et à moindres encore pour eux, que rentrer aux armes, pourvu qu'ils acquièrent et assurent ce titre de liberté et souveraineté qui leur est offert, qu'ils conservent aussi avec leur union les places qu'ils possèdent, et réforment leur Gouvernement comme il convient; car ils pourront lors, aidés et appuyés de leurs bons

voisins et alliés, maintenir mieux leur Etat, et avec moins de risque que par l'autre voie, quand même ils devroient retrancher de quelque chose le projet de l'article concernant la navigation des Indes qui a été porté en Espagne, au cas que le roi d'Espagne refuse de le passer; car il faut toujours préférer le public au particulier, et si le premier n'a de quoi subsister par la guerre, comme nous ne le reconnoissons que trop véritablement pour les raisons susdites, il sera bien force aussi que la compagnie dudit commerce périsse avec le général : ce que l'on pourra peut-être éviter par la paix, sinon pour toujours, du moins pour un temps durant lequel il peut naître plusieurs choses qui pourront autant servir à le maintenir et faire durer, qu'en avancer la chute. Toutefois ne leur faites pas entendre ce mien avis; attendons le retour d'Espagne du Cordelier, et voyons devant ce qu'il rapportera, pour, selon cela, prendre parti et nous conduire; mais ce serait le pire de tout, pour eux et leurs amis, d'allonger et retarder la résolution de ladite paix, ainsi que vous leur avez souvent déclaré par mon commandement, pour les raisons que vous avez aussi déduites par votre susdit discours.

Toutefois j'en prévois l'effet inévitable pour trois causes : la première, parce que ceux auxquels ils ont affaire y aspirent, contre les artifices et inventions desquels il leur sera très-difficile de parer ; la deuxième est la désunion que chacun sait être entre lesdits Etats, laquelle les empêchera de condescendre à ce parti en saison ; et la dernière est leur dureté et obstination en leurs demandes, dont ils ne veulent rien rabattre, tout ainsi que s'ils étoient victo-

rieux de leurs ennemis, ou avoient en leur disposition tous les moyens nécessaires pour encore mieux faire la guerre à l'avenir, et plus heureusement que par le passé, dont s'ensuivra la ruine de leurs affaires : ce que ne reconnoissent déjà que trop leurs adversaires, lesquels fomentent aussi industrieusement lesdites causes par divers moyens, et même par les allèchemens du commerce d'Espagne, auquel ils engagent journellement leurs sujets. Continuez donc à les exhorter d'avancer la conclusion de ladite paix le plus qu'ils pourront, et plutôt se passer maintenant à moins, sans attendre qu'ils soient contraints, par foiblesse et nécessité et par la discorde, accepter non ce qui leur fait besoin, mais ce que l'on voudra lors leur aumôner par compassion. Or, quand je vous ai fait écrire d'aviser à n'engager trop avant mon nom et mes conseils, quand il sera question de prendre une dernière résolution de la paix ou de la guerre, ce n'a été pour ne vouloir être reconnu promoteur de la première ; car, pourvu qu'elle leur soit accordée telle qu'elle leur est nécessaire pour leur sûreté et utilité, je m'en déclarerai toujours ouvertement. Je l'ai déjà trop fait aussi pour maintenant m'en dédire, joint que je crois en ma conscience qu'il n'y a plus de moyen de les sauver que par ladite paix ; mais s'il faut qu'ils l'acceptent autre, je dis qu'il vaut mieux les laisser faire que les y pousser par nos persuasions ; voilà ce que j'ai entendu dire. En tout cas je ne veux conseiller la rupture de ladite paix, ni faire chose qui me puisse charger de reproche ; vous en savez les raisons, partant je ne les vous répéterai : seulement je vous dirai que je me fie tant en vous, que je vous permets

de vous gouverner en cette action, et y employer mon nom, ainsi que vous jugerez qu'il conviendra faire pour le bien de mon service; car je sais que vous en êtes si jaloux, et êtes outre cela si prudens, que vous ne ferez ni direz rien qui ne me soit honorable et utile.

Pressé par le sieur Aërsens, j'ai enfin accordé de secourir maintenant les Etats de trois cent mille livres, lesquelles on comptera afin de leur être portées par la voie ordinaire; mais je n'entends continuer cette fourniture s'ils prolongent davantage ces affaires; ce seroit les circonvenir et perdre, les flatter et conniver à leurs dilations, remises et irrésolutions, ce que je n'entends faire en sorte quelconque. J'ai reçu la ratification de notre dernier traité, faite par lesdits sieurs, dont je suis content, comme des propos que vous avez tenus à ceux qui la vous ont présentée. J'ai toujours la même occasion de me défier des Anglais, et de ne rien espérer d'eux, que j'ai eu ci-devant, encore qu'ils aient depuis quelques jours mis peine de nous faire croire qu'ils veulent s'entendre mieux que jamais avec moi; car je reconnois que ce ne sont que paroles dont ils se jouent et entretiennent un chacun avec autant d'artifice que de malice. Je n'ai rien à dire sur leur traité, puisqu'il ne contrevient au nôtre; mais les troubles et remuemens de Hongrie, dressés par les archiducs sous le nom et en faveur de Mathias contre l'empereur, sont de conséquence. J'ai appris que cette partie a été conduite et arrêtée il y a long-temps par tous lesdits archiducs, pour le déshériter, du su et consentement même du roi d'Espagne et du Pape, combien que les

deux derniers fassent contenance d'en être marris, et vouloir s'entremettre de les composer; mais ils s'y conduisent ainsi pour mieux et plus facilement amuser et surprendre l'empereur, ainsi qu'il leur est succédé; car je ne doute point que ceux-là ne contraignent cettui-ci de céder à leurs volontés, et qu'en suite de cela ils ne le privent non seulement du gouvernement des pays patrimoniaux de leur maison, mais bientôt après aussi de la couronne impériale; à quoi il faudra que les électeurs, bon gré ou mal gré qu'ils en aient, condescendent; par ainsi ils feront un roi des Romains qui ne sera guère obligé à eux ni à leur élection. Cette procédure est violente et produira des effets, le contre-coup desquels pourra bien tomber sur tels qui ne s'y attendent pas. En tout cas, il est vraisemblable que l'union de tous lesdits archiducs en la poursuite de ce dessein, relèvera grandement la réputation et l'autorité de leur maison en la Germanie, au désavantage des émulateurs et envieux d'icelle. A quoi il semble qu'il sera meshui bien tard d'essayer à remédier, et le pis est encore que ceux qui y sont le plus intéressés, s'ils en ont quelque ressentiment, manquent d'intelligence et d'union entre eux, comme de résolution en chacun d'eux d'y pourvoir; c'est pourquoi il faut voir quels en seront les premiers effets pour mieux juger de l'issue. Vous m'avertirez de ce que vous en apprendrez, et je prierai Dieu, messieurs Jeannin et Russy, qu'il vous ait en sa sainte garde.

Ecrit à Fontainebleau le vingt-troisième jour de mai 1608. HENRY.

Et plus bas, DE NEUFVILLE.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE TREIZIÈME VOLUME.

NÉGOCIATIONS DU PRÉSIDENT JEANNIN, T. III.

Avis du Libraire. pag. j

Principales fautes corrigées dans le premier volume seulement d'après les manuscrits de la bibliothèque du Roi. iij

Lettre de M. Jeannin à M. de Villeroy, du 25 novembre 1607. 1

Lettre de M. Jeannin à M. de La Boderie, dudit jour. 19

Lettre de M. de La Boderie audit sieur Jeannin, du premier décembre 1607. 21

Lettre de messieurs Jeannin et de Russy au Roi, du 2 décembre 1607. 22

Lettre de M. Jeannin à M. de Villeroy, dudit jour. 32

Lettre de M. le duc de Sully à M. Jeannin, du 6 décembre 1607. 37

Lettre du Roi à messieurs Jeannin et de Russy, du 8 décembre 1607. 39

Lettre de M. de Villeroy à M. Jeannin, dudit jour. 51

Autre lettre dudit sieur de Villeroy à M. Jeannin, dudit jour. 56

Lettre de M. de La Boderie à M. Jeannin, dudit jour. 58

Lettre de messieurs Jeannin et de Russy au Roi, du 9 décembre 1607. 60

Lettre de M. Jeannin à M. de Villeroy, dudit jour. 71

Lettre de M. Jeannin à M. de La Boderie, du 10 décembre 1607. 78

Lettre de M. de Villeroy à M. Jeannin, du 12 décembre 1607. 82

LETTRE de messieurs Jeannin et de Russy au Roi, du 21 décembre 1607. 83
AUTRE LETTRE de messieurs Jeannin et de Russy au Roi, dudit jour. 92
LETTRE de M. Jeannin à M. de Villeroy, dudit jour. 95
LETTRE du Roi à messieurs Jeannin et de Russy, du 22 décembre 1607. 102
LETTRE de M. de Villeroy à M. Jeannin, dudit jour. 107
DÉLIBÉRATION des Etats, du 24 décembre 1607, sur l'article de la souveraineté. 111
LETTRE de messieurs Jeannin et de Russy au Roi, du 25 décembre 1607. 112
LETTRE de M. Jeannin à M. de Villeroy, dudit jour. 116
AUTRE LETTRE dudit sieur Jeannin à M. de Villeroy, dudit jour. 124
LETTRE du Roi à messieurs Jeannin et de Russy, du 29 décembre 1607. 128
LETTRE de M. de Villeroy à M. Jeannin, dudit jour. 133
AUTRE LETTRE de M. de Villeroy à M. Jeannin, dudit jour. 135
LETTRE de M. de La Boderie à M. Jeannin, dudit jour. 138
LETTRE de M. de Villeroy à M. Jeannin, du 10 janvier 1608. 142
TRAITÉ de la ligue défensive faite par messieurs les ambassadeurs du Roi, au nom de Sa Majesté, avec messieurs les Etats-Généraux des provinces unies des Pays-Bas, le 23 de janvier 1608, avec la ratification d'icelui par lesdits sieurs les Etats. 148
LETTRE de messieurs Jeannin et de Russy au Roi, du 28 janvier 1608. 157
LETTRE de M. Jeannin à M. de Villeroy, dudit jour. 175
LETTRE de M. de Villeroy à M. Jeannin, du 2 février 1608. 184

LETTRE de M. Jeannin à M. de La Boderie, du 5 février 1608. 186
LETTRE de M. de Villeroy à M. Jeannin, du 9 février 1608. 190
LETTRE de messieurs Jeannin et de Russy au Roi, du 16 février 1608. 192
LETTRE de M. Jeannin à M. de Villeroy, dudit jour. 200
LETTRE de M. de Villeroy audit sieur Jeannin, dudit jour. 205
LETTRE de M. de Sully à M. Jeannin, du 26 février 1608. 209
LETTRE de M. de La Boderie à M. Jeannin, du 27 février 1608. 214
LETTRE du Roi, dudit jour. 218
LETTRE de M. de Villeroy à M. Jeannin, dudit jour. 228
AUTRE LETTRE dudit sieur de Villeroy audit sieur Jeannin, dudit jour. 232
LETTRE de M. Jeannin audit sieur de Villeroy, dudit jour. 234
LETTRE du Roi à M. Jeannin, du 3 mars 1608, touchant les princes de Portugal. 238
LETTRE de messieurs Jeannin et de Russy au Roi, du 7 mars 1608. *ibid.*
LETTRE de M. Jeannin à M. de Villeroy, dudit jour. 257
LETTRE de messieurs Jeannin et de Russy au Roi, du 10 mars 1608. 263
LETTRE de messieurs Jeannin et de Russy au Roi, du 12 mars 1608. 268
LETTRE de M. Jeannin à M. de Villeroy, du 14 mars 1608. 276
LETTRE de messieurs Jeannin et de Russy au Roi, du 15 mars 1608. 287
LETTRE de M. Jeannin à M. le duc de Sully, dudit jour. 289
LETTRE du Roi, du 19 mars 1608. 296

LETTRE de M. de Villeroy à M. Jeannin, du 20 mars 1608. 305
AUTRE LETTRE dudit sieur de Villeroy, dudit jour. 309
LETTRE de messieurs Jeannin et de Russy au Roi, du 23 mars 1608. 310
LETTRE de M. Jeannin à M. de Villeroy, du 24 mars 1608. 318
AUTRE LETTRE de M. Jeannin à M. de Villeroy, du 29 mars 1608. 322
LETTRE du Roi, du dernier jour de mars 1608. 331
LETTRE de M. de Villeroy à M. Jeannin, dudit jour. 337
AUTRE LETTRE dudit sieur de Villeroy audit sieur Jeannin, dudit jour dernier mars 1608, écrite de sa main. 341
LETTRE de messieurs Jeannin et de Russy au Roi, du premier avril 1608. 343
LETTRE de M. Jeannin à M. de Villeroy, dudit jour. 345
LETTRE de messieurs Jeannin et de Russy au Roi, du jour de Pâques 1608. 347
LETTRE de M. Jeannin à M. de Villeroy, dudit jour. 353
LETTRE de M. Jeannin à M. le duc de Sully, dudit jour. 358
LETTRE de M. le Chancelier à M. Jeannin, du 2 avril 1608. 361
LETTRE de M. de Villeroy à M. Jeannin, du 5 avril 1608. 362
LETTRE du Roi, du 8 avril 1608. 365
LETTRE de M. de Villeroy à M. Jeannin, dudit jour. 368
LETTRE de M. Jeannin à M. de La Boderie, du 14 avril 1608. 372
LETTRE du Roi, du 17 avril 1608. 377
LETTRE de M. de Villeroy à M. Jeannin, dudit jour. 381
AUTRE LETTRE de M. de Villeroy à M. Jeannin, du 25 avril 1608. 383

LETTRE de messieurs Jeannin et de Russy au Roi, du 23 avril 1608. 386
AUTRE LETTRE de messieurs Jeannin et de Russy au Roi, du 27 avril 1608. 395
LETTRE de M. Jeannin à M. de Villeroy, du 23 avril 1608. 398
AUTRE LETTRE de M. Jeannin à M. de Villeroy, du 27 avril 1608. 406
LETTRE de M. Jeannin à M. le duc de Sully, dudit jour. 412
LETTRE de M. de La Boderie à M. Jeannin, du 3 de mai 1608. 414
LETTRE de messieurs Jeannin et de Russy au Roi, du 10 mai 1608. 417
LETTRE de M. Jeannin à M. de Villeroy, dudit jour. 420
LETTRE dudit sieur Jeannin à M. le duc de Sully, dudit jour. 429
ECRIT fait en Hollande, et envoyé au Roi le 10 mai 1608, sur ce que M. le président Jeannin fut averti que M. le prince Maurice avoit écrit à Sa Majesté pour blâmer la poursuite qu'il faisoit pour induire les Etats d'accepter la paix ou la trève, à quoi le sieur de Russy adhéroit contre l'instruction qu'ils avoient de Sa Majesté. 430
LETTRE de M. Jeannin à M. de Villeroy, du 14 mai 1608. 455
LETTRE de M. Jeannin à M. de La Boderie, dudit jour. 460
LETTRE du Roi, du 23 mai 1608. 464

FIN DU TOME TREIZIÈME.